Direction Générale des Services

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 DÉCEMBRE 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
33

PROCÈS-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2020

---0---

L'an deux mille vingt le quatorze du mois de décembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale du 08 décembre 2020 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Francis KLEITZ, Maire, dans la Salle SG 1860 sise 25 rue de Reims à Guebwiller.

Étaient présents :

M. MULLER Claude - Mme GRAWEY Claudine - M. BRAUN Daniel - Mme SCHROEDER Isabelle - M. TOGNI César - Mme DEHESTRU Anne - M. LOSSER Didier - Mme CORNEC Hélène - M. CAUTILLO Dominique – adjoints au maire.

Mme CHRISTMANN Anny - M. ROST Jean-Marie - Mme BRENDER-SYDA Josiane - M. REIBEL Claude - Mme ANGELINI Nathalie - M. PLACET Claude - Mme LOTZ Muriel - Mme FRIDMANN-PAWLOW Nathalie - Mme HEBERLE Laurence - M. ABTEY Olivier - Mme CLERGET-BIEHLER Karine - M. DAYA Khalid - M. KELLER Yann - M. HIGELIN Guillaume - M. VEZINE Patrice – M. LATRA Fabrice - Mme WIESSER Perrine - Mme FRANÇOIS-AULLEN Hélène – M. PHILIPPE Pierre – conseillers municipaux.

Était absent :
M. Grégory STICH

Ont donné procuration :
Mme Estelle HASSENFORDER – Conseillère Municipale à Mme Claudine GRAWEY – Adjointe au Maire
M. Christian FACCHIN – Conseiller Municipal à Mme Perrine WIESSER – Conseillère Municipale
Mme Anna PIZZULO – Conseillère Municipale à M. César TOGNI – Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. César TOGNI

---0---

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant ses collègues, la presse, les fonctionnaires municipaux et les auditeurs qui suivent la retransmission en live.

M. le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage à Valéry GISCARD D'ESTAING Président de la République de 1974 à 1981.

---0---

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance

- Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2020

1 Conseil – Règlement intérieur du conseil municipal

2 Rapport d'activités 2019

3 CCRG – Restitution de la compétence « maisons de services »

4 Grands Projets – Action Cœur de Ville – Convention ORT et Avenant

5 Grands Projets – Action Cœur de Ville – Marché public - OPAH-RU – Avenant convention groupement de commande

6 Finances – Produits communaux – Créances irrécouvrables

7 Finances – Reprises anticipées du résultat du budget primitif principal 2020 et des budgets annexes 2020

8 Finances – Fixation des taux des impôts locaux 2021

9 Finances – Droits et tarifs 2021

10 Finances – AP/CP 2021-2026

11 Finances – Budget primitif 2021

12 Finances – Budget annexe – Gendarmerie BP 2021

13 Finances – Budget annexe – Réhabilitation des friches BP 2021

14 Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

15 Culture – Règlement du marché de Noël

DIVERS

---0---

CARNET DE FAMILLE

M. le Maire donne connaissance du traditionnel **CARNET DE FAMILLE.**

DECES
Mme Jeanne HANSER épouse SELTZ est décédée à l'âge de 93 ans, le 11 décembre 2020. Elle était la mère de M. Thierry SELTZ agent technique polyvalent voirie et de M. Michel SELTZ, Agent de Surveillance de la Voie Publique.

PACS
M. Christopher GLATZ, collaborateur de cabinet s'est pacsé le 02 décembre 2020 avec Mme Caroline PEROT.

M. le Maire présente ses félicitations à M. GLATZ.

DECES
M. Jean-Claude WIEHL est décédé le 19 novembre dernier, à l'âge de 75 ans. Bien connu des guebwillerois, il fut le sacristain des paroisses Saint-Léger et Notre-Dame de 1976 à 2005.

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS
Mme Aurore MICLO est la nouvelle présidente de l'association des commerçants de Guebwiller « Les Vitrines de Guebwiller », elle succède ainsi à M. Pierre SCHLACHTER.

CCAS
Le contexte actuel a forcé les municipalités à annuler les repas des aînés pour Noël. La Ville a donc fait le choix de remplacer cet évènement par une distribution de colis de Noël.

Pas moins de 1 600 colis sont distribués dans 1 200 foyers (personnes de 70 ans et plus). Les denrées proviennent de commerçants locaux et les colis ont été confectionnés par 24 bénévoles et les agents du CCAS. Ils seront distribués à domicile par des binômes d'élus.

M. le Maire précise que beaucoup de messages de remerciement ont été reçus, les aînés ont en effet, réellement appréciés les colis de Noël. Il adresse ses remerciements pour cette opération aux services et aux bénévoles qui y ont participé.

ROTARY CLUB DE GUEBWILLER

Le Rotary Club de Guebwiller a remis 100 bons d'achat au CCAS. En effet les colis habituellement offerts ont fait place à ces bons d'achat d'une valeur de 25 € à utiliser au Centre Leclerc à Issenheim, ce dernier ayant participer à hauteur de 20 %.

TELETHON

Compte tenu de la situation sanitaire, il a fallu repenser l'organisation du Téléthon, évènement caritatif intervenant au profit de la recherche contre les maladies rares. Des repas à emporter confectionnés par les acteurs locaux ont été proposés à 10 €, 256 personnes ont pris part à cette action. L'intégralité des recettes sera reversée à l'AFM-Téléthon.

M. le Maire souligne la générosité lors de cette opération malgré l'absence des actions habituelles, en effet le total des dons est supérieur à 5 000 euros. Il remercie les organisateurs de cette action et notamment Mme Isabelle SCHROEDER.

---0---

Direction Générale des Services
Service du secrétariat des Assemblées

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2020

Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Ce dernier a été ensuite déclaré approuvé et signé séance tenante.

Voix Pour : 32
F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant : C. FACCHIN / P. VEZINE / F. LATRA

---0---

Direction Générale des Services

N°01 – 12/2020

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Le Maire informe que le règlement intérieur est à voter dans les 6 mois qui suivent les élections. Il précise qu'il n'y a pas de modification substantielle par rapport au précédent règlement mais qu'il a été allégé au niveau de sa forme pour en faciliter la lecture.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale, en date du 7 décembre 2020.

L'article L.2541-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Le règlement intérieur peut être déféré devant le tribunal administratif* ».

La jurisprudence est venue préciser que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république impose toutefois au conseil municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'assemblée, le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'il figure en annexe.

Mme FRANCOIS-AULLEN constate que les remarques faites lors du précédent mandat sur l'attribution des formations aux élus ont été prises en compte mais que les élus minoritaires ont peu d'espace d'expression.

M. le Maire indique que les espaces d'expression ont été améliorés notamment dans le bulletin municipal.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 32
F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant : C. FACCHIN / P. VEZINE / F. LATRA

- **Adopte le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'il est annexé à la présente délibération.**

---0---

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L.2541-5 du Code général des collectivités territoriales applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dispose que ***Le conseil municipal fixe son règlement intérieur. Le règlement intérieur peut être déféré devant le tribunal administratif.***

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de fonctionnement.

La loi du 6 février 1992 impose au conseil municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

****

104

Sommaire

106

Table des matières

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL....1
CHAPITRE I : Réunions du conseil municipal....4
Article 1 : Périodicité des séances....4
Article 2 : Convocations....4
Article 3 : Ordre du jour....4
Article 4 : Motions, vœux....4
Article 5 : Accès aux dossiers....5
Article 6 : Questions orales....5
CHAPITRE II : Commissions et comités consultatifs....6
Article 7 : Commissions municipales....6
Article 8 : Comités consultatifs....6
CHAPITRE III : Tenue des séances du conseil municipal....7
Article 9 : Présidence....7
Article 10 : Quorum....7
Article 11 : Conseillers intéressés....7
Article 12 : Procurations....7
Article 13 : Absences – exclusions....8
Article 14 : Secrétariat de séance....8
Article 15 : Accès et tenue du public....8
Article 16 : Séance à huis clos....9
Article 17 : Enregistrement des débats....9
Article 18 : Police de l'assemblée....9
CHAPITRE IV : Débats et votes des délibérations....10
Article 19 : Déroulement de la séance....10
Article 20 : Débats ordinaires....10
Article 21 : Débat d'orientations budgétaires....10
Article 22 : Suspension de séance....10
Article 23 : Amendements....11
Article 25 : Clôture de toute discussion....11
CHAPITRE V : Comptes rendus des débats et des décisions....12
Article 26 : Procès-verbaux....12
Article 27 : Comptes rendus....12
Article 28 : Recueils des actes administratifs....12
CHAPITRE VI : Dispositions diverses....13
Article 29 : Mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux....13
Article 30 : Bulletin d'information générale....13
Article 31 : Groupes politiques....13
Article 32 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs....13
Article 33 : Modification du règlement....14
Article 34 : Application du règlement....14

108

CHAPITRE I : Réunions du conseil municipal

Article 1 : Périodicité des séances

Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre. Lors du renouvellement général des conseils municipaux, la première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet.

Le maire convoque le conseil municipal aussi souvent que les affaires l'exigent.

Le maire est tenu de le convoquer chaque fois qu'il en est requis par une demande écrite indiquant les motifs et le but de la convocation et signée par un tiers des membres du conseil municipal.

Réf. : Articles L. 2121-7, L. 2541-2, L.2541-3 du CGCT

Article 2 : Convocations

La convocation est faite par le maire. Elle précise la date, l'heure et le lieu de la réunion, qui se tient en principe à la mairie. De manière occasionnelle et selon les circonstances, elle pourra également se dérouler dans tout autre lieu de la commune.
L'envoi des convocations aux membres du conseil devra se faire par voie dématérialisée, à l'adresse électronique « Ville », sauf circonstances exceptionnelles où une version papier pourra être utilisée.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal. Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout conseiller municipal à tout moment pendant les jours et horaires d'ouverture au public ou sur rendez-vous sollicité auprès de la direction générale.
Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs, soit 7 jours calendaires.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Réf. : Article L. 2121-12 du CGCT

Article 3 : Ordre du jour

Le maire fixe l'ordre du jour. L'ordre du jour est joint à la convocation.

Afin d'assurer la publicité des séances, la date, l'heure, le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour sont communiqués à la presse locale, consultables sur la borne tactile et inscrits sur le site internet de la Ville.

Article 4 : Motions, vœux

Les propositions de motion ou vœu doivent être communiquées au maire par écrit au moins 5 jours francs (soit 7 jours calendaires) avant la séance. Le titre et le texte proposés doivent figurer dans cette communication.

Le conseil municipal décide sans débat si la motion ou le vœu sera discuté immédiatement ou inscrit à l'ordre du jour de la séance suivante du conseil. Lorsqu'il est inscrit à l'ordre du jour, le vœu ou la motion est examiné en fin de séance.

Article 5 : Accès aux dossiers

Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

La commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés.

Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté auprès du secrétariat du directeur général aux horaires habituels d'ouverture de la mairie, par tout conseiller municipal. Autant que faire se peut, l'intégralité des pièces est disponible sur un espace de téléchargement dédié dont l'adresse a été communiquée à l'ensemble des membres du conseil.

Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'assemblée.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux.

La consultation des dossiers, contrats ou de marchés ne figurant pas à l'ordre du jour, sera possible les jours ouvrés et sur demande écrite adressée au maire un jour ouvré et 24 heures au moins avant la date de consultation souhaitée.

Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du conseil municipal auprès de l'administration communale, devra se faire sous couvert du maire ou de l'adjoint délégué, sous réserve de l'application de l'article L.2121-12 alinéa 2.

Réf. : Articles L. 2121-13, L. 2121-13-1, L. 2121-12 alinéa 2, L. 2121-26 du CGCT

Article 6 : Questions orales

Les questions orales permettent aux élus d'évoquer dans le cadre d'une séance du conseil municipal tout sujet relatif à l'administration de la collectivité. Elles n'ont pas pour objet d'obtenir une décision sur les affaires évoquées et ne peuvent donc donner lieu à un vote de l'assemblée. Il doit s'agir d'une véritable demande d'explications et non d'un discours ou une prise de position à l'intention de l'assemblée ou de l'opinion publique par celui qui la pose.

Le texte exhaustif des questions est adressé au maire 24 heures avant une séance du conseil.

Lors de cette séance, les questions orales sont traitées après l'examen de la dernière affaire inscrite à l'ordre du jour de la séance. La durée consacrée à cette partie ne pourra excéder
30 minutes. L'ordre de présentation des questions est déterminé en fonction de leur date de réception au secrétariat de l'assemblée.

Le maire ou l'élu qu'il aura désigné répond dans ce cadre aux questions posées oralement par les conseillers municipaux.

Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé ou qui n'auront pu être traitées dans le temps imparti sont traitées à la séance ultérieure la plus proche.

Réf. : Article L. 2121-19 du CGCT

CHAPITRE II : Commissions et comités consultatifs

Article 7 : Commissions municipales

En vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le conseil municipal peut élire des commissions spéciales.
Le maire les préside. Il peut déléguer à cet effet un adjoint ou un membre du conseil municipal.

Le conseil municipal dans sa délibération n°03-07/2020 en date du 15 juillet 2020 a décidé de créer les 6 commissions permanentes suivantes :

COMMISSION	NOMBRE DE MEMBRES *
Intercommunalité et Partenariats Extérieurs	12 membres
Finances et Affaires Générales	12 membres
Développement Durable, Urbanisme et Commerces	12 membres
Culture, Education et Jeunesse	12 membres
Sports et Animation	12 membres
Social, Santé et Sécurité	12 membres

** Le nombre de membres indiqué ci-dessus exclut le maire.*

Chaque conseiller a le droit de faire entendre un expert de son choix après accord préalable du maire.

Chaque conseiller peut, sauf circonstances particulières, assister à toute commission autre que celles dont il est membre. Dans ce cas, il peut participer aux débats mais ne peut prendre prendre par aux votes éventuels.

La commission se réunit sur convocation du maire ou du président. Il est toutefois tenu de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller 3 jours francs, soit 5 jours calendaires, avant la tenue de la réunion.

Les points présentés en commission devant faire l'objet d'un examen en conseil municipal sont mis à disposition des conseillers sur Nextcloud.

Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions et résolutions.

Elles statuent à la majorité des voix : en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Réf. : Articles L.2541-8 et L. 2143-3 du CGCT

Article 8 : Comités consultatifs

Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune de Guebwiller. Il en fixe la composition, qui peut inclure des personnes n'appartenant pas au conseil municipal. Chaque réunion est présidée par l'un de ses membres désigné par le maire.

Chaque groupe politique y est représenté sauf s'il ne le souhaite pas.

Les membres des commissions mentionnés aux articles 7 et 8 sont tenus à une obligation de discrétion.

Réf. : Article L. 2143-2 du CGCT

CHAPITRE III : Tenue des séances du conseil municipal

Article 9 : Présidence

Le maire préside les séances du conseil municipal dans le respect du droit d'expression et de proposition appartenant à tout conseiller.

Il en ouvre les séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote et en prononce la suspension ou la clôture. Chaque membre du conseil peut demander une suspension de séance par réunion.

Lors de l'examen du compte administratif, le conseil municipal élit son président.

Réf. : Articles L. 2121-14 et L. 2122-8 du CGCT

Article 10 : Quorum

Sauf dans les cas expressément prévus par la loi, le conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres en exercice assiste à la séance.

Le quorum doit être atteint non seulement à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération, c'est-à-dire lorsque le maire déclare ouvrir la discussion après la présentation du rapport. La non participation au vote, y compris par obligation de déport (cf. article 11), ou le départ d'un conseiller en cours de discussion n'affectent pas le calcul du quorum.

Si le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de la séance ou lors de la mise en discussion de chaque point de l'ordre du jour soumis à délibération, le maire lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure.

Si au cours de la séance, un membre du conseil demande que le quorum soit vérifié, le maire demande au secrétaire de procéder à un comptage.

Sauf dans le cas de courte suspension de fait, en cas de suspension de séance, le quorum doit de nouveau être vérifié et constaté à la reprise de ladite séance.

Les pouvoirs donnés par les conseillers absents n'entrent pas en compte dans le calcul du quorum.

Réf. : Articles L. 2121-17 et L.2541-4 du CGCT

Article 11 : Conseillers intéressés

Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.
En conséquence, les membres du conseil intéressés à la question qui fait l'objet d'une délibération, soit en leur nom, soit comme mandataires, ne peuvent prendre part ni au débat, ni au vote.
Il leur appartient au vu du contenu des délibérations qui leur est proposé de vérifier qu'ils peuvent ou non prendre part au débat et au vote. Si tel est le cas, le conseiller en fait part oralement au maire, préalablement à l'examen de la délibération. Cette mention est alors portée au procès-verbal de la séance et sur la délibération.

Réf. : Articles L. 2131-11 du CGCT

Article 12 : Procurations

L'élu absent remet la procuration au secrétariat de l'assemblée avant le début de la séance ou à l'élu présent auquel il a donné pouvoir.

La procuration peut être établie au cours d'une séance à laquelle participe un conseiller obligé de se retirer avant la fin de la séance. La procuration peut également être envoyée par courrier électronique à la direction générale des services de la mairie. Dans ce cas, cet envoi devra obligatoirement faire l'objet d'un accusé de réception de la part du service.

Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers municipaux qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au maire leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

Un même conseiller municipal ne peut, sauf dispositions légales ou réglementaires spécifiques, être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable.

Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Réf. : Article L. 2121-20 du CGCT

Article 13 : Absences – exclusions

Un conseiller municipal qui, sans excuse suffisante, a manqué trois séances consécutives du conseil ou qui a troublé l'ordre de l'assemblée à plusieurs reprises sans tenir compte des avertissements du maire peut, par décision de l'assemblée qui motivera sa décision, être exclu du conseil pour un temps donné ou pour toute la durée du mandat.

Le conseil entend un conseiller municipal se prononçant pour et, le cas échéant, un conseiller se prononçant contre l'exclusion et procède aussitôt au vote, sans débat et au scrutin secret.

Un conseiller municipal qui sans excuse a manqué cinq séances consécutives, cesse d'être membre du conseil. Le fait qu'un conseiller municipal a manqué sans excuse cinq séances consécutives, doit ressortir des procès-verbaux des séances.

L'opposition contre la décision du conseil (alinéa 1 et 3 du présent article), est portée devant le Tribunal Administratif dans les dix jours de la date à laquelle la décision attaquée a été prise. Celle-ci ne peut être formée que par le conseiller directement intéressé.

Réf. : Articles L. 2541-9 et L. 2541-10 du CGCT

Article 14 : Secrétariat de séance

A chaque séance, le conseil municipal désigne le secrétaire de séance qui assiste le maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès verbal de séance.

Réf. : Article L.2541-6 du CGCT

Article 15 : Accès et tenue du public

Les séances des conseils municipaux sont publiques, sauf circonstances exceptionnelles et décision de l'assemblée (voir article 16).

Il appartient au maire de prendre les mesures destinées à empêcher que soit troublé le déroulement des séances, y compris en faisant interdire, pour des raisons de sécurité et d'ordre public, l'accès de la salle ou du bâtiment aux personnes dont le comportement traduit l'intention de manifester et de perturber les travaux de l'assemblée.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont spécifiquement réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance et adopter une attitude respectueuse de bon fonctionnement de l'assemblée et de ses membres. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont ainsi interdites.

Les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux tout le temps des séances.
Cette disposition s'applique également aux membres du conseil municipal, aux personnels des services présents et aux représentants de la presse.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

Réf. : Article L. 2121-18 alinéa 1er du CGCT

Article 16 : Séance à huis clos

La décision de tenir, pour toute ou partie de sa durée, une séance à huis clos est prise par un vote public du conseil municipal, sur la demande de trois membres ou du maire.

Lorsqu'il est décidé que le conseil municipal se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

Réf. : Article L. 2121-18 alinéa 2 du CGCT

Article 17 : Enregistrement des débats

Les séances du conseil sont enregistrées sur supports audio et vidéo. Ces enregistrements sont destinés à faciliter la rédaction des procès verbaux de séances prévus à l'article 29 et sont ensuite archivés.

Sans préjudice des pouvoirs que le maire tient de l'article L. 2121-16, les séances du conseil municipal peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle. La visioconférence permet notamment de maintenir l'obligation faite à la commune de rendre la séance publique.

Réf. : Article L. 2121-18 alinéa 3 du CGCT

Article 18 : Police de l'assemblée

Le maire a seul la police de l'assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

Il appartient au maire ou à celui qui le remplace de faire observer le présent règlement.

Réf. : Article L. 2121-16 du CGCT

CHAPITRE IV : Débats et votes des délibérations

Article 19 : Déroulement de la séance

Le maire, à l'ouverture de la séance, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus. Il fait approuver le procès verbal de ou des séances précédentes et prend note des rectifications éventuelles.

Le maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour. Il soumet à l'approbation du conseil municipal les points urgents qu'il propose d'ajouter à l'examen du conseil municipal du jour.

Le maire accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour.

Il demande au conseil municipal de nommer le secrétaire de séance.

Le maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Il aborde ensuite les points de l'ordre du jour tels qu'ils apparaissent dans la convocation.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par les rapporteurs désignés par le maire. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du maire lui-même ou d'un élu désigné par la maire.

Article 20 : Débats ordinaires

La parole est accordée par le maire aux membres du conseil municipal qui la demandent. Les membres du conseil municipal prennent alors la parole dans l'ordre chronologique de leur demande après y avoir été autorisé par le maire.

Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le maire qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues à l'article 18.
Le maire peut interrompre l'orateur et l'inviter à conclure très brièvement s'il estime la durée de son intervention trop longue.

Le Maire peut demander à toute personne qualifiée, même étrangère à l'administration, de donner des renseignements sur un ou plusieurs points faisant l'objet d'une délibération.

Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant le vote d'une affaire soumise à délibération.

Article 21 : Débat d'orientations budgétaires

Un débat d'orientations budgétaires, lors d'une séance ordinaire, a lieu au plus tôt deux mois avant la séance d'examen budgétaire.

Toute convocation est accompagnée d'un rapport spécifique

Réf. : Article L. 2312-1 du CGCT

Article 22 : Suspension de séance

La suspension de séance est décidée par le président de séance. Elle est de droit sauf cas manifeste d'obstruction dûment constatée par ce dernier.

Le président peut mettre aux voix toute demande émanant d'un conseiller.

Il revient au président de fixer la durée des suspensions de séance.

Article 23 : Amendements

Les amendements peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au conseil municipal.

Les amendements ou contre-projets doivent être présentés par écrit au maire au moins 24h avant le début de la séance. Le conseil municipal décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés à la commission compétente.

Article 24 : Votes

*S*auf demande contraire du président de la séance ou du quart des membres présents (exprimée à l'ouverture de la séance et concernant tout ou partie des points inscrits à l'ordre du jour), le conseil fait usage du système de vote électronique.

Un boîtier nominatif est destiné au vote électronique et est remis à chaque membre du conseil.

Le détenteur d'un pouvoir dûment établi dans les conditions définies à l'article 12 du présent règlement, pourra voter avec son boîtier, ce dernier étant paramétré afin qu'il puisse voter pour lui-même et pour l'élu absent dont il a la procuration, si le vote est identique.
Le cas échéant, le détenteur du pouvoir se voit remettre le boîtier de l'élu absent.

Le recours au système électronique, permettant de connaître a posteriori, le sens du vote de chaque membre du conseil, les règles relatives au vote au scrutin public s'appliquent (les noms des votants, avec l'indication de leur vote, sont mentionnés au procès-verbal).
Il est également possible de procéder à un vote secret, lorsque la situation l'exige.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, y compris, le cas échéant, les votes par procuration. Pour le calcul de la majorité, il n'est tenu compte ni des abstentions, ni des bulletins blancs, ni des bulletins nuls.

En cas de partage, sauf dans le cas de scrutin secret, la voix du maire est prépondérante.

Dans le contexte de circonstances exceptionnelles, le conseil municipal vote de l'une des quatre manières suivantes :

- à main levée,
- par assis et levé,
- au scrutin public par appel nominal,
- au scrutin secret.

Réf : Articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du CGCT

Article 25 : Clôture de toute discussion

Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre déterminé par le maire.

Il appartient au président de séance seul de mettre fin aux débats.

CHAPITRE V : Comptes rendus des débats et des décisions

Article 26 : Procès-verbaux

Les séances du conseil municipal donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique.

La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations.

Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du conseil municipal qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent. Il est également diffusé sur le site de la commune ainsi que consultable sur la borne tactile d'affichage réglementaire située à l'extérieur de la mairie.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement, sauf circonstances particulières.

Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

A l'occasion du renouvellement du conseil municipal, le procès-verbal de la dernière séance du mandat est voté lors de la tenue du premier conseil municipal après l'élection du Maire et de ses adjoints.

Réf. : Article L. 2121-23 CGCT

Article 27 : Comptes rendus

Le compte rendu est consultable, dans la huitaine, sur la borne tactile et également diffusé sur le site de la commune.

Il peut présenter une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du conseil.

Réf. : Article L. 2121-25 CGCT

Article 28 : Recueils des actes administratifs

Le recueil des actes administratifs contient les actes réglementaires, dont les décisions, les arrêtés et les délibérations. Il est rédigé après chaque séance du conseil municipal, sauf circonstances particulières.

Il est mis à la disposition du public sur la borne tactile et également diffusé sur le site de la commune. Un exemplaire est conservé par le service des archives municipales.

Réf. : R.2121-10 du CGCT

CHAPITRE VI : Dispositions diverses

Article 29 : Mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux

Un local commun a été mis à disposition pour des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Le local mis à disposition ne saurait en aucun cas être destiné à une permanence ou à accueillir des réunions publiques.

La répartition du temps d'occupation du local administratif mis à la disposition des conseillers minoritaires entre leurs différents groupes est fixée d'un commun accord. En l'absence d'accord, le maire procède à cette répartition en fonction de l'importance des groupes.

Réf. : Article L. 2121-27 du CGCT

Article 30 : Bulletin d'information générale

Lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression de chaque groupe d'élus constitué pour les élections municipales.

La taille des espaces sera différentiée en fonction de la représentation de chaque groupe au sein du conseil municipal et selon la nature du support.

Ces espaces ne devront comporter aucune mise en cause personnelle ni être à caractère diffamatoire.

L'emplacement de ces espaces sera déterminé par les services de la commune en fonction de la mise en page du bulletin et du support.

Les délais de remise des textes sont fixés uniformément pour tous les groupes.

Réf. : Article L. 2121-27-1 du CGCT

Article 31 : Groupes politiques

Les conseillers peuvent se constituer en groupes selon leurs affinités politiques par déclaration adressée au maire, signée par tous les membres du groupe et comportant la liste des membres. Chaque conseiller peut adhérer à un groupe mais il ne pourra faire partie que d'un seul.

Tout groupe politique doit réunir au moins deux conseillers municipaux.

Un conseiller n'appartenant à aucun groupe reconnu peut toutefois s'inscrire au groupe des non-inscrits s'il comporte au moins trois membres, ou s'apparenter à un groupe existant de son choix avec l'agrément du président du groupe.

Les modifications des groupes sont portées à la connaissance du maire. Le maire en donne connaissance au conseil municipal qui suit cette information.

L'enveloppe budgétaire destinée à la prise en charge des frais afférents au droit à la formation des élus ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune (DCM n°01-07/2020 du 15 juillet 2020).

Article 32 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Le conseil municipal a procédé à la désignation de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs (DCM n°04-07/2020 du 15 juillet 2020).

La fixation de la durée des fonctions assignées aux délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Les conseillers désignés pour siéger au sein d'un organisme extérieur pourront rendre compte au conseil municipal de l'exécution de leur mandat.

Réf. : Article L. 2121-33 du CGCT

Article 33 : Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communale.

Article 34 : Application du règlement

Le présent règlement est applicable au conseil municipal de la Ville de Guebwiller.

L'application du présent règlement est de droit, sauf si l'une de ses dispositions se révélait contraire aux lois et règlements en vigueur.

N°02 – 12/2020

RAPPORT SUR LA MARCHE ET LES RÉSULTATS DE L'ENSEMBLE DE L'ADMINISTRATION 2019

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale, en date du 7 décembre 2020.

L'article L2541-21 du code général des collectivités territoriales, porte obligation aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, de produire chaque année un rapport sur la marche et les résultats de l'ensemble de l'administration.
Le présent rapport a pour objet de présenter le rapport d'activité 2019 de la Ville de GUEBWILLER.

Mme FRANCOIS-AULLEN met en avant la qualité du travail du CCAS dans le rapport d'activité et tout au long de l'année ainsi que sa volonté de travailler avec ce service mais aussi l'importance d'un recrutement pour l'étoffer. Cependant, elle indique que la réflexion sur la politique sociale de la ville doit être poursuivie.

M. le Maire souligne à son tour l'investissement du CCAS et de l'ensemble des services de la Ville.

Mme DEHESTRU ajoute que le service éducation a été particulièrement sollicité lors de la crise sanitaire, ainsi que le service entretien des bâtiments.

M. le Maire précise aussi le travail du service communication avec la création de la page Facebook de la Ville.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

- Prendre acte du document présenté en annexe.

---0---

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

VILLE DE Guebwiller

Édito

Les services de la ville veillent à ce que le rapport d'activités soit publié au moment de l'examen du compte administratif de l'année concernée. En temps normal… Le but est en effet de conserver un lien entre la conclusion financière des projets exécutés sur l'année et l'activité des services.
Mais le Covid-19 est passé par là, en cette année 2020…

Si le compte administratif 2019 a été approuvé par le conseil municipal le 8 juin 2020, le rapport d'activité n'est présenté qu'aujourd'hui.

Il peut paraître étrange, voire bizarre, de s'escrimer à publier un rapport d'activités un an après les faits, c'est à dire au moment où l'exercice budgétaire suivant s'achève déjà et qu'on s'apprête à rédiger le prochain rapport d'activités.

C'est sans doute vrai, mais cela ne le rend pas moins indispensable.

Indispensable d'abord pour les agents eux-mêmes afin qu'ils prennent le temps de redécouvrir ce à quoi ils ont participé, pour en tirer, avec du recul, de la fierté.
Indispensable aussi parce qu'une litanie de chiffres dans des tableaux budgétaires n'illustrera jamais les actions et résultats concrets.

Enfin ces rapports doivent être aussi vus comme une sorte de devoir de mémoire. Il ne s'agit pas de réécrire l'histoire, ces rapports s'ajoutent aux coupures de presse, procès-verbaux… Ils viennent apporter un éclairage complémentaire aux annales de la ville.

Ce rapport 2019 vient donc tardivement remplir son office.

Certes, les périodes de confinement et les pics d'activités liés à la gestion de la pandémie ne nous ont pas facilité la tâche. Il est indéniable également que la modification du calendrier électoral a modifié notre propre agenda de travail par ailleurs déjà chargé avec ces chantiers toujours en cours (Notre-Dame, Carto-Rhin, Pôle multimodal, changement de logiciels métiers, etc.).

Ce contexte extraordinaire ne doit cependant pas nous absoudre de tout reproche. Il doit surtout nous inspirer pour trouver de nouvelles méthodes de travail.
En cela, et c'est le seul (maigre) bénéfice de la pandémie, nous avançons et expérimentons. De nouvelles organisations, plus souples et plus réactives, nous permettent déjà de répondre plus efficacement aux besoins des habitants et d'accompagner les projets de la municipalité.

Les projets qui viennent d'être votés par le conseil municipal, d'une ampleur inédite à Guebwiller, seront l'occasion de tester au maximum ces principes.

Les rapports d'activités 2020 et 2021 viendront, j'en suis sûr, en temps et en texte, démontrer leur bien-fondé.

Bonne lecture

Hugues LEVI-TOPAL
Directeur général des services

Sommaire

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 5

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 6

ACCUEIL ET VIE CITOYENNE 8

RESSOURCES HUMAINES 9

COMMUNICATION 11

ADMINISTRATION THÉMATIQUE 14

PATRIMOINES 15

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 30

AFFAIRES CULTURELLES 39

ANIMATIONS 55

EDUCATION, JEUNESSE ET SPORT 56

ARCHIVES 69

CENTRE COMMUNAL D'AIDE SOCIALE 71

1.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MISSIONS

L'administration Générale, service « ressource » dispose de missions diverses, telles que la préparation, la gestion et le secrétariat de l'assemblée communale, les affaires générales et juridiques, l'occupation du domaine public, les affaires foncières et patrimoniales.

Ces missions sont nécessairement exercées de manière transversale avec les autres services municipaux mais également avec des partenaires extérieurs (institutions, associations, collectivités territoriales).

LES TEMPS FORTS DE 2019

1. Recensement de la population

Dans le cadre de la campagne de recensement qui s'est déroulée du 17 janvier au 23 février 2019, 458 ménages ont été recensés par 3 agents recenseurs issus des effectifs de la commune. Pour cette enquête, un effort particulier a une nouvelle fois été mené sur le recensement en ligne auprès des personnes recensées (baisse du coût du recensement, collecte plus rapide et suivi en temps réel, impact sur le développement durable...) Le taux de réponse Internet a ainsi progressé de 35 % en 2018 à 42 % en 2019.

2. Conseil municipal

Acquisition et mise en place d'une nouvelle sonorisation avec un logiciel de gestion des votes pour la tenue des conseils municipaux, commissions et réunions.

3. Assurances

Renouvellement du marché des assurances pour une période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023. L'accompagnement par un cabinet spécialisé a permis d'étoffer les clauses et garanties avec en parallèle une réduction conséquente des coûts (-30% environ).

LES CHIFFRES-CLÉS :

Organisation de **8 séances** du conseil municipal dont **2 extraordinaires**

123 délibérations présentées au conseil municipal

331 arrêtés (circulation - stationnement, taxis, ouvertures tardives de débits de boissons ...) & **16 décisions**.

24 dossiers de sinistre (flotte automobile, bâtiments & voies publiques, vandalisme, contentieux)

4 dossiers de cessions – acquisitions foncières et patrimoniales.

ACCUEIL
ET VIE CITOYENNE

Premier et principal interlocuteur de la mairie, le service Accueil / Population et Etat Civil reçoit près de 20 000 personnes par an, et autant d'appels téléphoniques.

Il accueille, informe, oriente le public dans ses démarches administratives et recherches d'informations relatives à la vie communale.

MISSIONS

Le service intervient directement dans un grand nombre de domaines de la vie quotidienne :

- Etat civil (mariages, naissances, décès, reconnaissances, PACS, COMEDEC, changement de prénoms…)
- Cimetière
- Elections
- Population (recensement militaire, attestations d'accueil…)
- Cartes nationales d'identité et Passeports
- Cérémonies patriotiques

FAITS MARQUANTS EN 2019

- Réforme électorale : REU, nouvelle commission de contrôle, inscription jusqu'au 31 mars, refonte électorale…
- Organisation des élections européennes
- Mise en place de COMEDEC : système informatique sécurisé de transmission d'actes entres mairies et notaires, entre centres d'émission de titres sécurisés et mairies…

LES CHIFFRES-CLÉS :

- **2247** dossiers de CNI (contre 1955 en 2018)
- **1266** dossiers de passeports (contre 980 en 2018)
- **3921** échanges COMEDEC

EN 2020…

Organisation des élections municipales et départ à la retraite d'un agent du service.

RESSOURCES HUMAINES

Accueillir et orienter les collaborateurs de la collectivité en fonction de leurs besoins, établir et suivre les dossiers relatifs à la paie, au déroulé des carrières, au rythme de travail, aux absences, à la retraite, assurer les recrutements, optimiser la gestion administrative et financière du personnel, développer les compétences de chacun, organiser le dialogue social et superviser l'activité du service nettoyage des écoles et bâtiments communaux, telles sont les principales missions du service ressources humaines.

Service ressources humaines
2 agents

Service nettoyage
2 coordinatrices
11 agents de service

LES CHIFFRES-CLÉS :

138 agents : 120 fonctionnaires, 2 contractuels sur emploi permanent et 16 contractuels sur emploi non permanent
Moyenne d'âge : 49 ans
48% de femmes
Agents de Catégorie A : 10% - Catégorie B : 12% - Catégorie C 78 %
Taux d'absentéisme « maladie ordinaire » : 6.49%.

La carrière :
7 stagiairisations
4 titularisations
52 avancements d'échelon
9 avancements de grade
1 promotion interne
1 départ à la retraite.

Les actes :
1894 fiches de paie
703 arrêtés
384 réponses à candidature

La formation :
290 jours de formation
Budget formation :
40 438€

Les charges de personnel :
5 278 480€ (+0.61%), soit 42.96% des dépenses de fonctionnement

Le coût des charges de personnel par habitant : 463€ (461€ en 2018)

Le taux d'administration
12.12% (-0.9%)

LES FAITS MARQUANTS :

Mise à jour de divers règlements relatifs au Compte Epargne Temps (CET), à l'indemnisation des frais de mission et aux dispositions générales applicables aux Agents Territoriaux des Ecoles Maternelles.

Elaboration, avec les représentants du personnel, du règlement intérieur de la formation et d'une plaquette de présentation du Compte Personnel de Formation. Le règlement intérieur de formation définit les droits et les obligations des agents de la collectivité, dans le respect du cadre légal et vise à les informer sur le contenu des différents dispositifs de formation en vigueur.

Lancement d'une consultation publique sur le risque statutaire et adhésion au contrat d'assurance du personnel présenté par CNP assurances/ SOFAXIS.

Mise en place de deux premières sessions de formation aux gestes de premiers secours afin de développer une culture commune de sécurité et sensibiliser à la prévention des risques.

EN 2020...

Elaboration d'un règlement relatif au télétravail,
Révision de l'accord sur le temps de travail,
Paramétrage du logiciel de paie en vue de la mise en œuvre de la Déclaration Sociale Nominative mensuelle.

COMMUNICATION

Citation

«J'ai écrit parce que c'était la seule façon de parler en se taisant.»
- Pascal Quignard

MISSIONS

- Informer les citoyens sur les services publics et l'actualité de la Ville
- Mettre en valeur les projets structurants et l'image de la Ville
- Accompagner les agents et les services de la Ville dans leur projet de communication

LE CHIFFRE DE L'ANNÉE

6

Six reportages de France 3 réalisés en 2019 sur Guebwiller.

1. Lancement chantier Église Notre-Dame
2. Action Coeur de Ville
3. Loi de Denormandie avec le chantier de Passiflora
4. Bilingo
5. Noël Bleu
6. Guide des seniors

ÉVÈNEMENTS

Organisation, protocole et communication :

- **Signature partenariat Caléo / Badénova** (relations publiques, relations presse, dossier de presse, conférence de presse, communiqués de presse, organisation de l'événement... Réalisation, tournage et montage d'un film avec les équipes de Caléo pour communiquer en direction des équipes de Badenova)

- **Gendarmerie de Guebwiller**

- **Ecole Adelaïde Hautval**

Communication :
- 1er salon des Séniors

Un événement à part :
Noël Bleu 2019

Un « big » plan de communication
- France 3 en direct pour le lancement du festival
- Réalisation de reportages et vidéos pour la page Facebook
- Film officiel (Blogueurs d'Alsace)
- Une page Facebook qui atteint 1800 abonnés (fin 2019)

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET CITOYENNE

Communication, organisation et animation :
- le Grand débat national
- Journée citoyenne
- Communication en direction des riverains de l'école Adelaïde Hautval au sujet des changements de sens de circulation dans le quartier

ACTION «CHOUCHOU»

Création du 1er Guide des seniors avec la directrice du CCAS, Estelle Genay. Une opération :
- Ligne éditoriale
- Concept
- Animation

PROMOTION DE NOUVEAUX ÉVÉNEMENTS

- Été Zen
- Exposition Capri au Musée Deck
- Partenariat CCAS / Espace jeunesse / Salle de spectacles Eden

MAGAZINE

Deux magazines publiés en 2019.

CÉRÉMONIE DES VOEUX

- Organisation et protocole
- Animation
- Animation originale de la rétrospective de l'année 2019 avec un blind-test géant.

ET AUSSI ...

- Mise en place du **paiement en ligne** sur le site internet pour les factures de la Ville
- **Participation au concours Cap Com** (Association nationale des communicants publics)
- Organisation de la venue des épreuves de sélection de l'émission « Tout le monde veut prendre sa place » de Nagui.

EN 2020 ...

- Mise en place d'une **stratégie de communication sur les réseaux sociaux** : création de la page Facebook et du compte Instagram
- Organisation de l'opération **Mon Centre Ville a un incroyable commerce (MCVAIC)**

ET AUSSI ! 4000 abonnés sur la page Facebook de la ville !

2.

ADMINISTRATION THÉMATIQUE

PATRIMOINES

MISSIONS

La Direction des patrimoines transposent les projets politiques en actions opérationnelles.

AU QUOTIDIEN

- Avec le soutien du service des ateliers, **participe à l'organisation de la vie de la commune.**
- Avec le soutien du service du pôle bâtiment, **développe le secteur immobilier** de la ville.
- Avec le soutien du service du pôle voirie, **développe le réseau urbain** de la ville.
- Avec le soutien du service cadre de vie, **assure aux habitants une qualité de vie dans la commune**, dans le respect de l'environnement.

ATELIERS MUNICIPAUX

MISSIONS

Les ateliers municipaux sont chargés d'entretenir, d'assurer et de préserver le patrimoine.

LES DIVERSES MANIFESTATIONS

- Exposition avicole / philatélique
- Championnats de tennis de table / GRS
- Trophée des champions
- Salon culinaire

- Marché de pâques :

- Marché aux puces
- Marché de noël
- Haut Rhin Propre
- Foire aux Vins
- Téléthon
- Journée commerces de proximité
- Feu de la Saint-Jean

• **Engazonnement allées Cimetière – partie 2 :**

• **Mise en place portiers vidéo (210h)**
- Ecole Storck / Inspection Storck
- Ecole Hautval
- Maison des Associations
- Maison Ritter

• Ouverture mur d'enceinte parking Salle 1860 (arrêts Minute) + remise en place mur en pierres de taille (450h)

• Ateliers : mise en place Aire de Lavage + Aire de dépotage + réfection hangar stockage sel (1200h)

• Déménagement des écoles Freyhof et Rebzunft à Hautval (270h)

• Ecole Storck : (220h)
- Rependre grilles enceinte
- Rafraichissement bureau Directeur

• Réfection logement Conciergerie Maison Ritter (ex-HAUSS) (74h)

• Travaux Pôle Médical (ex-Bibliothèque) (260h) :

• Moutons Terrain d'Aventures et Verger Ecole :

• **Réaménagement Bois Fleuri :**

• **Réfection cage d'escalier Musée :**

• **Réfection cour + salle de classe école Saint Exupéry :**

• **Réfection CCAS :**

PÔLE BÂTIMENTS

MISSIONS

Le pôle bâtiments est en charge de la programmation des travaux en qualité de maître d'œuvre du patrimoine bâti, réalisés en régie ou par des prestataires.

FAITS MARQUANTS

• Espace Jeunesse : évolution de l'alarme intrusion.

• **Bois Fleuri :** visite en vue de la cession de la propriété à l'Hôpital Pasteur de Colmar.

• **Isolation de combles :** Les Erables ; Maison des Associations ; Presbytère Notre-Dame.

• **Eglise Notre-Dame :** travaux sur l'horloge (remplacement des renvois d'angle et planétaires).

• **Ex-Gare :** divers en vue de la cession du bâtiment.

• Bains Municipaux : rampe PMR.

• **Ex-école Schlumberger :** divers en vue de la location du bâtiment.

• Héberlé : divers en vue de la démolition du bâtiment.
• Mairie : remplacement des chaudières.
• Théâtre Municipal : travaux divers (électricité + sono).
• Ecole Freyhof : projet maison des ainés.
• Mairie 1 et 2 : réfection du crépis.
• Ex-école Rebzunft : divers en vue de la cession du bâtiment.

• **Mur Deck : réfection de la fresque (M. Finiels).**

PÔLE ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

FAITS MARQUANTS

ENVIRONNEMENT

GESTION DU PATRIMOINE ARBORÉ

Soucieuse de son environnement et de la préservation de son patrimoine arboré, la Ville de Guebwiller lance dès 2019 la première phase de son **plan de renouvellement de son patrimoine arboré 2019-2022**, prévoyant la plantation de 114 arbres sur 10 sites.
La première phase du plan a débutée à l'automne 2019 avec la plantation d'**un Chêne rouge d'Amérique** au Parc de la Neuenbourg (16/10/19). Cette opération a fait l'objet d'une inauguration annonçant non seulement le lancement du plan de renouvellement du patrimoine arboré mais aussi l'ouverture du parc au public. S'en est suivi la plantation de **11 arbres d'ornement** sur 5 sites différents (aire de jeux Jean-Jaurès, lotissement des Prés, place de la Breilmatt, Trame verte-ZAC des Filés et terrain aventure) et de **10 petits chênes rouges** à la promenade Déroulède avec les élèves de l'école Magenta.

En résumé pour 2019 :
22 arbres plantés sur 7 sites du plan de renouvellement
28 arbres sur 2 parkings suite à leur aménagement (parking mairie et avenue Foch)
6 arbres replantés (parc Marseillaise, rue de l'électricité…)
=> **56 arbres sur 12 sites en 2019**

Coût global du projet : 21000€ pour 4 ans (achat des arbres et fournitures (66%) + coût d'installation (11%) + coût de fonctionnement (arrosage – 23%))

CONCOURS SUR L'ARBRE

Dans le cadre de cette démarche, la Ville de Guebwiller a organisé un concours photos sur le thème de « l'Arbre ».
L'objectif de ce concours était de mettre en avant la beauté de la nature à travers un symbole « l'Arbre », en le photographiant de près ou de loin, en groupe ou isolé qu'il s'agisse d'un arbre remarquable ou ordinaire.
Ce concours a rencontré un grand succès avec la participation de 52 candidats (50 candidatures en 2018 sur « L'Eau dans tous ses états »; 37 candidatures en 2016 sur les « Herbes folles » et 49 candidats en 2017). Ces photos ont été exposées à la Médiathèque.

Guy WURTH « Soif de lumière » (1er prix)

Christine WURTH « Bouffée d'oxygène » (10e)

Julien CLAUDEPIERRE « Contemplation » (20e)

DÉMARCHE «O PHYTO»

Dans le cadre de sa politique environnementale, Guebwiller s'efforce, depuis de nombreuses années, à réduire l'utilisation des pesticides. En 2019, La ville poursuit sa démarche avec :
- poursuite de la végétalisation du cimetière

- la gestion des serres horticoles en Protection Biologique Intégrée (PBI), sans aucun produit phytosanitaire
Un nouveau plan de gestion différenciée de ses espaces verts (PGD) avec la signature de la dernière Charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics de la Région Grand Est
Toutes ces démarches, sont réalisées en vu d'abandonner définitivement l'utilisation des pesticides sur l'ensemble de ses espaces communaux et d'atteindre le niveau 3 libellules en 2022, année du prochain audit.

PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉES DES ESPACES VERTS

Un Plan de Gestion Différenciée est un plan d'actions pour l'entretien des espaces communaux entretenus qui vise à appliquer une gestion plus écologique et plus économique de ses espaces verts.
Depuis 2011, Guebwiller disposait d'un plan de désherbage et de gestion différenciée pour réduire l'utilisation des pesticides et préserver la qualité de la ressource en eau.

Pâturage de 41 brebis et agneaux (Suffolk à tête noire) au terrain aventure, juin 2019.

VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE

En 2017, après un essai concluant, Guebwiller décide d'abandonner les pesticides dans le cimetière et d'entreprendre des travaux d'engazonnement de ses allées secondaires. Tous les ans, environ 14 allées supplémentaires sont engazonnées à l'automne, après la Toussaint (conditions pluviométriques favorables et fréquentation moindre).

SAUVONS LES CRAPAUDS !

Suite à un comptage des amphibiens en mars/avril 2019, près de 700 crapauds communs (espèce protégée par arrêté du 22 juillet 1993 et par la convention de Berne) ont été observés tentant de rejoindre leur site de reproduction, en traversant la RD429 au niveau de la Pizzeria du Lac.
Devant ces résultats probants, un dispositif sera installé fin février 2020, en partenariat avec le Conseil départemental et la Brigade verte, pour les protéger lors de leur migration.

FLEURISSEMENT :

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

Depuis plusieurs années, le nombre de participants au concours diminue. En 2019, la tendance se stabilise autour de cinquante participants, essentiellement des seniors.

FORÊT :

RÉVISION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER 2003/2022

Un Aménagement Forestier est un document opérationnel qui planifie les actions à mener sur 20 ans dans les forêts relevant du régime forestier. Son application garantie une gestion durable et multifonctionnelle (production de bois, préservation de la biodiversité, et accueil du public) de la forêt.

L'état des lieux de la forêt (état des peuplements et gestion passée) a été présenté par l'ONF en octobre 2019. De ce constat s'est dégagé des pistes de gestion qui ont été expliquées et proposées à la collectivité. En 2020, la ville va devoir exprimer ses grandes directives, et approuver le projet établi avec l'ONF.

JOURNÉE CITOYENNE

En 2019, ce sont **près de 58 personnes qui ont participé à cette journée**, dont 13 élus et 6 agents de la Ville.

4 chantiers ont été proposés et réalisés avec succès :
- rénovation des bancs de la promenade Déroulède : peinture des bancs. Le nettoyage/rénovation du mur a été abandonné car les lycéens ont re-tagué le mur quelques jours avant alors que les ateliers étaient intervenus ~14 participants.
- travaux d'entretien et de nettoyage : enlever le crépi, banc circulaire repeint et jardinets décaissés. L'absence du personnel de l'école et des parents d'élèves (hormis 2) était regrettée. ~10 participants.
- repeinte des rambardes des berges de la Lauch sur un tronçon. ~15 participants dont 2 participants du Graethof.
- création par les enfants d'un arbre citoyen en y apposant sa feuille. Intervenante : Aurélie Schmitt ~11 participants.

PÔLE VOIRIE - PATRIMOINE URBAIN

ENTRETIEN – OPTIMISATION DES BÂTIMENTS

125 rue Deck : vers un pôle de santé pluri professionnel

GUEBWILLER est une ville située dans une zone classée fragile par l'Agence Régionale de Santé. L'objectif de la création d'un pôle de santé est d'anticiper au déclin de la profession médicale sur le territoire, afin d'offrir à la population un lieu de prise en charge de proximité et de qualité, et d'assurer le maintien de la CPAM et des médecins sur la ville de Guebwiller

Objectif :

- **Création de 10 cabinets médicaux regroupés dans un seul bâtiment** accessible au public (PMR), présentant de nombreux avantages comme un grand parking, des voies de circulation principale, et des arrêts de bus de proximité.

Fiche travaux :

Calendrier : début de travaux juin 2018, livraison septembre 2019

Coûts des travaux : 846 102€ HT

RESTAURATION DE LA FRESQUE DECK - rue de la monnaie

Restauration de la fresque Deck, réalisé août 2019.

PARC DE LA NEUENBOURG

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine, la ville de Guebwiller à la charge de la mise en valeur et l'entretien du parc du Neuenbourg
Le projet de la ville de Guebwiller est d'ouvrir ce parc au public, en le rendant visitable et attrayant.

Objectif :

- La **mise en valeur du patrimoine botanique** du parc
- La **restauration du cheminement du parc**, en respectant les allées historiques, et les points remarques.
- La **création d'une aire de détente et conviviale**, comprenant du mobilier urbain, des installations d'aires de jeux et cross fit pour petit et grand.
- L'installation de vidéo surveillance du site pour assurer la sécurité des personnes et des biens

Fiche travaux :

Du 01/02/2019 au 31/06/2019 : Marché public de travaux, exécution des travaux, livraison septembre 2019
Coûts prévisionnel des travaux : 160 000 € HT

TRAVAUX DE VOIERIES

AMÉNAGEMENT RUE DU CENTRE - RALENTISSEUR

Objectif :

Renforcer la sécurité routière le long de la rue du centre par la création d'un plateau ralentisseur.

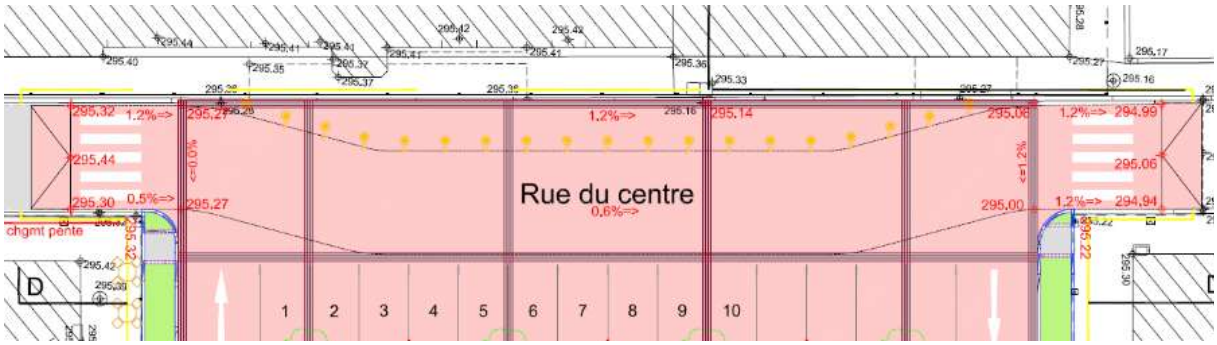

Travaux à réaliser :

- Reprise des bordures
- Pavage
- Mise en œuvre de l'enrobé coloré
- Signalisations verticales et horizontales
- Mise en place de poteaux de sécurité

Date des travaux :

- Avril 2019, durée 3 semaines
Coût de l'opération: 66 286 € TTC

SÉCURISATION DE LA ROUTE D'ISSENHEIM

Objectif :

Renforcer la sécurité routière le long de cette route au niveau du carrefour rue de la piscine, route d'Issenheim par la création d'un plateau ralentisseur.

Fiche travaux :

Calendrier : début de travaux juillet 2018, travaux réception janvier 2019,
Coût estimatif des travaux : 149 590 € HT

SÉCURISATION DE L'ÉCOLE HAUTVAL

Dans le cadre du regroupement de deux écoles élémentaires (Freyhof et Rebzunft) sur un seul site, situé rue Pierre Bucher, la municipalité a décidé de réhabiliter le bâtiment pour recevoir les élèves des écoles primaires de Freyhof et Rebzunft.

Objectif

- Renforcer la sécurité routière à l'entrée et aux abords de l'école Adélaide Hautval, en maitrisant les problématiques de stationnement et de déplacement, suite à l'augmentation du trafic induit lors des heures de dépose ou reprise des élèves

Fiche travaux :

Calendrier : début de travaux fin 2018, travaux terminés septembre 2019
Coût estimatif des travaux : 176 000 € HT

CRÉATION D'UN PARKING MULTIMODAL

Pour rendre son cœur de ville attractif, la ville de Guebwiller doit facilement être accessible par voie routière et dans un futur par voie ferroviaire. Elle se doit également de réduire son impact à effet de serre en limitant la circulation routière dans son centre, en créant un point centre multimodal équipé, pouvant recevoir les touristes, et les usagers de la vallée de Guebwiller

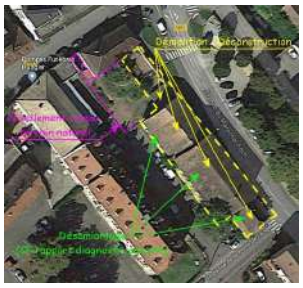

Objectif :

- Désengorger la circulation du centre-ville et de la vallée
- Réorganiser le maillage de circulation, donnant priorité aux déplacements piétons ;
- Développer le déplacement en mode doux par la création d'une zone dédiée aux vélos (stationnement, rechargement électrique,...), en utilisant la trame verte et les différentes pistes cyclables pour se rendre sur les sites attractifs de la ville ;
- Accueillir le tourisme par l'aménagement de places pour les cars, « point info accueil », équipé de toilettes en entrée de ville
- Accueillir les camping-cars en entrée de ville avec l'installation d'une aire de services, dit « point bleu ».

Fiche travaux :

Calendrier : début de travaux juin 2019, par le désamiantage des bâtiments, suivi de la démolition des friches Heberlé « Antiquaire » détail, ci-dessous :

- Curage intérieur du bâtiment
- Désamiantage du bâtiment d'habitation et appentis
- Démolition des deux bâtiments
- Mise à niveau du mur d'enceinte
- Nivellement du terrain

Coût estimatif du projet global de la création du parking : 900 000 € TTC

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

L'habitat, la population, les activités, les équipements, les dessertes, l'environnement bâti et non bâti, constituent les éléments qui se mêlent spécifiquement créant ainsi des territoires aux identités propres.

Crée en juillet 2017, la Direction du développement du territoire regroupe trois services dédiés au développement :

- des équipements, à la prospective urbaine, à l'aménagement : **Le service Grands Projets**
- de l'environnement du cadre bâti : **Le service Urbanisme**
- de la politique de la Ville et à la recherche de subvention : **Le service Partenariats Institutionnels et Subvention**

La Direction anime la Commission Economie Urbanisme et Tourisme qui s'est réunie 6 fois en 2019.

EN 2020...

En 2020, le processus Action Cœur de Ville entrant dans une phase de réalisation, la Direction développement du territoire sera adaptée et renforcée afin de traiter les sujets liés (Habitat, Mobilité, Commerces).

RESSOURCES HUMAINES :

Direction et Service Grands projets – Mme Sandrine MICHEL
Service Partenariats Institutionnels et subventions – Mme Nastasia GOETSCHY
Service Urbanisme – Mr Geoffrey BARTH
Assistante de la Direction Développement du Territoire – Mme Camille MARANO

LES CHIFFRES-CLÉS :

764 215 €

DE SUBVENTIONS OBTENUES

9 demandes de subvention
8 subventions accordées

5 323 000 €

D'INVESTISSEMENT

Gendarmerie
Adelaïde Hautval

579

DOSSIERS TRAITES

25 Autorisations de Travaux
34 Permis de Construire
3 Permis de Construire modificatifs
7 Permis de Démolir
3 Permis d'Aménager
110 DP
201 CU
196 DIA
2 dossiers en contentieux
7 courriers de mise en demeure de régularisation de travaux dont 2 arrêtés interruptifs de travaux

LES GRANDS PROJETS :

Des équipements adaptés à de nouveaux besoins

LA NOUVELLE ÉCOLE ADÉLAÏDE HAUTVAL

L'année 2019 voit la livraison et l'inauguration de l'école Adelaïde Hautval pour la rentrée 2019 : 10 classes, une cantine, un périscolaire pour plus de confort et un meilleur accueil pour les enfants des classes élémentaires. Le chantier s'est bien passé malgré des imprévus conséquents. La réactivité du maître d'œuvre et des services ont permis de tenir les délais.

1. Vue depuis la rue St Michel : la nouvelle entrée de l'école
2. Le nouvel espace de restauration
3. La grande salle d'activités
4. Une signalétique adaptée

LA NOUVELLE GENDARMERIE
24 LOGEMENTS

La réception des 24 logements a eu lieu fin décembre 2019 achevant ainsi la construction de la nouvelle Gendarmerie.
La Livraison aux gendarmes a eu lieu en janvier 2019.
Le chantier a subi du retard du fait d'entreprises en difficultés, nécessitant un suivi de chantier important.

1. Les 24 logements depuis la rue Jean Jacques Bourcart
2. Une chambre au dernier étage
3. A l'intérieur d'un logement en duplex
4. Les 24 logements coté jardin vus depuis la rue Théodore Deck

Développer la ville durablement

EUROPAN ACTE III

L'objectif 2019 était de définir un Plan Directeur d'Aménagement des friches du Haut de la Ville. L'année 2019 a donc été ponctuée de comités techniques et de pilotages rapprochés pour tenir les délais et l'objectif

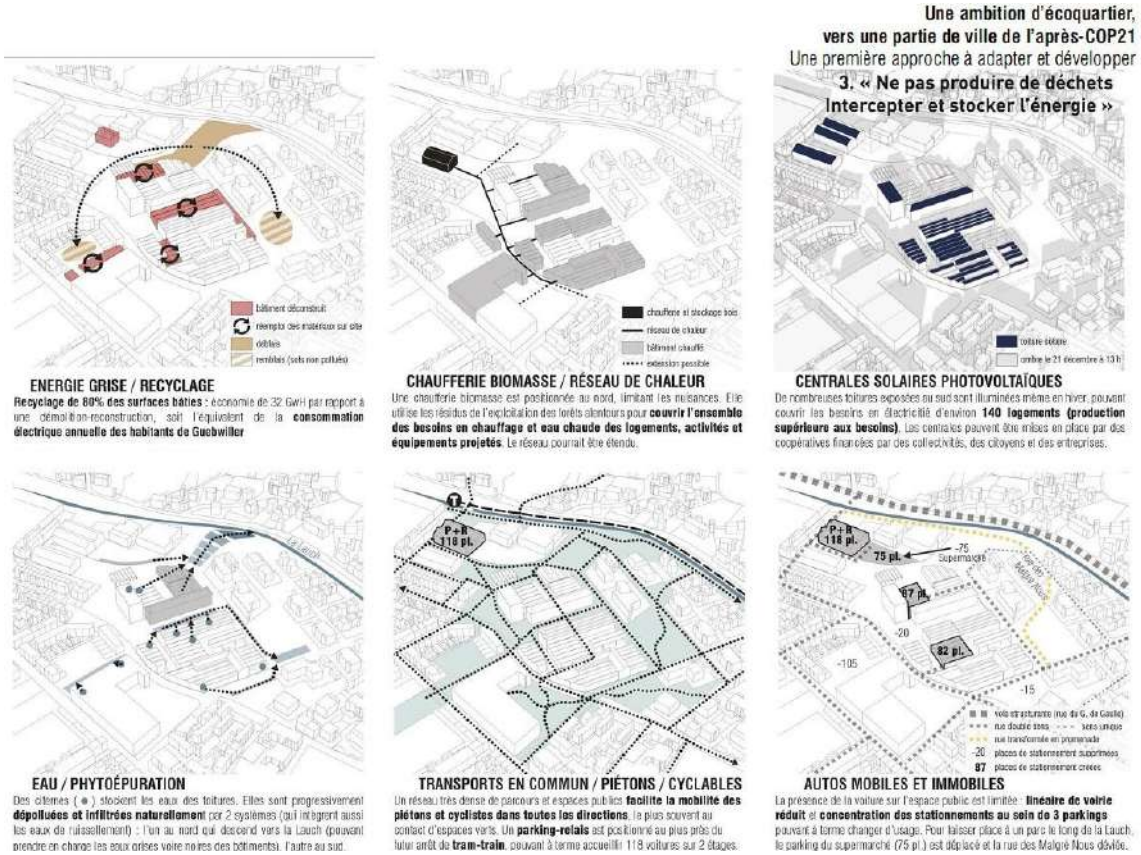

CARTO-RHIN CITIVIA

En 2019, le service poursuit l'accompagnement de CITIVIA. Le permis d'aménager a été délivré à CITIVIA.
Les démolitions se sont poursuivies pour libérer le foncier et permettre ainsi l'aménagement futur. La démolition de l'ancien bâtiment qui abritait les bureaux de Carto-Rhin puis l'IEAC est prévue en 2020.
La reconversion de la friche Carto-Rhin est emblématique de la reconquête du centre-ville et donc de la revitalisation de son territoire : mêlant requalification de l'espace publics, construction de nouveaux logements, et de nouveaux espaces commerciaux ou de services.
Une première tranche de travaux correspondant à la phase 1 du parking P1 (derrière la Mairie) a été réalisé en fin d'année afin de permettre de développer une offre de stationnement pour les fêtes de fin d'année.

Démolition Maison
rue Jules Grosjean

Démolition SPU

Démolition Maison
rue des Remparts

Démolition Ancien cinéma

Démolition Ancien cinéma

Ouverture du site

Travaux parking P1
Fouille archéologique

Nouveau parking

Nouveau pavage

Redynamiser la ville

ACTION COEUR DE VILLE

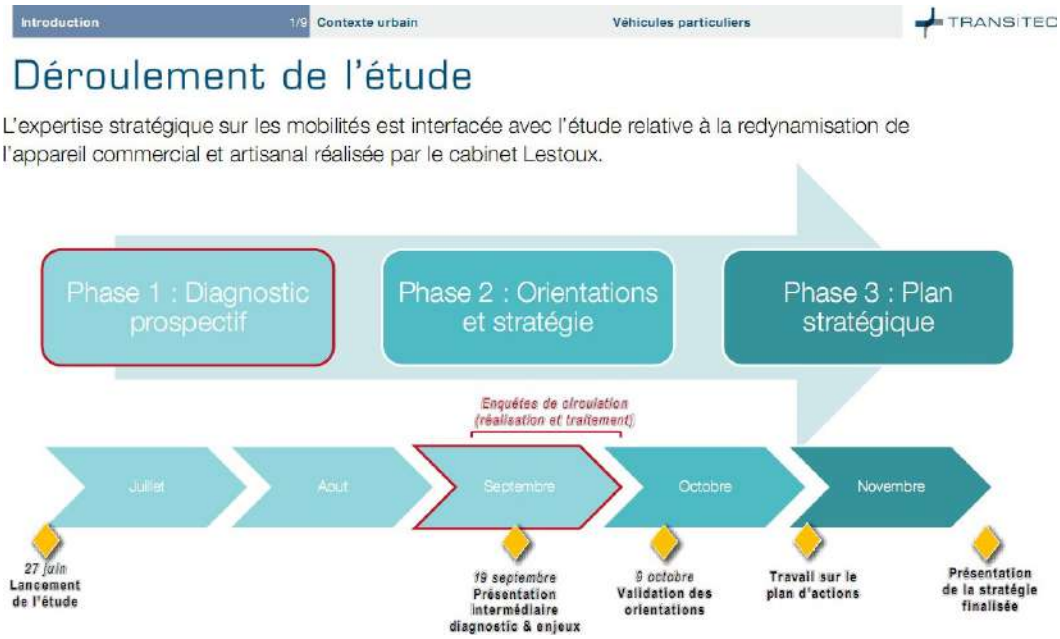

En mars 2018, **Guebwiller a été sélectionnée pour participer au dispositif national « Action Cœur de Ville » parmi 222 autres villes moyennes.** En septembre 2018 à la signature d'une convention-cadre entre l'État, la Ville, la Communauté de communes de la Région de Guebwiller, la Région Grand Est, et 11 autres partenaires **pour redynamiser le centre-ville de Guebwiller.**

Lors de la phase d'initialisation en 2019 , plusieurs études ont été menées en collaboration avec la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller :

- **Une étude pré-opérationnelle OPAH** réalisée par CITIVIA : **pour la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat**, notamment en agissant sur les copropriétés, le parc ancien dégradé et les logements vacants.

- **Une étude pour la redynamisation du commerce et de l'artisanat** réalisée le cabinet LESTOUX : le périmètre comprend les communes du pôle urbain et Soultzmatt. Un plan d'actions a été rendu pour retrouver une identité urbaine et un centre-ville convivial. Le but est de renforcer l'attractivité de la ville centre dans une logique de complémentarité, pour relancer la dynamique de tout le territoire.

- **Une étude sur la mobilité** réalisée par TRANSITEC : il s'agit d'une réflexion à différentes échelles autour des déplacements de demain pour une harmonisation des transports en commun, des voitures, des vélos et des piétons, et un plan d'actions pour un meilleur maillage du territoire.

- **Une étude transversale dite « chapeau »** réalisée par l'agence d'urbanisme (AURM) : elle a pour objectif de mettre en cohérence les études et actions matures sectorielles autour d'un plan guide stratégique.

Ces études concernent des domaines clés pour la redynamisation du centre-ville de Guebwiller, et visent à construire un projet stratégique et transversal de développement du territoire lors de la phase de déploiement (2020-2023) du programme « Action Coeur de Ville » pour lequelle un avenant à la convention sera signé en 2020.

LES PERMIS DE CONSTRUIRE QUI ONT FAIT L'ACTU

En 2019, une première réunion de mise au point du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été organisé par la CCRG. Le service a été sollicité pour une phase de mise à jour du diagnostic. En parallèle le service participe à l'élaboration des différents dispositifs (Action cœur de Ville).

1. Collectifs de 20 logements organisés en duplex jardin - Route de Soultz
2. Clinique vétérinaire de la Lauch - Rue Théodore Deck
3. Friche Carto-Rhin : Le permis d'aménager
4. Opération mixte : cabinet de kinésithérapie et logements - Rue des Malgré-Nous

AFFAIRES CULTURELLES

La Direction des Affaires Culturelles améliore l'offre culturelle, à travers la mise en œuvre d'actions, la structuration du secteur artistique et culturel guebwillerois et accompagne les acteurs de son territoire dans une démarche qui favorise la transversalité culturelle et le développement de la démocratie culturelle ; elle se traduit par l'évolution des pratiques et des usages culturels.

Elle regroupe 3 services : le service culturel, la médiathèque et le musée Théodore Deck.

Direction des affaires culturelles
Joëlle JURKIEWICZ

Service culturel

Natacha Pepin

Médiathèque

Jasmine Tschaen
Caroline Tal
Anne Cholley
Bruno Neveux
Jean-Raymond Gérard
Françoise Holterbach
Paula De Oliveira

Musée Théodore Deck

Louise Bannnwarth en remplacemennt de Charlène Bernard le 03/12/2019
Annie Seltz

Budget de fonctionnement :

362 504,44 €

LES OBJECTIFS EN 2020...

Rédiger le projet scientifique et culturel et développer la fréquentation du musée Théodore Deck

Développer l'accès à la culture pour tous dès le plus jeune âge

RENC'ART DE RUE

Renc'Art de rue est **une action culturelle gratuite et ouverte à tous les enfants guebwillerois à partir de 6 ans**. Initiée en 2008, elle se déroule chaque année deux semaines en juillet.

Objectif : permettre aux enfants des 5 quartiers de la ville de s'initier aux différentes formes de pratiques artistiques. Cette action est encadrée par le service culturel de la ville de Guebwiller, le centre communal d'action sociale et les Habitats de Haute-Alsace.
En 2019, les enfants ont fabriqué leur propre percussion et se sont initiés à l'apprentissage du rythme avec les musiciens professionnels Mathias Romang et François Hagenmuller de Baka Trio.

116 enfants ont participé à cette action en 2019.

1. Atelier
2. Atelier
3. Flyer de présentation de l'événement

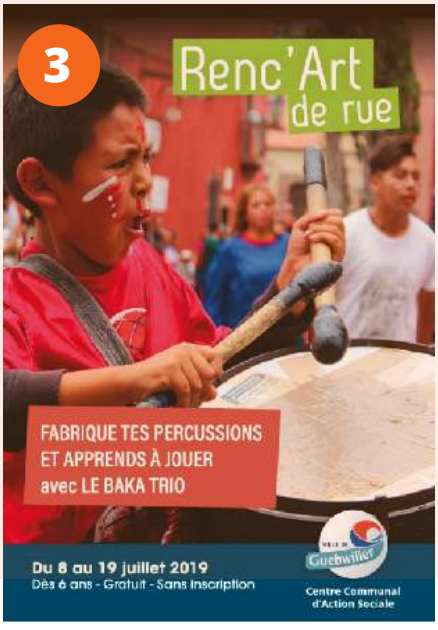

crédits photos : espace jeunesse de la ville de Guebwiller

BILINGO

Un événement au plus près des publics scolaires. Le festival Bilingo s'articule autour de l'éducation, la culture, les arts et de la tradition et du renforcement du croisement des publics. Ainsi, en offrant des animations spécifiques, il répond aux problématiques et enjeux particuliers de chaque classe d'âge. Bilingo, c'est le festival culturel de promotion du bilinguisme et de la mobilité de la Ville de Guebwiller, c'est le festival aux cultures voisines. Depuis 14 ans, il vise à sensibiliser le public à l'importance de l'apprentissage des langues.

L'édition 2019

« SUPER ALBERT SCHWEITZER... Citoyen du monde | Ein Weltbürger »

L'édition 20019 a permis une (re)découverte des travaux et de la vie d'Albert Schweitzer (1875-1965), symbole alsacien du bilinguisme, médecin, humaniste, pasteur, musicien et Prix Nobel de la Paix.
De nombreuses actions culturelles participatives ont été mises en place dans les classes de la maternelle au lycée. Une programmation variée avec des ateliers de création de masques gabonais, des ateliers de théâtre et de percussions, des cafés philo bilingues...
Les parents et le tout public ont été conviés à certains événements comme la journée de restitution, le concert ou encore le café-philo.

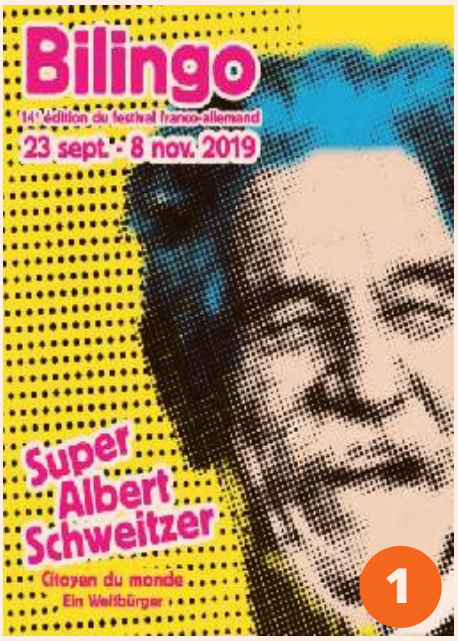

Pour cette édition, le festival Bilingo a touché plus de 1 800 personnes.

1 Visuel de l'événement

2 Atelier masques

Crédits : service culturel de la ville de Guebwiller

UN ÉTÉ ZEN Á GUEBWILLER

Ce événement culturel créé en 2019 à l'ambition de rendre la ville plus attractive pour les touristes, grâce à une proposition de qualité autour de la thématique « zen ». Pour la période estivale du 2 juillet au 15 septembre, la Ville de Guebwiller et les Dominicains de Haute Alsace se sont associés pour proposer un programme d'animations, d'ateliers, d'expositions et de concerts intitulé « Un été zen à Guebwiller ».

L'objectif est d'y associer le Pays d'Art et d'Histoire ainsi que l'Office du tourisme afin de développer l'offre culturelle et touristique.

2527 personnes ont participé aux manifestations proposées par la ville et 6000 personnes ont fréquenté les manifestations des Dominicains de Haute -Alsace.

1 Yakch'é

2 Cham's

3 Place de l'Hôtel de Ville lors du concert de Yakch'é

FÊTE DE LA MUSIQUE

En 2019 , 16 scènes ont été installées au centre-ville Cette année encore, la Ville de Guebwiller a fédéré et promu les initiatives des acteurs de la vie locale.

En 2019, nous pouvons noter une **très forte affluence** comme en 2018.

Crédits : Bernard Ehrard

LES MUSIQUES DU SAMEDI

Les musiques du samedi c'est 10 concerts gratuits sur la place de l'Hôtel de Ville de 16h à 17h tous les samedis de fin avril à début juillet.
Un rendez-vous hebdomadaire musical et populaire pour les chalands, les promeneurs et les visiteurs d'ici et d'ailleurs.

Une manière aussi de plonger le public dans ce qui est le cœur de la musique «populaire» telle qu'elle se pratique actuellement dans nos villes et nos villages et de retrouver là une des grandes traditions de notre région.

En 2019, 600 personnes ont participé aux concerts.

photographies : service culturel

NOÊL BLEU

Pour sa onzième édition, Noël Bleu s'est habillé de lumière !

A ce titre, la lumière a été présente sous plusieurs formes : éclairage urbain, mise en lumière des églises St-Léger et Notre-Dame, exposition interactive et ateliers de light-painting au musée Deck, spectacles de rue lumineux et féeriques, de feu, de LED, de bougies, de lumières.

Noël Bleu 2019, c'était 5 spectacles de rue, 16 représentations, 6 concerts, 2 expositions, 3 marchés de Noël, une patinoire et un manège.

Plusieurs milliers de personnes ont participé à cet événement d'envergure.

30 000 personnes dans les rues. 599 au musée Théodore Deck. 159 personnes à la médiathèque. 380 personnes pour les Noëlies. 2975 personnes sur la patinoire et 2090 sur le manège.

photographies : service culturel

LE MUSÉE THÉODORE DECK

LES CHIFFRES-CLÉS :

Total des entrées en 2019 : **4501 visiteurs**

Le taux de fréquentation du musée a baissé de 13 % par rapport à l'année précédente (5091 entrées en 2018).

- 7 % des visiteurs sont d'origine étrangère
- 4 % des visiteurs sont des scolaires
- 5 % des visiteurs sont venus en groupe
- Nuit des Musées : **288 personnes**
- Journées Européennes du Patrimoine : **767 personnes**

BUDGET :

Situation budgétaire (selon la situation budgétaire (SB), gestionnaire de crédit CULTURE destination Musée)

Total des recettes : 7480,30 €
- entrées : 6411,00 €
- boutique : 1069,30 €

Total des dépenses : 5234,72 €
- Exposition Jadikan : 4103 €
- Exposition Adélaïde Hautval : 500 €
- Exposition Capri : 631,72 €

EN 2020...

Mise en place d'un nouvel espace d'accueil (travaux printemps-été 2020).
Recrutement d'une chargée d'accueil et de médiation (prise de poste en août 2020)
Recrutement d'un chargé de développement culturel (prise de poste en septembre 2020)
Déménagement du service culturel au musée (septembre 2020).
Lancement d'un compte Instagram en janvier 2020 pour accroître la fréquentation et toucher de nouveaux publics (publics ciblés : public jeune)
Mise en place d'un programme de visites pour les publics scolaires pour l'automne-hiver 2020-2021.

LES EXPOSITIONS

Nom de l'exposition	Date	Entrées payantes	Entrées gratuites	Total
Le Bestiaire de Capri	14/06 - 02/09	675	647	1322
Adélaïde Hautval	21/09 - 20/10	118	901	1019
Jadikan – Light Painting	29/11-22/12	0 (gratuité accordée dans le cadre de Noël Bleu)	599	599

EN 2020...

1

2

3

4

5

1. Affiche de l'exposition
2. Affiche de l'exposition « Adélaïde Hautval »
3. Visite d'une classe à l'exposition « Capri »
4. Exposition immersive de Jadikan avec casque de réalité virtuelle à 360°
5. Atelier de light-painting au musée

PRÊTS D'OEUVRES

Trois œuvres des collections du Musée Théodore Deck & des Pays du Florival ont été prêtées aux Ateliers de la Seigneurie d'Andlau pour l'exposition « Mille ans de monastères, Alsatia 700-1700 » du 6 juillet au 15 décembre 2019.

Un fragment de bas-relief en grès sculpté datant du 8e siècle et provenant de l'abbaye de Murbach et deux gravures représentant l'église de Murbach a été montré dans l'exposition.

Deux gravures, l'une d'après Jacques Rothmuller et l'autre réalisée par Georges Bruckert et Louis Noirot ont témoigné de la longévité et de l'ambition de l'activité bâtisseuses des abbés de Murbach.

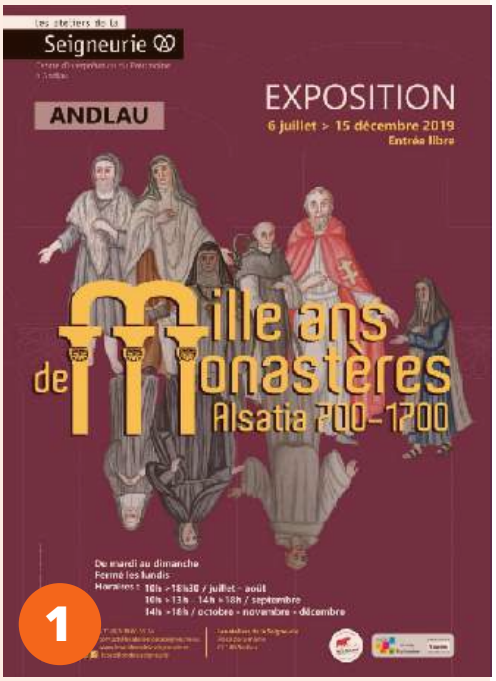

Crédits : les ateliers de la Seigneurerie

1 Affiche de l'exposition des Ateliers de la Seigneurie d'Andlau « Mille ans de monastères. Alsatia 700-1700 »

2 Vue de l'exposition avec un fragment de bas-relief sculpté en grès provenant de l'abbaye de Murbach, prêté par le Musée Théodore Deck & des Pays du Florival (sur la gauche)

NUIT EUROPÉENNE DES MUSÉES

Dans le cadre de la **Nuit Européenne des musées le 18 mai 2019**, les élèves de **première littéraire section théâtre du lycée Kastler à Guebwiller** ont proposé aux visiteurs des visites théâtralisées sur le thème « Muses et déesses ». Ils ont donné vie aux tanagras de Théodore Deck exposées au musée.

Cette visite théâtralisée et poétique a été valorisée sur le site *www.reseeau-canopee.fr.* Cette plateforme dédiée au dispositif **« La classe, l'oeuvre »** recense des projets éducatifs artistiques et culturels proposés par des établissements scolaires et des musées.

https://www.reseau-canope.fr/la-classe-loeuvre/les-projets/projet/visite-theatralisee-poetique.html

Affiche officielle de la Nuit Européenne des Musées 2019

En seconde partie de soirée, u**n spectacle intitulé « La Baronnade »** a été proposé par la fanfare Les Grooms dans le jardin du musée.

Théodore Deck, Figurine de Tanagra, dernier tiers du 19e siècle.

Théodore Deck, Figurine de Tanagra, dernier tiers du 19e siècle.

LES ACQUISITIONS

En 2019, les collections du musée se sont enrichies de trois œuvres.

A l'occasion de l'exposition « Le bestiaire de Capri », la Ville a fait l'acquisition d'une œuvre de la céramiste Capri. L'oeuvre présente une similitude étonnante avec un vide-poche de Théodore Deck déposé au musée et est exposée à côté de ce dernier.

En 2019, deux assiettes réalisées par Théodore Deck et peintes par l'architecte Edouard Menuel ont été acquises par la Ville de Guebwiller en 2018 sont entrées dans les collections du musée. L'acquisition a bénéficié du soutien du Fonds régional d'acquisition des musées de la région Grand Est et a été validée par la Commission régionale d'acquisition. Il s'agit d'un exemple unique de collaboration entre le céramiste et un architecte. Les œuvres ont été mises en valeur dans une vitrine du 2e étage du musée.

LA MÉDIATHÈQUE

LES USAGERS

Dans la continuité de la réouverture de 2018 on constate **une nette progression** : un total de **2386 inscrits**, ce qui représente une **progression de 22,50 %** par rapport à 2018.

La progression la plus sensible concerne les enfants de 0 à 14 ans : +29 %. On peut constater également un renouvellement du lectorat : 424 nouveaux inscrits. Le compteur de passage affiche quant à lui plus de 40.000 passages dans l'année.

2019	
ENFANTS : 0 à 14 ans	972 inscrits - 689 emprunteurs actifs
ADULTES : 15 à 64 ans	1051 inscrits - 689 emprunteurs actifs
ADULTES de 65 ans et plus	201 inscrits - 162 emprunteurs actifs
Collectivités	104 emprunteurs actifs
TOTAL	2 224 inscrits + 104 groupes

BUDGET AQUISITIONS - Documents imprimés

Livres

17 322 €

Périodiques

3132 €

Documents vidéo

3 504 €

Documents sonores

2 350 €

Autres

621 €

TOTAL

26 928 €

STATISTIQUES DE PRÊTS

L'augmentation du nombre d'inscrits n'a généré qu'une petite hausse du nombre total d'emprunts (+6%).
Les adultes empruntent moins de documents (-7%) alors que le nombre de livres jeunesse empruntés continue d'augmenter (+6%). Le système de réservation des documents est apprécié : 1315 réservations effectuées dans l'année.

SECTION ADULTES

Livres imprimés	Documents vidéo	Documents sonores	Périodiques
16 581 prêts	3 588 prêts	4 057 prêts	1 921 prêts

SECTION JEUNESSE

Livres imprimés	Documents vidéo	Documents sonores	Périodiques
32 476 prêts	79 prêts	3 588 prêts	2 124 prêts

COLLECTIVITÉS

Livres imprimés	Documents vidéo	Documents sonores	Périodiques
3 893 prêts	180 prêts	64 prêts	93 prêts

66 245 prêts/an soit
1274 prêts/semaine

ACTIONS CULTURELLES
Partenariats et coopérations

INSTITUTIONS	
Ecoles maternelles & élémentaires Collèges/Lycées	115 accueils de classe Population touchée : 2080
Institutions diverses (maison de retraite, centres sociaux, de loisirs, service de la petite enfance, établissements médico-sociaux (Solisana).	
ÉQUIPEMENTS CULTURELS	
Musée Théodore Deck & des Pays du Florival, Cinéma du Florival, Dominicains de Haute-Alsace, spectacle vivant, librairie...	

ACTIONS

Expositions :

- Francis Hungler
- Pascale Klingelschmitt / Travaux élèves + Atelier Terre
- Marie-Eve Fréchette (Elève IEAC)
- Exposition Instagram + Workshop
- Naissance de l'encre
- Arbres (Service environnement)
- Elles sont au 158#2
- Dessine-moi Noël bleu
- « Lumière(s) » Ralph

Evènements :

- Bibliothèques à la Une : Journée solidaire (Médiathèque départemental du HautRhin)
- Fête de la Musique
- Eté Zen : 3 Concerts
- Coups de coeurs de la rentrée avec J. Lindecker
- Noël bleu :jeux de société – origamis – Lectures (Lire et faire lire)
- Conférence « Bilingo » : Albert Schweitzer
- Salon des seniors
- VOOLP : spectacle au Caveau des Dominicains (Collégiens de Buhl et Guebwiller)

Services Civiques Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) Escape Games + accueils de classes

Auteurs

Adultes
Gabriel Braeuner
Marguerite Gable (soirée commémorative)
Jeunesse
Ella Charbon : Dominicains / Médiathèque

Activités régulières

Adultes
After littéraire

Numérique

- Cours collectifs informatiques (3)
- Cours individuels (17)
- L'aide à la pré-inscription en ligne ANTS pour les pièces d'identité est toujours appréciée avec une moyenne d'environ 5 demandes par mois.

Musique

Solisana

Jeunesse

Contes
Qi Gong
BB Bouquine
Nouveau : Philo'potes

Ateliers

Ateliers couture
Jeux de société
Petits débrouillards
Naturothérapie : sucre / sel / prévention refroidissements (tout public)

CONCLUSION

La réappropriation des lieux par le public continue. En dehors du prêt/retour de documents beaucoup d'usages sur place se développent : auto-entrepreneur et étudiants (utilisation de la Wifi et travail sur place), formations au numérique, lectures d'albums adultes/enfants et travail sur place en jeunesse.

LES OBJECTIFS EN 2020...

Une réflexion commune de redéfinition des priorités et des actions à mener pour les prochaines années est à mener, en lien avec la Direction des Affaires Culturelles.

ANIMATION

MISSIONS

• Organiser et mettre en œuvre les animations de la Ville (Foire aux vins, 13 juillet…)
• Assurer la gestion des salles municipales (Cave Dîmière, Salle 1860, Maison des associations, Maison Ritter…)
• Assurer l'interface avec les organismes extérieurs et les associations dans l'organisation de leurs manifestations (logistique, communication, arrêtés municipaux…)
• Assurer le fonctionnement du service (accueil, secrétariat…)

PRINCIPALES MANIFESTATIONS 2019

- Marché de Pâques
- Foire aux vins
- Feu de la Saint Jean
- Tour de France
- Fête nationale
- Forum des Associations
- Téléthon
- Marchés de Noël

Mais aussi : la cérémonie des Vœux du Maire, le Trophée des champions, la Fête des voisins, la braderie d'été, le « Ptit bouchon », la Foire Saint André…

EDUCATION, JEUNESSE ET SPORT

Les élèves, les enfants, les jeunes, les associations sportives constituent un vivier de notre population ou les besoins d'apprentissage, d'éducation et d'accompagnement à la vie collective sont essentiels.
Pour répondre à la nécessité de prendre en charge ces différents publics, la Direction jeunesse, sport et éducation s'applique à :

• Piloter la mise en oeuvre des orientations de la collectivité en matière de politique sportive et de politique éducative.
• Assurer le bon fonctionnement des établissements scolaires, des structures d'accueil des enfants et des jeunes et des associations sportives.
• Coordonner les actions pédagogiques, sportives et d'éducation

RESSOURCES HUMAINES

Direction et service de l'éducation– Florence KAATZ

ECOLES ATSEM
Faustine BURGLIN
Doris CARUDEL
Sylvanna CIRILLO
Jasmine CRONIMUND
Laureline GACHARD
Evelyne KISIN
Gisèle LA FERRARA
Elisabeth MARINHEIRO
Evelyne REICH
Katia SAUNER
Martine SIGNORELLI
Claudia TSCHIRRET
Aude VORBUGER
Lucie WALD

ESPACE JEUNESSE
Catherine VIAZZI
Responsable

ANIMATEURS :
Redouane BOULHAHID
Céline FROEHLY
Christian GERARD
Khalid ISMAÏLI
Khalid LOFTI
Yoann METZGER

SERVICE DES SPORTS
Antoine ROTOLO

CHIFFRES CLÉS :

FONCTIONNEMENT : 2 786 832 €
INVESTISSEMENT : 864 038 €
RECETTES : 2 400 726 €

EN 2020...

Identifier et partager les enjeux de la transversalité dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et des sports.

SERVICE ÉDUCATION

Les familles et les enfants sont au coeur des missions du service de l'éducation. Les apprentissages, l'éducation, la citoyenneté, la parentalité sont des axes de réflexion, de travail pour la commune et pour l'ensemble des acteurs éducatifs. Le service éducation, les établissements scolaires, la structure d'accueils périscolaires et de loisirs et l'Espace Jeunesse s'engagent à veiller au bien être et à la réussite des enfants et à l'accompagnement des familles.

Établissements scolaires

- Participation au pilotage des opérations de construction-réhabilitation du patrimoine scolaire
- Suivi et mise en œuvre des enjeux de l'accueil de l'enfant (rythme scolaire, scolarisation obligatoire, inscription, dérogation de secteur)
- Analyse et soutien financier des projets pédagogiques
- Coordination des ATSEM
- Gestion des relations et des demandes des responsables des établissements scolaires, de l'Inspectrice et des familles
- Validation et transmission des demandes d'intervention pour travaux au sein des écoles
- Coordination des interventions des services de la commune au sein des établissements scolaires (bilingo, Noël Bleu, Téléthon....)
- Soutien à la mise en œuvre des différents axes du projet éducatif local

Structure d'accueils périscolaires et de loisirs et Espace Jeunesse

- Suivi et contrôle de l'exécution du marché public pour la structure d'accueils périscolaires et de loisirs
- Contrôle de la qualité pédagogique des actions proposées en fonction de l'âge des enfants
- Contrôle de la qualité et de la formation des moyens humains pour assurer le bien être de l'enfant et des jeunes
- Assurer une complémentarité de l'offre éducative sur le territoire communale
- Piloter un travail partenarial avec les acteurs institutionnels
- Veiller au respect des normes et de la réglementation applicables au secteur éducatif et d'accueil d'enfants

CHIFFRES CLÉS :

Les établissements scolaires

- **3 lycées :** DECK, KASLER, STORCK dont 1 Centre de formation des apprentis
- **1 collège :** GRÜNEWALD
- **1 établissement privé** DANIEL
- **3 écoles élémentaires :** BUCHER, HAUTVAL, STORCK
- **3 écoles maternelles** : SAINT-EXUPÉRY, KIENZL, MAGENTA

Les effectifs de l'année scolaire 2018/2019

CYCLES D'ENSEIGNEMENT	EFFECTIFS			dont extérieur à Guebwiller	
	PUBLIC	PRIVE	TOTAL	Effectifs	%
Maternelles	340	26	366	31	8,47
Elémentaires	549	57	606	78	12,87
Collèges	597	75	672	445	66,22
Lycées	2570	19	2589	2277	87,95
CFA	248	0	248	233	93,95
TOTAL	4304	177	4481	3064	68,38

Structure périscolaire « Les Périsconautes »

Fréquentation 2019
- 53 enfants par jour de 7h00 à 8h30
- 159 enfants par jour de 11h45 à 13h45 soit 22 283 repas
- 55 enfants par jour de 16h30 à 18h30
- 54 enfants par jour le mercredi
- 47 enfants par jour pendant les vacances scolaires

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS :

ESPACE SANS TABAC DEVANT LES ÉCOLES

Porteurs du projet, l**es jeunes membres du CCJ ont mené une campagne de sensibilisation de la lutte contre le tabac au sein des écoles.** Les zones sans tabac aux abords des écoles ont été formalisées par des pictogrammes au sol et par la pose de panneaux.
Un arrêté municipal précise les règles et modalités d'application de cette interdiction de fumer.

INAUGURATION LE 4 OCTOBRE 2019 DE L'ÉCOLE ADELAÏDE HAUTVAL

Fermeture des écoles élémentaires FREYHOF et REBZUNFT en concomitance avec l'ouverture de l'école élémentaire Adelaide HAUTVAL comportant 10 classes et un périscolaire intégré.

«RENCONTES DANSÉS»

Très beau spectacle de danse autour du conte « Pierre et le loup » proposé par l'école maternelle Charles Kienzl le 3 mai au théâtre municipal.

PLANTATION DE DIX CHÊNES AU LIEU DIT « LA PROMENADE DÉROULÈDE»

Les petits élèves de l'école maternelle MAGENTA ont participé au renouvellement du patrimoine arboré, en participant à la plantation de 10 petits chênes de 5 ans au lieu dit "promenade Déroulède" le mardi 12 novembre 2019 .

RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Le 29 avril, les élèves de l'école maternelle SAINT-EXUPÉRY et ceux du Lycée STORCK se sont rendus aux Erables à la rencontre des aînés.

Rencontre entre trois générations aux Érables

Les enfants de l'école maternelle Saint-Exupéry de Guebwiller et les lycéennes du lycée Joseph-Storck se sont rendus, lundi 29 avril, à la maison de retraite Les Érables de Guebwiller pour vivre un moment particulier. Cette après-midi était la finalité d'un projet entre les enseignantes du 1er et du 2nd degré.
Un partenariat a été mis en place à l'automne entre les élèves de 1re Bac ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne) de la classe d'Antoinette Spreyz, enseignante en sciences médico-sociales, et les élèves de moyenne section monolingue d'Esther Oliveira. Les élèves ont eu l'occasion de se rencontrer à plusieurs reprises.
Les deux classes se sont retrouvées une première fois le 26 novembre, au lycée autour d'ateliers sensoriels. Les lycéennes avaient en charge l'organisation de ces ateliers dans le cadre de leur formation en animation.
Le deuxième projet s'orientait autour de la marionnette

Trois générations étaient rassemblées à la maison de retraite de Guebwiller, à l'initiative d'élèves du lycée Storck, et en partenariat avec la maternelle Saint-Exupéry. DR

tion et d'échange. Le lundi 18 mars, un premier groupe de lycéennes s'est déplacé à l'école maternelle pour confectionner une marionnette.

Des marionnettes pour faciliter les échanges

Une mise en situation qui

projeter dans leur futur métier.
Lundi 1er avril, le deuxième groupe s'est rendu à la maternelle pour faire manipuler les marionnettes aux enfants et préparer la rencontre intergénérationnelle. À cette occasion, les plus petits ont travaillé sur la formulation de questions.

grands sont allés ensemble à la rencontre des aînés. Autour d'une table, les trois générations ont partagé un moment singulier de joie et de bonne humeur.
À l'aide de la marionnette, les jeunes et les moins jeunes ont appris à se découvrir en posant des questions sur différents sujets.
Cet échange a permis aux personnes âgées de se remémorer des souvenirs de leur jeunesse et des anecdotes. Tout spontanément, certains se sont mis à chantonner en allemand.

À renouveler

Puis, les petits ont récité une comptine printanière et afin de prolonger l'ambiance une activité manuelle a été proposée : la réalisation de fleurs en crépon. Cette rencontre s'est terminée autour de gâteaux confectionnés au lycée par d'autres élèves.
Cet après-midi particulier restera mémorable pour les trois générations. Les aînés étaient touchés par cette visite et ont émis le souhait de

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Les familles de l'école maternelle KIENZL ont été conviées le 15 juin et le 30 novembre, sous l'impulsion de représentants de parents d'élèves, à des rencontres dans le cadre de la fête de famille à l'école. Le but est de permettre aux parents de se retrouver, d'échanger, de participer à des ateliers, aux enfants de faire des activités.

Festival BILINGO : ateliers scolaires

14ème édition BILINGO « SUPER ALBERT SCHWEITZER... Citoyen du monde | Ein Weltbürger »

École maternelle

Atelier de création d'un imagier plurilingue avec Lili Terrana, artiste plasticienne
Atelier de création de masques gabonais avec AurélieSchmitt, art-thérapeute

École élémentaire

Atelier de théâtre autour de l'album de Kevan « Victoire à Lambarené »« Victoire à Lambarené » avec BAAL Novo, Theather Eurodistrict
Atelier de premiers secours à l'école MichaelFriedrich-Wild-Grundschule Müll-heim

Collège

Atelier de percussions avec Baka Trio

Lycée

Cafés-philo bilingues avec : Jenny Litzelmann,
Directrice de la Maison Albert Schweitzer, Jean-Paul Sorg et radio MNE au caveau des Dominicains de Haute Alsace Atelier podcasts franco-allemand dans le cadre des cafés-philo bilingues a vec : Radio MNE.

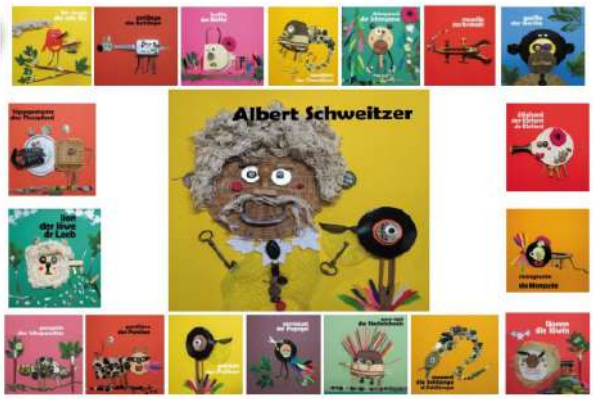

EN 2020...

- Poursuivre la réorganisation des écoles pour améliorer l'accueil et rendre plus attractive nos écoles.
- Fédérer les initiatives des parents qui visent à promouvoir le soutien à la parentalité.
- Développer l'accès aux sports et à la culture par le soutien apporté aux écoles dans la mise en œuvre des projets pédagogiques.

ESPACE JEUNESSE

L'Espace Jeunesse est un service de la Ville de Guebwiller dédié à la jeunesse. C'est un lieu d'accueil, d'écoute qui a pour but de développer le lien entre les jeunes, les parents, la municipalité et la population en général. Il propose un soutien aux parents, favorise l'ouverture à la culture, au sport, aux nouvelles technologies et encourage l'apprentissage de la citoyenneté.

On y trouve :

- Accueil libre en période scolaire tous les après-midi
- Accueils de Loisirs dont séjours pour les 6-17 ans en période de vacances scolaires
- CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)
- Sorties culturelles, ludiques et sportives
- Cafés des parents / soutien à la parentalité
- PIJ (Point Information Jeunesse)
- Conseil Communal des Jeunes (élections, projets, sorties culturelles, échange ...)
- Animations dans la ville (Carnaval, Chasse aux œufs, Bourse aux jouets)
- Actions citoyennes (Disco Soupe, barbecue participatif...)
- Actions de prévention et de sensibilisation / partenariats institutionnels

Le CLAS à l'espace jeunesse

Le CLAS en sortie au marché de Noël

Sortie luge au Marstein

Soirée jeux en famille à l'espace jeunesse

Animation zumba à l'espace jeunesse

Atelier de prévention aux «fake news» à l'espace jeunesse

Participation à l'inauguration du parc de la Neuenbourg

LES CHIFFRES CLÉS :

189 adhérents (46 % de filles et 54 % de garçons)
Provenance : Domaine de la Lauch(42%), Léo Lagrange (22%), centre Ville (11%), autres quartiers de Guebwiller(21%), extérieurs (4%)

6670 jeunes ont fréquenté la structure en 2019
4147 enfants de -11 ans
1817 jeunes de 11 et 14 ans
488 jeunes de 15 à 17 ans
218 jeunes de +18 ans

40 à 60 jeunes fréquentent chaque jour la structure

1052 enfants/journées accueillis en Accueil de Loisirs 6-12 ans
(dont 39 jours d'ALSH, 1 séjour de 4 jours et 1 séjour de 5 jours)

759 jeunes/journées accueillis en Accueils de Loisirs 12-17 ans
(dont 32 jours d'ALSH, 1 séjour de 4 jours, 1 séjour de 6 jours et 1 séjour de 8 jours)

844 heures d'ouverture au public en période scolaire

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES

Le conseil communal des jeunes constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que de la démocratie.Les enfants du CCJ 2017/2019 ont continué leur travail de lutte contre le tabagisme en proposant « Un espace sans tabac aux abords des écoles ».

Il ont participé :
- aux commémorations du 28 avril et du 8 mai.
- à une rencontre conviviale autour de la musique et du jeux avec les résidents de la Maison de retraite « Les Érables » à Guebwiller.
- à la 2ème journée citoyenne.

Nouveau Conseil Communal des Jeunes 2019/2021 élus fin novembre 2019.

CARNAVAL AVEC LES ÉCOLES

Un défilé de Carnaval avec des chansons interprétées par les écoles de Guebwiller. Rencontre avec des mascottes et oiseaux rares sur la place de l'Hôtel de Ville. Un moment festif pour les écoles et les habitants de la cité du Florival.

EN 2020...

- Réflexion sur le projet de la structure
- amélioration de l'accueil du public
- construction d'un local de rangement pour le matériel d'animation.

SPORT

Les associations sportives ont un rôle prépondérant dans l'éducation citoyenne et la formation des jeunes. Elles sont des acteurs incontournables de la vie de la cité et contribuent à l'attractivité de la commune.
Le service des sports référant privilégié des clubs sportifs de compétition et de loisirs assure le soutien financier et matériel pour contribuer au bon fonctionnement des **40 associations**.

Équipements sportifs

• gestion de l'occupation des différents équipements sportifs

• proposition de rénovation ou de création de nouveaux équipements sportifs

• contrôle de l'utilisation et du respect des équipements mis à disposition

• vérification de l'application de la réglementation en vigueur

De plus, la Ville contribue à la préservation, à l'amélioration des équipements sportifs et à la rénovation des équipements sportifs
Nettoyage des équipements par les agents municipaux pour garantir la propreté les locaux utilisés par les clubs. **Remise en état des équipements** par des divers travaux de maintenance effectués au cours de l'année. **Entretien régulier des équipements** notamment les terrains de football, courts de tennis
Renouvellement du matériel et petit équipement (table, chaises, filets)

Soutien financier

• formalisation des relations contractuelles et partenariales avec les acteurs sportifs locaux

• subvention directe
- fonctionnement des clubs sportifs
- organisation de manifestations
- écoles de sport
- athlète de haut-niveau

• subvention indirecte
- prise en charge financière des coûts d'utilisation des équipements sportifs
- mise à disposition de locaux pour la vie sportive (locaux matériel, club-house, salle de réunion)
- aide technique et logistique ponctuelle

Animation sportive

• soutien des clubs dans leurs projets d'activités physiques et sportives (stages, animations vacances)

• soutien des clubs dans l'organisation de manifestations sportives

• mise à l'honneur des sportifs méritants

LES CHIFFRES CLÉS :

• **40 associations sportives :** 25 sport de compétition
15 sport de loisirs

• **3915 licenciés :** 2313 compétiteurs et 1 602 loisirs dont : 2 506 adultes et 1409 jeunes Champions sportifs

• **140 podiums** dont 115 en individuel et 25 par équipe
63 podiums aux championnats du Haut-Rhin soit 63 titres
22 podiums aux championnats d'Alsace soit 22 titres
29 podiums aux championnats Grand Est soit 29 titres
22 podiums aux championnats de France dont 8 titres Champions de France 3 podiums aux championnats d'Europe dont 1 titre Champion d'Europe
1 podium aux championnats du Monde soit 1 titre Champion du Monde

14 disciplines : arts martiaux, athlétisme, boxe, course d'orientation, escrime, handisport escrime, gymnastique rythmique, judo, natation, pétanque, ski de fond, tennis, triathlon, vélo tout terrain.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

RÉCEPTION DES TROPHÉES DES CHAMPIONS SPORTIFS

LE 7 FÉVRIER 2019

• 122 sportifs récompensés issus de 12 clubs et 2 associations de sport scolaire (UNSS)
• le trophée de la Ville de Guebwiller remis à l'association « les Pêcheurs du Florival »
• le trophée du club de l'année décerné à la « section Athlétisme / FCG 1910 »
• le trophée du Champion des champions de l'année a récompensé Jules RETHORET du Florival Ahtlétic Sports Triathlon pour sa saison sportive et son titre de Champion du Monde.

CONVENTION D'OBJECTIFS :
ENTRETIEN AVEC LES ASSOCIATIONS

Outil de formalisation du partenariat, le but de la rencontre avec les clubs sportifs a été de préciser les conditions dans lesquelles la Ville souhaite construire ce partenariat et les modalités pratiques de celui-ci.
L'intervention de la Ville en soutien du secteur associatif suppose l'adhésion des bénéficiaires aux principes des conditions.

Les rendez-vous se sont déroulés du 14 mars au 6 juin 2019 soit :

- 39 dates
- 80 heures

Entretien de 2 heures entre les responsables de chaque association, M. Rotolo responsable du service des sports et M. LOSSER élu au sport.
Les clubs ont été invités en septembre 2019 à la mairie pour la signature de la convention d'objectifs.

GUEBWILLER Vie associative

Contrats d'objectifs pour les associations sportives

Jeudi dernier, une quarantaine d'associations sportives de Guebwiller étaient conviées à la mairie pour signer des contrats d'objectifs pour trois ans, avec suivi annuel.

Au printemps dernier, toutes les associations de Guebwiller ont été reçues individuellement par Didier Losser, conseiller délégué aux sports, Florence Kaatz, directrice jeunesse, sport et éducation, et Antoine Rotolo, afin d'échanger sur leurs attentes et besoins. C'est ce qu'a rappelé Patrice Barrère, directeur de la communication de la Ville, lors de la séance de signature, avant de céder la parole au maire, Francis Kleitz.

« La signature est le résultat d'une discussion réelle, aboutissant à un pacte entre la Ville et les associations », a déclaré le maire, rappelant le rôle de chacun, dont le contrôle pour la Ville par la Chambre régionale des comptes.

Un dossier spécifique pour les demandes de subvention

« C'est une rupture de ce qui se faisait avec l'attribution des subventions. On ne donne pas sans regarder. Le contrat fixe notre rôle à vos côtés. Nous apportons aussi un soutien matériel et humain. »

Le maire a notamment relevé différents objectifs affichés par les associations, tels que « maintenir une dynamique existante, augmenter le nombre d'adhérents, assurer la pérennité du club, rendre le sport plus attractif, ou encore évoluer en matière de compétition, trouver et former des encadrants et réaliser des actions en direction de la jeunesse ».

Et d'ajouter : « La convention n'est qu'un cadre, où il n'y a pas de chiffres. La demande de subvention fera toujours l'objet d'un dossier spécifique. Il n'est pas non plus question d'équipements, qui font également l'objet de discussions spécifiques selon les besoins. Nous cherchons également des solutions pour les demandes de créneaux supplémentaires. Le dialogue Ville-associations est nécessaire », a-t-il insisté, tout en remerciant les membres et bénévoles présents.

« Chaque année, nous discuterons ensemble pour trouver de nouvelles pistes, avec une vue globale sur les besoins. Le dossier de subvention comportera un nouveau tableau de calcul », a annoncé Didier Losser, saluant « la finalité d'un beau travail effectué tous ensemble ».

La même démarche sera d'ailleurs poursuivie par la Ville avec les associations culturelles et de loisirs.

Gabrielle SCHMITT HOHENADEL

Chaque responsable d'association a signé deux conventions, l'une à conserver, l'autre à remettre à la ville. Photo L'Alsace/Gabrielle SCHMITT HOHENADEL

LES SIGNATAIRES

FCG 1910 sections pétanque, aïkido, athlétisme, tennis, plongée sous-marine ; SG 1860, sections gymnastique artistique, escrime, GFL, gymnastique rythmique ; Saint-Léger sections basket-ball, gymnastique, volley-ball, tennis de table ; Florival[illegible] ; Florival Karaté Do ; Dojo Form arts martiaux ; Badminton club du Florival ; AGHR Florival ; FAST ; Cercle des nageurs du Florival ; Club athlétique union ; la Chrysalide du Florival ; Colombophiles du Florival ; ACTE ; Amis de la nature ; Florival Handisport ; Boxing club Guebwiller ; ATCR ; Nordic walking Florival ; Judo club Guebwiller ; les Pêcheurs du Florival AAPPMA ; Les plongeurs du Florival ; SASL Guebwiller Handball ; SCOSEG ; Ski-club Guebwiller ; SEPGV ; Training-club du Florival ; Vélo club Alsatia 1902 Guebwiller ; Billard-club Guebwiller 1932.

EN 2020...

La « boite à outils » des associations : création d'une page internet sur le site de la Ville pour apporter aux associations des informations utiles à leur fonctionnement.
Subventions : révision des critères et nouvelle grille de présentation des subventions.
Convention d'objectifs : 1ère évaluation avec les clubs
Équipements sportifs : réalisation d'un schéma directeur des équipements sportifs par un cabinet d'études.

ARCHIVES

BILAN 2019

MOYENS

- Installation d'un nouveau photocopieur (avec option numérisation).
- Acquisition d'un nouveau broyeur, d'un fauteuil de bureau.

BÂTIMENTS

- Aménagement d'une nouvelle salle de pré-archivage

FONDS

- Dépoussiérage et reconditionnement d'une partie des archives anciennes (0,80 ml).
- Classement des archives contemporaines des services urbanisme et culture (70W-71W).
- Indexation des actes de naissance de 1878.
- Numérisation des délibérations du Conseil municipal (1977-2014). Indexation et intégration dans Avénio Web des délibérations des années 2010-2014, 2019.

PARTENARIATS SCIENTIFIQUES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

- Présentation du Service des Archives lors d'une réunion ERASM (Entente Rhénane d'Archivistes Municipaux) le 27 septembre 2019.
- Numérisation de documents iconographiques pour illustrer l'exposition permanente du CIAP de la région de Guebwiller.

LES CHIFFRES CLÉS

20 161
numérisations

234
recherches par correspondance

46
Leteurs

EN 2020...

Relations avec les services versants

• Formation du personnel communal à la gestion des archives électroniques.
• Présentation et visite guidée du service aux nouveaux élus et agents.

Fonds

• Rédaction du procès-verbal de récolement.
• Poursuite du classement des archives modernes : séries 2K et R.
• Réception et/ou classement des versements des services de l'urbanisme, de l'état civil, des finances et marché public.
• Poursuite du dépoussiérage et reconditionnement des archives anciennes puis redéploiement au niveau 2.
• Poursuite du classement des archives du Bureau de bienfaisance, du BAS et du CCAS.
• Transfert des actes d'état civil dématérialisés (antérieurs à 1900) du logiciel Act'Est vers le logiciel Logitud.
• Poursuite de l'indexation et de l'intégration des délibérations du Conseil municipal (2000-2009, 2020) et des arrêtés permanents 2020.

Communication, diffusion, valorisation

• Site Internet : renouvellement de l'exposition virtuelle.
• Création d'un règlement de réutilisation des données publiques.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

CCAS :

une **personne morale** de droit public

des missions légales + des missions facultatives

des techniciens du **travail social**

des locaux distincts et confidentiels

ACCUEIL DU PUBLIC

L'accueil inconditionnel est la mission première d'un CCAS. Il doit permettre de faciliter l'accès aux droits par le conseil, l'information et l'orientation

En 2019, **1517 personnes ont été accueillies au CCAS**. 61 % se sont présentées directement à l'accueil alors que 38 % ont préféré téléphoner.

Types de contact

Contacts	Nombres
(1) Physique	930
(2) Téléphonique	581
(3) Non renseigné	6
Total	**1 517**

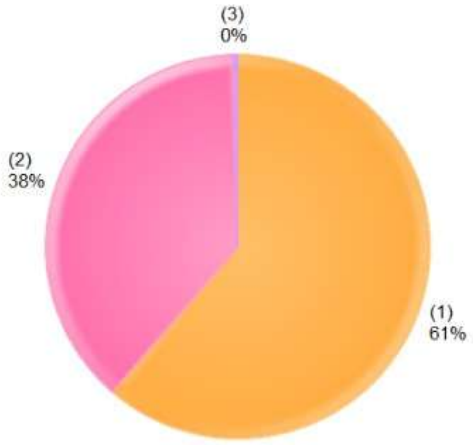

Les personnes accueillies au CCAS demandent à 32 % des informations et sont réorientées directement vers les services compétents dans les domaines du logement (bailleurs sociaux, armée du salut) et de la lutte contre la pauvreté/ exclusions (assistantes sociales du conseil départemental). A celles-ci s'ajoutent 12 % de personnes accueillies pour obtenir des informations d'accès aux droits (vérification d'une demande de prestation, remise d'un dossier d'aide,...).
Les permanences logements de l'Elu en charge des affaires sociales représentent 26 % des accueils réalisés par le CCAS.

Motifs de visite

Motifs de visite	Nombres
(1) Accès aux droits	178
(2) Action CCAS	66
(3) Hors mission CCAS	121
(4) Information/Orientation	488
(5) Permanence logement	394
(6) Pré-Accueil	24
(7) Prise de rendez-vous	54
(8) Suite d'entretien	187
(9) Non renseigné	5
Total	**1 517**

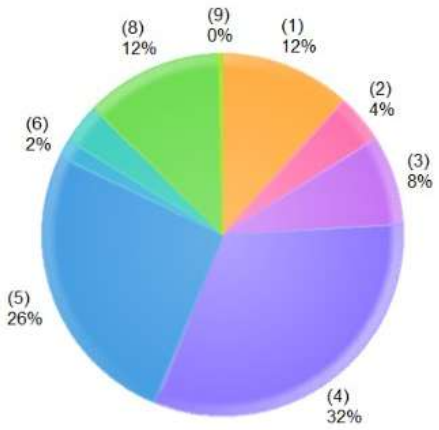

En 2019, les accueils du public sont plus nombreux les lundis et jeudis en raison des permanences logements tenues par l'Elu en charge des affaires sociales.

Accueils par jour de la semaine

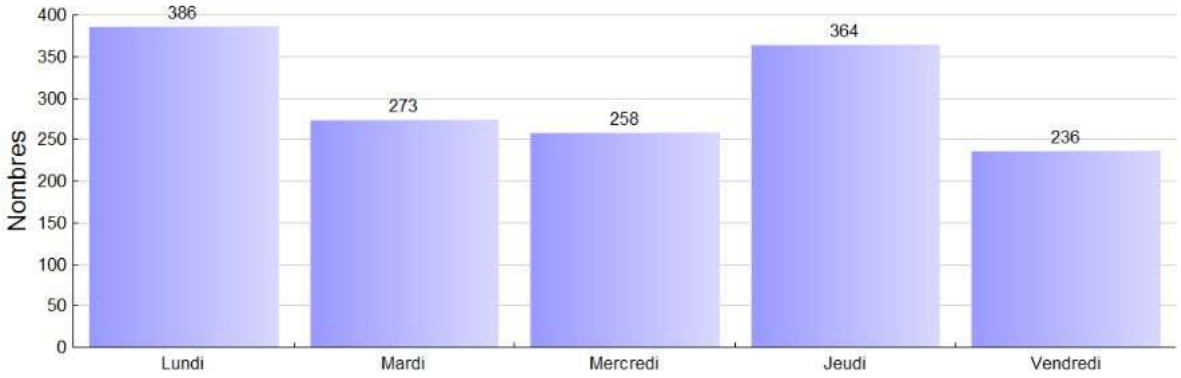

LE SUIVI SOCIAL

Le suivi social comprend diverses modalités d'intervention. On distingue l'aide administrative/accès aux droits, le diagnostic social (état des lieux et pistes de travail), le travail social intermittent (travail d'adhésion au travers du soutien social) et l'accompagnement social (adhésion et travail sur objectifs partagés).

En 2019, la typologie des foyers bénéficiaires d'un suivi social sont en grande majorité des personnes isolées à raison de 82%. Ils viennent principalement des quartiers « ville centre » et « ville basse », quartiers les plus touchés par la précarité.

Repartition des foyers par composition familiale

Composition familiale	Nombre
(1) Hommes isolés	177
(2) Femmes isolées	163
(3) Couples sans enfant	32
(4) Monoparentales	26
(5) Couples avec enfant(s)	14
(6) Autres	2
Total	**414**

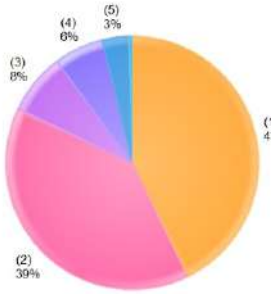

Repartition des familles par découpage

Types de découpage	Nombres
(1) les vallons	25
(2) ville basse	91
(3) Ville Centre	101
(4) ville haute	43
(5) Non renseigné	31
Total	**291**

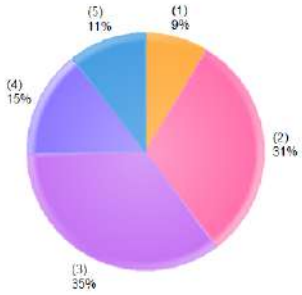

En 2019, **225 personnes ont eu un rendez-vous avec l'assistante sociale ou l'intervenante sociale du CCAS**. Seuls **34 personnes n'ont pas honoré leur rendez-vous soit 15 %**. Les rendez-vous ont eu essentiellement lieu au bureau. Les visites à domicile ou les rendez-vous avec les partenaires sont préférés pour les accompagnements des situations complexes (origine multifactorielle des difficultés sociales).

Types de rendez-vous sur la période

Types de rendez-vous	Nombre de RDV	Nb de pers. connues	Nb de pers. non connues	Nombre de RDV confirmés	Nombre de RDV en échec
(1) Bureau	204	189	15	170	34
(2) Partenaire	7	7	0	7	0
(3) Visite à domicile	14	12	2	14	0
Total	**225**	**208**	**17**	**191**	**34**

Les entretiens sur rendez-vous concernent à **41 % des démarches d'accès aux droits** (instruction de dossiers, ouverture de droits, aide administrative…) et à **32 % des accompagnements** (adhésion de la personne au travail proposé par l'assistante sociale) ou à **9 % du travail social intermittent** (soutien de la personne dans sa demande avec un travail sur l'adhésion à un accompagnement).

20 % des entretiens sont consacrés à un travail de diagnostic social sur préconisation (enquête expulsion locative principalement) ou non.

Nombre de rendez-vous

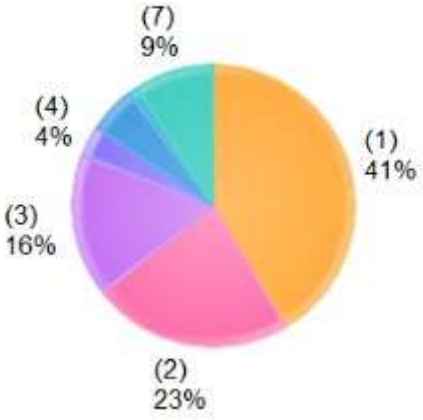

Motifs de rendez-vous sur la période

Motifs de rendez-vous	Nombre de RDV	Nb de pers. connues	Nb de pers. non connues	Nombre de RDV confirmés	Nombre de RDV en échec
(1) Accès aux droits	93	85	8	79	14
(2) Accompagnement	52	51	1	48	4
(3) Diagnostic social	37	31	6	28	9
(4) Expulsion locative	8	6	2	5	3
(5) Non renseigné	12	12	0	10	2
(6) Suite d'entretien	2	2	0	2	0
(7) Travail social intermittent	21	21	0	19	2
Total	**225**	**208**	**17**	**191**	**34**

En 2019, les entretiens sur rendez-vous concernent principalement les domaines de la précarité financière à hauteur de 35 % ou du logement à 22 %.

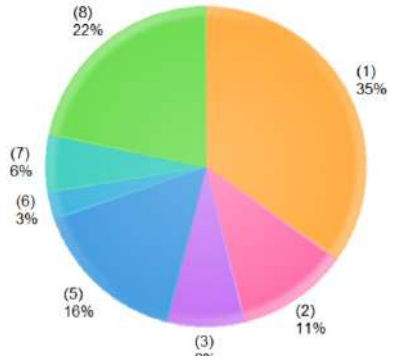

Services	Nombre de Suivi Social	Nombre d' Entretiens
(1) Précarité financière	53	27
(2) Santé	17	3
(3) Emploi	12	2
(4) Handicap	0	1
(5) Vulnérabilité	24	11
(6) Famille	4	3
(7) Seniors	9	6
(8) Logement	33	13
Total :	**152**	**66**

LA DOMICILIATION - ÉLÉCTION DE DOMICILE

La domiciliation permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier ou accéder à leurs droits civils, civiques et sociaux.

En 2019, **94 % des domiciliations sont des premières demandes**, seules **6 % font l'objet d'un renouvellement**. Elles sont sollicitées essentiellement par des hommes âgés entre 30 et 45 ans qui sont en situation d'hébergement chez un tiers (44%).

Nombre de demandes par type sur la période

Type	Nombre
(1) Première demande	15
(2) Renouvellement	1
Total	**16**

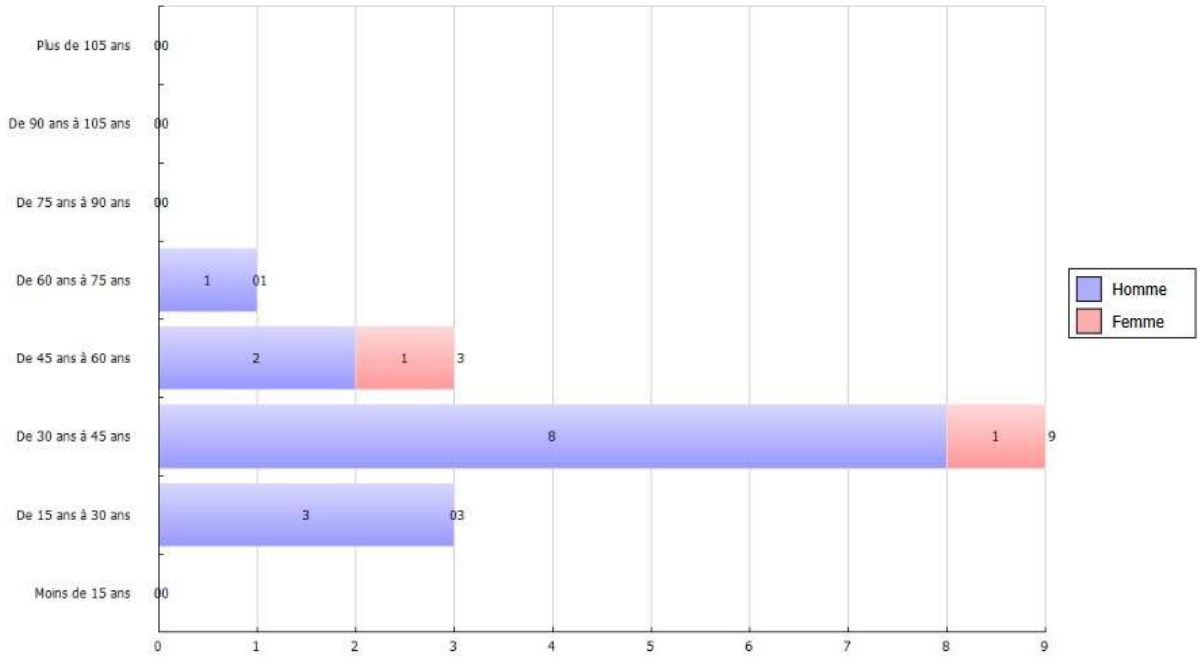

ombre de demandes par lien avec la commune sur la période

Liens	Nombre
(1) Action d'insertion sur la commune	5
(2) Démarches effectuées sur la commune	1
(3) Hébergé sur la commune	7
(4) Liens familiaux sur la commune	1
(5) Non renseigné	2
Total	**16**

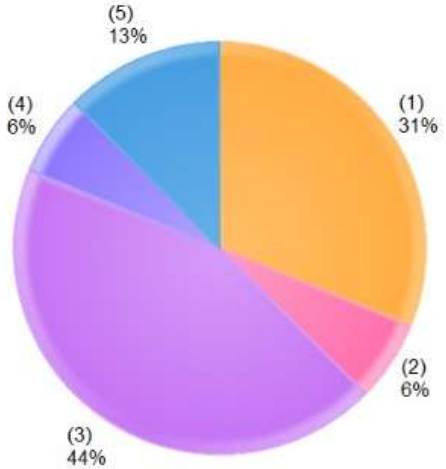

L'AIDE SOCIALE À L'HEBERGEMENT - PA/PH

L'aide sociale à l'hébergement permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée/personne handicapées en établissement ou chez un accueillant familial. Elle est versée par le Département et pré-instruite par le CCAS.

En 2019, **le CCAS a pré-instruit 26 dossiers**.

L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

En juillet 2019 , le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur des aides sociales facultatives structurant et ouvrant le champ d'action du CCAS au travers des avances non remboursables et des prêts.
En 2019, **25 bons d'achat ont été remis**.

LES ACTIONS SOCIALES D'INTÉRÊT COLLECTIF

Les actions sociales d'intérêt collectif visent à dynamiser un territoire et/ou un groupe social.

Auprès de la population senior :

- **1 étude pour l'adaptation de la ville** au vieillissement de la population
- **6000 guides seniors distribués** aux guebwillerois
- **1 salon des seniors** – près de 500 visiteurs
- **810** bons d'achat de Noël, **374** participants au repas de Noël et **92** ballotins de chocolat aux résidents de l'EHPAD
- **7 réceptions** « anniversaires des grands âges »
- **4 conseils des aînés**
- **1 dizaine d'ateliers de prévention** accueillis dans les locaux de la dynamic 3

Auprès de la population en situation de précarité :

- **15 jours de découverte musicale pour les enfants** guebwillerois au travers de l'action culturelle « renc'art de rue »
- une **dizaine de spectacles et d'atelier d'écriture** aux Dominicains de Haute-Alsace aux bénéficiaires du CCAS
- **1 session de 4 ateliers cuisine avec une nutritionniste** du réseau santé Colmar à l'épicerie solidaire Caritas

LES MISSIONS CONFIÉES PAR LA VILLE

- **700 personnes** accueillies dans le cadre de la permanence logement
- **13 évaluations expulsions locatives** mandatées par la Préfecture
- **6 réunions de conciliation** en partenariat avec la police municipale
- **100 courriers adressés au plus de 65 ans** pour la mise à jour du registre nominatif du « plan canicule »

CRÉDITS

Person by Focus Lab from the Noun Project
Museum by bmijnlieff from the Noun Project
Book with CD by Vectors Market from the Noun Project
Museum ticket by Anthony Bossard from the Noun Project
Arrow by kiddo from the Noun Project
Museum ticket by Ian Rahmadi Kurniawan from the Noun Project
Money Bag by Boyan from the Noun Project
Book by Ahmad Roaayala from the Noun Project
magazine by nareerat jaikaew from the Noun Project
Sound by Oh Rian from the Noun Project
Video by Chang jimin from the Noun Project
other by Adrien Coquet from the Noun Project
goal by Hare Krishna from the Noun Project
highlighter by Nun from the Noun Project
men by Vectorstall from the Noun Project
reception by Gregor Cresnar from the Noun Project
city Council by Thomas Deckert from the Noun Project
rules by Adrien Coquet from the Noun Project
Folder by Jugalbandi from the Noun Project
Digitization by Eli Magaziner from the Noun Project
Research by Nook Fulloption from the Noun Project

N°03 – 12/2020

CCRG – RESTITUTION DE LA COMPÉTENCE « CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC »

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, maire.

Dossier non présenté en commission

La CCRG exerce, depuis le 1er janvier 2017, la compétence « *Création et gestion de Maisons de Services au Public* », devenue depuis la compétence Maison France Services (MFS[1]). Celle-ci n'a jamais connu de développement opérationnel.

La Ville de Soultz a été démarchée par la Sous-Préfecture pour être lieu MFS au 1er janvier 2021. La Sous-Préfète d'Altkirch, référente départementale du déploiement des MFS, est favorable au projet que la Ville présente.
La MFS se tiendra dans un premier temps au sein des locaux de la Mairie et ensuite dans les locaux de la ville que la Trésorerie n'occupera plus, au plus tôt le 1er janvier 2022.

M. le Maire précise qu'il existe un accord avec la Ville de Soultz, la création de cette MFS à Soultz ne doit pas être préjudiciable à la Ville de Guebwiller en matière d'offre de service public. Le service des Impôts par exemple va regrouper ses services à Colmar mais en contrepartie il y aura à Guebwiller un service de comptabilité des collectivités et le maintien d'un point d'accueil pour les particuliers. Un point d'accueil du service des Impôts sera également présent dans cette MFS à Soultz.

Concernant le financement du fonctionnement de la MFS, les services de l'État ont précisé qu'une seule MFS pouvait être labellisée par canton qui bénéficiera alors de 30 000 € par an, sur deux ans, en subvention de fonctionnement.

Considérant le fait que la Ville de Soultz souhaite assurer l'intégralité de la charge financière de la MFS et considérant également que l'exercice de cette compétence n'a plus d'impact sur la DGF bonifiée de la CCRG (ce qui a justifié à l'époque cette prise de compétence), il est proposé que la CCRG rétrocède cette compétence aux communes afin de permettre à la Ville de Soultz de gérer en direct le fonctionnement de la MFS.

Conformément à l'article L5211-17-1 du CGCT, les compétences exercées par un EPCI et dont le transfert à ce dernier n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive peuvent, à tout moment, être restituées à chacune de ses communes membres. La compétence *« Création et gestion de Maisons de Services au Public* » ne faisant pas partie des compétences obligatoires, sa restitution aux communes est donc possible.

Cette restitution est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement[2]. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur la restitution proposée. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Les délibérations concordantes doivent définir le coût des dépenses liées aux compétences restituées ainsi que les taux représentatifs de ce coût pour l'EPCI et chacune de ses communes membres.
Le transfert de cette compétence n'avait pas généré de calcul de charges transférées en son temps. Cette compétence n'a pas donné lieu à un déploiement opérationnel. Il n'existe donc pas de dépenses chiffrées liées à la restitution de cette compétence.

Mme FRANCOIS-AULLEN expose son inquiétude concernant la poursuite de la réduction des services publics localement. Elle rappelle chronologiquement la disparition du train puis la fermeture de la maternité et de la police, de la sous-préfecture et enfin le service des impôts qui se réduit. Elle espère que la création de cette MFS sera bénéfique.

---

1 *La MFS, en coordonnant l'ensemble des acteurs de service public locaux (Pôle Emploi, CAF, Assurance maladie, associations locales d'accès aux droits, Ministère des Finances, de la Justice), doit permettre de délivrer des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Il s'agit de donner une réponse de premier niveau mais aussi d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives, aujourd'hui pour l'essentiel dématérialisées, et de réduire la fracture numérique*

2 *2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant 2/3 de la population + accord du conseil municipal de la commune dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée*

M. le Maire souligne les engagements pris lors des consultations citoyennes et espère que cette optimisation régulière des services publics aura une fin. Il ajoute aux exemples précédents la réduction des services de la CPAM, la fusion de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage avec l'Office des Milieux Aquatiques pour créer l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Par ailleurs, d'après lui, le modèle de service au public devrait être repensé.
La création de cette MFS est positive puisque la Ville de Soutz va utiliser cette compétence.

Mme DEHESTRU signale que le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) est toujours présent sur la commune, suite à la fusion avec celui de Thann.

M. le Maire explique que le CIO cherche de nouveaux locaux sur la commune, ce qui est positif. Le direction de l'Office National des Forêts (ONF) souhaite également de nouveaux locaux pour les services présents à Guebwiller.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 32
F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant : C. FACCHIN / P. VEZINE / F. LATRA

- **Valide, en prévision d'une mise en œuvre opérationnelle d'une MFS à Soultz au 1er janvier 2021, la restitution par la CCRG de la compétence « *Création et gestion de Maisons de Services au Public* » aux communes**

- **Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente décision qui sera notifiée à la CCRG.**

---0---

Direction du Développement du territoire

N°04 – 12/2020

CONVENTION-CADRE D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1er adjoint au maire délégué au développement durable du territoire et à l'urbanisme.

Dossier présenté à la Commission Développement Durable, Urbanisme et Commerces, en date du 30 novembre 2020.

Le 28 septembre dernier, le conseil municipal approuvait l'inscription de la Ville dans une démarche d'Opération de Revitalisation du Territoire conformément aux dispositions ouvertes par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 et faisant ainsi évoluer le cadre national « Action Cœur de Ville ».
Le conseil municipal demandait également d'entreprendre en collaboration avec la Communauté de communes de la Région de Guebwiller un travail de rédaction de la convention ORT.

Le présent rapport a pour objet de présenter le fruit de cette collaboration, comprenant le projet de convention présentant la stratégie territoriale d'intervention et les fiches d'actions correspondantes pour les villes de Guebwiller, Soultz, Buhl et Issenheim, tel qu'il figure en annexe.

M. MULLER explique que le rapport présenté indique dans sa première partie les études réalisées et les diagnostics en matière d'habitat mais aussi de développement économique et commercial, de mobilité, de cadre de vie et en matière d'équipements et de service public. Ces domaines représentent les cinq axes stratégiques choisis pour évaluer et décliner les opérations en cours. Dans un deuxième temps sont présentées dans ce rapport les actions matures déjà engagées depuis la signature de la convention Action Cœur de Ville.

M. MULLER ajoute que la troisième partie de ce rapport présente la stratégie de redynamisation du centre ville de Guebwiller. La convention ORT a pour objet cette stratégie de redynamisation en association avec le pôle urbain majeur de la CCRG. Le rapport indique les actions opérationnelles qui vont être menées sur le territoire.

Pour finir, la rapport comprend un plan d'action prévisionnel global et détaillé comprenant un tableau de suivi des actions mises en œuvre et des fiches action pour chaque commune du pôle majeur de la CCRG. Ces fiches donnent en détail les actions qui seront menées mais aussi les coûts et les financeurs.

Il est rappelé :

- que la convention, pour être applicable, doit être signée entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'État et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

- que l'ORT confère, parmi les avantages concrets et immédiats, de nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :
  - renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques),
  - favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat -ANAH-, éligibilité au Denormandie dans l'ancien),
  - faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multi-sites).

Il est enfin précisé que cette convention est un document évolutif pouvant faire l'objet d'avenants permettant de préciser les actions à mettre en œuvre et d'en inscrire de nouvelles.

M. le Maire indique que c'est une chance pour la Ville de Guebwiller d'avoir été retenue pour ce programme Action Cœur de Ville en 2018. C'est la loi ELAN qui a introduit ce dispositif d'ORT qui permet d'être étendu à l'ensemble du pôle urbain. Pendant la phase d'initialisation des mesures ont été prises sur la Commune par exemple en matière de logement avec la taxe sur les logements vacants. Il rappelle que la priorité dans la mise en place de l'ORT est le logement. Un opérateur va être choisi pour accompagner la Ville et la CCRG en la matière.

M. le Maire précise qu'en ce qui concerne le commerce des actions ont été menées, comme par exemple l'opération « Mon centre ville a un incroyable commerce » financée par la Banque des territoires. Mais aussi en matière de mobilité. Concernant l'axe des équipements et services publics il est spécifié dans la rapport l'obligation d'information préalable avant le déplacement d'un service public. C'est l'État qui sera le principal partenaire des collectivités dans cette opération. M. le Maire explique que M. Eric LOMBARD Directeur général de la Caisse des Dépôts et de consignation est venu en visite à Guebwiller, une des deux villes retenues pour ce programme.

M. le Maire ajoute que ce dossier a fait l'objet d'un important travail et remercie les services pour celui-ci. En effet, ce projet a recueilli les félicitations du Secrétaire Général pour les Affaires régionales (SGAR). Il remercie donc particulièrement Mme Sandrine MICHEL et les services de la CCRG entre autre Mme Elsa RICHERT, pour leur travail sur ce projet.

M. PHILIPPE indique que pour que le schéma directeur de circulation douce et le plan vélo soient en cohérence avec les autres moyens de locomotion ils doivent être inscrits dans le plan de circulation de la Ville. Il souhaite qu'une participation citoyenne soit mise en place dans le cadre de cette réflexion. Il invite l'équipe projet à une formation « remise en selle » pour que les moyens de transport dit doux soient une réalité. L'objectif est que les usagers souhaitant se remettre au vélo puissent être accompagnés.

M. le Maire souligne le fait que le plan vélo doit effectivement faire l'objet d'une participation citoyenne. Un schéma vélo est en cours d'étude à la CCRG là aussi une consultation d'intervenants extérieurs est prévue.

M. MULLER rappelle que les cinq axes stratégiques sont pris en compte dans toutes les opérations. Il y a trois axes d'intervention pour la commune de Guebwiller pour chacun les cinq axes stratégiques sont pris en compte. Les projets sont conduits avec la mise en place de comités de pilotage et la consultation d'experts pour les sujets le nécessitant. Par exemple la friche Carto-Rhin, les friches NSC ou la réhabilitation du Bois Fleuris vont être réaménagés selon ces cinq axes stratégiques et en consultant des acteurs extérieurs.

M. le Maire ajoute que l'Agence mulhousienne d'urbanisme était associée à ces projets dans un souci de cohérence et d'harmonie du projet.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 32
F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant : C. FACCHIN / P. VEZINE / F. LATRA

- **Approuve la convention Opération de Revitalisation de Territoire telle qu'elle figure en annexe**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre ORT ainsi que ses avenants et tout document s'y rapportant**

---0---

OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE

Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER

Ville de GUEBWILLER | **Ville de BUHL** | **Ville de ISSENHEIM** | **Ville de SOULTZ**

SOMMAIRE

Préambule 4
Les Partenaires **6**

Article 1 : Objet de la Convention **7**

Article 2 : Engagement général des parties **7**

Article 3 : Bilan de la Phase d'initialisation **7**

3.1. Etudes et/ou diagnostics finalisés 8

3.2. Etudes et/ou diagnostics encore en cours 12

3.3. Conclusions transversales des diagnostics Axe par Axe 14

Axe 1 – Développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville 14
Axe 2 – Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré 19
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine 25
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics 30
Conclusion transversale du diagnostic 35

Article 4. Les dynamiques en cours : du Programme Action Cœur de Ville vers une Opération de Revitalisation de Territoire **37**

4.1. Actions matures engagées, état d'avancement 36

4.2. Actions matures non engagées mais financées 37

4.3. Actions matures au plan de financement incomplet 38

Article 5. Les objectifs : stratégie de redynamisation pour la consolidation du centre-ville de Guebwiller et des 3 centralités du pôle urbain de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller **40**

Axe 1 – Développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville 43
Axe 2 – Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré 45
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions 50
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine 53
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics 57

Article 6. Déclinaison opérationnelle de la stratégie de redynamisation pour la consolidation du centre-ville de Guebwiller et des 3 centralités du pôle urbain de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller **59**

6.1. La Ville de GUEBWILLER 63
6.1.1. Secteur d'intervention 1 (Entrées NORD) 65
6.1.2. Secteur d'intervention 2 (Centre-ville) 69
6.1.3. Secteur d'intervention 3 (Aménagement de l'Entrée de ville Sud) 75
6.1.4. Projet transversaux secteur 1 2 3 ou hors secteur 79
6.2. La Communauté de communes de la région de Guebwiller 80
6.3. La Ville de SOULTZ 82
6.4. La Ville d'ISSENHEIM 85
6.5. La Ville de BUHL 88

Article 7. Plan d'actions prévisionnel global et détaillé **91**

Article 8. Objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des projets **91**

Signataires **92**
Annexes 1 – 2 – 3 – 4 (Fiches – Actions) 93

Préambule

En 2018, la Ville de Guebwiller a été retenue parmi les 222 villes du programme national Action Cœur de Ville. La signature de la Convention Cadre Action Cœur de Ville validée par délibération le 6 septembre 2018 lors d'un Conseil Municipal et d'un Conseil de Communauté partagé, a lancé la phase d'initialisation.

Puis la loi ELAN (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 23 novembre 2018 a créé un outil juridique créateur de droits et d'accompagnement renforcé à destination des collectivités locales, l'Opération de revitalisation de Territoire. Cet outil permet la mise en œuvre d'un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, visant prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Elle s'appuie sur des actions relevant de différents axes stratégiques :

- Développer une offre attractive de l'habitat,
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Mettre en valeur le cadre de vie et le patrimoine,
- Développer l'accès aux équipements et services publics

Les effets juridiques de l'ORT :

- Faciliter la réhabilitation de l'habitat : le dispositif d'aide fiscale à l'investissement locatif privé en faveur de la rénovation des logements dit « dispositif Denormandie » et les financements de l'ANAH pour les acteurs institutionnels en cas de travaux de rénovation dans le cadre de la vente d'immeuble à rénover (VIR) ou du dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) ;
- Faciliter les procédures : le droit de préemption urbain (DPU) renforcé sur les fonds/locaux artisanaux et commerciaux et la procédure accélérée en cas d'abandon manifeste d'un bien ;
- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville : l'exonération d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) pour les commerces situés dans un secteur d'intervention identifié dans la convention d'ORT et la faculté du préfet de suspendre l'examen des projets d'implantation en périphérie ;
- Expérimenter les outils : le permis d'aménager multisites et l'obligation d'information préalable au Maire avant le déplacement d'un service public ;
- Libérer l'innovation au service des projets : création du permis d'innover afin de déroger à des règles s'opposant à la réalisation des projets.

Afin de bénéficier des effets juridiques de l'ORT, il convient de transformer la convention cadre Action Cœur de Ville en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) multi partenariale et transversale, signée entre l'EPCI, la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ses communes membres volontaires, l'Etat et ses établissement publics ainsi qu'avec toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien (ou de prendre part) à des opérations prévues par la Convention ORT.
Lors de la phase d'initialisation, les diagnostics réalisés ont confirmé des points de fragilité au niveau des polarités du territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller. C'est pourquoi, il a été souhaité de ne pas limiter l'opération de revitalisation à la seule ville centre mais d'associer les polarités structurantes que sont : Soultz, Issenheim et Buhl.

Ces quatre communes forment **le pôle urbain** qui rayonne sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et au sein duquel la Ville de Guebwiller assure le rôle de ville moyenne. Ce pôle regroupe la majorité de l'offre en matière d'habitat, d'équipements, d'emplois, de commerces et de services sur le territoire. C'est donc bien le maillage des centralités et leur complémentarité qui permettront de consolider l'attractivité durable du territoire.
Ainsi, la Convention ORT concernera automatiquement la Ville de Guebwiller bénéficiant du dispositif « Action Cœur de Ville » et intégrera, dans le cadre d'un développement stratégique cohérent du territoire, les trois autres communes faisant partie du pôle urbain majeur de l'EPCI, soit Buhl, Issenheim et Soultz.

OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE

Ville de GUEBWILLER – Ville de BUHL – Ville de ISSENHEIM – Ville de SOULTZ

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

ENTRE

ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires** » ;

- La Ville de GUEBWILLER, représentée par son maire M. Francis KLEITZ,
- La Ville de BUHL, représentée par son maire M. Yves COQUELLE,
- La Ville de ISSENHEIM, représentée par son maire M. Marc JUNG,
- La Ville de SOULTZ, représentée par son maire M. Marcello ROTOLO,
- La Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER, représentée par son président M. Marcello ROTOLO,

d'une part,

ET

ci-après, les « **Partenaires financeurs** » ;

- L'État représenté par M. le Préfet du Département du Haut-Rhin, M. Louis LAUGIER,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, représenté par son Directeur régional, M. Patrick FRANÇOIS,
- Le groupe Action Logement représenté par Mme Caroline MACE, Directrice régionale,
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par M. Louis LAUGIER, délégué de l'ANAH dans le Haut-Rhin,
- La Région GRAND EST, représentée par son Président, M. Jean ROTTNER,
- Le Département du Haut-Rhin, représenté par son Président, M. Rémy WITH

d'autre part,

AINSI QUE

ci-après, les « **Autres partenaires locaux » ;**

- La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole délégation de Colmar, représentée par Mme Christiane ROTH, Présidente,
- La Chambre de Métiers d'Alsace, représentée par M. Jean-Luc HOFFMANN, Président,
- Le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon, représenté par M. Francis KLEITZ, Président,
- Le SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, représenté par M. Michel HABIG, Président
- L'Office Public de l'Habitat, Habitats de Haute-Alsace, représenté par M. Guillaume COUTURIER, Directeur général,
- L'établissement Public Foncier d'Alsace, représenté par Mme Marie-Paule LEHMANN, Présidente,
- ENEDIS, représenté par M. Mohamed HAMDANI, Directeur Délégué aux Affaires Territoriales à la Direction Régionale Alsace Franche Comté

Il est convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre de l'opération de revitalisation du territoire à l'échelle du pôle urbain Guebwiller-Buhl-Issenheim-Soultz de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

Afin de coordonner l'instruction et le suivi des projets, l'État désigne respectivement comme référent régional et référent départemental, Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales et européennes de la Préfecture de la Région Grand-Est, et Monsieur le sous-préfet de Thann-Guebwiller.

Les collectivités s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire.

Les partenaires financeurs s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les collectivités, et à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

En application de la loi n° 2019-816 du 2 août 2019, et plus particulièrement de son article 10, à compter du 1er janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace succédera au Département du Haut-Rhin dans tous ses droits et obligations.

La présente convention continuera cependant à être exécutée dans les conditions qui précèdent jusqu'à son échéance, sauf accord contraire des parties.

Article 3. Bilan de la phase d'initialisation

La phase d'initialisation Action Cœur de Ville a permis de réaliser les études et diagnostics nécessaires à la revitalisation de territoire et de conforter la nécessité d'une approche complémentaire à l'échelle du pôle urbain Buhl, Issenheim, Soultz et Guebwiller. C'est pourquoi la ville de Guebwiller et la communauté de commune de Guebwiller soutiennent l'extension du dispositif de l'opération de revitalisation du territoire à l'échelle du pôle urbain Guebwiller-Buhl-Issenheim-Soultz.

Une délibération de principe a été prise en 2020 par l'ensemble des communes du pôle urbain et la CCRG pour acter leur volonté de s'inscrire dans une démarche d'Opération de Revitalisation de Territoire.

3.1. Etudes et/ou diagnostics finalisés

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs	Synthèse des conclusions
Axe1 – Développer une offre attractive de l'habitat en centre- ville	Diagnostic Habitat dans le cadre du PLH avec une focale cœur de ville	ADIL 68	CCRG	12 475 € TTC CCRG	A l'échelle intercommunale : - Une population qui décroit légèrement - Le pôle urbain regroupe 2/3 de la population du territoire. - Une dynamique de l'offre nouvelle dans le privé comme dans le public relativement faible - Une situation contrastée : des secteurs plus attractifs comme le piémont viticole et le secteur de plaine, le pôle urbain affiche des signes de fragilité (vacance, parc privé indigne, fragilisation des copropriétés, …) -Périmètre ACV – Guebwiller : - une décroissance démographique (-1.17%/an) - une majorité de locataires (58%), un bâti ancien (55% des RP avant 1971), une vacance importante en centre-ville (9.7%) - Un parc privé potentiellement indigne - 2/3 des copropriétés potentiellement fragiles -Une difficulté à attirer les familles par manque d'offre en centre-ville -80% des logements en Centre-Ville sont des appartements avec une majorité de T3-T4 (55.8%) et de T1/T2 (26.5%) - Fort taux de dépendance aux prestations sociales / + de 9.5% des ménages sous le seuil de pauvreté

Axe1 – Développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Etude pré-opérationnelle OPAH – RU Sur le pôle urbain de la CCRG	CITIVIA	CCRG	48 023 € HT ANAH : 24 011.50 € Banque des Territoires : 12 005.75 € CCRG 12 005.75 €	Définition d'un périmètre d'intervention OPAH-RU avec 6 sous-secteurs d'intervention stratégiques. - Objectifs de réhabilitation fixés par l'étude pré-opérationnelle (sur 5 ans) : Pour Guebwiller : Missions de base (orientations ANAH) : - Lutte contre l'habitat indigne : 56 logements - Lutte contre la précarité énergétique : 50 logements - Adaptation des logements à la perte d'autonomie : 10 logements Missions complémentaires : - Lutte contre la vacance : 37 logements avec une vacance de plus de 2 ans - Accompagnement des copropriétés fragiles : AMO travaux sur 5 copropriétés - Mise en valeur du patrimoine : 21 logements Mise en place d'une maquette financière avec participation financière de la Ville et de la CCRG aux propriétaires occupants et bailleurs. Mise en place d'un suivi-animation de l'OPAH-RU (maîtrise d'ouvrage CCRG) Réflexion sur la mise en place d'une Opération de Restauration Immobilière dont la maîtrise d'ouvrage serait portée par la Ville
Axe 2 Favoriser Développement économique	Stratégie et programme d'action pour les centralités de la conurbation de	Cabinet Lestoux et associés	CCRG	34 275 € HT Région : 5 000 € Commissariat du Massif des Vosges :	Principaux éléments de diagnostic : - Baisse démographique, population vieillissante, petits ménages, renouvellement de la population élevé. Difficulté à maintenir une population de

	Guebwiller enquête consommateurs			5 000 € Banque des territoires : 12 137.5 € CCRG : 12 137.5 €	proximité. - Cœur commerçant linéaire et continu, absence de boucle marchande - Faible qualité urbaine des entrées de ville - Taux de diversité commerciale et artisanale important, facteur d'attraction - Part de l'offre alimentaire traditionnelle faible - le CV profite d'équipements culturels attractifs - Implantation d'équipements non marchands et de services médicaux structurants Enjeux : - améliorer les conditions de convivialité du CV - améliorer la visibilité du CV - améliorer l'attractivité des façades commerciales - agir pour préserver la polarité alimentaire - renforcer la polarité du CV en emploi - Enjeu commercial : capter les actifs sur leur migration pendulaires - Un apport touristique significatif à développer - Des accès mode doux vers le centre-ville à développer - mise en œuvre de point attractif sur le linéaire commercial - marqueurs entrée de ville à renforcer - Aire de loisirs pour enfant proche du centre-ville à développer
Axe 3 Accessibilité mobilité connexions	Etude de mobilité multimodale de	Transitec	Ville de Guebwiller	Banque des Territoires	- Partage de l'espace public dans le centre-ville de Guebwiller à redéfinir : un cœur apaisé à étendre

	Guebwiller		CCRG		- Développer des alternatives à l'autosolisme en accès à Guebwiller - Des circulations à réorganiser en cohérence avec l'extension du cœur apaisé
Axe 4 Formes urbaines espaces publics et patrimoine	Expertise-flash « Projet de développement des friches NSC »	SETEC	Ville de Guebwiller	Banque des Territoires	Exemples de reconversion de friches
Axe 4 Formes urbaines espaces publics et patrimoine	Plan directeur d'aménagement des friches du haut de la Ville	Bering – Europan 14	Ville de Guebwiller	90 000 € REGION 35 847 € BDT 16 949 € Europan 15 000 € Ville de GUEBWILLER 22 204 €	Elaboration d'un plan directeur d'aménagement intégrant la notion d'écoquartier sur la base d'un programme regroupant les thématiques suivantes : - renouvellement et diversification des activités industrielles et économiques - proposition alternatives au logement pavillonnaire (éco-quartier) - recherche de plus d'interactions sociales et de plus d'urbanité à travers la valorisation de l'espace public - développement et optimisation de l'équipement public : école et salle culturelle - quartier intégré à l'hypercentre à travers un maillage fluide valorisant les déplacements en mode doux.
Axe 5 Equipements et services publics	Plan directeur des écoles maternelles et élémentaires	Ville de Guebwiller	Ville de Guebwiller	Interne	Modification substantielle de l'offre : fermeture de 4 établissements pour soit : - regroupement d'écoles - création de la nouvelle école élémentaire Adelaïde Hautval de 10 classes proposant une offre périscolaire et restauration. - restructuration des écoles Jeanne Bucher et St Exupéry pour intégrer une offre périscolaire et restauration - création d'une offre dans le haut

					de la Ville à prévoir
Multi axes	Etude Chapeau	AURM	Ville de Guebwiller		Explication de la stratégie de redynamisation : - Synthèse des diagnostics et orientations - Stratégie : cadre d'action transversale et déclinaison pour les 5 axes thématiques - perspectives opérationnelles

3.2. Etudes et/ou diagnostics encore en cours

Axes	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs
Axe 3 Accessibilité mobilité connexions	**Etude de dimensionnement des besoins pour un parking en ouvrage** (Dans le cadre de l'aménagement de la friche Carto-Rhin afin de préciser le nombre de stationnements nécessaire pour un parking en ouvrage)	**IRIS Conseil**	**Ville de Guebwiller**	**11 964 € TTC** **Ville de Guebwiller**
Axe 3 Accessibilité mobilité connexions	**Etude d'opportunité multimodale – rue Théodore Deck** (Afin d'étendre son cœur de ville apaisé il est nécessaire de franchir la rue Théodore Deck aujourd'hui axe de circulation important)	**ALINGHARI**	**Ville de Guebwiller**	**10 000 € TTC** **Ville de Guebwiller**
Axe 3 Accessibilité mobilité connexions	**Schéma directeur des circulations douces, vélos à Guebwiller** (Afin d'obtenir un schéma cohérent intégrant également les contraintes supra-	**ALINGHARI**	**Ville de Guebwiller**	**15 000 € TTC** **Ville de Guebwiller**

	communales)			
Axe 3 Accessibilité mobilité connexions	**Etude pour l'établissement d'un schéma directeur vélo**	**IMMERGIS**	**CCRG**	**28 870 € HT** **70% financé par l'ADEME** **CCRG : 8 661 €**
Axe 3 Accessibilité mobilité connexions	**Etude pour le passage en souterrain de la RD 83 (mise en œuvre du Tram-Train)**			
Axe 5 Equipements et services publics	**Réalisation d'un Contrat Local de Santé Intercommunal**	**ENEIS by KPMG**	**CCRG**	Financé par l'ARS
Axe 5 Equipements et services publics	**Assistance à maîtrise d'ouvrage – rédaction d'un schéma directeur des installations sportives** (Dans le cadre d'une gestion dynamique de patrimoine optimisé)	**ISC-Ingénierie Sportive et Culturelle**	**Ville de Guebwiller**	**29 880 € TTC** **Ville de Guebwiller**

3.3. Conclusions transversales des diagnostics Axe par Axe

Axe 1 – Développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller comptabilise 39 005 habitants, en 2017. La Ville de Guebwiller concentre plus de 29 % de la population de la CCRG, celle de Soultz près de 19%.

Le pôle urbain Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl représente un poids démographique de 65.2% au sein de la CCRG, soit 25 431 habitants.

En termes de dynamique démographique, le pôle urbain présente de fortes disparités par rapport à la dynamique départementale à savoir une dynamique supérieure pour Soultz et Issenheim et a contrario, une dynamique inférieure pour Guebwiller et Buhl.

Par ailleurs, un vieillissement de la population est à noter sur l'ensemble du territoire, avec un pôle urbain plus âgé que le reste de la Communauté de Communes.

Ainsi, au niveau de la structuration de la population, il est à noter que le pôle urbain présente une dynamique démographique inférieure et une population moins jeune. De plus, les villes de Guebwiller et de Buhl sont en difficulté sur le plan de l'attractivité migratoire, contrairement à Issenheim.

A l'échelle de la Communauté de Communes de la région de Guebwiller, le diagnostic du Plan Local de l'Habitat (en cours d'élaboration) établit le constat et identifie les enjeux suivants :

La situation du marché de l'habitat public ou privé est contrastée :

- Le secteur du piémont viticole apparait comme le territoire le plus attractif, le seul ayant connu une croissance démographique positive.

- Le secteur de la montagne est marqué par une baisse de population et un vieillissement plus important, un parc de logements ancien avec une vacance notable.

- Le secteur de la plaine est attractif avec une offre orientée vers de grands logements, notamment pour l'accession en maison individuelle.

- Le pôle urbain affiche des signes de fragilité : vacance, parc privé dégradé voire indigne (localisé essentiellement dans les centres villes de Guebwiller, Soultz et Buhl), fragilisation des copropriétés, précarité énergétique, accès et maintien dans le logement des plus fragiles.

- L'implantation de l'offre locative (publique et privée) est très concentrée dans le pôle urbain et très peu présente dans les autres secteurs.

A l'échelle du pôle urbain, l'habitat présente les caractéristiques suivantes :

- Un parc de logements diversifié avec 53.5% de propriétaires occupants et 46.5% de locataires contrairement aux autres secteurs du territoire où 80% des résidences principales sont occupées en propriété.

- Un parc de logements plus diversifié en petits logements.

- Une vacance en logements qui ne cesse d'augmenter, + 0.4 points entre 2010 et 2015 pour atteindre un taux de 8.4% (données INSEE 2015). Le fichier 1767 BisCom de 2019 montre une vacance de 11.3% à l'échelle du pôle urbain, soit une vacance de 13.2% à Guebwiller, 11.1% à Soultz, 9% à Buhl et 6.7% à Issenheim. Toutefois, ce taux est à nuancer avec le taux de vacance supérieure à 1 an qui est quant à lui de 5.5% sur le pôle urbain et les réalités de terrain.

- Entre 2013 et 2017, 55% de la construction neuve s'est réalisée dans le pôle urbain. Toutefois, en rapport au nombre de ménages, l'intensité de production neuve est plus forte dans les secteurs de plaine.

- 93% des logements sociaux sont localisés dans le pôle urbain, dont 61% sur la Guebwiller, avec une très faible rotation des ménages à noter.

- Une fragilisation des copropriétés.

Afin d'apporter une réponse rapide aux problématiques rencontrées sur son territoire, la Communauté de Communes élabore actuellement son premier Programme Local de l'Habitat, document stratégique qui fixe les objectifs et principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain, la revitalisation rurale et la mixité sociale en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements. Ces objectifs et ces principes doivent tenir compte de l'évolution démographique et économique, des besoins actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain.

De même, la collectivité a signé une convention partenariale avec le Département du Haut-Rhin, pour sa participation au Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » visant à informer, accompagner, repérer des ménages en précarité énergétique et à apporter un soutien financier aux ménages les plus modestes. La CCRG a fixé un objectif de rénovation énergétique de 24 logements par an.

A l'échelle de Guebwiller, le bâti ancien est prédominant avec une vacance moyenne et stable (8%). Le parc de logement est diversifié avec une majorité de locataires. Le parc de copropriétés représente 2/3 des copropriétés potentiellement fragiles de la CCRG.

A l'échelle du périmètre Action Cœur de Ville :

- On observe une surreprésentation de petits logements dans le parc privé locatif, et une vacance élevée (9,7%) (soit 54.1% des logements vacants à l'échelle de la ville) qui progresse.

- Le taux de renouvellement de la population est particulièrement élevé (38%) montrant l'incapacité de maintenir une population de proximité.

- Les logements construits avant 1945 sur le centre-ville de Guebwiller représentent 40.9% des logements. Ce taux traduit une urbanisation ancienne du cœur de ville. Il laisse ainsi supposer que le centre-ville concentre une part importante de logements médiocres sur le plan thermique qui ne correspond pas aux attentes des différents ménages justifiant ainsi un taux de vacances élevé.

- La faible part de logements de type maison en centre-ville est de 17% en 2015. Elle traduit une difficulté à attirer les familles sur le secteur recherchant en plus un extérieur. Des solutions alternatives doivent être pensées pour renforcer l'attractivité des logements auprès de ce type de ménage.

- La part des logements de taille intermédiaire (2 et 3 pièces) évaluée sur la ville de Guebwiller est de 48%. Un taux inférieur aux besoins estimés à 62 % si l'on tient compte de la structuration des ménages de la commune. Pourtant, il s'agit de biens qui permettent de répondre aux nouvelles étapes du parcours résidentiel.

Compte tenu des points de fragilité de l'habitat au niveau du pôle urbain et afin d'améliorer l'attractivité de ces communes, la CCRG, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, a porté une étude pré-opérationnelle OPAH-RU sur le pôle urbain (Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl).

L'OPAH est labellisée Renouvellement Urbain car elle intègre des actions complémentaires sur les espaces publics, l'attractivité du commerce et des services sur chaque commune du pôle urbain. L'OPAH-RU permettra de préciser les objectifs opérationnels dans le cadre des orientations de l'ANAH, ainsi que sa programmation budgétaire et d'aboutir *in fine* à une convention OPAH-RU (CCRG-ANAH-Communes) multisites.

Un programme d'actions sera mis en œuvre dans des secteurs d'intervention définis afin de répondre aux problématiques habitat suivantes diagnostiquées à l'échelle du pôle urbain et en lien avec les différents axes de redynamisation :

- **Le parc privé dégradé / indigne** (portant sur 234 logements)
- **Le parc privé énergivore** (1 ménage sur 5 est touché par la vulnérabilité énergétique)
- **Le parc vacant**, (320 logements vacants depuis 2 ans)
- **Les copropriétés fragilisées** (47 copropriétés présentant des critères de fragilité)
- **L'adaptation des logements à la perte d'autonomie**
- **La mise en valeur du patrimoine** (151 immeubles dont l'aspect extérieur présente des dégradations)

Guebwiller

Au stade des réflexions et des études menées, la Ville de Guebwiller, les communes du pôle urbain et la CCRG souhaitent entreprendre une action ambitieuse pour la restructuration de l'habitat en centre-ville. Ces éléments doivent encore faire l'objet de discussion avec l'ANAH.

Propositions d'objectifs de l'OPAH-RU :

- Diminuer de 50 % le parc dégradé
- Multiplier par 3 les dossiers d'adaptation
- Diminuer de 20 % la vacance des logements de + de 2 ans
- Accompagner les copropriétés fragilisées
- Accompagner les rénovations énergétiques
- Accompagner les propriétaires dans la mise en valeur de leur patrimoine

Lesdites propositions traduisent une ambition forte de réhabilitation et d'accompagnement des propriétaires fixées par les communes du pôle urbain et la CCRG.

En parallèle, la ville de Guebwiller et les communes du pôle urbain envisagent la mise en place d'actions plus coercitives afin d'inciter et éventuellement d'obliger les propriétaires à faire des travaux conséquents sur le patrimoine (immeubles les plus dégradés) dans un environnement urbain qui se transforme, en utilisant si nécessaire la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) avec Déclaration d'Utilité Publique (DUP travaux).

EN RESUME : Les ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES et BESOINS de l'AXE 1

Atouts	**Faiblesses**
Un tissu urbain offrant des potentialités pour développer une nouvelle offre d'habitat Une offre commerciale en centre-ville attractive	Un marché habitat peu tendu Une dynamique d'offre nouvelle faible Une vacance importante en centre-ville Un parc privé dégradé voir indigne en centre-ville Une fragilisation des copropriétés
Opportunités	**Besoins**
Des bâtiments anciens à réhabiliter Potentialités de développement pour une diversité de l'offre	Lutter contre la précarité énergétique Accès et maintien dans le logement des plus fragiles Lutter contre la fragilisation des copropriétés Lutter contre l'habitat dégradé Développer une offre de grands logements avec un extérieur Maintenir une offre de 2/3 pièces

Axe 2 – Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré

Les indicateurs sociodémographiques de la Communauté de communes de la région de Guebwiller présentent un territoire ayant des fragilités : une baisse de sa démographie ; un vieillissement de sa population ; une part de renouvellement des ménages faible mais élevé à l'échelle du centre-ville de Guebwiller, et un seuil de concentration d'emplois (nombre d'emplois / nombre d'actifs occupés) faible.
Ainsi le véritable enjeu pour les centres-villes du pôle urbain se situe au niveau de la captation des actifs sur leurs migrations pendulaires et sur une adaptation des commerces aux besoins et aux types de consommations des actifs et de la population.

Le territoire de la CCRG regroupe 427 commerces et services de moins de 300 m² de surface commerciale. Les trois principales filières liées à la proximité Café-Hôtel-Restaurant, Hygiène et Santé et alimentaire représentent un peu plus de la moitié des activités du territoire permettant ainsi de répondre aux besoins de la clientèle locale mais aussi touristique.

Les communes du pôle urbain Guebwiller, Buhl, Issenheim et Soultz regroupent 62.8% de l'offre commerciale du territoire intercommunal dont 43,3% à Guebwiller constituant ainsi le pôle commercial majeur du territoire.

Parallèlement, avec 116 établissements, représentant 27.1%, de l'offre commerciale et artisanale traditionnelle, le secteur des Cafés-Hôtels-Restaurants est plus largement représenté sur le territoire, ceci étant un signe d'une attractivité touristique notable.
En effet, l'analyse touristique permet d'indiquer que l'apport touristique est significatif et représente 5,7% de l'activité totale du territoire équivalant à une activité générée par près de 2240 habitants supplémentaires à l'année.

Les Grandes et Moyennes Surfaces (> 300 m²), représentent près de 20 000 m² en 2019 soit 17 établissements avec un plancher commercial en recul de 10.3% entre 2008 et 2019, soit plus de 2000 m² de surfaces en moins (fermeture de locaux toujours vacants à l'heure actuelle). A contrario, les grandes surfaces alimentaires montrent une progression.
Ainsi, au vu de la faible densité en Grandes et Moyennes Surfaces (hors alimentaire), le consommateur ne peut réaliser l'ensemble de ses achats sur le territoire. On assiste à une évasion commerciale sur des pôles plus importants et plus particulièrement sur l'agglomération mulhousienne accessible en moins de 20 minutes en voiture, engendrant une perte de polarité sur le territoire.

L'offre commerciale à l'échelle du pôle urbain représente 65% des commerces et artisans et services implantés au sein des centres-villes. Cet indicateur témoigne d'une périphérisation des activités commerciales maîtrisée à l'échelle de la conurbation et bénéfique à l'attractivité des centralités du territoire.
Parallèlement, on recense des espaces commerciaux sur les axes de circulation reliant Guebwiller aux communes périphériques de Soultz, Issenheim et Buhl constituant des flux structurés en matière de commerces et de services.

Concernant les locomotives alimentaires à l'échelle du pôle urbain, le centre-ville de Guebwiller puis les centres-villes de Buhl et Issenheim profitent de l'attractivité d'au moins une enseigne alimentaire.
Les espaces commerciaux de périphérie identifiés sur la conurbation sont également marqués par la présence d'une enseigne alimentaire constituant la locomotive de chacun des secteurs. Toutefois, le centre-ville de Soultz est marqué par le départ récent de son enseigne alimentaire qui proposait une surface de vente de 100m2. Le centre-ville ne propose plus ainsi une offre commerciale de base complète, ce d'autant plus qu'est constatée la présence de cellules vides sur les principaux linéaires

commerciaux et que le marché hebdomadaire organisé sur la place centrale de la ville de Soultz profite peu aux commerces de la rue du Maréchal Lattre de Tassigny située en amont.
Par ailleurs, en termes de création de flux, les équipements non marchands ont toute leur importance. Sur le pôle urbain, leur répartition marque bien le centre-ville de Guebwiller comme la polarité principale dans la mesure où il concentre un ensemble d'équipements structurants : lycées, écoles, médiathèque, musée, centre culturel, hôpital…
Un pôle d'équipements sportifs est quant à lui identifié sur la route d'Issenheim : terrain de sports, centre aquatique, gymnase, …
Les centres-villes de Buhl, de Soultz et d'Issenheim profitent de l'existence d'au moins un équipement scolaire sur leur périmètre de centralité.

Ainsi, l'armature commerciale et de services du pôle urbain est caractérisée par :

- Le centre-ville de Guebwiller constituant le pôle commercial majeur du territoire au regard de l'offre diversifiée existante.
- Le centre-ville d'Issenheim constituant un pôle de proximité répondant à des besoins de première nécessité en matière de commerces et de services.
  La principale grande surface alimentaire du territoire est implantée à Issenheim. Par ailleurs, la route d'Issenheim constitue le principal pôle d'équipements sportif et de loisirs du territoire.
- Le centre-ville de Soultz constituant une polarité commerciale intermédiaire fragilisée par la périphérisation de l'offre de proximité et marquée par un manque de visibilité et l'absence de moteurs d'attractivité.
- Le centre-ville de Buhl proposant une offre commerciale de proximité et profitant de l'implantation d'une locomotive alimentaire, et d'établissements scolaires.

Il est à noter que les polarités commerciales identifiées le long de l'axe « Guebwiller – Soultz » proposent une offre commerciale et artisanale de proximité accessible, représentant une concurrence directe aux commerces traditionnels implantés en centre-ville.

A l'échelle de la commune de Guebwiller, 145 des 182 commerces et artisans recensés sont implantés en centre-ville montrant une bonne résistance et une limitation de la périphérisation des activités commerciales. Le taux de diversité commerciale sur le secteur du centre-ville est important donc facteur d'attraction forte de la polarité. Les Cafés Hôtels Restaurants constituent le troisième secteur le plus représenté à l'échelle du centre-ville derrière les services (22.4%) et l'équipement de la personne (21,1%) participant ainsi à l'effet de convivialité de la centralité. On peut noter l'existence d'une Grande surface Alimentaire (Carrefour Express) dans le centre-ville.
En revanche, l'offre alimentaire traditionnelle (indicateur permettant de mesurer la dynamique des centralités) est plutôt faible. La commune est marquée par une carence forte en boulangerie-pâtisserie et plus encore par une carence en boucherie-charcuterie.
En non alimentaire, on observe une offre conséquente pour les secteurs en hygiène-santé-beauté et en équipement de la personne avec des seuils 37% à 63% supérieurs aux références et un secteur en équipement de la maison faible.

Le centre-ville de Guebwiller profite de l'attractivité de 2 marchés hebdomadaires, implantés sur la place de l'hôtel de ville donc en position centrale de la ville.
Néanmoins du fait de l'importante linéarité du cœur commerçant, l'attractivité des marchés hebdomadaires profitent moyennement à l'offre sédentaire implantée le long de la rue de la République. En effet, le cœur commerçant linéaire et continu s'étend sur la rue de la République sur une distance de plus de 800 mètres. Cette répartition spatiale du commerce ne permet pas de créer un effet de boucle marchande à l'échelle du centre-ville. On note également l'absence de signalétique spécifique annonçant l'organisation des 2 marchés.

La vacance des commerces :

On dénombre une vingtaine de cellules vacantes à l'échelle de la centralité de Guebwiller. La vacance commerciale a tendance à se développer sur chaque extrémité du linéaire marchand, à savoir les entrées du centre-ville de part et d'autre de la rue de la République. Ceci impacte l'effet de vitrine et l'ambiance d'achat pour le reste de la centralité. Enfin il faut noter que les cellules commerciales vacantes ne sont pas pour autant toutes disponibles compte tenu de leur état de dégradation, des surfaces inadaptées des locaux ou encore des besoins des habitants.

Ce constat est également fait sur la ville de Soulltz qui fait face par ailleurs à une dégradation consécutive des façades des commerçants.

EN RESUME : Les ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES et BESOINS de l'AXE 2

Atouts	**Faiblesses**
Une offre commerciale existante en centre-ville qui résiste à la périphérisation Une offre CHR conséquente permettant l'effet de convivialité du centre-ville	Des espaces publics à améliorer cf. Axe 4 Un centre-ville linéaire ne permettant pas les boucles marchandes Un taux de locaux vacants élevé notamment en entrée de centre-ville de chaque côté de la rue de la République nuisant à l'image de la rue Un commerce numérique non développé
Opportunités	**Besoins**
Utiliser les locaux vacants pour diversifier l'offre commerciale et rééquilibrer les activités Développer les activités autour du tourisme du fait du cadre paysager	Equilibrer les activités Animer le commerce Développer les boucles marchandes Développer l'offre numérique et services associés

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Le pôle urbain de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller se situe à 25 km de Colmar et Mulhouse, 50 km de Belfort, 60 km de Bâle (Suisse) et de Freiburg (Cœur), 100 km de Strasbourg. Guebwiller est à proximité immédiate de la voie rapide D83 qui dessert le piémont et l'agglomération de Colmar et D430 qui la relie directement à Mulhouse et ainsi à Bâle. Il est donc aisé d'y habiter et de se rendre au travail en voiture sur d'autres pôles d'emplois et inversement.

Le pôle urbain, de par sa définition, est caractérisé par une continuité urbaine. Toutefois, en dehors de la conurbation de Guebwiller, les densités de population et les reliefs contraignent la desserte du territoire et engendre un enclavement du pôle urbain.

Cet enclavement est accentué par une offre en transport collectif, permettant de sortir du pôle urbain, peu attractive pour les actifs.

Le développement de l'accessibilité, la mobilité et les connexions à 3 niveaux :

- L'échelle du bassin de vie concerne la vallée du Florival et ses liens avec les polarités urbaines proches telles que Mulhouse, Colmar. Il s'agit d'un enjeu de désenclavement. Une offre de transport en commun de pôle à pôle est primordiale pour offrir une alternative à la voiture pour les déplacements quotidiens. Bus ou navettes offriraient des possibilités complémentaires au sein du pôle urbain.

- L'échelle du pôle urbain (Guebwiller, Soultz, Issenheim, Buhl) : il s'agit de développer les alternatives à l'automobile entre les communes et d'organiser l'accessibilité routière en centres-villes. La ville de Soultz fait face à une problématique particulière : son centre-ville est en effet contourné par la départementale 429 qui draine un flux de véhicules important (8 680 par jour en moyenne en 2017) et force est de constater que ce flux ne profite pas au centre-ville. La commune doit pouvoir favoriser certaines interactions piétonnes, valoriser certains axes d'entrée et de sortie du cœur commerçant et permettre le stationnement en proximité du centre-ville.

Dans ce cadre, le ScoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a émis le souhait de réaliser un axe de transport collectif performant entre Guebwiller et la gare de Bollwiller, permettant ainsi une meilleure desserte de la vallée du Florival.

- L'échelle du centre-ville de Guebwiller correspond aux enjeux de partage de l'espace public par les différents usagers et ainsi développer l'attractivité du centre-ville.

Les orientations stratégiques identifiées dans le cadre de la phase de diagnostic :

- **Redéfinition du partage de l'espace public dans le centre-ville de Guebwiller :**

  - Etendre la zone de rencontre à l'ensemble du centre-ville
  - Réduire le stationnement sur voirie au profit des modes actifs
  - Réduire la circulation de l'axe Joffre/8mai 1945 et améliorer le partage de l'espace public
  - Expérimenter selon pertinence une extension de l'aire piétonne
  - Définir une politique de gestion des marchandises en centre-ville (itinéraires, aires de livraisons, etc.)
  - Identifier et valoriser des parkings de proximité aux portes d'entrée Nord et Sud du centre-ville (P+Marche)
  - Etendre le périmètre de stationnement réglementé dans le centre-ville pour limiter les usages pendulaires
  - Sécuriser des cheminements piétons entre le centre-ville de Guebwiller et les secteurs résidentiels / générateurs excentrés

- **Développer des alternatives à l'autosolisme en accès à Guebwiller**

  - Créer un réseau cyclable continu et sécurisé au sein du pôle urbain et vers les pôles voisins
  - Déployer des services vélo sur les principaux axes, générateurs de flux du territoire
  - Valoriser la pratique du vélo (communication sur les temps de parcours entre les polarités, sur les bienfaits de la santé)
  - Une liaison transport en commun à renforcer vers les gares proches
  - Des solutions de covoiturages à développer à l'échelle de la CCRG en complémentarité avec l'offre de transport en commun interurbaine.
  - Développer des points de rencontre covoiturage au sein des communes
  - Encourager la mise en place de plan de mobilités (PDM) dans les administrations/ entreprises et engager une réflexion sur un Plan de Déplacements Urbains à l'échelle de la CCRG.

- **Réorganiser les circulations automobiles en cohérence avec l'extension d'un cœur apaisé (itinéraires de contournement du centre-ville, apaiser les trafics sur la rue Deck au profit d'une meilleure prise en compte des modes actifs doux).**

- **Favoriser le projet de réouverture d'une ligne ferroviaire entre Bollwiller et Guebwiller, inscrit au Contrat de Plan Etat-Région (CPER)**

EN RESUME : Les ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES et BESOINS de l'AXE 3

Atouts	**Faiblesses**
Un pôle urbain bien desservi par la route	Offre de transport en commun vers Mulhouse et Colmar quasi inexistante (hors scolaire) Réseau de voirie contraint par le relief, limitant les marges de manœuvre pour réorganiser les circulations. Absence de place de stationnement privative pour la majorité des logements du centre-ville avec report sur l'offre publique Gabarit de voie insuffisant nécessitant des arbitrages Habitudes ancrées d'utilisation de la voiture Public âgé
Opportunités	**Besoins**
Une offre de stationnement relativement abondante en centre-ville disposant de réserves de capacité la nuit Renforcement de l'offre de stationnement par la création du pôle multimodal Des migrations professionnelles et scolaires importantes au sein du pôle urbain Une configuration du pôle urbain favorable à la pratique du vélo. Une volonté politique en faveur d'un meilleur partage de l'espace public favorable au tourisme et aux habitants Des projets en cours constituant des opportunités au remaillage des modes actifs au sein de Guebwiller	Une redéfinition du partage de l'espace public dans le centre-ville de Guebwiller Développer des alternatives à l'autosolisme en accès à Guebwiller (vélo, transport en commun, covoiturage, plan de mobilités) Développer l'attractivité du centre-ville en faisant profiter le centre-ville de Soultz du flux routier de la départementale 429

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Le pôle urbain s'inscrit dans le Territoire intercommunal labellisé Pays d'Art et d'Histoire et bénéficie d'un paysage, de formes urbaines, d'espaces publics et d'un patrimoine bâti remarquables qu'il est nécessaire de mettre en valeur.

Le paysage

Guebwiller se situe à l'entrée de la vallée du Florival. Le paysage y est riche car constitué à la fois du paysage du massif forestier des Vosges, des coteaux viticoles, et la plaine visible depuis les nombreux points de vue.

Guebwiller à l'entrée de la Vallée de la Lauch dite Vallée du Florival
Source : http://paysages.alsace.developpement-durable.gouv.fr

Pourtant ce paysage et ce patrimoine manquent d'aménagement et d'ouvertures au public, réduisant ainsi les possibilités d'impact sur l'activité touristique et l'attractivité de la ville.

Le patrimoine bâti

L'aspect de la ville est dominé par ses trois églises, chacune d'un style différent. On retrouve au fil des rues, l'art roman de l'Eglise St Léger, le gothique du couvent des dominicains, l'art néoclassique de l'Eglise Notre Dame ou encore le modern style des maisons de l'architecte Sautier, rue de la République.

Au nombre des édifices religieux remarquables il faut ajouter la Chapelle Notre Dame du Saering et les calvaires. Des édifices publics sont particulièrement intéressants : l'Hôtel de Ville (construit en 1514), le tribunal d'instance, les puits et fontaines.

Le patrimoine architectural de Guebwiller englobe d'importants édifices tels que le Château de la Neuenbourg, les vestiges des Châteaux du Hugstein et du Burgstall, les maisons canoniales, les villas des familles d'industriels et autres maisons individuelles ainsi qu'un patrimoine industriel important.

Friches industrielle du Haut de la Ville

Mais le bâti existant valorisant en centre-ville est parfois impacté par la faible qualité des façades commerciales en rez-de-chaussée ou par des îlots ponctuellement dégradés. Le cœur de la centralité est également marqué par des programmes immobiliers des années 70 de faible qualité architecturale.

La qualité des espaces en centre-ville :

Les bâtiments ainsi que l'espace public constituent le théâtre de la vie de tous les jours pour les habitants et aussi plus ponctuellement celui des visiteurs ou pour le tourisme, les activités de loisirs ou pour les achats. Rendre l'espace public agréable contribue à le rendre attractif.

Eglise Notre Dame

Musée Deck

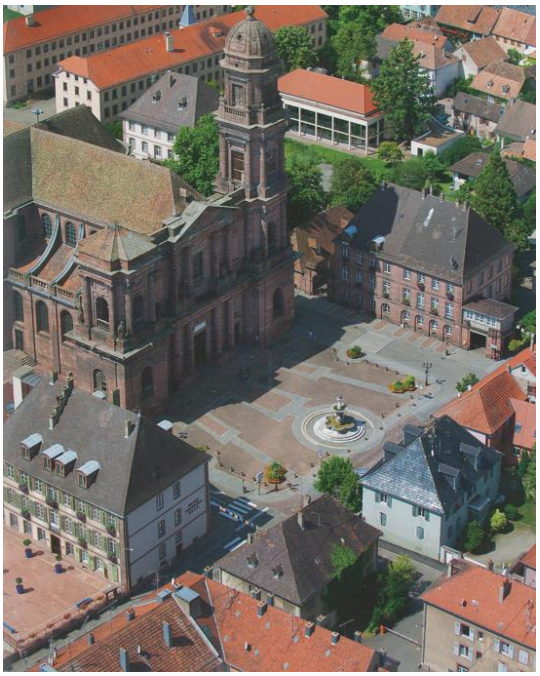

Maison des associations

Place Jeanne d'Arc

Ensemble canonial Notre Dame

Mais l'espace public piéton est d'une manière générale très minéral et manque de théâtralisation, notamment pour la rue commerçante de la République. Les liaisons piétonnes vers le cœur de ville sont peu valorisées et ne participent pas à réduire les distances psychologiques.

Guebwiller dispose en ville du parc de la Marseillaise et du parc de la Neuenbourg ainsi que la promenade Déroulède. Cette dernière est un espace de transition vers la forêt.

Le Parc de la Marseillaise et son environnement

Il est donc nécessaire de re-théâtraliser l'espace public, de mettre en valeur le paysage et le patrimoine.

La ville de Soultz, à l'instar de la ville de Guebwiller, émarge également au label d'art et d'histoire en raison d'un centre-ville qui conserve les marques patrimoniales de l'histoire du territoire : les deux familles qui ont en effet œuvré pour le développement de la ville ont contribué à l'édification de bon nombre de constructions : le château d'Anthès ou encore de l'actuel siège de la Brigade verte, ancienne demeure de la famille Waldner de Freuendstein.

L'Eglise St Maurice qui héberge un orgue Silbermann constitue également un élément architectural typique de la ville avec son clocher hexagonal.

Eglise Saint Maurice

Orgue Silbermann

Le patrimoine urbain caractérisé par les remparts et sa promenade de la citadelle, par les maisons vigneronnes qui composent le centre-ville ou encore la maison Sprauel située sur la place de La République comptent également parmi le riche patrimoine du centre-ville qu'il convient de préserver et de mettre en valeur.

Pour se faire, la ville de Soultz a déjà engagé un certain nombre de travaux visant à redéfinir de nouveaux usages aux espaces publics existants ou à en créer de nouveaux :

- Redonner à la place de la République son caractère de place centrale de la ville en recréant les espaces piétons et de repos (terrasses) et en favorisant les mobilités douces (zone de rencontre). De place de parking, la place a retrouvé son rôle de lieu de rencontres et de convivialité. Les travaux ont également permis de mettre en valeur la fontaine. La rénovation de la place s'inscrit dans la dynamique de végétalisation des espaces du centre-ville que la ville a engagée avec la réfection des remparts et la promenade de la citadelle, l'embellissement du centre-ville par de nouveaux fleurissements. Cette dynamique doit pouvoir se poursuivre dans l'ensemble des rues du centre-ville

- La ville s'est engagée dans la rénovation d'un ancien lieu culturel situé aux côtés de l'actuelle médiathèque et de l'Eglise. Aussi la rénovation de l'ensemble de l'espace public autour de ce nouveau pôle culturel et la réfection de la place de parking de l'Eglise permettront d'ouvrir la ville sur le flux de visiteurs qui aujourd'hui la contourne.

La création derrière ce nouveau pôle d'un parc familial qui fera le lien entre la zone d'activité et le centre-ville contribuera également à cette ouverture du centre-ville et au renforcement de son

intégration dans le territoire intercommunal en reliant de cette manière les différents lieux d'activité du territoire.

Les musées de la ville contribuent également à mettre en valeur la richesse culturelle de la ville : le musée du Bucheneck, musée historique, comme la Nef des jouets, qui réside dans une ancienne commanderie, rappelle l'importance de l'ordre des chevaliers de Malte dans le développement de la ville et des familles Waldner de Freundstein et d'Anthès. Les musées jouent ainsi un rôle majeur pour l'attractivité touristique du pôle urbain. Le développement de leur activité et de leur environnement doit donc être encouragé, les parcs attenants doivent ainsi inviter les visiteurs à flâner à leurs abords.

Le Bucheneck

La Nef des Jouets

Enfin la place de l'eau a une importance toute particulière dans l'histoire de la ville de Soultz. Anciennement dénommée Sulza, dérivé de la source salée qui coule encore aujourd'hui, la commune voit citer son nom pour la première fois, en 667. Cet élément important de l'histoire de la ville doit pouvoir être mise en scène.

L'enjeu de la valorisation du patrimoine et des espace publics est majeur. L'étude menée par le cabinet Lestoux indique qu'en effet 45 % des personnes le fréquentant en ont une image négative ou très négative. Les points de progrès portent tout particulièrement sur le réaménagement ou la création de nouveaux espaces en centre-ville, en y intégrant de la végétalisation, des espaces de jeux pour enfants, un cheminement piéton.

EN RESUME : LES ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET BESOINS DE L'AXE 4

Atouts Un paysage remarquable Un patrimoine bâti remarquable Des espaces publics à potentiels	**Faiblesses** Un paysage insuffisamment mis en valeur Un patrimoine bâti insuffisamment mis en valeur Des espaces publics à revaloriser
Opportunités Des espaces publics à requalifier	**Besoins** Remettre en valeur le patrimoine bâti Re-théâtraliser l'espace public

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

A Guebwiller, on peut noter que très peu d'équipements structurants sont directement intégrés au linéaire commerçant de la rue de la République hormis la Mairie, la Poste, et le tribunal d'Instance. Mais plusieurs équipements publics sont implantés à proximité directe du cœur commerçant constituant ainsi de réels moteurs de fréquentation tels que : la Médiathèque, le centre culturel des Dominicains d'Alsace, le lycée Théodore Deck, l'école Emile Storck, l'hôpital. A noter également le cinéma Florival situé à l'arrière de l'hôtel de ville générateur de flux importants lors des séances dans l'après-midi ou en soirée.

- **La santé**

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller élabore actuellement son premier Contrat Local de Santé afin de mettre en cohérence les démarches locales de santé et les priorités du Projet Régional de Santé, en incluant l'accès aux soins, la promotion de la santé, la prévention et l'accompagnement médico-social. En mutualisant les moyens et en mettant en place des actions permettant d'assurer une adéquation entre les besoins de la population et l'offre de santé de proximité, le CLS peut être un levier pour remédier au problème de désertification médicale et améliorer la fluidité des parcours de santé. Fournir l'accès aux équipements consiste à en adapter l'offre aux besoins changeants de la population à tous les âges notamment avec le vieillissement de la population.

A Guebwiller, d'initiative privée, accompagné par la ville, un pôle de santé a vu le jour sur la place de l'Hôtel de ville en lieu et place d'un ancien Monoprix en plein cœur de ville. Le projet mixe des commerces de proximité, un parking souterrain, des bureaux et 17 logements séniors.
La Ville de Guebwiller porte également le projet du pôle santé au 125 rue Théodore Deck dans lequel la CPAM a déménagé ainsi que différentes professions médicales. Dans le centre-ville, sur 54 professionnels de santé recensés à l'échelle de la commune, 36 sont implantés au sein de la centralité. Cette localisation permet une réelle interaction avec les commerces de proximité du centre-ville. La commune de Guebwiller profite également de la présence d'un centre hospitalier avec des spécialités complémentaires aux praticiens du centre-ville. Enfin, les hôpitaux de Colmar vont construire un EHPAD de 120 lits à Guebwiller dans le Haut de la Ville sur le site du Bois Fleuri. Il s'agit d'un projet organisé autour d'un bâtiment et dans un parc ayant marqué l'histoire de Guebwiller.

La **ville d'Issenheim** dispose également d'un nombre important de professionnels de santé associés à des services comme l'hôpital Intercommunal de Soultz-Issenheim et le pôle de santé accueillant une pharmacie, un laboratoire d'analyses médicales, deux orthophonistes, kinésithérapeutes, diététicienne et médecins généralistes.

La **ville de Soultz** a également œuvré à la mise en place d'une maison de santé en proximité du centre-ville. Toutefois elle connaît comme les autres villes de l'intercommunalité des difficultés pour assurer le renouvellement des médecins généralistes en raison du départ à la retraite d'un bon nombre d'entre eux et le territoire de la ville est particulièrement marqué par la carence de médecins spécialistes.

Le départ des services de la Trésorerie des locaux municipaux peut ainsi constituer une opportunité pour attirer l'installation de médecins en centre-ville. Le maintien de l'activité de la pharmacie du centre en est également dépendante.

- **L'accueil des enfants jusqu'à la formation des jeunes adultes**

En matière de petite enfance, la Communauté de Communes assure la gestion du RAM Intercommunal dont 3 antennes sont localisées sur le territoire (Guebwiller, Soultz et Buhl). Par ailleurs, en partenariat avec des associations gestionnaires, la CCRG assure l'accueil des enfants de 0 à 6 ans en multi-accueil à Guebwiller, Buhl, Soultz, Issenheim et Soultzmatt.
Les communes du pôle urbain disposent toutes d'un service scolaire et d'un service périscolaire et extrascolaire permettant de répondre aux besoins de leurs habitants. Toutefois, il s'agit d'adapter l'offre d'accueil à l'augmentation des besoins en places d'accueil pour les enfants de parents actifs.

La ville de Guebwiller dispose aujourd'hui, de 3 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires, 2 collèges (dont 1 privé), et 3 lycées. Elle est donc une centralité importante pour l'accueil des élèves et génère une activité importante.

En 2015, la ville de Guebwiller disposait de 4 écoles maternelles et 5 écoles élémentaires et souhaitait augmenter la qualité de l'offre scolaire et périscolaire, diminuer les coûts de fonctionnement, mutualiser les moyens et mettre aux normes les bâtiments (accessibilité, thermique et technique). Elle a procédé à une étude interne de gestion dynamique de patrimoine sur ce sujet.

Concernant les écoles élémentaires, trois écoles élémentaires (sur les 5 existantes) installées dans des bâtiments nécessitant de gros travaux car avec de fortes contraintes structurelles, ont été fermées. Les classes ont été réparties dans les deux écoles restantes et une nouvelle école a été installée dans un bâtiment remarquable de la Ville, restructuré à cette occasion. La nouvelle école comporte 10 classes et offre de nouveaux services de restauration et périscolaire.

Concernant les écoles maternelles, une école a été fermée et le bâtiment vendu. Les trois écoles restantes nécessitent de gros travaux et ne présentent pas d'offre périscolaire et restauration sur place. La Ville souhaite procéder à la création d'une nouvelle école maternelle avec restauration et périscolaire qui serait située dans le haut de la ville. Ceci permettrait de fermer une autre école tout en offrant un meilleur service au public.

La ville de Soultz dispose de 3 écoles maternelles (242 élèves) et une école élémentaire (363 élèves). On note une augmentation pour ses élèves de la demande de la garde en périscolaire. Aujourd'hui l'ensemble des bâtiments communaux sont utilisés pour faire face à l'accueil périscolaire. Néanmoins, cette demande demeure en constante augmentation et les disponibilités dans les locaux actuels s'avèrent insuffisantes. Il convient ainsi d'envisager de nouvelles solutions d'hébergement qui demeurent par ailleurs en proximité des écoles.

Par ailleurs, la **ville d'Issenheim** compte plus de 1700 écoliers, collégiens et lycéens scolarisés dans le Groupe Scolaire les Châtaigniers et dans l'Institution Champagnat École, Collège et Lycée. Afin que les jeunes puissent évoluer dans les meilleures conditions et s'épanouir, la Ville d'Issenheim investit régulièrement dans les équipements scolaires et soutient les projets pédagogiques et éducatifs mis en place dans les établissements scolaires.

En témoigne le projet de l'École Maternelle Sœur Fridoline, lancé en 2020. L'objectif poursuivi par la commune est d'améliorer la qualité des équipements et services à la population dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse.

- **Les équipements sportifs et de loisirs**

Le pôle urbain est doté d'équipements sportifs (gymnases, salles de sport, étangs, …) permettant aux associations et clubs de leur communes de pratiquer diverses disciplines sportives. Ces équipements contribuent à faciliter l'accueil de nouveaux arrivants.

La **ville de Guebwiller** dispose de deux sites sportifs principaux :

- Le stade Throo, qui comprend 4 terrains de football, plateau multi-sports, piste d'athlétisme, skate-park, terrain de pétanque, 2 courts de tennis couverts
- Le stade Heissenstein qui comprend un terrain de football en herbe et 6 courts de tennis extérieurs

et des infrastructures suivantes :

- La salle 1860
- Le centre médico sportif Ritter
- Le Gymnase Robert Facchin
- Le Gymnase Deck (compétence intercommunale)
- Le Centre Sportif du Florival (compétence intercommunale)
- Le Centre Nautique Nautilia (compétence intercommunale)

Par ailleurs, le lycée Kastler dispose de ses propres gymnases.

Afin de prendre en compte les projets d'évolution sportive des acteurs locaux, la ville souhaite définir une vision prospective indispensable à la fois pour une gestion technique et économique environnementale des installations, et en termes de nouvelles propositions d'activités.

Dans le domaine sportif et de loisirs, les équipements sont également importants au sein du pôle urbain :

Au sein de la **ville de Soultz** :

- La salle de gymnastique La Vosgienne
- Le court de tennis du Tennis Club du Grand Ballon
- La MAB et son Dojo
- Le gymnase Krafft
- Le stade du FC Soultz
- Le Gymnase Robert Beltz (compétence intercommunale)

Au sein de la **ville d'Issenheim** :

- La salle multisport : Le complexe sportif évolutif couvert est notamment accessible aux écoles et aux associations sportives de la commune. Cet équipement favorise la pratique de divers sports.

- Le city stade : cet équipement sportif destiné à la jeunesse permet de pratiquer du football, du handball, du basket-ball, du volley-ball, du tennis et du badminton. Il est également équipé d'une piste de deux couloirs pour la pratique de l'athlétisme.

- Le stade Municipal Genghini et terrains de pétanque : les équipements sportifs (terrain de football, boulodrome) font partie de l'installation sportive Stade Municipal Genghini.

- Les courts de tennis : il existe 3 courts de tennis extérieurs et 1 court de tennis couvert.

La **ville de Buhl** dispose, quant à elle, du Gymnase du Hugstein qui est géré par la Communauté de Communes.

- **Les équipements culturels :**

Sur le plan culturel, la Ville de Guebwiller regroupe plusieurs équipements structurants, dont une médiathèque, un cinéma et les Dominicains de Haute Alsace, Centre Culturel de Rencontre dédié à la musique et aux arts numériques, et à rayonnement régional.

La ville de Guebwiller souhaite revaloriser le musée Deck pour renforcer l'attractivité du bas de la Ville et conforter le nouveau pôle culturel et touristique de La Neuenbourg qui héberge le CIAP (Centre d'interprétation du Patrimoine) et l'IEAC (Institut Européen des Arts Céramiques), et l'Office de tourisme intercommunal Guebwiller-Soultz. Dans le Haut de la ville, la ville de Guebwiller souhaite créer une nouvelle salle culturelle.

La ville de Soultz dispose d'une MJC et deux musées.

La médiathèque

La MJC

Elle a engagé depuis 2019 un important investissement de plus de 2,3 millions d'euros dans un nouvel équipement culturel. Les travaux engagés en 2019 doivent s'achever en 2022. Il s'agit de redonner au bâtiment qui a hébergé au XIXème et XXème les activités culturelles et sportives du Cercle St Maurice une nouvelle vie et de créer un pôle culturel mieux adapté aux besoins actuels, en intégrant à cet ensemble la médiathèque de Soultz et de nouvelles salles d'activité multifonctionnelles.

Le Cercle conservera son cachet d'origine avec au rez-de-chaussée un espace de convivialité (office et bar/buvette) et à l'étage la salle de spectacle remise aux normes actuelles.

La ville d'Issenheim souhaite réaliser une nouvelle salle des fêtes sur son territoire. Ce besoin est né :

- D'une part de la salle existante située contre la mairie qui ne répond plus au fonctionnement d'une salle des fêtes.

- D'autre part du résultat du concours d'idées en février 2020. L'actuelle salle des fêtes sera détruite laissant place à la création d'une véritable Place de la Liberté, pour le centre-ville de la commune.

La Place de Liberté, à l'intersection de la rue de Rouffach et la rue de Guebwiller, deviendra un point d'attraction majeur dans la commune. Le volume de la salle des fêtes sera démoli afin de restaurer l'aspect historique du bâti (lorsque la Mairie et la Maison Wild n'étaient pas encore reliées). La Maison Wild, son ancien porche et une aile en vis-à-vis refermeront un espace urbain structuré et agréable. Du fait de la démolition de l'actuelle salle des fêtes, la rue des Pins et l'institut Champagnat composeront un arrière-plan très qualitatif.

En face, l'ancien dispensaire transformé en échoppe proposera un nouvel ensemble bucolique avec sa terrasse, ses bancs et son arbre majestueux. D'autres arbres à hautes tiges complèteront l'aménagement. Les sols piétonnisés seront en dalles Porphyre reprenant le langage utilisé rue de Rouffach alors que les parties carrossables seront en pavés pour plus de résistance. Un fil d'eau avec un léger décaissé séparera les deux revêtements.

La nouvelle salle sera construite sur le site de l'ancienne filature GAST. Cette salle permettra à la commune de disposer d'un lieu de rencontre confortable permettant la tenue de diverses réunions à but culturel, social et éducatif, la tenue de spectacles et une utilisation par les différentes associations de la commune.

EN RESUME : LES ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET BESOINS DE L'AXE 5

Atouts	**Faiblesses**
Une grande offre en équipements	Des nouveaux besoins à satisfaire et des équipements vieillissants ou désuets
Opportunités	**Besoins**
Recalibrer l'offre scolaire, sportive et culturelle sur les nouveaux besoins	Poursuivre le développement du plan directeur des écoles pour adapter l'accueil des enfants de parents actifs (avec offre périscolaire et restauration) Poursuivre l'accompagnement au vieillissement Développer un plan directeur des pôles sportifs Revaloriser le musée Deck pour plus d'attractivité touristique Construire une nouvelle salle culturelle dans le haut de la ville

Conclusion transversale du diagnostic

UNE CENTRALITE DEPARTEMENTALE EN MANQUE D'ATTRACTIVITE

Guebwiller et son agglomération forment une centralité de taille importante pour le Haut-Rhin. Services, commerces et artisans, équipements ou tourisme participent d'une dynamique positive. Néanmoins, malgré un patrimoine bâti et paysager exceptionnel, le tissu urbain ancien peine à s'adapter aux besoins changeants, orientés sur la mobilité automobile, d'une population vieillissante et décroissante.

Portrait croisé CCRG – Ville de Guebwiller

Atouts	**Faiblesses**
La plus grande agglomération entre Colmar et Mulhouse, conurbation de 26 000 habitants Une large gamme de commerces et services sur la CCRG, leur concentration sur Guebwiller Un secteur touristique très positif économiquement Une bonne desserte routière jusqu'à Guebwiller Une offre en stationnement de centre-ville bien calibrée Des paysages et un patrimoine variés et de qualité Des équipements en grands nombres et variés	La baisse de la population de la CCRG La concentration de la population la plus précaire à Guebwiller Un marché immobilier neuf atone orienté en plaine La concentration des logements les moins attractifs dans la ville-centre L'absence d'offre en transport en commun compétitive de pôle à pôle, en particulier vers Mulhouse et Colmar. La faible qualité des liens entre lieux d'accès et de centralité L'absence de stratégie environnementale et climatique claire à l'échelle intercommunale
Opportunités	**Menaces**
Les gisements fonciers et immobiliers de l'ère industrielle La décroissance de population pour l'aération du tissu urbain Les courtes distances entre centralité pour dynamiser les modes actifs La voie ferrée désaffectée pour l'offre de transport en commun Le patrimoine bâti ou non pour l'attractivité touristique et résidentielle Les équipements sportifs et culturels pour développer le tourisme Les infrastructures numériques en voie d'installation	La perte de centralité au profit des pôles majeurs hors intercommunalité Le vieillissement de la population La concurrence commerciale avec les pôles de Colmar, Mulhouse et la plaine L'absence d'alternative à la voiture pour juguler l'étalement urbain et la dilution de centralité Les capacités financières réduites d'investissement et de gestion du patrimoine Les changements rapides des besoins des usagers des services

Source : Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne / Action cœur de ville / Stratégie de redynamisation

La ville de Guebwiller, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, doit agir sur les 5 axes structurants composants la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire en mettant en œuvre des actions matures permettant d'influer sur la situation actuelle.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller souhaite disposer d'un véritable projet de territoire par l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de son Programme Local de l'Habitat. Ces deux documents construits dans une démarche inclusive associant les élus et les acteurs locaux, vont permettre la mise en articulation des politiques publiques d'aménagement, de transports, d'habitat mais aussi d'environnement, d'agriculture, de climat ou d'activités économiques sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Ce projet de territoire a vocation à être enrichi par le cadre stratégique de l'Opération de Revitalisation de Territoire dans lequel la Communauté de Communes de la région de Guebwiller s'inscrit pour le renforcement des centres-villes de son pôle urbain, à savoir Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl.

Ainsi, à partir des éléments de diagnostic, les 4 polarités de la Communauté de Communes ont fait émerger un projet d'ORT multipolaire avec la ville centre labellisée « Cœur de Ville ».

Ce projet s'appuie donc sur des ambitions communes aux quatre centralités concernées tout en permettant à chacune de travailler des actions spécifiques adaptées au projet de territoire et à la morphologie de la centralité, tout en veillant au renforcement de l'attractivité de la ville principale « Cœur de Ville ».

Parallèlement, au vu des éléments de diagnostic, ce projet d'ORT fait sens dans la mesure où les enjeux sont partagés entre les quatre centralités.

Les enjeux retenus pour l'élaboration du plan stratégique d'actions sont :

- La restructuration de l'habitat pour répondre aux besoins de la population et notamment des jeunes actifs et des nouveaux séniors. Cet enjeu est porté par le PLH en cours et la mise en œuvre d'une OPAH-RU, il s'appuiera également sur le dispositif Denormandie.

- L'amélioration de l'image et l'identité des centralités sont des enjeux d'attrait urbain et d'identité locale qui seront à cultiver pour plus de convivialité.

- Le maintien de l'offre commerciale et artisanale traditionnelle et l'accompagnement à la transformation et à l'adaptation aux nouveaux modes de consommation est un enjeu permettant de renforcer la polarité du centre-ville en emploi et en équipements créateurs de flux, de conforter le taux de diversité commerciale et de conduire à l'amélioration des façades commerciales.

Dans ce cadre, la maîtrise de la périphérisation des activités de proximité et la maîtrise de la croissance des zones de périphérie sont des enjeux qui devront trouver leur traduction dans le PLUI et qui devront s'appuyer sur les dispositions de l'ORT en la matière.

L'optimisation de la connexion entre les quatre centralités et le renforcement des mobilités douces sont des enjeux fondamentaux qui devra également enclencher des stratégies permettant de redéfinir le partage de l'espace public notamment dans le centre-ville de Guebwiller.

Article 4. Les dynamiques en cours : du Programme Action Cœur de Ville vers une Opération de Revitalisation de Territoire

Bilan de la mise en œuvre des actions matures sur le centre-ville de Guebwiller (Programme Action Cœur de Ville) :

Dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville et de sa phase d'initialisation des études et des actions matures ont été mises en œuvre, par la CCRG et la Ville de Guebwiller, sur le centre-ville de Guebwiller afin de favoriser sa redynamisation.

4.1. Actions matures engagées, état d'avancement

Phase d'initialisation			
AXES	ACTIONS	MAÎTRE D'OUVRAGE	Avancement
1-2-3-4-5	Réhabilitation de la friche Carto-Rhin de l'hypercentre	Ville de Guebwiller	En cours
3	Création d'un pôle multimodal d'accueil d'entrée de ville	Ville de Guebwiller	Livré
3	Mise en place de points bleus	Ville de Guebwiller	Livré
4	Réhabilitation de l'Eglise Notre-Dame	Ville de Guebwiller	En cours
3-4	Valorisation et ouverture du parc de la Neuenbourg	Ville de Guebwiller	Livré
4-5	Aménagement d'un pôle culturel et touristique à la Neuenbourg	CCRG	Livré
Phase déploiement			
AXES	ACTIONS	MAÎTRE D'OUVRAGE	Avancement
1-2-3-4-5	Friches du haut de la Ville	Ville de Guebwiller	Etudes pré-opérationnelles
1-2-3-4-5	Carto-Rhin	Ville de Guebwiller	En cours
2	Droit de préemption sur les commerces	Ville de Guebwiller	En cours
2	Finalisation Maison de Vélo	Ville de Guebwiller	En cours
3	Rénovation des Ponts dont pont Lebouc	Ville de Guebwiller	En cours
3	Etude déplacement et mise en place d'un plan vélo	Ville de Guebwiller	En cours
5	Réfection du musée Deck	Ville de Guebwiller	En cours

4.2. Actions matures non engagées mais financées

AXES	ACTIONS	MAÎTRE D'OUVRAGE	Avancement
1	Réhabilitation logements rue Jules Grosjean	Ville de Guebwiller	A l'étude
3	Rénovation voirie Rue Deck	Ville de Guebwiller	A l'étude
3	Carrefour nouvel Ehpad	Ville de Guebwiller	A l'étude
4	Maison des Associations	Ville de Guebwiller	A l'étude
4	Rénovation extérieure synagogue	Ville de Guebwiller	A l'étude
4	Extension de la zone de rencontre	Ville de Guebwiller	A l'étude
4	Sécurisation de l'hypercentre	Ville de Guebwiller	A l'étude
4	Parcours de fresque	Ville de Guebwiller	A l'étude
4	Vidéosurveillance	Ville de Guebwiller	A l'étude
4	Hôtel de ville changement des portes (accessibilité)	Ville de Guebwiller	A l'étude
4	Cave Dîmière (accessibilité)	Ville de Guebwiller	A l'étude

4.3 Actions matures au plan de financement incomplet

AXES	ACTIONS	MAîTRE D'OUVRAGE	Avancement
1	**OPAH-RU**	CCRG – Ville de Guebwiller + communes du pôle urbain	A l'étude
1	**Ravalement des façades**	Ville de Guebwiller	En cours
2	Boutique test pour tester son projet d'entreprise en centre-ville	CCRG	A l'étude
2	Casiers automatiques de vente	CCRG	A l'étude
2	Application numérique de promotion et de vente en ligne	CCRG	A l'étude
2	Parcours numérique de formation des commerçants et artisans aux outils du digital	CCRG	A l'étude
2	Chèques cadeaux	CCRG	A l'étude
3	Accompagnement de l'arrivée du Tram-Train (foncier)	Ville de Guebwiller	A l'étude
3	Bornes de recharge pour véhicule électriques	Ville de Guebwiller	A l'étude
4	Rénovation de la Chapelle du Saering	Ville de Guebwiller	A l'étude
4	**Réhabilitation de la Place de la Liberté**	Ville de Guebwiller	A l'étude
4	**Rue de la République le long de la place Jeanne d'Arc**	Ville de Guebwiller	A l'étude

4	Rénovation intérieure de la synagogue	Ville de Guebwiller	A l'étude
4	**Sécurisation Notre-Dame suite**	Ville de Guebwiller	En cours
4	Remise en Etat des Fontaines	Ville de Guebwiller	A l'étude
4	Remplacement de l'éclairage public réseau mat led	Ville de Guebwiller	A l'étude
4	Plantation d'arbres	Ville de Guebwiller	A l'étude
4	Aménagement d'aire de jeux et de loisirs pour enfants	Ville de Guebwiller	A l'étude
5	Plan de restructuration des pôles sportifs	Ville de Guebwiller	A l'étude
5	Freyhof (accueil DGFIP ou Maison des aînés)	Ville de Guebwiller	A l'étude
5	Salle culturelle dans le haut de la Ville	Ville de Guebwiller	A l'étude
5	Skate parc	Ville de Guebwiller	A l'étude
5	Rénovation de l'école Bucher et St Exupéry et périscolaire	Ville de Guebwiller	A l'étude
5	Nouvelle école primaire (mat et élémentaire – 22 classes)	Ville de Guebwiller	A l'étude

La phase d'initialisation a donc permis pour la Ville de Guebwiller de lancer les études et diagnostics nécessaires pour couvrir les axes stratégiques du Programme Action Cœur de Ville.

Durant cette phase, la Ville de Guebwiller a poursuivi son action sur les leviers d'attractivité de son centre-ville. Des actions matures inscrites à la convention ACV ont bien été engagées et voire pour certaines terminées.

Pendant cette phase d'initialisation, la loi ELAN a créé l'ORT, ce qui a conforté une approche d'études et de diagnostics au-delà de la ville centre, en termes d'habitat, de mobilités et de commerces.

Ces études ont donc permis de démontrer et de justifier une Opération de Revitalisation de Territoire sur le pôle urbain formé par les quatre centralités de la CCRG, à savoir Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl.

Parallèlement, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller en concertation avec les communes de son territoire élabore son premier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce document stratégique vise, à terme, à renforcer le poids démographique du pôle urbain afin d'assurer le développement d'une polarité urbaine de taille critique à même de conforter les fonctions urbaines centrales et accroître l'attractivité du territoire, notamment en matière d'emplois et d'équipements.

Le PLUI permettra d'apporter un cadre adapté à l'élaboration d'un projet d' « agglomération », fondé notamment sur un maillage cohérent de la trame viaire et des liaisons douces, la localisation d'équipements structurants futurs, la définition ou la redéfinition de la vocation des espaces qui occupent une position stratégique dans cet espace urbain.

C'est bien le maillage de ces 4 centralités et leur complémentarité qui consolidera le projet de territoire et qui participera au renforcement de la Ville centre.

Article 5. Les objectifs : stratégie de redynamisation pour la consolidation du centre-ville de Guebwiller et des 3 centralités du pôle urbain de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

La stratégie de redynamisation de la Communauté de Communes et des communes du pôle urbain portée par l'ORT s'appuiera sur :

- le renforcement de la ville-centre par le renforcement complémentaire des pôles secondaires
- le développement d'une diversité résidentielle pour fluidifier les parcours résidentiels et agir sur l'attractivité du territoire
- une valorisation du parc de logements existant en améliorant la qualité du parc de logements (privés anciens), en luttant contre la dévitalisation des centralités des territoires en luttant contre la vacance
- le développement des réponses aux besoins spécifiques, à savoir l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, l'accession des jeunes à la propriété dans une perspective de mixité sociale
- le développement économique et commercial et artisanal équilibré en favorisant la lutte contre la vacance des locaux commerciaux et artisanaux et le développement des outils numériques pour dynamiser l'économie de proximité
- le développement d'actions visant à favoriser la transition énergétique du territoire
- le développement d'actions visant à favoriser les mobilités douces
- le développement d'actions visant à assurer le maintien ou l'implantation de services notamment dans le champ de la santé par la mise en place du CLS
- l'accompagnement des communes du pôle dans leur projet de redynamisation de leur centre-ville.

Les périmètres ORT de la Communauté de Communes et de son pôle urbain :

Périmètre d'étude : le pôle urbain de la CCRG (Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl)

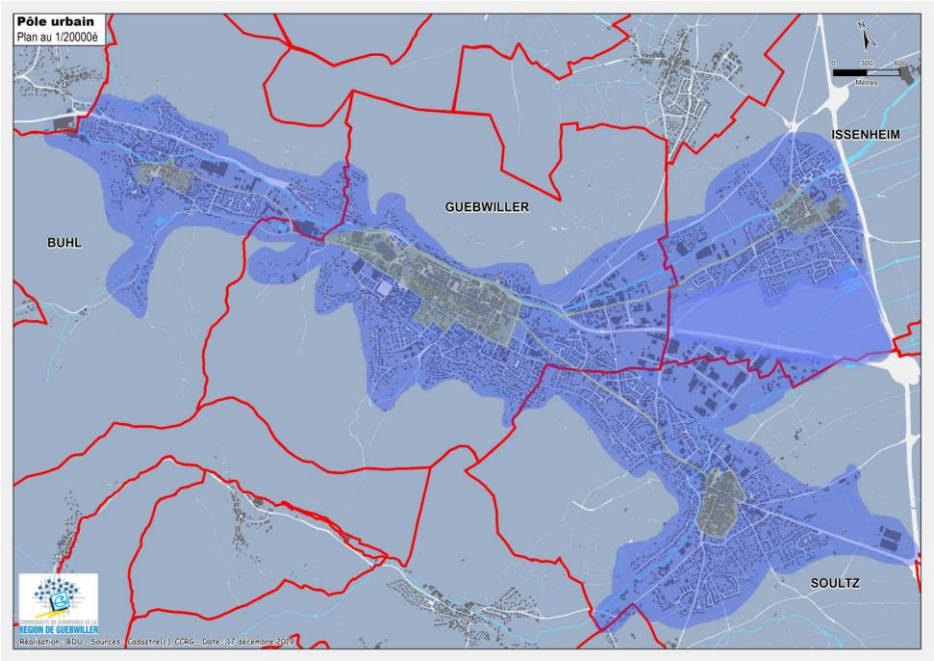

Périmètres ORT des centralités du pôle urbain :

Les périmètres ORT correspondent aux secteurs définis dans le cadre de l'OPAH-RU en lien avec l'étude sur la redynamisation commerciale.

GUEBWILLER

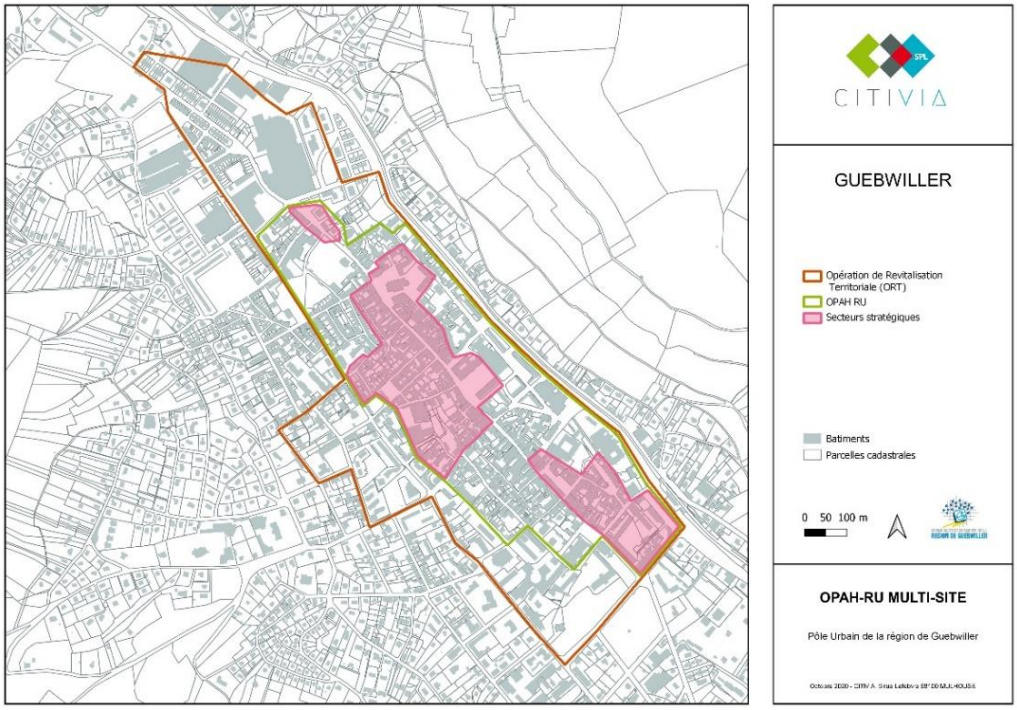

ISSENHEIM

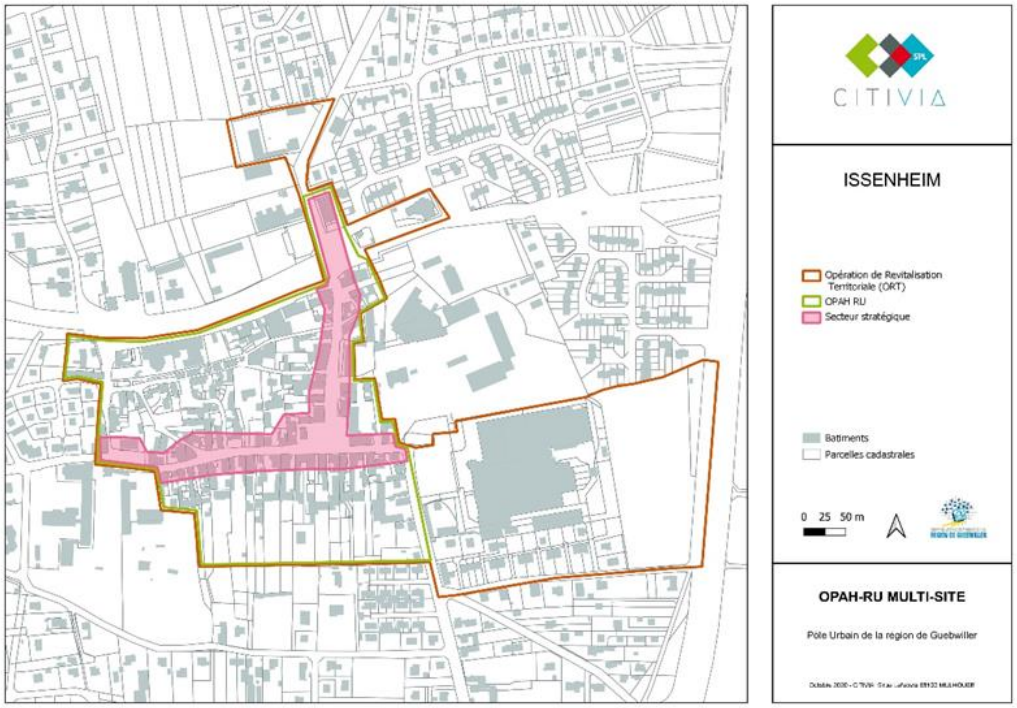

SOULTZ

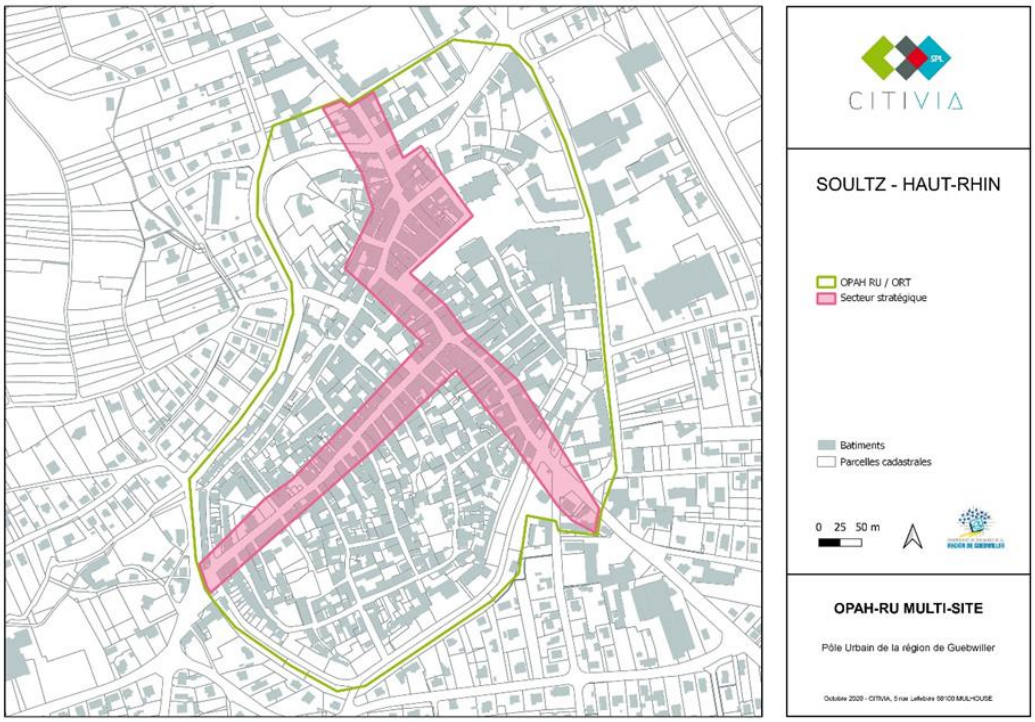
CITIVIA
SOULTZ - HAUT-RHIN
OPAH RU / ORT
Secteur stratégique
Batiments
Parcelles cadastrales
0 25 50 m
OPAH-RU MULTI-SITE
Pôle Urbain de la région de Guebwiller

BUHL

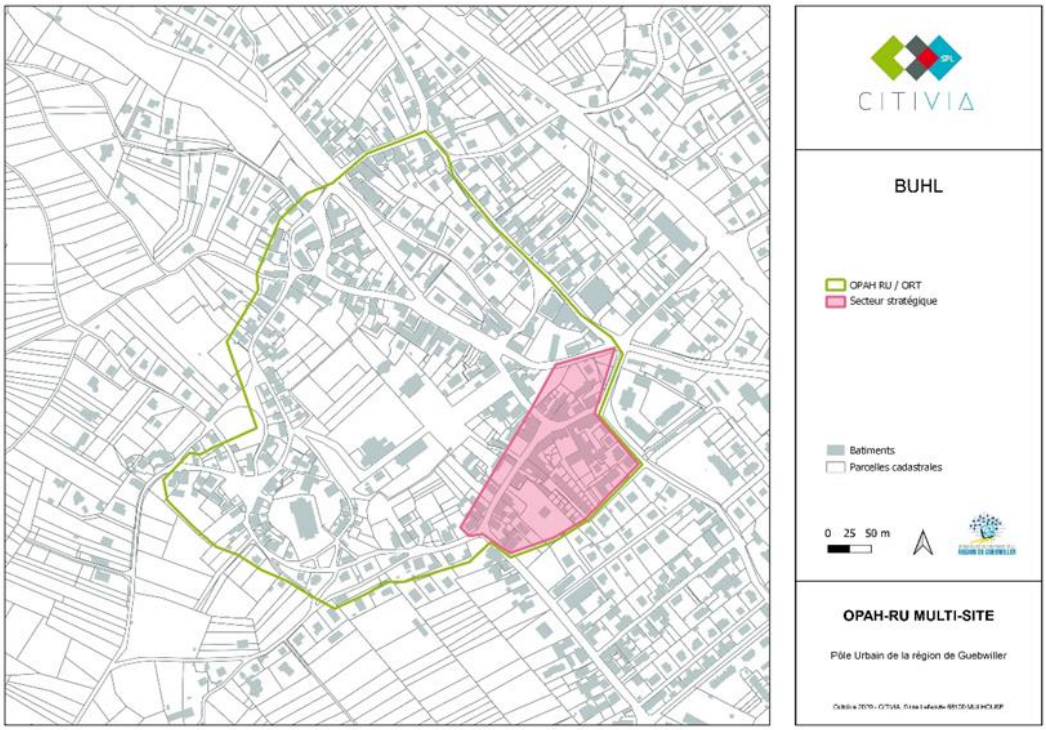
CITIVIA
BUHL
OPAH RU / ORT
Secteur stratégique
Batiments
Parcelles cadastrales
0 25 50 m
OPAH-RU MULTI-SITE
Pôle Urbain de la région de Guebwiller

Axe 1 – Développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville

LES OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER ET DES COMMUNES DU POLE URBAIN :

Avec la mise en œuvre d'une OPAH-RU multi-sites, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a pour ambition de requalifier le parc de logements des communes de Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl en apportant une réponse aux problématiques d'habitat indigne, d'adaptation des logements à la perte d'autonomie, de vacance, …et ainsi d'améliorer le niveau d'attractivité du territoire.

Par ailleurs, afin de redynamiser et développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville, les communes du pôle urbain auront pour objectifs principaux :

> de lutter contre l'habitat dégradé y compris la fragilisation des copropriétés, la précarité énergétique,
> de développer l'accessibilité des logements, une offre de grands logements adaptés aux familles mais aussi maintenir une offre de 2/3 pièces du fait du desserrement des ménages

Pour ce faire des actions incitatives (OPAH-RU) ou des actions plus coercitives (ORI) seront mises en œuvre.

Les communes du pôle urbain en partenariat avec la Communauté de communes de la Région de Guebwiller souhaitent la mise en place d'une **OPAH-RU**. Des secteurs d'intervention prioritaires ont été définis dans les quatre villes du pôle urbain.

Une convention d'animation renforcée permettant un repérage et une communication plus efficace dans le cadre du PIG « Habiter Mieux 68 » sera mise en place sur le territoire de la CCRG, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

L'étude pré-opérationnelle OPAH-RU a été finalisée. Cette dernière doit faire l'objet d'échanges avec l'ANAH afin de déterminer les objectifs quantitatifs en fonction des enjeux prioritaires du pôle urbain.

Le projet de convention OPAH-RU sera présentée ultérieurement à l'ensemble des partenaires et d'une fiche-action annexée à la convention ORT.

Au vu du diagnostic, les principaux enjeux du territoire et les actions pour le pôle urbain sont les suivants :

- Lutte contre l'habitat dégradé / indigne

- Lutte contre la précarité énergétique : agir sur l'ancienneté du parc.

- Adaptation des logements à la perte d'autonomie : mobilisation des partenaires (CARSAT, la MDPH, …).

Des actions complémentaires permettant une requalification optimale de l'habitat privé :

- Lutte contre la vacance des logements : Il s'agit d'un accompagnement financier des propriétaires bailleurs pour la sortie de vacance des logements vacants depuis plus de 2 ans.

- Accompagnement des copropriétés fragiles : mise en place d'un accompagnement des copropriétés les plus fragiles d'une aide AMO (assistance à Maitrise d'Ouvrage) sur certaines copropriétés afin qu'elles soient accompagnées dans la réalisation d'un programme de travaux.

- Mise en valeur du patrimoine : accompagnement des propriétaires dans leur projet de travaux en amont avec appui technique afin de les encourager à la rénovation de leur patrimoine conformément aux règles d'urbanisme (exemple : réfection des façades, lucarnes, ...)

La Ville de Guebwiller souhaite le développement d'opération de recyclage de logements existants type ORI dans le cadre de l'OPAH-RU.

Dispositif Denormandie dans l'ancien :

Dans le cadre de la signature de la convention ORT, le dispositif fiscal Denormandie sera élargi au pôle urbain, ainsi la totalité des 4 communes sera prise en compte.

Ledit dispositif s'adresse aux particuliers qui achètent un bien en centre-ville, achevé depuis 15 ans ou plus et étant considéré comme « passoire thermique » (étiquette énergétique F ou G), et qui souhaitent mettre le bien en location longue durée (6,9 ou 12 ans).

Cette aide fiscale permet, à terme, d'avoir un parc de logement de meilleure qualité et donc de développer le parc locatif privé et d'améliorer l'attractivité des centres-villes.

Les actions en cours concernant l'habitat existant :

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a mis en œuvre les actions suivantes :

- Participation au PIG « Habiter Mieux 68 » mis en place par le Département et l'ANAH. L'objectif étant d'informer, accompagner et repérer des ménages en précarité énergétique en partenariat avec l'ADIL 68 et Citivia.

Pour la CCRG, l'objectif de rénovation est de 24 logements / an avec une participation à hauteur de 500 € / logement.

- Instauration des Prêts PROCIVIS : La Communauté de Communes CCRG a signé une convention de partenariat avec l'association Territoires et Habitat 68. Cette association a vocation à aider les ménages à rénover, améliorer ou acheter un logement dans le parc privé existant. Elle propose, en lien avec les intercommunalités, une offre de prêt sans intérêts.

- L'apport d'une offre globale d'information et de conseil dans le domaine du logement et de la rénovation énergétique avec la mise en place :

- De permanences de l'Espace Info Énergies (EIE) dédiées à la rénovation énergétique également présent dans le territoire de la CCRG.

- Du dispositif Oktave : service à la personne initié par la région Grand Est et l'Ademe pour permettre aux propriétaires de bénéficier d'un accompagnement sur la rénovation énergétique complète de leur maison.

- D'une présence de l'ADIL68 via une permanence mensuelle à la mairie de Guebwiller pour toute question juridique, fiscale ou financière liée au logement.

L'ensemble de ces actions sera intégré au plan d'actions du Programme Local de l'Habitat.

La Ville de Guebwiller a mis en place :

- Le permis de louer afin d'empêcher la location de logement dégradé voire indigne et d'affiner sa vision sur le parc de logement locatif de la Ville.

- La taxe sur les logements vacants

- Dans le cadre d'un périmètre **défini une subvention liée au ravalement des façades** en 2020

Concernant l'offre nouvelle : La Ville de Guebwiller a mené l'étude du plan directeur des friches du Haut de la Ville et poursuit l'opération de reconquête des espaces CartoRhin en centre-ville.

Axe 2 – Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré

***LES OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER** :*

Par sa compétence, la CCRG souhaite impulser et accompagner les entreprises de proximité et notamment les commerçants et artisans dans la pérennisation mais également dans la refonte de leur projet.
Ainsi, la CCRG se doit d'accompagner les commerçants et artisans dans :
> la mise en place d'une communication efficace pour se faire connaître
> l'utilisation d'outils numériques pour la promotion et la vente des produits
> le développement de nouveaux services pour compléter l'offre existante

La Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence « Economie » impulse d'ores-et-déjà un certain nombre d'actions en faveur du développement économique par le biais :
- des services de la Pépinière d'entreprises du Florival

Elle accueille des entreprises en création en leur proposant différents services : de location d'ateliers et de bureaux, de sessions de formation (les rencontres Pro de la Pépinière), de promotion des entreprises (portes ouvertes) et de mise en réseau des entreprises susceptibles de partager des projets professionnels.
Cet accompagnement permet de consolider le modèle économique de ces jeunes créateurs avant d'engager les premières étapes de leur développement sur la zone d'activité. La Pépinière héberge actuellement 16 entreprises en croissance dont certaines positionnées sur des projets innovants.
- de construction partenariale d'un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise

L'accompagnement des entreprises en création nécessite un parcours d'installation coordonné. La Pépinière d'entreprises du Florival s'est engagée dans un travail partenarial avec les principaux acteurs de la création d'entreprise sur le territoire (CCI, CMA, Pôle emploi…) pour apporter des services aux entreprises dans le cadre d'un réseau territorial.
- de soutien aux entreprises pendant la crise sanitaire

Le service économie de la CCRG a également mis à disposition des entreprises des outils pour faciliter la diversification de leur offre de services ou pour faire face à une chute importante de leur chiffre d'affaires :

- Prêt rebond jusqu'à 20 000 € / entreprise, en partenariat avec la Région
- Géolocalisation des entreprises de proximité proposant de la livraison ou du drive
- Référencement des solutions de formation en ligne (outils numériques…)
- Mise en relation au cas par cas « clients – fournisseurs »

Parallèlement, la CCRG propose un accompagnement des entreprises de proximité (commerçants artisans et prestataires de service) permettant aux entreprises de « revisiter » et de pérenniser leur projet.
Dans ce cadre, la CCRG a porté le prix Rebond Post Covid annexé au concours **« Mon centre-ville a un incroyable commerce** » mené à l'initiative de la Ville de Guebwiller.
L'objectif était d'identifier les commerçants et artisans installés sur le territoire de la CCRG souhaitant revoir leur projet ou leur modèle économique pour faire face aux nouvelles attentes des clients suite à la crise sanitaire. Après analyse des différents projets par le jury, la prix Rebond Post Covid d'une valeur de 2 000 euros a été remis le 10 octobre 2020 par la CCRG. Il consiste en un accompagnement technique et commercial pour développer de nouveaux services : assurer une communication efficace pour se faire connaître ; utiliser les outils numériques pour la promotion et la vente des produits ; développer de nouveaux services pour compléter l'offre existante.

Ainsi, dans le cadre de l'action *Cœur de Ville* et de l'*Opération de Revitalisation des Territoires* (ORT),

la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller souhaite mener des actions structurantes à conduire sur le territoire de la CCRG :

- Boutique test pour tester son projet d'entreprise en centre-ville
Proposer à des entrepreneurs de tester le projet, tout en bénéficiant de charges réduites et d'un accompagnement sur la partie commerciale, financière et immobilière.

- Casiers automatiques de vente
Permettre aux commerçants – artisans et aux agriculteurs de vendre leurs produits à toute heure et avec une grande facilité d'accès, pour diversifier les canaux de vente.

- Application numérique de promotion et de vente en ligne
Apporter aux commerçants et artisans un outil numérique mutualisé à l'échelle d'un territoire pour faire la promotion et la vente de leurs produits ou services en ligne.

- Parcours numérique de formation des commerçants et artisans aux outils du digital
Accompagner et former les commerçants et artisans dans la maitrise de leur communication sur internet en utilisant des outils de web marketing et de vente en ligne.

- Chèques cadeaux
La vente de chèques cadeaux aux entreprises de la Région de Guebwiller doit permettre d'inciter les salariés des entreprises (CE) à faire leurs achats auprès des commerçants et artisans des centres-villes.

Les actions de la CCRG viennent en complément des actions que les communes souhaitent entreprendre des actions afin de redynamiser leurs centres-villes tout en restant complémentaire au développement de la ville-centre et en impactant la convivialité du pôle urbain.

La Ville de GUEBWILLER

***LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE GUEBWILLER** :*

Pour favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré, la ville de Guebwiller aura pour objectif :

> d'accompagner et soutenir l'installation d'activités complémentaires aux activités existantes afin de tendre vers la création de boucle marchande en centre-ville

> de soutenir l'animation de l'espace public y compris par la communication numérique via le compte Facebook de la Ville de Guebwiller

> d'aider au développement de l'offre numérique afin de faciliter l'achat de proximité et le service au public ayant le moins de capacité de se déplacer.

La Ville de Guebwiller souhaite favoriser un développement économique équilibré :

En agissant sur le foncier

Afin de pouvoir intervenir sur les baux commerciaux et lors de la vente des fonds la Ville de Guebwiller a décidé en 2019 d'instaurer **un droit de préemption commercial** sur les cessions de fonds artisanaux, fonds de commerce, baux commerciaux et terrains destinés à accueillir des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000 m², intervenant dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité prédéfini. La Ville marque ainsi sa détermination et l'intérêt de la collectivité sur le maintien d'une diversité commerciale.

En effet, la ville doit, lorsqu'elle exerce son droit de préemption et dans le délai d'un an à compter de la prise d'effet de la cession, rétrocéder le fonds à une entreprise immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, en vue d'une exploitation destinée à préserver la diversité de l'activité commerciale et artisanale dans le périmètre concernée. Une démarche de recherche est donc à mener. Ce droit de préemption doit permettre de tendre vers la constitution de boucles marchandes permettant de développer l'attractivité du centre-ville.

Le volet de la reconquête des friches commerciales peut-être associé au volet de la reconquête de l'habitat concernant certain immeuble.

En agissant sur l'animation et la co-réalisation

Fruit de la phase d'initialisation Action Cœur de Ville, avec le soutien de la Banque des Territoires, la Ville de Guebwiller s'est lancée dans l'opération « **Mon Centre-Ville a Un Incroyable Commerce** (MCVAIC) » avec le soutien du cabinet Auxilia-Conseil. MCVAIC, c'est un outil supplémentaire de la Ville dans le cadre de sa stratégie de redynamisation du centre-ville et pour booster le tissu commercial de la Ville.

MCVAIC est un concours de création d'entreprises qui place au cœur du développement économique local le commerce et l'artisanat de centre-ville, principalement les activités indépendantes. Ce programme favorise la rencontre entre, d'une part, ceux qui ont envie d'entreprendre, amenés à tester leur concept lors d'un marathon créatif de 36h, et d'autre part les acteurs publics et privés du territoire, propriétaires de locaux vacants et concitoyens. La Ville de Guebwiller est la seule ville en Alsace sélectionnée pour le programme MCVAIC.

21 PARTENAIRES LOCAUX

La Ville de Guebwiller a su fédérer autour d'elle 21 partenaires locaux qui travaillent ensemble pour faire réussir cette opération et mettre sur orbite les projets des candidats. Les partenaires : CCI, CMA, BGE, Mission locale, Pôle emploi, BNP, Crédit Agricole, Banque populaire, Crédit Mutuel, Axa, Iziasys ; Adie, lycée Kastler, CCRG, Fiducial, Cigac, Club Pro, Vitrines de Guebwiller, Département du Haut-Rhin, Initiative et Chambre d'agriculture. De nombreux partenaires s'engageront également comme coachs aux cotés des candidats durant les 36 heures pour les accompagner dans l'évolution de leur projet.

CINQ PRIX

Afin de donner un coup d'accélérateurs aux porteurs de projet, l'opération est dotée de quatre prix : « Création/installation », « Consommateurs », « Spécial du jury » et « Rebond-post covid ». Ce dernier a été créé pour des commerçants déjà installés du territoire de la Communauté de communes de la région de Guebwiller qui souhaitent retravailler leur projet d'entreprise à la suite des difficultés rencontrées avec l'épidémie de la covid. La Ville de Guebwiller, par exemple, offrira un an de loyer pour un porteur de projets qui pourra ainsi plus facilement tester et bien lancer leur commerce.

La Ville de SOULTZ

LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE SOULTZ :

> préserver l'offre commerciale et artisanale de proximité du centre-ville face au développement en périphérie

> valoriser la convivialité du centre-ville par la rénovation des surfaces commerciales et des espaces du centre-ville

> contribuer à l'attractivité des commerces par la théâtralisation et l'animation des espaces publics du centre-ville

A l'appui de l'étude du cabinet LESTOUX et après consultation des commerçants, **la Ville de Soultz** souhaite mener un travail de valorisation de l'offre commerciale et artisanale existante en accompagnant les commerçants et artisans à la rénovation de leurs façades commerciales ; en mettant en place une charte des façades et des terrasses ; et en mettant en place du covering sur les vitrines vides du centre-ville.

Par ailleurs, la Ville souhaite encourager le développement d'une nouvelle offre commerciale en permettant l'installation de commerces éphémères et en favorisant l'installation de nouveaux commerces afin de limiter la vacance.

Afin de développer une offre commerciale, il est impératif de capter les consommateurs en centre-ville. Pour ce faire, la Ville souhaite mettre en place des animations évènementielles et favoriser l'instauration de chèques cadeaux.

La Ville d'ISSENHEIM

LES OBJECTIFS DE LA VILLE D'ISSENHEIM :

> travailler sur la convivialité du centre-ville et de ses espaces publics

> préserver les équipements structurants sur le centre-ville afin de favoriser les interactions entre les fonctions économique, services et habitat

> favoriser la rénovation de certaines façades commerciales.

> Veiller à maintenir les petits commerces de proximité intégrés dans son tissu urbain, dans la mesure du possible.

> Se détacher du profil de « commune dortoir » en offrant davantage de commerces et d'activités au centre-ville

> Endiguer la problématique de dévitalisation progressive du centre urbain

> Maintenir (voire étoffer) l'offre de restauration et de commerces

> Exploiter les possibilités de réhabilitation des friches commerciales, notamment celle des sites « GAST » et « Demi-Lune »

La Ville d'Issenheim par sa qualité de porte d'entrée du Florival et du pôle urbain souhaite reconstituer son centre-ville afin d'endiguer sa dévitalisation progressive. Elle veut travailler sur son aménagement urbain afin de stimuler l'implantation de nouveaux commerces, restaurants, cafés, participant à son attractivité.

La Ville de BUHL

LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE BUHL :

> recréer un cœur de village attractif conciliant accessibilité et convivialité

> préserver les équipements structurants sur le centre-ville afin de favoriser les interactions entre les fonctions économique, services et habitat

> structurer l'offre en stationnement et travailler la qualité de liaisons piétonnes au regard de l'offre commerciale et de services existante.

La Ville de Buhl souhaite relancer l'activité de l'association des commerçants de la ville, organiser un marché de producteurs locaux (rythme à définir) avec leur concours afin d'apporter un service demandé par la population et ainsi susciter de nouvelles installations dans les locaux commerçants vides du cœur de bourg.

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

LES OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

Afin de fluidifier les circulations sur son territoire et notamment sur son pôle urbain, la CCRG se doit de :

> Développer d'une part, les modes de déplacements doux, et, d'autre part, de renforcer l'offre de transports en commun au sein du pôle urbain vers les communes périphériques.

> soutenir le développement de la pratique du vélo en veillant à la création d'un réseau cyclable continu et sécurisé au sein du pôle urbain et vers les pôles voisins, en déployant des services vélos sur les principaux axes du territoire, et en valorisant la pratique du vélo notamment dans le cadre de la mise en œuvre prochaine du Contrat Local de Santé.

> valoriser l'usage partagé de l'automobile à l'échelle du territoire en développant des points de rencontre covoiturage au sein des communes, en facilitant la mise en relation des covoitureurs potentiels et en encourageant la mise en place de Plan de Mobilité.

> optimiser le service de transports à la demande pour les personnes âgées de plus de 70 ans.

> l'accessibilité du territoire passe par les communications numériques, et ce pour les habitants, les entreprises et les services publics. Ainsi, il est nécessaire d'accompagner le développement du très haut débit numérique sur le territoire.

A l'échelle de l'intercommunalité, **la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller** a lancé une étude pour l'établissement d'un schéma directeur vélo. Cette étude permettra de dresser un état des lieux des pistes et aménagements existants, de cibler les points noirs et discontinuités, de déterminer quels outils (stationnement, signalétique, bornes de recharge etc) et quels services (location vélos électriques, ateliers de réparation, etc) peuvent être mis en place.

Par ailleurs, en termes de mobilité, la CCRG assure un service de Transport à la Demande sur le territoire de la CCRG. Ce service, justifié par l'intérêt général local, permet d'agir en faveur de l'emploi et de la réinsertion, d'aider les personnes en fragilité sociale, physiologique ou économique, et de désenclaver les zones rurales du territoire. Il s'adresse aux personnes de 70 ans et plus et aux personnes à mobilité réduite, permanentes ou temporaires.

Plusieurs enjeux ont été soulevés par les études, ces derniers sont amenés à se traduire par la réalisation d'aménagements spécifiques de manière à assurer une circulation apaisée et à promouvoir une politique incitative à l'usage de solutions alternatives à l'automobile, conditions sine qua none pour renforcer la vitalité d'un centre-ville et pour garantir le maillage entre les communes du pôle urbain.

La Ville de GUEBWILLER

LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE GUEBWILLER

Afin de développer l'accessibilité de son centre-ville la Ville de Guebwiller aura pour objectif :

> de redéfinir le partage de son espace public afin de permettre une meilleure accessibilité des différents usagers et ainsi améliorer son attractivité

> d'agir sur les différents modes de déplacements afin de s'adapter aux différents usagers.

La Ville de Guebwiller ne bénéficiant pas, à ce jour, d'une offre de transport en commun satisfaisante se doit de développer une offre en stationnement suffisante. Pour cela, la Ville améliore sans cesse la cohérence d'ensemble de ses parkings en fonction de l'évolution des projets. Ainsi, manquant de stationnement en entrée Sud de la ville, elle a développé une offre nouvelle de stationnement multimodale (bus-voiture-vélo). Son projet de pôle multimodal s'accompagne de la réhabilitation d'un ancien immeuble marquant l'entrée de Ville, afin d'offrir un espace dédié avec un partenaire privé, à la remise en état et la vente de vélos.

Consciente de la nécessité d'une cohérence d'ensemble, la Ville de Guebwiller a missionné un bureau d'études afin de l'aider à définir un schéma directeur des circulations douces à Guebwiller en intégrant les conclusions des diagnostics établis lors de la phase d'initialisation du programme Action Cœur de Ville, avec notamment la prise en compte du partage de l'espace public, l'amélioration des liaisons piétonnes que ce soit entre espace de stationnement ou quartiers, permettant de rejoindre les zones commerciales. La Ville souhaite aboutir à un plan vélo accompagné d'un plan de communication prônant l'usage du vélo. Le stationnement sécurisé vélo sera également développé.
Le projet de requalification de la rue Deck permettra de corriger la rupture constituée par l'importante circulation issue du l'usage actuel de cette voie départementale. La ville souhaite également rénover sa voirie fortement dégradée. Elle accompagnera la construction des abords de l'EHPAD du Bois Fleuri en réalisant les aménagements induits.
La Ville reconstruit actuellement le pont Lebouc situé au Nord et a programmé de rénover les autres.

La Ville de SOULTZ

LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE SOULTZ

Face à l'enjeu d'attractivité du centre-ville, la ville a pour objectif d'inciter la fréquentation du centre-ville par le réaménagement des certains espaces publics et la mise en place d'une signalétique urbaine locale.

En particulier, il s'agit de cette manière de valoriser liaisons transversales sur le cœur de ville de façon à favoriser certaines interactions piétonnes et à valoriser certains axes d'entrée et de sortie du cœur commerçant. Face au constat d'un flux important de passages d'automobilistes par la RD 429 qui contourne le centre-ville, l'enjeu de la ville est d'en faire profiter son centre-ville.

Pour ce faire, **la Ville de Soultz** souhaite entreprendre les aménagements nécessaires des espaces publics de façon à désenclaver le centre-ville et à permettre le stationnement en proximité du centre-ville. Les actions de réfection de la voirie auront pour objet :
- La rénovation de rues secondaires et transversales permettant ainsi une sécurisation des voiries d'entrée de ville et une meilleure accessibilité de centre-ville en privilégiant la matérialisation d'espaces piétons, une végétalisation ponctuelle, un éclairage doux
- La rénovation des parkings à proximité du centre-ville de façon à limiter psychologiquement els distances
- La mise en place d'une signalisation urbaine à destination des automobilistes et des piétons

La Ville d'ISSENHEIM

LES OBJECTIFS DE LA VILLE D'ISSENHEIM

Les réflexions en cours sur la revitalisation du centre-ancien posent de fait la question des déplacements urbains au sein de l'agglomération :

> Créer un réseau cyclable

> Favoriser la rénovation des espaces publics et promouvoir les mobilités douces :

- D'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants (piétonisation, renaturation et pacification du centre-ville).

- De renforcer la sécurité et la cohabitation sur la voie publique.

- De rééquilibrer les flux de circulation automobile et désengorger le centre-ville.

La Ville d'Issenheim mène actuellement des réflexions sur la revitalisation de son centre-ancien, ce qui pose la question des déplacements urbains au sein de la commune et plus largement au niveau du pôle urbain. Pour ce faire, elle souhaite :

- Créer un réseau cyclable en étoile permettant de rejoindre un point structurant de la commune, le regroupe scolaire « les Châtaigniers ». Il devra permettre de traverser l'ensemble du territoire du Nord au Sud, d'Est en Ouest mais également de relier les communes limitrophes. L'objectif de ce réseau et de permettre de renforcer l'usage du vélo sur des déplacements inférieurs à 5 km.
- Créer deux ouvrages de franchissement de la Lauch. Le plus important sera un pont routier entre les quartiers des Fontaines et Pfleck afin de permettre le désengorgement du centre-ville. Ce pont débouchera en sa partie Sud sur la rue de Nevers. Le second, de type ouvrage de transparence hydraulique, répondra au besoin de continuité des voies cyclables, permettant un accès à tous aux déplacements doux intra-muros.
- Réaliser une voie nouvelle, trait d'union entre le Nord et le Sud de la ville. Celle-ci démarrera rue du Markstein, pour rejoindre la rue de Guebwiller, en s'appuyant sur le nouveau pont précité et la rue de Nevers. Cette infrastructure se veut comme la nouvelle voie traversante de la ville et permettra de soulager le trafic rue de Rouffach. À cet effet, cet axe sera classé en route départementale.
- Réaménager les rues de Rouffach, Saint-Marcelin Champagnat, des Pins, de Cernay et de Guebwiller afin de redonner au centre-ville sa fonction de polarité et de sécuriser la mixité des usages (piétons, cycles, voitures, etc.) sur la voie publique. Pour faciliter cette opération, le Département du Haut-Rhin cédera à la commune la rue de Rouffach.
- Aménager le carrefour et la place formant intersection des rues de Guebwiller et du Couvent, pour marquer fortement l'entrée du centre-ville, aérer la liaison quartier du Couvent-École, en permettant une desserte piétons/cycles et, surtout, aménager un espace offrant une visibilité au futur Musée installée au Couvent des Antonins.

La Ville de BUHL

LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE BUHL

> Apaiser les flux de circulation au centre-ville autour du pôle commerçant et du pôle scolaire

> Sécuriser les axes principaux pour les piétons et les cycles pour un meilleur partage de l'espace public

> Promouvoir les déplacements doux et les alternatives à la voiture individuelle

La Ville de Buhl souhaite réhabiliter un pont, point névralgique de la desserte des commerces et services. Cela permettra de restaurer un plan de circulation cohérent faisant le lien entre les différents services du centre-ville. La commune souhaite revoir d'ici la fin de la convention, le plan de circulation du centre-ville pour une meilleure accessibilité et un meilleur partage de l'espace public. La ville de Buhl souhaite également accompagner les habitants dans l'acquisition d'un vélo à assistance électrique au moyen d'une participation financière. Ce mode de déplacement doux bénéficiera indéniablement aux déplacements vers la ville-centre et ses services.

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

LES OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER
Dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire, la CCRG poursuit ses actions de valorisation des ressources architecturales et patrimoniales du territoire, la sensibilisation de la population, du jeune public ou des touristes aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère, et la mise à disposition d'outils permettant d'appréhender ce territoire : livrets thématiques, circuits urbains, applications mobiles, expositions temporaires, etc.

L'un des objectifs du label a été de créer un CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine), lieu dédié au patrimoine local. Ce dernier a ouvert ses portes au public en septembre 2019 au sein d'un site historique, le château de la Neuenbourg à Guebwiller. Le CIAP comprend une exposition permanente sur l'histoire et le patrimoine de la Région de Guebwiller, une salle d'exposition temporaire qui accueille des expositions d'art et d'histoire, un centre de documentation, des salles pédagogiques et un auditorium permettant d'accueillir de nombreuses conférences. Véritable couteau suisse pour la découverte du patrimoine, il accueille une riche programmation et permet d'accueillir un large public.

Ainsi, le service Pays d'Art et d'Histoire propose des animations de sensibilisation au patrimoine au château de la Neuenbourg et sur l'ensemble du territoire des 19 communes de la CCRG, ainsi qu'en partenariat avec d'autres partenaires culturels et associatifs du territoire.

Le territoire de **la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller** a la chance de disposer d'un très riche patrimoine, qui se décline dans de nombreux domaines. Par son label Pays d'art et d'histoire, la CCRG, en collaboration avec les musées du territoire et les associations et structures culturelles variées, proposent diverses activités culturelles et manifestations destinées autant aux scolaires qu'aux touristes et autres passionnés de patrimoine.

Pour ce faire, le pôle culturel et touristique a été créé en 2019 au château de la Neuenbourg. Lieu de vie permettant une synergie culturelle et touristique autour du label « Pays d'art et d'histoire », il rassemble l'Institut Européen des arts céramiques, le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, un auditorium, une salle des événements, et depuis septembre 2020, l'office de tourisme intercommunal a rejoint le site ainsi qu'un espace d'expositions temporaires permettra l'organisation d'expositions d'ampleur.

Le CIAP, équipement lié au label Pays d'art et d'histoire, est un espace ouvert à tous, un lieu de ressources et d'échanges pour les habitants et les touristes. Son rôle est d'offrir les outils permettant d'analyser et de comprendre le territoire et de s'y repérer.

De nombreux outils de médiation didactiques et ludiques permettent aux visiteurs d'être acteurs de leurs découvertes : maquettes, films, feuilletoires tactiles ou numériques, carte interactive ou encore jeux sur le patrimoine local.

Des ateliers et séances de découvertes sont proposés à destination des établissements scolaires.

Par ailleurs, une application mobile « Les voies du patrimoine » a été mise en place pour faciliter la visite du territoire. La géolocalisation permet d'accéder facilement aux différents sites patrimoniaux de la région de Guebwiller et ainsi découvrir leur histoire grâce à plus de 100 pistes audioguidées dont certaines sont dédiées au jeune public.

Grâce à l'application mobile, les touristes mais également les habitants pourront créer leur circuit de visite sur-mesure ou suivre un des circuits thématiques prédéfinis.

Ainsi, la Communauté de Communes se doit de valoriser l'ensemble des atouts touristiques de son territoire.

A l'échelle du pôle urbain, les communes souhaitent s'investir dans une volonté forte de développement de l'attractivité de leur centre-ville et globalement celle de la conurbation guebwilleroise.

La Ville de GUEBWILLER

LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE GUEBWILLER

La ville de Guebwiller bénéfice d'un environnement exceptionnel qu'elle doit :

> remettre en valeur tant sur le plan environnemental que patrimonial

> re-théâtraliser au niveau de ses espaces publics pour servir de cadre aux autres axes et ainsi en accentuer les effets.

La Ville de Guebwiller souhaite remettre en valeur son patrimoine environnemental et patrimonial tel que l'Eglise Notre-Dame dont elle a entrepris la sécurisation ou la Synagogue en accompagnant le consistoire israélite dans ces travaux de rénovation. Le projet de requalification de l'entrée de ville Sud est emblématique d'actions portées conjointement par la Ville de Guebwiller et l'intercommunalité. La Communauté de Commune de la Région de Guebwiller a requalifié le château de la Neuenbourg en intégrant un CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine), lieu dédié au patrimoine local, l'office du Tourisme et la Ville de Guebwiller a réalisé l'ouverture au public du parc de la Neuenbourg. Les autres actions menées dans ce secteur de la ville telles que la requalification de Musée Deck, ou le projet de la Maison du vélo contribuent à retrouver une attractivité de ce secteur de la Ville. Ces actions sur le patrimoine sont accompagnées par la requalification des espaces publics des places de la Liberté et de la place Jeanne d'Arc.

Concernant les espaces publics, la Ville a le projet d'améliorer les liaisons piétonnes permettant de rejoindre les zones commerciales et de réintroduire des airs de jeux et de loisirs pour les enfants.

A la croisée de tous les axes, la requalification des friches de la ville doit permettre de tirer parti de la qualité architecturale des bâtiments par leur réutilisation. La ville de Guebwiller, en participant au concours Europan 14, affiche sa volonté de mettre en valeur le patrimoine industriel des friches du Haut de la Ville.

Concernant son patrimoine environnemental, la ville a prévu un plan de renouvellement de son patrimoine arboré.

La Ville de SOULTZ

LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE SOULTZ

Afin de mettre en valeur le patrimoine,

> Théâtraliser les espaces publics du centre-ville

> Végétaliser les espaces publics du centre-ville

> Proposer de nouveaux usages des infrastructures existantes : les parcs du Bucheneck et le Forestier

> Créer de nouveaux espaces publics de façon à :

- *faciliter les circulations avec le centre-ville*
- *créer de nouveaux services aux habitants pour améliorer le bien-vivre au sein du centre-ville*
- *poursuivre les travaux de rénovation urbaine du centre-ville*

> Réintégrer la place de l'eau dans le centre-ville

La Ville de Soultz a le souhait d'entreprendre des opérations de théâtralisation, d'animation et de redynamisation des espaces publics tout en veillant à la végétalisation et à la réintégration de la place de l'eau dans le centre-ville (redonner vie à la fontaine de la source salée).

Il s'agit de poursuivre la dynamique engagée au sein du centre-ville de rénovation des espaces publics afin de leur donner un nouvel usage qui corresponde aux besoins des habitants :

- nouveaux lieux de bien-vivre ensemble : nouveau cœur aire de jeux sur un terrain de la ZI, 2024 à 2025

- rénovation des lieux historiques représentatifs du patrimoine de la ville de Soultz : réfection de la place de l'Eglise qui clôt la rénovation des grands espaces du centre-ville et crée un continuum place de la République/nouveau pôle culturel, 2024 à 2025.

La Ville d'ISSENHEIM

LES OBJECTIFS DE LA VILLE D'ISSENHEIM

Issenheim recèle de beaux bâtiments historiques et bénéficie de la présence de la Lauch et de la vue sur le Grand Ballon :

> Un urbanisme à recadrer, un trafic restreint, un potentiel architectural et un bel environnement géographique sont autant d'arguments pour requalifier le centre-ville d'Issenheim.

> Reconstituer un Cœur urbain où le piéton est prioritaire et le patrimoine architectural valorisé. Il est dynamisé par des espaces ouverts, des aménagements paysagers et de nouveaux équipements publics. Le Vivre ensemble est favorisé.

> Redynamisation de lieux de vie (places et rues)

Dans le cadre de la reconstitution globale de son cœur urbain, la **Ville d'Issenheim** souhaite redynamiser huit lieux de son centre-ville :

1-La place de la Liberté, l'intersection devient une place publique sur laquelle la circulation automobile reste possible. Le volume de la salle des fêtes est démoli afin de restaurer l'aspect historique du bâtit, lorsque la Mairie et la Maison Wild n'étaient pas reliées. La Mairie est agrandie.

2-La rue de Guebwiller passe en sens unique pour libérer de l'espace aux piétons. Le stationnement reste possible pour les commerces de proximité.

3-La Place des Antonins est l'intersection de la rue de Guebwiller et de la rue du Couvent. Elle permet du stationnement à proximité du Crédit Mutuel et du couvent.

4-La rue du Couvent, toujours en sens unique, constitue une transition agréable jusqu'aux abords de la Lauch avec l'église en perspective.

5-Les bords de la Lauch. L'église, le presbytère, les écoles, mais également les anciens entrepôts en pierre et le Café-Restaurant, aujourd'hui fermés constituent un ensemble d'évènements urbains chargés d'histoires et de références.

La Maison de Retraite, prochainement agrandie sera un Pôle d'intérêts dans l'espace Urbain.

6-La place de la Demi-lune rassemble plusieurs programmes aux intérêts communs comprenant une extension de l'Hôtel de la Demi-lune, une supérette au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation, un bâtiment communal polyvalent¸ une place publique et un parking sous-terrain commun à l'Hôtel et au bâtiment de logements.

Les bâtiments en pierre le long de la Lauch sont transformés en espace polyvalent. Ce « Couteau Suisse » offrent la possibilité d'organiser des spectacles [gradins amovibles], des expositions, un marché couvert, des mariages, etc...

7-La rue de Rouffach a fait l'objet d'une restructuration récente, elle est la première étape de la rénovation du centre-ville.

8-Le site de l'ancienne filature GAST, ce site fait partie du patrimoine industriel local et surtout celui de la commune. Il constitue une vitrine à fort potentiel.

Une étude de préfaisabilité et de programmation va être menée sur ce site. Ce projet s'inscrit dans une volonté de reconquête des fiches industrielles en vue de la réalisation de logements, de l'accueil d'activités économiques, d'équipements et de services. Ce projet participe à une mise en valeur du patrimoine industriel et à une réduction de l'étalement urbain.

La Ville de BUHL

LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE BUHL

> Réaménager le centre ancien et commerçant

> Créer un espace public autour de la mairie

La Ville de Buhl, dans le cadre de son projet d'aménagement d'une place au centre-ville, a prévu la démolition de deux maisons permettant ainsi une « aération » de l'espace public.

La nouvelle place donnera sur l'ancienne école des garçons, inoccupée depuis une quarantaine d'années, qui sera réhabilitée et amènera une nouvelle centralité en cœur d'îlot.

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

LES OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

> Par la contractualisation d'un Contrat Local de Santé, la CCRG se veut être un acteur dans le champ de la santé, et ainsi d'insuffler une dynamique partenariale tout en coordonnant les actions sur le territoire.

> maintenir un service d'accueil des moins de 6 ans en individuel et en collectif de qualité et développer les actions mises en œuvre par le service petite enfance notamment dans le champ du soutien à la parentalité.

A l'échelle de l'intercommunalité, **la CCRG** a participé au financement du Très Haut Débit sur son territoire. Les objectifs sont d'éviter la fracture numérique et de renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire.

La capacité de la fibre optique à transmettre très rapidement des informations va permettre le développement de nouvelles applications telles que : la domotique, la télésurveillance, la télémédecine, le télétravail, l'e-commerce, les visio-conférences, l'e-économie, l'e-éducation, l'e-service public

Dans le cadre de la mise en œuvre de son contrat local de santé, la CCRG impulsera aux côtés des partenaires institutionnels et des professionnels agissant dans le champ de la santé, des actions visant à apporter une réponse à la question de la désertification médicale, aux enjeux de prévention et de promotion de la santé mais également de réduction des inégalités sociales et environnementales.

Par ailleurs, la Communauté de Communes veillera à garantir l'accès et la qualité d'accueil des jeunes enfants dans ses structures et proposera des actions de soutien à la parentalité.

A l'échelle du pôle urbain, les communes disposent également de projets visant à améliorer l'accès aux équipements et services publics.

La Ville de GUEBWILLER

LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE GUEBWILLER

Malgré une offre importante d'équipements publics, la ville de Guebwiller aura pour objectifs :

> d'adapter son offre aux besoins changeants des usagers afin de préserver son attractivité.

> de développer pour cela une vision à long terme pour ses équipements scolaires et sportifs.

Afin d'adapter son offre aux besoins changeants des usagers, **la Ville de Guebwiller** souhaite agir sur plusieurs thèmes :

- Les écoles, avec la création d'un nouveau pôle scolaire comprenant une offre périscolaire et de restauration) avec la réhabilitation des écoles St Exupéry et Jeanne Bucher et ensuite la construction d'une école maternelle dans le Haut de la Ville.

- Les équipements sportifs : la ville de Guebwiller a missionné en septembre 2020, le bureau d'étude ISC-Ingénierie Sportive et Culturelle pour établir le diagnostic des usages et besoins, élaborer et étudier des scénarios d'aménagement, établir un schéma directeur et un plan pluriannuel d'investissement.

- Les séniors : avec la création de la maison des aînés dans laquelle seraient regroupés les services aux séniors.

- La culture : dans le cadre de l'accompagnement de la revalorisation du château de la Neuenbourg, par la Communauté de Commune de la Région de Guebwiller, la ville souhaite un nouveau projet pour le musée Deck jouxtant le site du château. Et dans le cadre de la reconquête des friches du Haut de la Ville, créer une nouvelle salle culturelle.

La Ville de SOULTZ

LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE SOULTZ

Afin de maintenir un flux de fréquentation du centre-ville et de préserver son dynamisme, la ville souhaite préserver et densifier les services non marchands en centralité tels que l'offre de santé ou encore les effectifs des écoles pour l'offre d'un service périscolaire en adéquation avec les besoins des parents d'élèves.

La Ville de Soultz, au vu des besoins de ses habitants, souhaite développer l'offre d'accueil de son service périscolaire en proposant la rénovation de sa friche industrielle pour ainsi en étendre les locaux et permettre le développement de son activité scolaire en centre-ville.
Par ailleurs, suite au départ des services de la Trésorerie au centre-ville, la commune souhaite mettre à disposition les locaux ainsi vacants pour y installer des médecins généralistes et de permettre le maintien concomitant de la seule pharmacie demeurant au centre-ville.

La Ville d'ISSENHEIM

LES OBJECTIFS DE LA VILLE D'ISSENHEIM

La Ville d'Issenheim dispose de plusieurs équipements scolaires, sportifs et culturels qu'elle souhaite développer :

> extension et restructuration d'une école

> réalisation d'une salle des fêtes

La Ville d'Issenheim, dans le cadre du développement de l'offre scolaire sur le pôle urbain, entreprendra la restructuration d'une école maternelle permettant ainsi d'améliorer la qualité des équipements et des services à la population en fonction des besoins existants et confortant ainsi le niveau d'emplois et d'équipements d'intérêt supra-communal.

Par ailleurs, la Ville souhaite réaliser une nouvelle salle des fêtes. Suite au concours d'idées lancé en février 2020, l'actuelle salle des fêtes, située contre la Mairie, sera détruite et laissera place à la création d'une véritable place.

La Ville de BUHL

LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE BUHL

> Réorganiser l'accès aux services municipaux

> Attirer de nouveaux professionnels de santé

La Ville de Buhl, du fait de l'inadaptation de la Mairie (accessibilité et taille des locaux), souhaite entreprendre la réhabilitation de l'ancienne école des garçons en un nouveau centre administratif. Ce projet contribuera à la redynamisation et à l'accessibilité du centre-ville de Buhl. La ville de Buhl accompagne le cabinet médical de la commune pour la recherche de praticiens aptes à succéder aux médecins en place.

Article 6. Déclinaison opérationnelle de la stratégie de redynamisation pour la consolidation du centre-ville de Guebwiller et des 3 centralités du pôle urbain de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Dans le cadre de la phase d'initialisation du Programme Action Cœur de Ville, la Ville de Guebwiller a missionné l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne pour la réalisation d'une « étude chapeau » synthétisant l'ensemble des études et diagnostics menés et proposant un cadre d'actions transversal regroupant les axes thématiques principaux.

STRATÉGIE GLOBALE

Priorité à l'aménagement du cadre de vie

Les orientations stratégiques thématiques s'articulent dans un **cadre d'action transversal** permettant une **action publique durable et concertée**. Celle-ci s'oriente prioritairement sur la **transformation physique du cadre de vie** (habitat, espaces ouverts, mobilités) pour améliorer la qualité de vie en centre ancien (**Axes 1, 3 et 4**). Les fonctions de centralité du pôle urbain se voient également renforcées afin d'assurer leurs **adapations aux changements sociétaux (Axes 2 et 5)**. Enfin, les actions environnementales et numériques permettent de faire du territoire un **laboratoire de la transition écologique (Axes 4 et 5)**.

Encadrer durablement et efficacement la stratégie de revitalisation du territoire

Le préliminaire à l'action de revitalisation du coeur de ville est la constitution d'un **cadre règlementaire et opérationnel** puissant et durable. D'échelle intercommunale, ces outils accompagnent efficacement **l'ensemble des actions thématiques** et optimisent l'utilisation des **ressources foncières** disponibles.

Quatre secteurs à forts enjeux du pôle urbain sont propices à la concentration des efforts d'aménagement le long du **corridor de la Lauch**.

III.3 | 3 priorités : habitat, mobilités et espaces ouverts

Transformer le cadre de vie de la ville centre

Fort de ce cadre, les partenaires se concentrent sur **la transformation physique du cadre de vie** pour relancer l'attractivité résidentielle du centre ancien de Guebwiller. Il s'agit de **redonner envie d'habiter en centre-ville** en offrant une alternative à l'idéal pavillonaire. Pour ce faire, la priorité est donnée aux actions **d'amélioration et d'élargissement de l'offre immobilière (Axe 1)**. Ces actions sur le logement s'articulent étroitement avec celles d'**aménagement d'espaces ouverts** de très haute qualité et d'**offre de mobilités alternatives** compétitives **(Axes 3-4)**. C'est dans ce cadre qu'interviennent les actions environnementales. Elles participent de l'innovation territoriale.

Accompagner l'évolution du fonctionnement des centralités du pôle urbain

Le réaménagement des espaces ouverts et des déplacements permet d'**améliorer la qualité des liens entre centralités** du pôle urbain et d'en conforter le rayonnement (**Axes 3-4**). A l'échelle intercommunale, **commerces, services ou équipements** devront continuellement être accompagnés et aidés pour **s'adapter aux transformations sociétales** et conforter leur pertinence (**Axes 2 et 5**). L'infrastructure numérique et les services liés pourront élargir le champ des possibles.

CADRE D'ACTION TRANSVERSAL

Agir de manière coordonnée et durable à l'échelle intercommunale

Le **cadre d'action transversal à toutes les orientations thématiques** est primordial afin de canaliser les dynamiques d'urbanisation négatives pour le cœur de l'agglomération.

Encadrer le développement du territoire

Avant toute chose, l'intercommunalité doit pouvoir **planifier efficacement le développement** de son territoire en termes de qualité, de localisation ou d'attractivité par exemple.

Adapter les **documents de planification** assure le cadre d'action publique de long terme. Le document stratégique du plan local d'urbanisme intercommunal (**PLUi**) est en cours d'élaboration. Les futures actions du **plan climat** pourront s'intégrer aux diverses thématiques. D'autres **documents stratégiques sectoriels** sont développés comme le plan local de l'habitat (PLH) **(Axe 1.3).**

Les **outils de mobilisation foncière** permettront de revitaliser le coeur de ville. Il s'agit principalement d'agir sur l'aménagement de l'espace (Axes 1, 3 et 4). Une **stratégie foncière** à moyen-long terme sera accompagnée d'un **observatoire** permettant de la piloter. Elle sera mise en oeuvre par le biais d'**outils adaptés** (droit de préemption ciblé, expropriation, etc.). Des **outils sectoriels** sont prévus comme le permis de louer **(Axe 1.3)** ou le droit de préemption sur les fonds de commerces **(Axe 2.1)**.

Les **outils procéduraux** permettront de veiller à la **qualité des projets**. L'usage plus courant de **procédures qualitatives** comme les concours ou les dialogues compétitifs affineront les projets et élargiront le champ des possibles. EUROPAN en a été un bel exemple. La **participation d'un large public** lors des étapes de projet assurera une meilleure adéquation des projets aux besoins locaux et leur ancrage local. Des **expérimentations** permettront de tester la pertinence de certaines actions tout en agissant rapidement.

Concentrer les efforts sur les secteurs à forts enjeux pour le pôle urbain majeur

Dans le pôle urbain majeur, on distingue plusieurs **coeurs** concentrant les enjeux de redynamisation, une **colonne vertébrale** articulant le cadre de vie de la conurbation et des **tissus urbains intermédiaires** supportant les projets du quotidien. Sur ces secteurs-clés, les collectivités **concentreront leurs efforts et combineront les actions thématiques** pour redynamiser les «coeurs de villes».

Le haut de la ville, greffe en devenir

Les **friches industrielles** en amont du centre ancien de Guebwiller forment une **opportunité foncière** unique. Suite au projet EUROPAN, le secteur deviendra un **écoquartier** mixant logements et activités dans un écrin patrimonial industriel. Il sera desservi par la future ligne TCSP et mettra en oeuvre des pratiques innovantes de l'aménagement (Axes 1, 3, 4 et 5).

Les centres-villes, coeurs essoufflés

A Guebwiller, le secteur organisé **autour de la place de l'hôtel de ville** englobe plusieurs **sites mutables** comme l'ex-Monoprix, ou CartoRhin. La **rénovation de ce tissu urbain** ancien élargira la gamme de logements et de services offerts et améliorera la qualité des espaces ouverts de la ville des courtes distances. La combinaison des **actions thématiques** dans les **autres centralités** participera de leur redynamisation (Tous axes).

L'entrée de ville, poumon vert

La **partie est du centre** ancien regroupe **institutions patrimoniales, culturelles, parcs et jardins** en entrée de ville. C'est l'espace de réception des visiteurs à proximité de l'ancienne gare. **L'aménagement du tissu urbain** englobant ces centralités de loisirs peut renforcer l'attractivité du coeur de ville (Axes 1, 3 et 4).

III.4 | Le Haut de la Ville, greffe en devenir

III.5 | Le centre-ville de Guebwiller, coeur essoufflé

III.6 | L'entrée de ville, poumon vert de Guebwiller

Source: Ville de Guebwiller

L'entrée d'agglomération, centre dynamique du pôle urbain

La grande **zone intermédiaire entre les routes** d'Issenheim et de Soultz fait office de **centralité d'agglomération**. Relativement dynamique vue son accessibilité et ses opportunités foncières, son attractivité ne doit pas s'accentuer au détriment de celle des centres anciens. Il faudra donc **penser son évolution en harmonie avec le reste du territoire** (Axes 2, 4 et 5).

Le corridor de la Lauch soude le territoire

Le **cours de la Lauch** organise toute la vallée et le pôle urbain majeur. Les abords de la rivière supportent d'importantes infrastructures de transports, des friches industrielles – gisement foncier et patrimonial – autant que l'armature paysagère et écologique du territoire. Un **projet de territoire pour le corridor** articulera et confortera le paysage de projets du pôle urbain (Axes 3, 4).

Le tissu urbain existant ou à venir, la microchirurgie

L'armature d'espaces publics du quotidien englobe l'ensemble du tissu urbain existant. **L'aménagement des rues, places et coeurs d'îlots** permettra d'améliorer l'animation des espaces publics et du tissu commercial, le cadre de vie et d'offrir du confort d'usages aux mobilités actives (Axes 2, 3 et 4).

Les zones d'extension urbaine se concentrent sur les lisières avec le grand paysage, aux extrémités du pôle urbain et particulièrement vers la plaine. Leur urbanisation se fera en accord avec le **développement durable et sans concurrencer** les tissus urbains anciens plus fragiles (Axes 1, 4).

CADRE D'ACTION TRANSVERSAL

III.7 | Carte des actions transversales

STRATÉGIE DE REDYNAMISATION

7

6.1. La Ville de GUEBWILLER

La stratégie de redynamisation de la Ville de Guebwiller s'appuiera :

- Sur le développement d'une nouvelle offre d'habitats afin d'accueillir de nouvelles familles, en travaillant sur l'habitat existant et sur une offre nouvelle afin de lutter contre l'habitat dégradé y compris la fragilisation des copropriétés, la précarité énergétique et développer l'accessibilité des logements, une offre de grands logements adaptés aux familles mais aussi maintenir une offre de 2/3 pièces du fait du desserrement des ménages.

- Sur le soutien à l'activité économique en accompagnant et soutenant l'installation d'activités complémentaires aux activités existantes afin de tendre vers la création de boucle marchande en centre-ville, en soutenant l'animation de l'espace public, en aidant au développement de l'offre numérique afin de faciliter l'achat de proximité et le service au public ayant le moins de capacité de se déplacer.

- Sur le développement de l'accessibilité du centre-ville en redéfinissant le partage de son espace public afin de permettre une meilleure accessibilité des différents usagers et ainsi améliorer son attractivité et en agissant sur les différents modes de déplacements afin de s'adapter aux différents usagers.

- Sur la mise en valeur de son patrimoine et de son environnement en re-théâtralisant ses espaces publics pour servir de cadre aux autres axes et ainsi en accentuer les effets

- Et sur l'adaptation des équipements scolaires et sportifs afin de répondre aux nouveaux besoins des usagers afin de préserver son attractivité et en développant pour cela une vision à long terme.

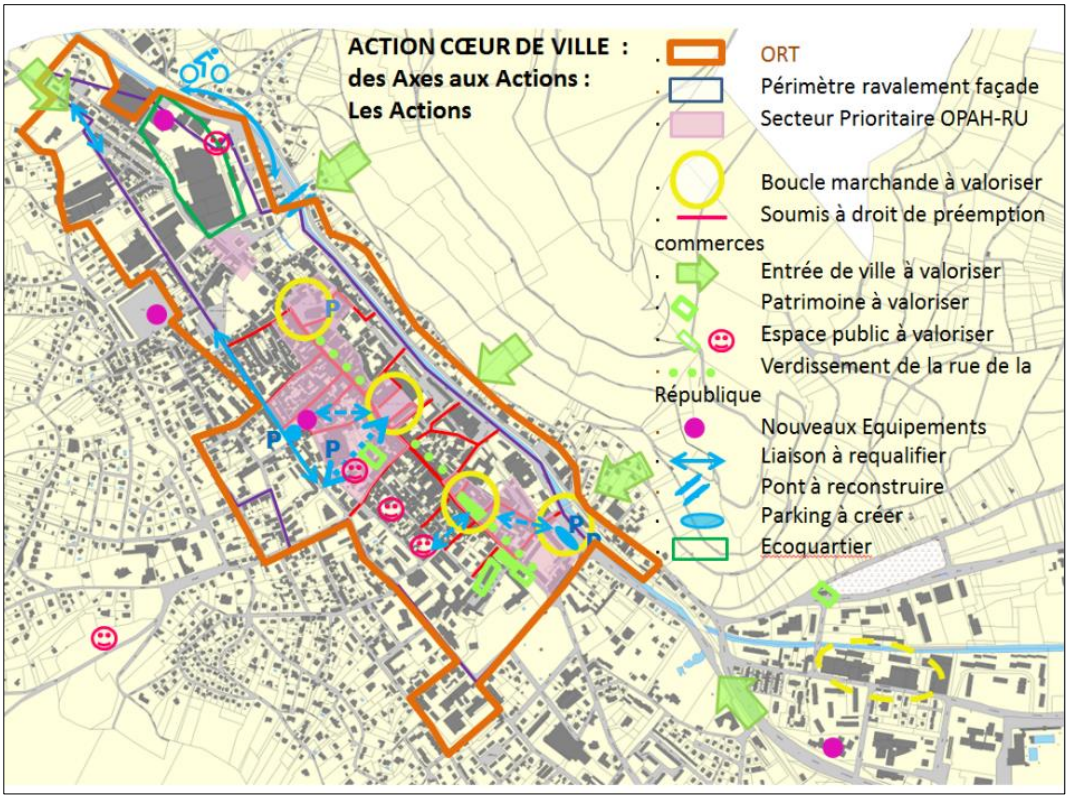

Une stratégie opérationnelle définie par secteurs d'intervention

➔ **Secteur d'intervention 1 – Entrées et secteur Nord**

➔ **Secteur d'intervention 2 – Centre-ville**

➔ **Secteur d'intervention 3 – Aménagement de l'entrée de ville Sud**

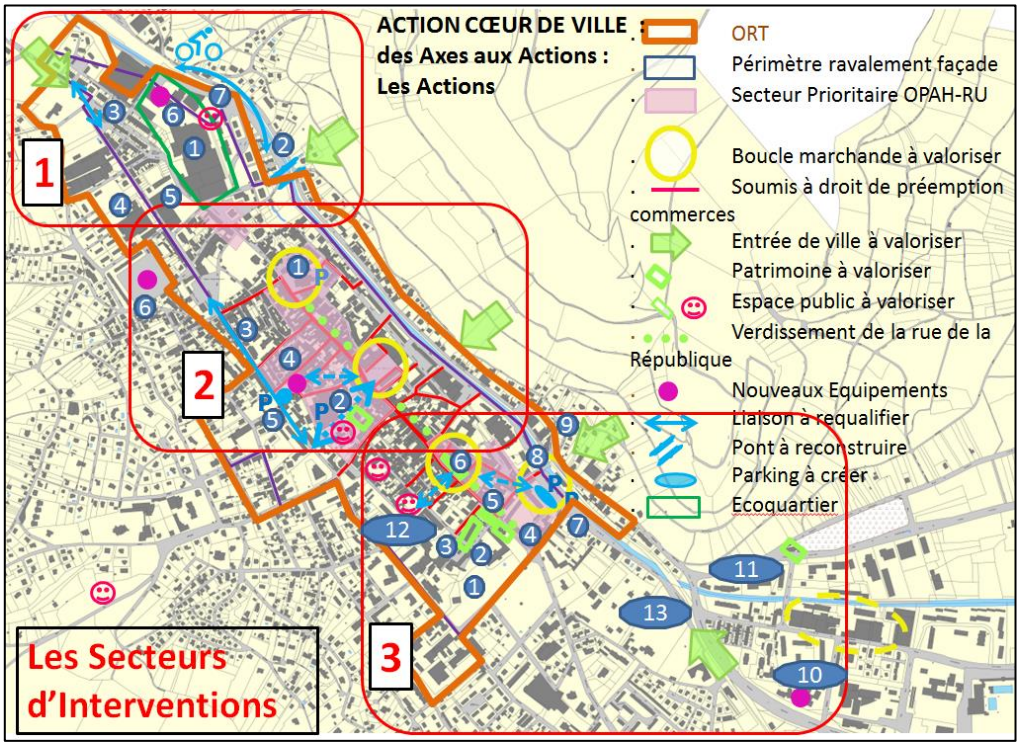

6.1.1. Secteur d'intervention 1 (Entrées NORD)

Ce secteur d'intervention correspond à l'entrée Nord de Guebwiller. Il est la porte d'entrée de la ville lorsque l'on arrive de la vallée. Ce secteur est en devenir car il hérite du patrimoine industriel tant en termes de locaux d'activités que de cités ouvrières. Sa proximité avec Buhl et l'implantation récente d'un collège à Buhl génèrent des flux de circulation qu'il convient de gérer.

1. Les friches du haut de la Ville : la définition d'un plan directeur d'aménagement

La Ville de Guebwiller souhaitant reconquérir les friches industrielles du Haut de la Ville a mené en 2015 une étude de capacité afin d'introduire dans son PLU en cours d'élaboration une OAP anticipant le développement des friches.

Puis afin d'enrichir sa stratégie, la ville de Guebwiller a participé au concours Europan 14 dont le thème villes productives traitait de la problématique du maintien des activités dans la Ville et de leur cohabitation avec les autres usages tels que l'habitat, les équipements, les commerces.

En 2020, la Ville de Guebwiller dans la continuité du concours Europan 14 a confié l'étude d'un Plan Directeur d'Aménagement à l'équipe Bering équipe mentionnée Europan 14. Le programme confié à l'équipe comprenait de nouvelles formes d'habitat à proposer, l'introduction d'un équipement culturel, d'une école primaire de 10 classes et l'introduction d'activités économiques dans le cadre d'un écoquartier. Le projet a été rendu en février 2020.

Depuis, la ville de Guebwiller a pris contact avec des aménageurs potentiels afin de poursuivre le montage de l'opération.

Maquette réalisée en 2020 par Bering lors de l'étude du plan directeur d'aménagement

Une ambition d'écoquartier

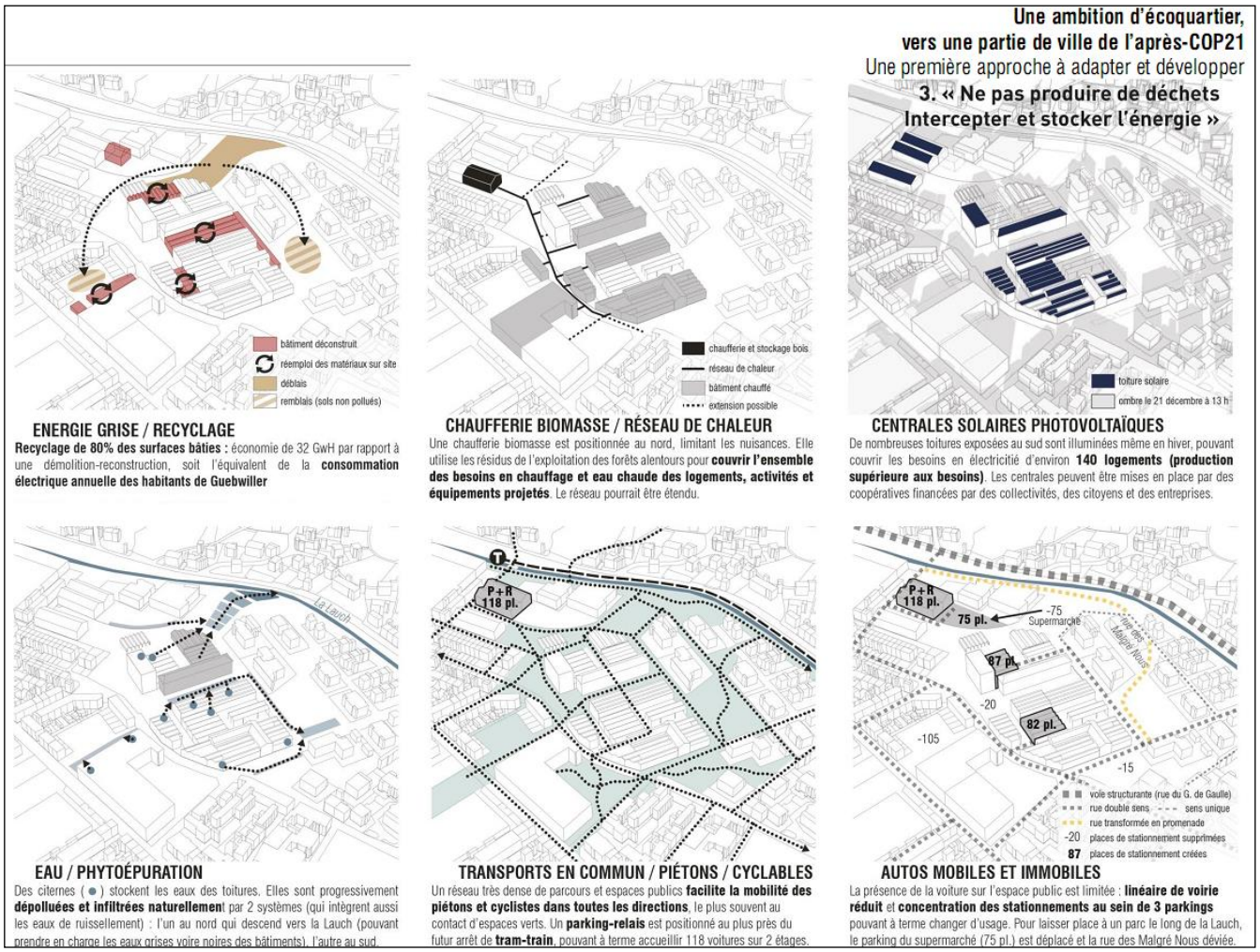

2. Un secteur OPAH-RU défini

Dans le cadre de l'étude OPAH-RU, un petit secteur a été identifié le long de la rue de la République car il marque l'entrée du centre-ville.

En complément, le thème de la mobilité contient dans ce secteur les problématiques d'entrée de ville ainsi que des liaisons douces :

3. Entrée de ville – pont Lebouc

Le pont Lebouc marque l'entrée de la ville depuis l'avenue du Général de Gaulle, départementale qui dessert la vallée du Florival. Le pont permettra la desserte du nouveau quartier issue de la reconquête des friches du Haut de la Ville à son Nord et le centre-ville de Guebwiller à son Sud. La Ville de Guebwiller propriétaire de 7 ponts routiers enjambant la rivière « Lauch » a engagé en 2019 un audit des 7 ponts. Cet audit a identifié deux ponts présentant des désordres avancés, les cinq autres présentant également des désordres, mais dans une moindre mesure. La commune a donc lancé une campagne de rénovation de l'ensemble des ponts. Le pont Lebouc est donc intégralement reconstruit.

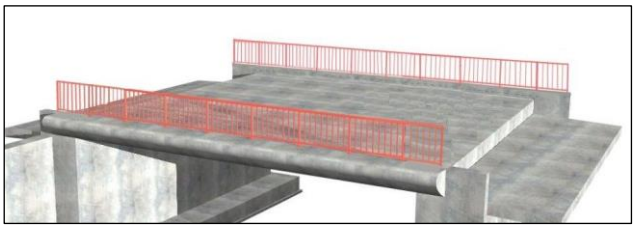

4. Carrefour nouvel Ehpad

Dans le cadre de la construction d'un nouvel EHPAD à Guebwiller, des aménagements urbains et de voiries seront intégrés dans le projet même de l'EHPAD.

Une requalification du carrefour au niveau de la rue Théodore Deck et la rue de la République permettra de sécuriser, notamment pour les cycles et les piétons, la circulation de cette portion de voie après l'ouverture de cet établissement, et également d'assurer un accès aux services des pompiers.

5. Nouvelle liaison cyclable Buhl – Guebwiller

Une liaison cyclable est nécessaire pour rejoindre Buhl en toute sécurité notamment pour les collégiens qui pourront rejoindre le collège de Buhl. L'étude en cours concernant le schéma directeur permettra de préciser le futur tracé de la nouvelle liaison cyclable.

6. Aménagement voirie

Le programme de rénovation de la voirie et de l'aménagement de l'espace public, privilégie la réhabilitation des axes de circulation piétons, cyclistes et automobiles. Ces travaux ont pour objectifs d'améliorer le cadre de vie, la propreté de la ville et d'intégrer des circulations adaptées aux personnes à mobilité réduite.

7. Nouveaux équipements : offre sport et salle culturelle

La ville de Guebwiller étudie sa participation à la requalification du bâtiment dit Louvre. La première tranche réalisée par un promoteur privé comporte des logements aux étages et des locaux d'activités au RDC. La Ville étudie la possibilité d'introduire des équipements sportifs dans une tranche 2.

Sur l’ancien site industriel, la ville de Guebwiller souhaite implanter un équipement culturel dans les friches du Haut de la Ville. Toutefois le projet doit attendre le départ d’une entreprise installée encore deux ans dans les locaux.

6.2.1. Secteur d'intervention 2 (Centre-ville)

1. Le réaménagement de la friche Carto-Rhin

La reconversion de la friche Carto-Rhin, qui se réalise dans le cadre d'une concession confiée à CITIVIA SPL, est emblématique de la reconquête du centre-ville et donc de la revitalisation du territoire : mêlant **requalification de l'espace public**, **construction de nouveaux logements**, de **nouveaux espaces commerciaux ou de services** et **une nouvelle offre de stationnement**. A ce jour, dans le cadre de la commercialisation des lots, un promoteur étudie le lot 03 pour la réalisation d'une quinzaine de logements et des locaux commerciaux au RDC. La Ville de Guebwiller a demandé à CITIVIA d'étudier la faisabilité de la réalisation d'un parking en superstructure.

En 2019 et 2020 les démolitions (6 bâtiments) se sont poursuivies pour libérer le foncier et permettre ainsi l'aménagement futur. Des fouilles phase diagnostic archéologique ont également eu lieu.

En 2020, une première tranche de travaux correspondant au parking situé derrière la Mairie a été réalisée.

Les travaux 2019-2020

1/ Démolition Maison rue Jules Grosjean	2/ Démolition SPU	3/ Démolition Maison rue des Remparts
4/ Démolition Ancien cinéma	5/ Démolition Ancien cinéma	6/ Ouverture du site

1/ Travaux parking P1 – fouille archéologique	2/ Nouveau parking	3/ Nouveau pavage

2. L'OPAH-RU à Guebwiller

L'OPAH-RU à Guebwiller comporte 6 sous-secteurs nécessitant des interventions ci-dessous définis.

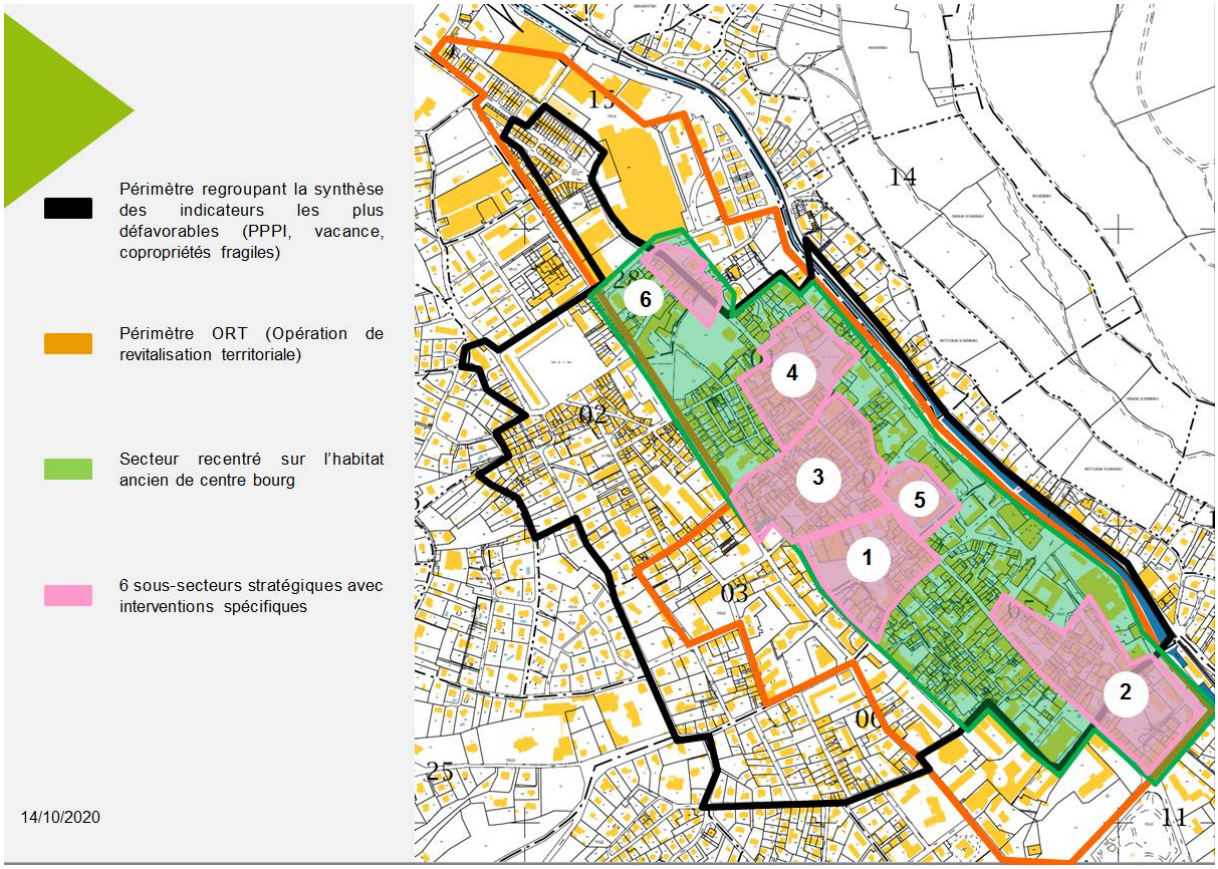

La Ville de Guebwiller et la CCRG souhaitent entreprendre une action ambitieuse pour la restructuration de l'habitat en centre-ville. Ces éléments doivent encore faire l'objet de discussions avec l'ANAH.

Propositions d'objectifs :

Objectif sur 5 ans	Lutte contre l'habitat dégradé/ indigne	Lutte contre la précarité énergétique	Adaptation des logements à la perte d'autonomie	Lutte contre la vacance des logements	Accompagnements des copropriétés fragiles	Mise en valeur du patrimoine
Guebwiller	**56**	**50**	**10**	**37**	**5**	**54**

Ces interventions concernent les 3 secteurs d'interventions soit au Nord de la ville (6), au centre-ville (1-3-4-5) et au Sud (2).

Une OPAH-RU accompagnée par différentes actions

Secteur d'intervention **1 : 6**	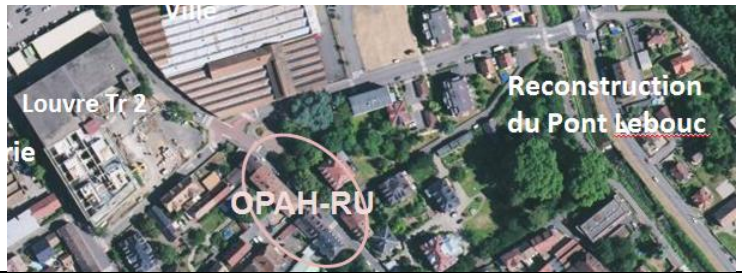
Secteur d'intervention **2 : 1-3-4-5**	
Secteur d'intervention **3 : 2**	

3. Réhabilitation des logements d'urgence rue Jules Grosjean, propriété Ville de Guebwiller

Les logements Jules Grosjean sont au nombre de deux. Ils ont pour vocation d'être des logements de secours ou d'urgence à destination des personnes en difficultés, des personnes ayant un statut de réfugié. Le projet consiste en la rénovation intérieure de ces deux logements : rafraîchissement, équipements, mise aux normes de façon à les rendre plus actuels et en bon état.

En complément des actions à mener concernant la thématique de l'habitat, des actions seront conduites concernant les trois autres thèmes :

La mobilité :

4. Rue Deck

La rue Théodore Deck est aujourd'hui une voie départementale à forte circulation. Sa requalification a été identifiée comme stratégique pour le développement des transports modes doux, améliorer ainsi l'attractivité du centre-ville et améliorer la perméabilité avec tous les quartiers situés de l'autre côté de la rue. A ce jour, une première tranche de travaux consistant en l'installation d'une canalisation pour les eaux pluviales est prévue courant 2021. L'étude de voirie requalifiée vient de débuter.

5. Extension de la zone de rencontre

La Ville de Guebwiller, dans sa démarche de promotion des aménagements des espaces publics, a initié en 2016 la première zone de rencontre rue de la République. Cette réussite a encouragé la ville à étendre son périmètre au-delà de la rue principale, en redessinant les contours de l'extension de cette zone de rencontre autour du centre-ville.

6. Sécurisation de l'hypercentre

Dans le cadre de manifestations événementielles et autres organisées rue de la République, la Ville veut renforcer la sécurisation des rues piétonnes de son centre-ville, par la limitation de passage de véhicules en implantant des bornes escamotables, et barrières amovibles sur les axes de circulation de l'hyper centre de la ville.

7. Vidéo surveillance

La Ville de Guebwiller, très concernée par la sécurité de ses habitants, a le devoir de garantir l'ordre et la sécurité publique. Des caméras de surveillance ont déjà été installées dans un parc remarquable et sur le parvis de la Mairie. La réussite de ce dispositif, plébiscité par les habitants, pousse la commune à étendre la surveillance des lieux stratégiques dans le respect d'un encadrement juridique spécifique.

Le cadre de vie

8. Synagogue : Rénovation extérieure

Compte tenu de l'état de délabrement général de la synagogue, un partenariat Ville de Guebwiller – Consistoire Israélite du Haut-Rhin a permis à la ville d'assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux portant sur les zingueries, égouts et certains vitraux de la synagogue afin de la mettre hors d'eau, hors d'air. La Ville de Guebwiller et le consistoire souhaitent poursuivre la remise en état du bâtiment. Un audit sanitaire déjà réalisé fait état d'un besoin de travaux estimé à ce jour à 144 694 € hors maîtrise d'œuvre pour sa rénovation extérieure.

9. Hôtel de ville

Les trois bâtiments de l'hôtel de ville sont aujourd'hui sous un projet de rénovation concernant différents objectifs : un réaménagement de certains locaux nécessaire suite à la réorganisation interne des services, l'aménagement d'un local informatique permettant la bonne marche du serveur de la commune, et le changement des portes d'accès principales dans le cadre de la mise en accessibilité et une meilleure performance thermique.

10. La Cave Dîmière : mise en accessibilité

La cave Dîmière est un espace incontournable pour la réalisation des animations et évènements de la ville. Sa localisation au haut du centre-ville, à proximité des stationnements jouxtant l'Eglise Saint Léger, édifice protégé au titre des monuments historiques, rend sa fréquentation favorisée.

Le projet, prévu pour être réceptionné au premier semestre 2021, est de rendre cet espace accessible aux personnes à mobilité réduite avec le déploiement d'un élévateur intérieur et d'un sanitaire équipé et adapté. Une nouvelle porte sera créée au niveau du parking favorisant une entrée réglementaire et un sanitaire adapté à l'étage du bas. La porte existante de l'entrée principale de la cave Dîmière située en contrebas sera changée pour une menuiserie fine et chanfreinée en acier tout en gardant un vitrage important amenant la lumière naturelle à l'intérieur. Côté cour, un escalier métallique de service sera également mis en place.

Les Equipements :

11. Maison des aînés : Acquisition Immeuble rue Gouraud

Le projet de la maison des aînés consiste en la conception d'un équipement entièrement dédié et adapté aux personnes âgées. Le programme se compose de logements, services administratifs et d'un espace associatif. Dans l'optique où l'achat de l'immeuble Rue Gouraud se concrétiserait, sa surface d'environ 1700m², son bon état général, son accessibilité facilitée et son ancien statut d'immeuble d'habitation donne aujourd'hui l'opportunité de réaliser un équipement complet qui regrouperait toutes les exigences d'un tel programme.

12. Freyhof : des nouveaux bureaux à l'étude

L'ancienne école Freyhof, aujourd'hui fermée, est un bâtiment en bon état général dont la cour d'école a été transformée en espace de stationnement. Dans l'hypothèse où l'achat de l'immeuble de la Rue Gouraud, aujourd'hui occupé par les bureaux de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) serait concrétisé, l'ancienne école Freyhof deviendrait le lieu d'accueil des nouveaux bureaux de la DGFIP. Le projet consiste en la transformation des salles de classe en bureaux avec des sanitaires créant un réaménagement global des espaces intérieurs. D'un point de vue technique, le bâtiment possède déjà d'un système de sécurité incendie fonctionnel et entretenu, mais le chauffage est à changer. Viendra également la problématique de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour laquelle le projet prévoit un ascenseur extérieur. La façade sera également reprise et les menuiseries extérieures changées.

13. Ecole primaire (maternelle et élémentaire – 22 classes)

Dans le cadre du schéma directeur des écoles défini en 2015, la ville souhaite construire une nouvelle école.

6.1.3. Secteur d'intervention 3 (Aménagement de l'Entrée de ville Sud)

1. L'OPAH-RU.

La mobilité et le commerce :

2. Parking multimodal

La ville de Guebwiller a souhaité développer une offre de stationnement multimodal en entrée de ville afin d'éviter le transit en centre-ville et améliorer l'attractivité de ce secteur qui était en perte de vitesse.

3. Maison du Vélo

La maison du vélo est un chantier démarré en Avril 2019. Il consiste en la transformation et la réhabilitation lourde d'une ancienne maison d'habitation en un commerce et atelier dédié au vélo. Aujourd'hui, le chantier est en cours pour une livraison en 2021.

4. Réaménagement du pont d'entrée de ville

Ce pont est une entrée de ville.

La Ville de Guebwiller est propriétaire de 7 ponts routiers enjambant la rivière de la « Lauch ». Ces ponts stratégiques permettant d'accéder au centre-ville et datant d'après-guerre, arrivent en fin de vie. La ville soucieuse de la sécurité des citoyens, a engagé en 2019, un audit et un diagnostic des ponts. Ce rapport a identifié deux ponts présentant des désordres avancés, les cinq autres présentant également des désordres, mais dans une moindre mesure. La commune a donc lancé une campagne de rénovation de l'ensemble des ponts.

5. Place Jeanne D'Arc

La Ville de Guebwiller, dans une réflexion globale d'optimisation et d'apaisement de la circulation en entrée de ville, souhaite donner à l'entrée de ville une nouvelle forme urbaine, identifiée par un aménagement de qualité et attractif, rue de la République en revoyant l'aménagement sur le secteur de la place Jeanne d'Arc, en tenant compte des habitudes actuelles d'utilisation de l'espace public tout en privilégiant le développement de la mobilité en mode doux.

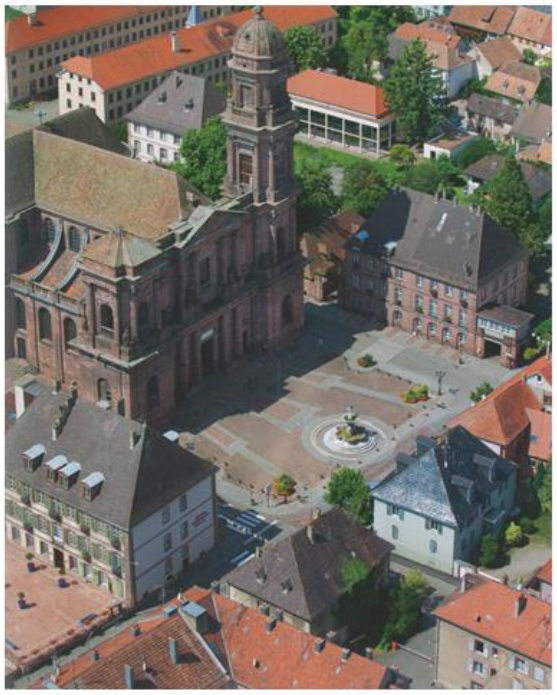

Ensemble canonial Notre Dame

6. Sécurisation de l'Eglise Notre-Dame

La première tranche ferme de travaux dédiée à la sécurisation de l'Eglise Notre Dame a démarré fin 2019 et sera réceptionnée fin 2021. Actuellement, l'Eglise Notre Dame est en travaux extérieur au niveau du chœur et de la sacristie. Suivront les tranches optionnelles composées du massif du narthex, de la nef, et du transept.

7. Aménagement d'un pôle culturel et touristique : La Neuenbourg et ouverture du parc de la Neuenbourg

Eglise Notre Dame

La Neuenbourg

Musée Deck

Fontaine Place Jeanne d'Arc

Maison des associations

8. Musée Deck

La muséographie ne correspond plus aux attentes actuelles du public, ni sur le plan esthétique, ni sur le parcours de visite. Le musée nécessite un véritable projet muséographique qui sera élaboré à la suite du Projet Scientifique et Culturel du musée.

9. Remise en Etat des Fontaines

La Ville de Guebwiller possède de nombreuses fontaines. Un grand nombre d'entre elles ne fonctionnent plus depuis quelques années. Ces fontaines améliorent le cadre de vie, créent des lieux de rencontre et de jeux, elles adoucissent l'environnement urbain de la ville. L'objectif est de remettre en service ces fontaines.

10. Maison des associations

La maison des associations est, un lieu d'accueil pour les associations actives de la ville. Ce bâtiment nécessite aujourd'hui une remise aux normes notamment sur le système de sécurité incendie. Le projet prend également en compte de menus aménagements intérieurs favorisant le confort et la fonctionnalité du lieu.

11. Réhabilitation de la Place de la Liberté

Conjointement à l'OPAH-RU, la Ville de Guebwiller souhaite revoir l'aménagement de la Place de la Liberté. La place de la liberté accueille actuellement un parking automobile, mal agencé, sans attrait. Une nouvelle zone de rencontre sera créée via l'aménagement d'un parvis, d'une zone pacifiée intégrant quelques places de stationnement pour les riverains et commerces de proximité afin d'évoluer pour améliorer le cadre de vie des habitants proches de cette place et d'offrir aux visiteurs et clients des commerces un cadre attractif.

12. Aménagement d'aire de jeux pour enfants

Les aires de jeux font partie intégrante des structures de mobilier urbain indispensables au cadre de vie des habitants de Guebwiller afin d'attirer les familles au centre-ville.

13. Rénovation de l'école Bucher et de l'école St Exupéry + périscolaire

L'école Saint Exupéry est une école maternelle, l'école Jeanne Bucher est une école primaire. Les deux écoles sont physiquement proches et nécessitent toutes deux une rénovation énergétique qui permettra d'en changer les menuiseries extérieures, de les isoler par l'extérieur, de refaire des façades. La rénovation intérieure sera plus douce, la décoration sera revue mais les espaces conserveront leur volume. La construction d'un périscolaire pour ces deux établissements est nécessaire. Profitant de leur proximité, le bâtiment accueillant le périscolaire sera commun aux deux écoles.

14. Chapelle du Saering

La chapelle du Saering, datée de 1618, est un monument inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1991. Située sur l'axe vers Issenheim, elle représente un des édifices religieux remarquables ponctuant une des entrées de la ville. Dans le but de sauvegarder et valoriser le patrimoine historique, le projet a pour objectif de sécuriser ce monument, en commençant par établir un diagnostic complet de la charpente et de la couverture et les travaux qui en découleront. Ce travail sera certainement étendu à la façade en favorisant l'importance de sécuriser les pierres de taille qui

l'ornent. Les ouvertures, constituées d'oculus et fenêtres seront également à prendre en compte de façon à garantir l'étanchéité complète du bâtiment.

6.1.4.Projet transversaux secteur 1 2 3 ou hors secteur

1. Plan restructuration des pôles sportifs

La Ville de Guebwiller souhaite développer la pratique du sport pour tous tant dans les sphères éducatives et sociales que dans le milieu associatif et sportif de haut niveau et relever le défi de la compétition. Pour cela un plan de restructuration des pôles et équipements sportifs est nécessaire, en passant par une refonte globale du patrimoine sportif.

L'objectif est donc de rénover les équipements existants, et de créer les équipements manquants adaptés à la demande révélée par les usagers et l'étude en cours.

2. Remplacement de l'éclairage public

Dans le cadre de la démarche globale environnementale mise en place sur son territoire, la commune a décidé d'agir concrètement et de démarrer un projet d'amélioration et de rénovation des installations d'éclairage public. L'objectif est de réaliser un diagnostic d'éclairage public, incluant *a minima* un état des lieux comportant une cartographie, une analyse des besoins et proposant un plan d'actions et des préconisations chiffrées. Cet audit sera suivi des travaux s'y rapportant et incluant également le parc de feux tricolores.

3. Borne de recharge pour véhicule électrique

Dans le cadre du déploiement des bornes de recharges électriques initié par l'Etat compte tenu du nombre croissant de véhicules électriques en circulation, la Ville de Guebwiller se doit de développer son propre parc de bornes de recharge électrique. L'objectif, tant environnemental qu'écologique, est de réduire l'effet de serre dans la ville pour devenir une ville propre, en proposant ce service aux usagers utilisant des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. La ville a déjà installé en 2017, deux bornes de rechargement sur le parking de la mairie, et souhaite agrandir son parc, pour capter un nouveau mode d'utilisation de transport propre.

4. Hors secteur : Un nouveau Skate Park

Afin de compléter son offre d'équipement sportif, la ville de Guebwiller a le projet de réaliser un nouveau skate park. La commune souhaite bénéficier d'un projet s'intégrant parfaitement dans son environnement, à l'aide d'un équipement appelé le « bowl ». L'ensemble de cet équipement nécessitera également une réflexion sur les matériaux employés, comme l'utilisation d'un béton spécifique, qui en plus de permettre une réalisation durable, possède également la capacité d'imposer une réduction du niveau sonore. Le projet sera soumis à l'approbation des architectes des bâtiments de Cœur pour garantir son intégration dans le périmètre urbain.

5. Plantations d'arbres dans la ville

Afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels, au bien-être de ses concitoyens et des générations futures, la Ville de Guebwiller a mis en place en 2019 un plan de renouvellement de son patrimoine arboré sur 3-4 ans, prévoyant la plantation de 115 arbres sur une dizaine de sites et de remplacer les arbres dépérissant. Ce projet de renouvellement du patrimoine arboré prévoit majoritairement la plantation d'arbres d'ornement (Chêne rouge, Cyprès, Hêtre pourpre, Liquidambar, Charme zelkova...). Seuls l'Érable champêtre, espèce locale caractéristique des collines sous-vosgiennes, et les arbres fruitiers sont éligibles au titre de la subvention du GERPLAN.

6.2. La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Périmètre d'études : pôle urbain de la CCRG à savoir Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl

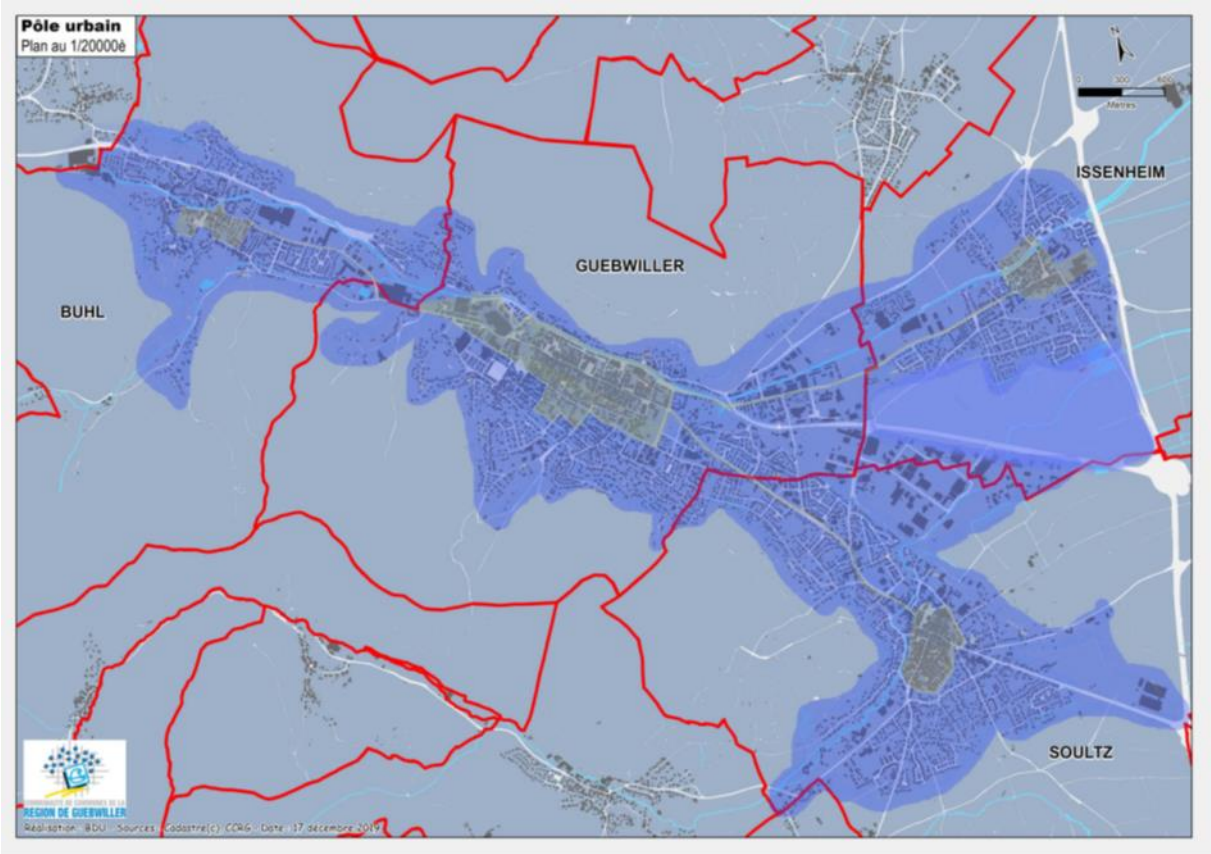

Axe 1. Développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Fiches actions en annexe, par avenant à la Convention ORT.

1. OPAH-RU sur le pôle urbain.

Les enjeux :

- La lutte contre l'habitat dégradé / indigne
- La lutte contre la précarité énergétique
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie

Des actions complémentaires permettant une requalification optimale de l'habitat privé :

- La lutte contre la vacance des logements
- L'accompagnement des copropriétés fragiles
- La mise en valeur du patrimoine

Les objectifs quantitatifs doivent encore faire l'objet d'échanges avec l'ANAH.
En fonction des ambitions fixées, la CCRG apportera des financements à l'ensemble de ces enjeux et assurera la maîtrise d'ouvrage concernant le suivi-animation de l'OPAH-RU.

Axe 2. Favoriser un développement économique, commercial, artisanal et équilibré

Fiches actions en annexe

1. Boutique test pour tester son projet d'entreprise en centre-ville

Proposer à des entrepreneurs de tester le projet, tout en bénéficiant de charges réduites et d'un accompagnement sur la partie commerciale, financière et immobilière.
Budget : 22 800 € TTC

2. Casiers automatiques de vente

Permettre aux commerçants – artisans et aux agriculteurs de vendre leurs produits à toute heure et avec une grande facilité d'accès, pour diversifier les canaux de vente.
Budget : 10 320 € TTC

3. Application numérique de promotion et de vente en ligne

Apporter aux commerçants et artisans un outil numérique mutualisé à l'échelle d'un territoire pour faire la promotion et la vente de leurs produits ou services en ligne.
Budget : 11 820 € TTC

4. Parcours numérique de formation des commerçants et des artisans aux outils du digital

Accompagner et former les commerçants et artisans dans la maîtrise de leur communication sur internet en utilisant des outils de web marketing et de vente en ligne.
Budget : 16 788 € TTC

5. Chèques cadeaux

La vente de chèques cadeaux aux entreprises de la Région de Guebwiller doit permettre d'inciter les salariés des entreprises (CE) à faire leurs achats auprès des commerçants et artisans des centres-villes.
Budget : 35 940 € TTC

6.3. La Ville de Soultz

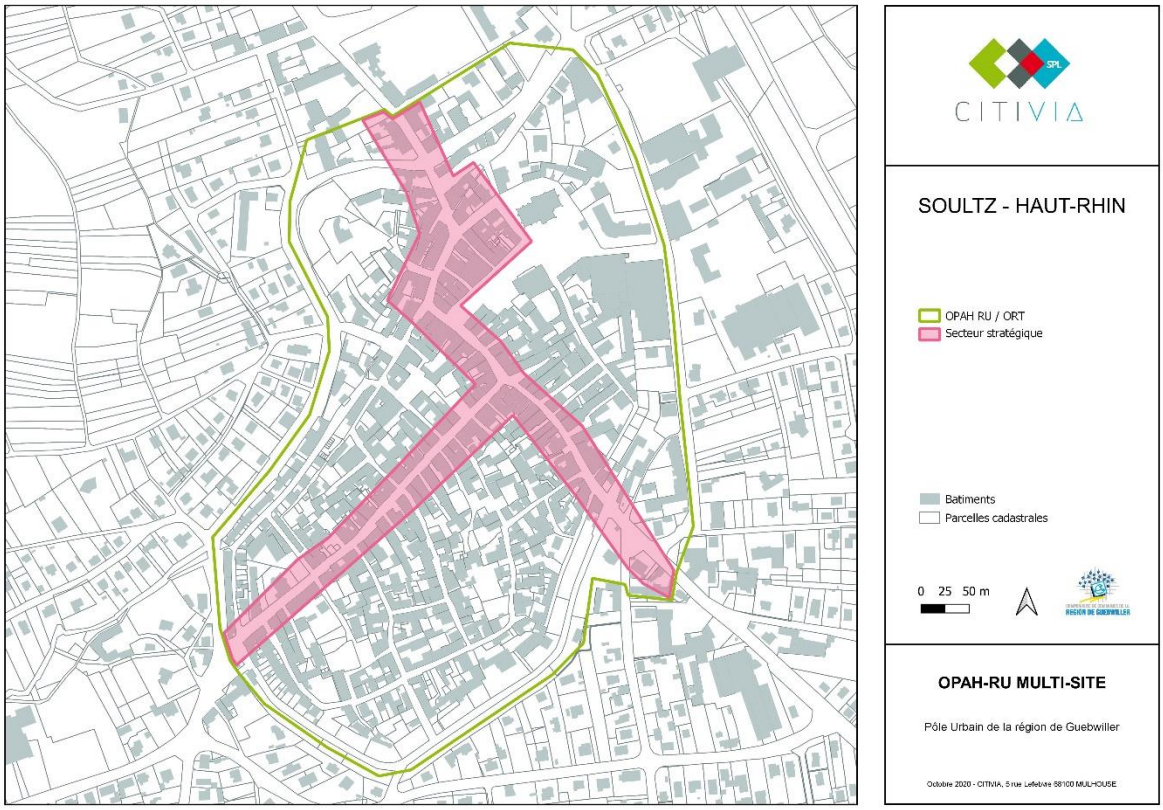

1. **OPAH-RU.**
   Fiches actions en annexe, par avenant à la Convention ORT.

Les enjeux :

- La lutte contre l'habitat dégradé / indigne
- La lutte contre la précarité énergétique
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie

Des actions complémentaires permettant une requalification optimale de l'habitat privé :

- La lutte contre la vacance des logements
- L'accompagnement des copropriétés fragiles
- La mise en valeur du patrimoine

Les objectifs quantitatifs doivent encore faire l'objet d'échanges avec l'ANAH.
En fonction des ambitions fixées, la Ville de Soultz apportera des financements à l'ensemble de ces enjeux. Par ailleurs, elle assurera la maîtrise d'ouvrage concernant le suivi-animation de l'OPAH-RU.

2. Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Fiches actions en annexe, par avenant à la Convention ORT.

- Valoriser et travailler la qualité de l'offre commerciale et artisanale existante :
    a. Accompagner les commerçants et artisans à la rénovation de leur façade commerciale :
    *Aide financière directe de la commune à hauteur de 1 000 € par façade à raison de 5 façades par an sur 3 ans (2021 à 2023) – **fiche action ORT**
    *Réalisation d'un guide esthétique des façades commerciales par la commune
    b. Mettre en place une charte des terrasses
    c. Mise en place d'un covering des vitrines vides du centre-ville : mise en valeur avec des images du patrimoine urbain de la ville (monuments, paysages…) – **fiche action ORT**

- Encourager le développement d'une nouvelle offre commerciale :
    a. Permettre l'installation de commerces éphémères locaux
    b. Favoriser l'installation de nouveaux commerces et limiter la vacance des locaux commerciaux
        i. Versement d'une aide financière directe de 2 000 € par local à raison de l'occupation de 5 locaux par an sur 3 ans **– fiche action ORT**
    c. Agir avec les propriétaires pour la pratique de loyers modérés

- Capter les consommateurs en centre-ville :
    a. Encourager des ouvertures évènementielles du commerce et de l'artisanat par la mise en place d'animations par la ville (budget de 500 € par évènement), **fiche action ORT**
        i. Mise en place d'un marché du terroir hebdomadaire le vendredi soir à compter d'avril 2021
        ii. Nocturne 1er vendredi du mois
        iii. Brocante le 2ème samedi du mois
    b. Créer une application mobile territoriale proposant des fonctionnalités sur le commerce : rajouter dans Izi Travel la mise en valeur des commerçants et des artisans
    c. Mettre en place des chèques cadeau ville de Soultz, 200 chèques de 10 € par an, aide la ville – **fiche action ORT**

3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Fiches actions en annexe

- Rénovation de rues secondaires/transversales au centre-ville :
  Rue du Fossé, 2021, **fiche action ORT**

- Réfection de la voirie avec matérialisation d'espaces piétons sécurisés et attractifs, végétalisation ponctuelle, éclairage ponctuel et doux :
  Sécurisation des voiries d'entrée de ville : **fiche action ORT**
  route de Bollwiller (section Joseph Vogt), 2022/2023, 70 000 € et poursuite en 2026
  route de Wuenheim, 2021/2022
  route de Guebwiller, 2024-2026

- Mise en place d'une signalétique : **fiche action ORT**
  signalisation urbaine en cours de déploiement
- Rénovation des parkings du cœur de ville : **fiche action ORT**
  Parking des Vosges/ parking de stationnement rue De Lattre, 2021

Parking rue de la Marne, 2024 à 2025

4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Fiches actions en annexe

- Théâtraliser et animer les espaces publics de centre-ville : **fiche action ORT**
    a. Faire découvrir le street art, 2021
    b. Illumination de Noël : renouvellement du matériel sur 3 ans
    c. Nouvelle illumination de la mairie en 2020
    d. Suspensions à mettre en place dans les artères commerçantes et la place de la République (exemple des parapluies), 2021 à 2023
- Proposer de nouveaux usages / redynamiser des espaces publics : **fiche action ORT**
    a. Les parcs du Bucheneck et le Forestier :
        i. Bucheneck : mise en lumière/mobiliers de jardin colorés-palettes/4 petits jeux d'enfants, 2021
        ii. Le Forestier : mise en lumière/mobiliers de jardin colorés-palettes, 2022
    b. Nouveaux espaces publics : nouveau cœur aire de jeux sur un terrain de la ZI, 2024 à 2025
    c. Réfection de la place de l'Eglise qui clôt la rénovation des grands espaces du centre-ville et crée un continuum place de la République/nouveau pôle culturel, 2024 à 2025

- Etablir un plan de végétalisation du centre-ville : **fiche action ORT**

Végétalisation des artères commerçantes (rues Jean Jaurès et De Lattre de Tassigny), mise en lumière et nouveau mobilier urbain, 2020 et 2021

- Réintégrer la place de l'eau dans le centre-ville : **fiche action ORT**
    d. Redonner vie à la fontaine de la source salée : réparation de la fontaine et réfection du mur, 2021

5. Fournir l'accès aux équipements et services publics

Fiches actions en annexe

- Préserver et densifier les services non marchands en centralité : mettre à disposition les locaux de la Trésorerie (une fois inoccupés) de deux médecins généralistes et permettre le maintien concomitant de la pharmacie
- Extension des locaux du périscolaire pour faire face à la demande des parents d'élèves en constante augmentation par la rénovation d'une friche industrielle, 2024-2026

6.4. La Ville d'Issenheim

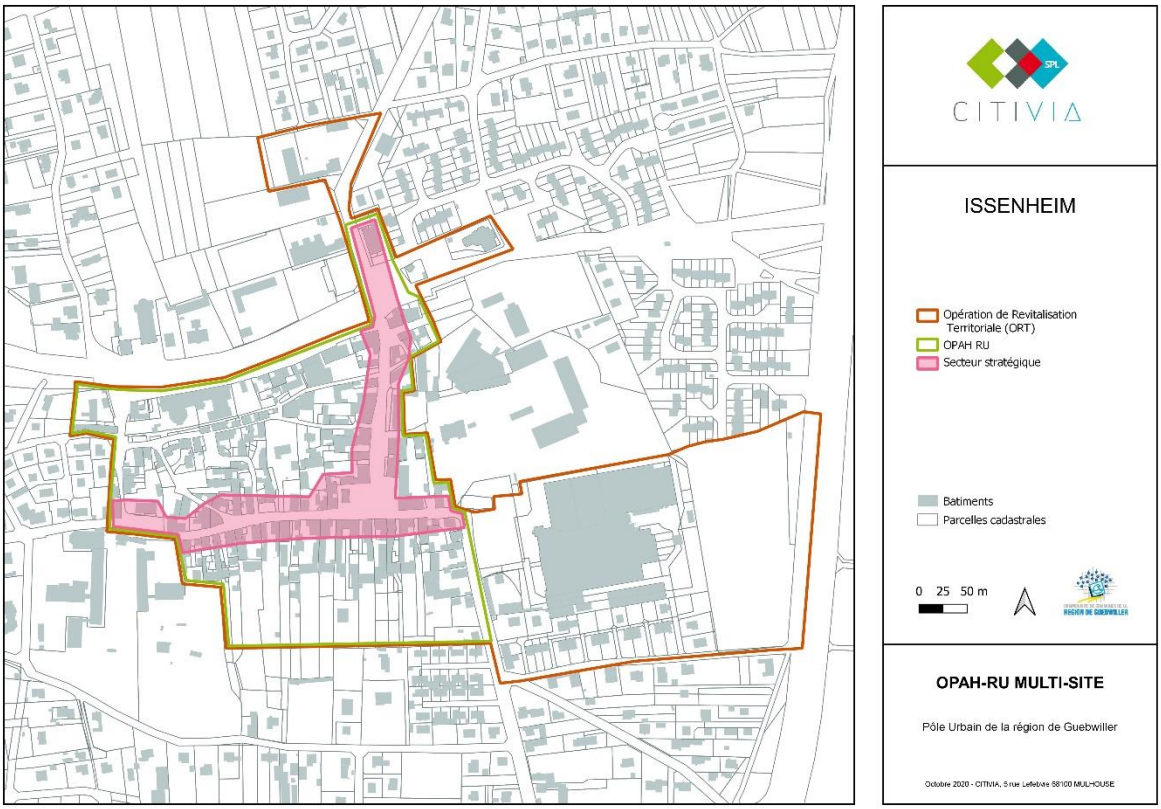

1. OPAH-RU. Fiche-action annexée, par avenant, à la convention ORT.

Fiches actions en annexe, par avenant à la Convention ORT.

Les enjeux :

- La lutte contre l'habitat dégradé / indigne
- La lutte contre la précarité énergétique
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie

Des actions complémentaires permettant une requalification optimale de l'habitat privé :

- La lutte contre la vacance des logements
- L'accompagnement des copropriétés fragiles
- La mise en valeur du patrimoine

Les objectifs quantitatifs doivent encore faire l'objet d'échanges avec l'ANAH.
En fonction des ambitions fixées, la Ville d'Issenheim apportera des financements à l'ensemble de ces enjeux. Par ailleurs, elle assurera la maîtrise d'ouvrage concernant le suivi-animation de l'OPAH-RU.

2. Reconstituer un cœur urbain

Fiches actions en annexe

Dynamiser le cœur urbain par des espaces ouverts, des aménagements paysagers et de nouveaux équipements publics, tout en valorisant le piéton et le patrimoine architectural.

Budget prévisionnel : 3 000 000€ HT

3. Etude de préfaisabilité et de programmation en vue de la reconversion du site de l'ancienne filature Gast

Fiches actions en annexe

Le site de l'ancienne filature Gast est implanté en cœur de ville, à proximité des grands axes de circulation et est desservi par les réseaux piétons. Les objectifs de cette étude sont de valoriser un témoin architectural de la ville, de définir les fonctionnalités du site, de définir les vocations du sol et d'accueillir de nouvelles activités tertiaires.

Ce projet est le reflet d'un mouvement de reconquête progressif des friches industrielles, très présentes au sein du pôle urbain.

Budget : 40 000€

4. Construction de deux ouvrages de franchissement de la Lauch et création d'une voie nouvelle

Fiches actions en annexe

Création d'un ouvrage de franchissement de la Lauch pour désengorger le centre-ville en rééquilibrant les flux de circulation automobile et création d'un ouvrage de transparence hydraulique permettant le rétablissement de la piste cyclable.

Création d'une voie nouvelle permettant de faire le trait d'union entre le nord et le sud de l'agglomération.

Budget : 2 415 223.60 € HT

5. Extension / restructuration de l'école maternelle Sœur Fridoline

Fiches actions en annexe

Budget : 2 075 626 € HT

6.5. La Ville de Buhl

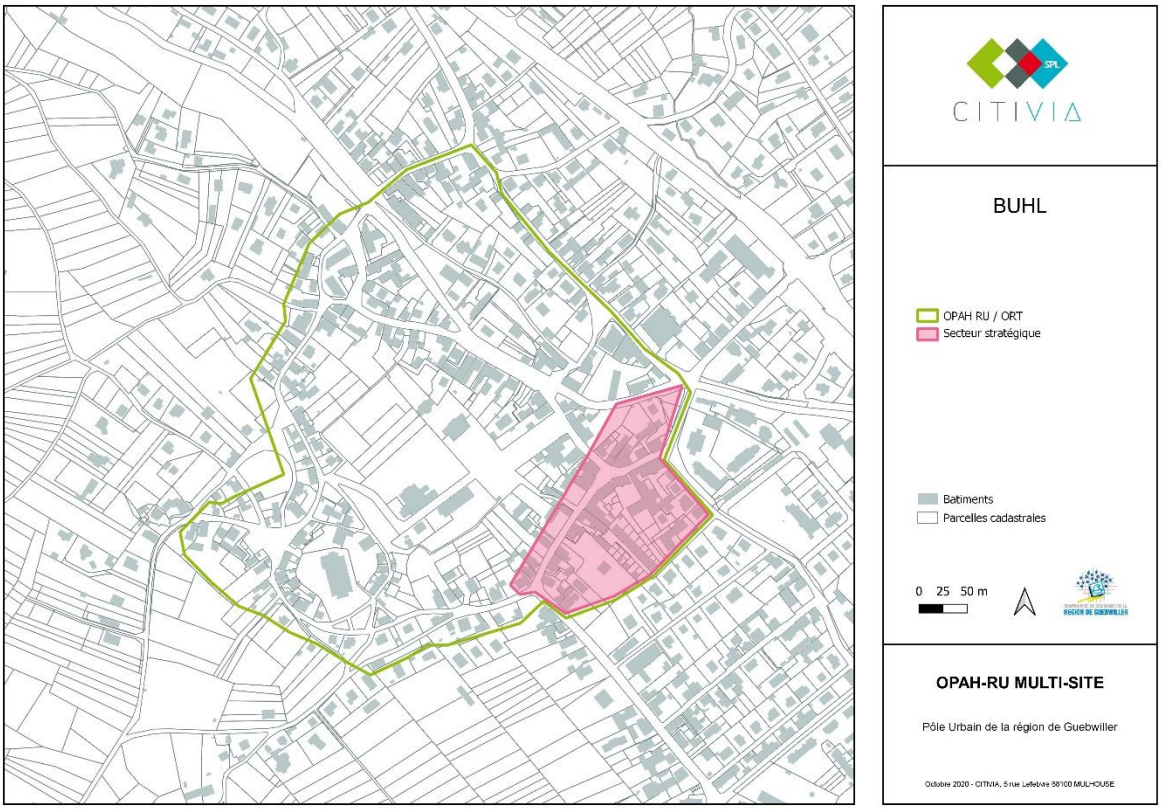

1. OPAH-RU. Fiche-action annexée, par avenant, à la convention ORT.

Fiches actions en annexe, par avenant à la Convention ORT.

Les enjeux :

- La lutte contre l'habitat dégradé / indigne
- La lutte contre la précarité énergétique
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie

Des actions complémentaires permettant une requalification optimale de l'habitat privé :

- La lutte contre la vacance des logements
- L'accompagnement des copropriétés fragiles
- La mise en valeur du patrimoine

Les objectifs quantitatifs doivent encore faire l'objet d'échanges avec l'ANAH.
En fonction des ambitions fixées, la Ville de Buhl apportera des financements à l'ensemble de ces enjeux. Par ailleurs, elle assurera la maîtrise d'ouvrage concernant le suivi-animation de l'OPAH-RU.

2. Démolition des maisons du 68-70 rue Florival

Fiches actions en annexe

Pour ouvrir l'espace du centre, création d'une place et optimisation du stationnement (véhicules, vélos). Ces maisons sont inoccupées depuis 25 ans et sont déjà propriété de la commune.

Budget : 60 000 €

VUE DES 68 ET 70 RUE FLORIVAL

3. Réhabilitation de l'ancienne école des garçons en centre administratif

Fiches actions en annexe

Deux contraintes s'opposent à la transformation de ce bâtiment en logements : la difficulté d'accorder suffisamment de terrain et de stationnement en plein cœur de bourg pour satisfaire les besoins des habitants ; l'incompatibilité d'usages avec la proximité directe d'un local artisanal (boucherie-traiteur) source de nuisances sonores et olfactives. D'autre part, la mairie actuelle n'est pas aux normes d'accessibilité au public et l'augmentation régulière de la population de la commune nécessite de prévoir à terme une salle du conseil municipal plus grande.

Budget : 1 M€

VUE DE L'ANCIENNE ECOLE DES GARÇONS COTE COUR DE LA MAIRIE (PARKING)

4. Réhabilitation du Pont du Cordonnier

Fiches actions en annexe

Le pont du Cordonnier sur la Lauch est fortement dégradé. Il se situe en plein cœur de bourg entre pharmacie et cabinet médical et dessert l'école, les commerces. Comme la rue de la Gare, cet accès est à sens unique, dans un plan de circulation qui permet de lier les différentes rives de la Lauch.

Budget : 260 000 €

5. Réaménagement du centre bourg (rue de la Gare / rue Florival)

Fiches actions en annexe

Pour créer des circulations douces. L'ouverture avec la démolition des 68-70 rue Florival, la réhabilitation du pont et la réhabilitation des habitations nécessitent une réflexion globale sur la circulation et les usages du cœur de ville.

Budget : à définir

6. Autres interventions de la municipalité

La commune de Buhl étudie le subventionnement des particuliers dans des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques pour la production d'eau chaude et l'autoconsommation.

La commune prépare une aide financière aux particuliers pour s'équiper en vélos à assistance électrique.

Article 7. Plan d’actions prévisionnel global et détaillé

7.1. Plan d’action global (cf. tableaux en Annexe 1)

7.2. Calendrier détaillé du plan d’action (cf. tableaux Annexe 2)

Article 8. Objectifs et modalités de suivi et d’évaluation des projets

Le comité de projet crée dans le cadre du programme « Action Cœur de ville » dans la commune de Guebwiller devient le comité de projet du programme « Opération de revitalisation du Territoire » sur le pôle urbain de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Le Comité valide les orientations et suit l’avancement du programme. Il se réunit de façon formelle a minima de façon annuelle. Ses membres sont en contact permanent de afin de garantir la bonne dynamique du programme.

Le comité de projet dressera en fin d’exercice budgétaire le bilan des engagements des actions.

Un comité de projet élargi pourra être réuni en cas de besoin et pourra associer des partenaires et personnes ressources.

Convention signée le …….

Ville de Guebwiller	Communauté de communes de la région de Guebwiller	État
M. Francis KLEITZ	M. Marcello ROTOLO	M. Louis LAUGIER
Ville de Soultz	Ville d'Issenheim	Ville de Buhl
M. Marcello ROTOLO	M. Marc JUNG	M. Yves COQUELLE
Région Grand Est	Département du Haut-Rhin	Caisse des Dépôts et Consignation
M. Jean ROTTNER	M. Remy WITH	M. Patrick FRANÇOIS
ANAH	Action Logement	Chambre de Commerce et d'Industrie
M. Louis LAUGIER	Mme Caroline MACE	Mme Christiane ROTH
Chambre de Métiers d'Alsace	Habitats de Haute-Alsace	EPF d'Alsace
M. Jean-Luc HOFFMANN	M. Guillaume COUTURIER	Mme Marie-Paule LEHMANN
PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon	SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon	ENEDIS
M. Francis KLEITZ	M. Michel HABIG	M. Mohamed HAMDANI

ANNEXES

Annexe 1 – Calendrier détaillé du plan d'action Ville de Guebwiller

Budget Principal et Annexes Ville de Guebwiller	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OPAH (tout compris (Rénovation des façades))						
Réhabilitation Place de la Liberté						
Rue de la République le long de la Place Jeanne D'arc						
Extension zone de rencontre						
Sécurisation de l'hyper-centre (3 plots + video)						
Parcours de fresques						
Video surveillance						
Droit de préemption des commerces (Achat /remise en état)						
Acquisition immeuble rue gouraud - Maison des ainés						
Réfection du Musée Deck						
Hôtel de ville						
Ad'Ap Cave Dîmière						
Réhabilitation Bains municipaux						
Réhabilitation logements Jules Grosjean						
Maison des associations						
Création d'un pôle multimodal d'accueil d'entrée de ville	Livré					
Mise en place de points bleus	Livré					
Valorisation et ouverture du parc de la Neuenbourg	Livré					
Finalisation Maison du Vélo						
Rénovation de la Chapelle du Saering						
Rénovation extérieure synagogue (Façade)						
Rénovation intérieure synagogue						
Réhabilitation et Sécurisation de l'église Notre Dame						
Remise en état des Fontaines						
Achat Louvre aile Nord + fitness						
Plan restructuration des pôles sportifs						
Freyhof (accueil DGFIP)						
Salle culturelle						
Rénovation de la Voirie						
Rue Deck pluviale (part Ville)						
Rénovation des Ponts dont Pont Leboux						
Etude déplacement + mise en place d'un plan vélo						
Développement de liaisons douces en coeur de ville						
Piste cyclable Bois fleuri / Buhl						
Piste cyclable Centre-ville / Promenade Déroulède						
Accompagnement de l'arrivée du Tram-Train (foncier)						
Remplacement de l'éclairage public reseau mat led						
Bornes de recharge pour véhicules électriques						
Plantation d'arbres						
Aménagements d'aire de jeux et de loisirs enfants						
Skate park						
Rénovation de l'école Bucher et de l'école St-Exupéry et périsolaire						
Ecole primaire (mat et élémentaire _ 22 classes)						
Maison des Ainés						
Accompagnement du nouvel EHPAD						
Réhabilitation de la friche Carto-Rhin de l'Hypercentre						
Friches du Haut de la Ville - etudes Europan - relevés géomètre	Livré					
Friches du Haut de la Ville - etudes préopérationnelles						
CCRG						
Aménagement d'un pôle culturel et touristique : la Neuenbourg						

Annexe 2 – Tableau global : plan d'action prévisionnel détaillé des opérations matures engagées (3.1) en gras phase initialisation

Identité				Actions						Engagements financiers obtenus (confirmés[1])										Calendrier	
Région	Dép.	Ville	EPCI	Action	Axe	Description	Nom Secteur d'intervention ORT (le cas échéant)	Partenaires locaux	Coût total	DSIL	DSIL AVC	DETR	Autres	CDC	Action Logement	Anah	EPCI	Ville	Dép.	Région	Date lancement	Date livraison
		x			12345	**Réhabilitation de la friche Carto-Rhin de l'hypercentre**			**4,2**	2016 **0.163** 2019 **0.107**	2021 **0.225** 2022 **0.225**		Aménageur **0.537**					**2.568**		**0.375**	**2018**	**2025**
	VILLE DE GUEBWILLER	x			3	**Création d'un pôle multimodal d'accueil d'entrée de ville**			**0,5**	2018 **0.285**								**0.215**			**2018**	**2020**
		x			3	**Mise en place de points bleus**			**0.12**								**0,12**				**2018**	**2020**
		x			4	**Réhabilitation de l'Eglise Notre-Dame**			**12**		2019 **0.109**	2019 **0.6**	DRAC **0.817**					**10.47**			**2018**	**2025**
		x			3-4	**Valorisation et ouverture du parc de la Neuenbourg**			**0.16**									**0,16**			**2018**	**2020**
			x		4-5	**Aménagement d'un pôle culturel et touristique**			**3,4**	2019 **0.164** FNADT 2019 **0.2**			DRAC 2018 **0.1** **0.191**				**2.239**		**0.105**	**0.601**	**2018**	**2021**
		x			4	Video surveillance			0.2									0.2			2020	2021
		x			2	Finalisation Maison du Vélo			0.2									0.2			2020	2021
		x			3	Rénovation des Ponts dont Pont Lebouc			2									2			2020	2025

[1] N'indiquer ici qu'exclusivement les financements validés par les financeurs concernés.

Annexe 2 – Tableau global : plan d'action prévisionnel détaillé des opérations matures financés non engagés (3.2)

Identité				Actions						Engagements financiers obtenus (confirmés[2])											Calendrier	
Région	Dép.	Ville	EPCI	Action	Axe	Description	Nom Secteur d'intervention ORT (le cas échéant)	Partenaires locaux	Coût total	DSIL	FNADT	DETR	Autres	CDC	Action Logement	Anah	EPCI	Ville	Dép.	Région	Date lancement	Date livraison
		x			4	Extension zone de rencontre			0.1									0.1			2020	2022
	VILLE DE GUEBWILLER	x			4	Sécurisation de l'hyper-centre (3 plots + video)			0.06									0.06			2020	2021
		x			4	Parcours de fresques			0.06									0.06			2020	2022
					4	Hôtel de ville			0.1									0.1			2020	2021
		x			4	Ad'Ap Cave Dîmière			0.106									0.106			2020	2021
		x			1	Réhabilitation Bains municipaux			0.5									0.5			2022	2024
		X			1	Réhabilitation logements Jules Grosjean			0.05									0.05			2021	2022
		X			4	Maison des associations			0.05									0.05			2021	2021
		x			4	Rénovation extérieure synagogue			0.167	0.033			0.017 +0.067					0.017		0.033	2021	2022

[2] N'indiquer ici qu'exclusivement les financements validés par les financeurs concernés.

Annexe 2 – Tableau global : plan d'action prévisionnel détaillé des opérations matures financés non engagés (3.2) Suite

Identité				Actions						Engagements financiers obtenus (confirmés[3])										Calendrier	
Région	Dép.	Ville	EPCI	Action	Axe	Description	Nom Secteur d'intervention ORT (le cas échéant)	Partenaires locaux	Coût total	DSIL	FNADT	DETR	Autres	CDC	Action Logement	Anah	EPCI	Ville	Dép.	Région	Date lancement	Date livraison
		x			3	Rue Deck pluviales (part ville)			0.5									0.5			2020	2021
	VILLE DE GUEBWILLER	X			3	Accompagnement du nouvel EHPAD			0.15									0.15			2021	2022

[3] N'indiquer ici qu'exclusivement les financements validés par les financeurs concernés.

Annexe 2 – Tableau global : plan d'action prévisionnel détaillé des opérations matures au plan de financement incomplet (3.3)

Identité				Actions						Engagements financiers obtenus (confirmés[4])											Calendrier	
Région	Dép.	Ville	EPCI	Action	Axe	Description	Nom Secteur d'intervention ORT (le cas échéant)	Partenaires locaux	Coût total	DSIL	FNADT	DETR	Autres	CDC	Action Logement	Anah	EPCI	Ville	Dép.	Région	Date lancement	Date livraison
		x	x		1	OPAH-RU			0.960								0.245	0.715			2020	2026
	VILLE DE GUEBWILLER	x			4	Réhabilitation Place de la Liberté			1.5									1.5			2021	2023
		x			4	Rue de la République le long de la Place Jeanne D'arc			0.5									0.5			2022	2023
		x			5	Réfection du Musée Deck			1									1			2020	2024
		x			4	Rénovation de la Chapelle du Saering			0.200									0.200			2021	2022
		x			4	Rénovation intérieure synagogue			0.665520									0.665520			2023	2024
		x			4	Réhabilitation et Sécurisation de l'église Notre Dame			8.406									8.406			2018	2026
		x			4	Remise en état des Fontaines			0.3									0.3			2021	2025
		x			5	Achat Louvre aile Nord + fitness			1.2									1.2			2021	2023
		x			5	Plan restructuration des pôles sportifs			1.575									1.575			2020	2025

[4] N'indiquer ici qu'exclusivement les financements validés par les financeurs concernés.

Annexe 2 – Tableau global : plan d'action prévisionnel détaillé des opérations matures au plan de financement incomplet (3.3) Suite

Identité				Actions						Engagements financiers obtenus (confirmés[5])										Calendrier	
Région	Dép.	Ville	EPCI	Action	Axe	Description	Nom Secteur d'intervention ORT (le cas échéant)	Partenaires locaux	Coût total	DSIL	FNADT	DETR	Autres	CDC	Action Logement	Anah	EPCI	Ville	Dép.	Région	Date lancement	Date livraison
		x			5	Freyhof (accueil DGFIP)			0.2									0.2			2021	2021
		x			5	Salle culturelle			3.5									3.5			2022	2025
		x			3	Rénovation de la Voirie			3									3			2021	2025
		x			3	Développement de liaisons douces en cœur de ville			0.4									0.4			2021	2024
		x			3	Piste cyclable Bois fleuri / Buhl			0.5									0.5			2021	2022
		x			3	Piste cyclable Centre-ville / Promenade Déroulède			0.2									0.2			2024	2025
		x			4	Remplacement de l'éclairage public réseau mat led			3									3			2021	2023
		x			3	Bornes de recharge pour véhicules électriques			0.3									0.3			2022	2022
		x			4	Plantation d'arbres			0.5									0.5			2021	2025
		x			4	Aménagements d'aire de jeux et de loisirs enfants			0.2									0.2			2021	2024
		x			5	Skate park			0.3									0.3			2021	2022
		x			5	Rénovation de l'école Bucher et de l'école St-Exupéry et périsolaire			2									2			2021	2023

VILLE DE GUEBWILLER

[5] N'indiquer ici qu'exclusivement les financements validés par les financeurs concernés.

4		x			5	Ecole primaire (mat et élémentaire _ 22 classes)			5.250										5.250			2022	2025
		x			5	Maison des Ainés			0.5										0.5			2021	2023
		x			1234 5	Friches du Haut de la Ville – études préopérationnelles			0.3										0.3			2020	2022

Annexe 3 – Actions à maîtrise d'ouvrage privée – hors habitat

Axe	Action	Porteur du projet	Suventions publiques	Co-investissement CDC	Besoin de financement restant

ANNEXE 4

FICHES ACTIONS

Communauté de communes de la Région de Guebwiller

Ville de GUEBWILLER

Ville de SOULTZ

Ville d'ISSENHEIM

Ville de BUHL

Fiche – action

CCRG

Nom de l'action :	**Boutiques test**
Axe de rattachement :	Axe 3 : Nouvelle offre commerciale
Description générale	La boutique test a pour but de permettre aux personnes qui souhaitent ouvrir un commerce de tester leur projet au sein d'une boutique pilote. **L**e futur commerçant bénéficie d'un accompagnement en amont et après l'ouverture de la boutique. Cet accompagnement permet de tester un nouveau projet (fond) ou un nouveau concept (forme). L'espace dédié peut éventuellement être partagé avec d'autres entrepreneurs afin de limiter les risques, mais également pour amplifier les actions de communication. Les services d'accompagnement proposés : • Un local à loyer négocié • Un accompagnement à la création de l'entreprise • Un kit de communication à prix préférentiel • Des conseils et travaux d'agencement à prix préférentiel **Public cible : Entreprises de proximité** • Commerçants • Artisans • Prestataires de services
Objectifs	Favoriser l'implantation de nouveaux commerces, compléter l'offre commerciale existante et pérenniser l'activité et l'attractivité du centre-ville : • Redynamiser l'attractivité des centres-villes en proposant aux créateurs d'entreprise des boutiques test ; • Permettre aux personnes souhaitant ouvrir un commerce de tester leur concept au sein d'une boutique pilote située dans le cœur de ville ; • Encourager et faciliter l'installation de nouvelles activités dans les centres villes ; • Développer des offres de location d'espaces commerciaux alternatives.
Porteur de projet / Intervenants	Porteur de projet : CCRG Intervenants : • Communes • Entreprises de proximité • CCI • CMA • Exploitant

Budget global	**Charges :** **<u>Budget pour 4 boutiques test</u>** • Location du local : a. 13 800 € TTC • Conseils aux commerçants et artisans pour l'aménagement intérieur : a. 4 200 € TTC • Accompagnement des commerçants et artisans sur des actions commerciale : a. 4 800 € TTC • Construction et validation du prévisionnel financier (CCI) : a. 0 € TTC **TOTAL : 22 800 € TTC**
Modalité de financement	• Entreprises de proximité • CCRG • Partenaires et financeurs (Région, CDC, banques, fonds européens…)
Indicateur d'avancement	Comptes-rendus
Indicateur de résultat	Nombre de clients / an
Calendrier	2021 - 2024

Fiche – action

CCRG

Nom de l'action :	**Casiers automatiques de vente**
Axe de rattachement :	Axe 3 : Nouvelle offre commerciale
Description générale	Les casiers de vente fonctionnent sur le principe d'un distributeur automatique. Ils permettent à des fournisseurs de déposer des commandes et aux clients de pouvoir les retirer à toute heure sans attendre et avec une grande facilité d'accès. Le client commande auprès d'un commerçant et d'un artisan, via une plateforme. Une fois la commande validée, le commerçant transmet sur le smartphone du client le descriptif du produit, l'adresse de récupération et un code d'accès pour ouvrir le casier. **Public cible : Entreprises de proximité** • Commerçants • Artisans • Prestataires de services
Objectifs	**Entreprises de proximités :** • Proposer une nouvelle forme de « vitrine » pour les commerçants et artisans et faire le lien avec les boutiques en centre-ville • Augmenter la visibilité des commerçants et artisans et leur chiffre d'affaire • Valoriser et promouvoir : o Les produits des commerçants et artisans des centres-villes o Les produits alimentaires locaux de producteurs ou AMAP • Permettre aux commerçants et artisans de développer de nouveaux canaux de vente **Clients** • Faciliter la commande en permettant de la faire en ligne avec une application • Permettre aux clients de retirer leurs commandes à toute heure avec une grande facilité d'accès • Permettre aux clients de retrouver leur commande sur leurs parcours habituels (domicile – travail)
Porteur de projet / Intervenants	Porteur de projet : CCRG Intervenants : • Communes • Entreprises de proximité • CCI • CMA • Exploitant

Budget global	**Charges :**
	
	• Aide à l'investissement – 2 x 20 casiers (subvention conditionnée suivant critères CCRG) :
	  o **4 500 € TTC**
	• Campagne de communication :
	  o **5 820 € TTC**
	TOTAL : 10 320 € TTC

Modalité de financement	• Entreprises de proximité • CCRG • Partenaires et financeurs (Région, CDC, banques, fonds européens…)
Indicateur d'avancement	Comptes-rendus
Indicateur de résultat	Nombre de clients / an
Calendrier	2021 - 2024

Fiche – action

CCRG

Nom de l'action	**Plateforme numérique de vente en ligne**
Axe de rattachement	Axe 4 : Capter les consommateurs en centre-ville
Description générale	Cette plateforme numérique est proposée dans un premier temps comme « **Place de marché en ligne** », avec l'objectif d'ouvrir un nouveau canal de vente pour les commerçants et artisans de centre-ville. Ce sera donc prioritairement une plateforme numérique de promotion et de vente pour le commerce de proximité. Cet outil pourrait intégrer dans un deuxième temps d'autres fonctionnalités comme : • Des informations sur les services publics s'adressant directement aux personnes (état civil…) • La mise en réseau de personnes pour coconstruire un projet de territoire (café commerce…) **<u>Public cible : Entreprises de proximité</u>** • Commerçants • Artisans • Prestataires de services
Objectifs	Utiliser une plateforme numérique qui permettra aux commerçants et artisans de promouvoir leurs produits et services sur internet et de proposer une solution de vente en ligne. • Fidéliser les clients actuels et capter de nouveaux clients • Augmenter le chiffre d'affaire et le panier moyen • Proposer une vitrine numérique pour rendre visible les produits et services des commerçants et artisans sur internet • Proposer une « Place de marché numérique » pour prendre des commandes et gérer des paiements en ligne ○ Identifier les habitudes des clients et les nouvelles attentes • Faire adhérer 100 commerçants et artisans (au minimum) à un outil numérique commun, sur le territoire de la CCRG.
Porteur de projet / Intervenants	Porteur de projet : CCRG Intervenants : • Communes • Commerçants - Artisans • CCI • CMA

<table>
<tr><td></td><td>

- Exploitant

</td></tr>
<tr><td>Budget global</td><td>

<table>
<tr><th colspan="2">Charges</th><th colspan="2">Produits</th></tr>
<tr><td>Site</td><td>10 000 €</td><td>Région</td><td>8 000 €</td></tr>
<tr><td>Ateliers</td><td>5 000 €</td><td>CDC</td><td>8 000 €</td></tr>
<tr><td>Livraison du 01/12 au 31/12/2020
Forfait sur 2 mois</td><td>75 € / jour (3 heures)
Soit
2 025 €
4 000 €</td><td>Cœur de Ville / ORT</td><td></td></tr>
<tr><td>Communication</td><td>5 000 €</td><td>CCRG</td><td>10 000 €</td></tr>
<tr><td>Cartons avec logo tamponné pour la livraison</td><td>3 000 €</td><td>Commerçants - Artisans</td><td>1 000 €</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>27 000 €</td><td>Total</td><td>27 000 €</td></tr>
</table>

</td></tr>
<tr><td>Modalité de financement</td><td>

- Entreprises de proximité
- CCRG
- Partenaires et financeurs (Région, CDC, banques, fonds européens…)

</td></tr>
<tr><td>Indicateur d’avancement</td><td>Comptes-rendus</td></tr>
<tr><td>Indicateur de résultat</td><td>Nombre de clients / an</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>2021 - 2024</td></tr>
</table>

Fiche – action

CCRG

Nom de l'action	**Parcours numérique**
Axe de rattachement	Axe 4 : Capter les consommateurs en centre-ville
Description générale	Le « Parcours numérique » est un dispositif d'accompagnement des entreprises artisanales qui souhaitent développer leur visibilité en ligne et vendre leurs produits et services sur le Web. Consciente des enjeux des nouveaux modes de consommation (sites de vente en ligne, présence sur des plateformes Web spécialisées, vente sur les réseaux sociaux), la Chambre de Métiers d'Alsace et la Chambre de Commerces vous invite à participer à un parcours complet destiné à vous sensibiliser et vous accompagner sur : • L'intérêt d'être présent sur le Web ; • Les moyens pour y être visible : fiche Google, réseaux sociaux, site vitrine et site de vente en ligne ; • Les solutions de vente en ligne ; • Les outils numériques pour faciliter la gestion et le développement de vos activités. **Public cible : Entreprises de proximité** • Commerçants • Artisans • Prestataires de services
Objectifs	Permettre aux entreprises de monter en compétences sur les outils du numériques, pour assurer la promotion et la vente en ligne de leurs produits, en utilisant une application numérique.
Porteur de projet / Intervenants	Porteur de projet : CCRG Intervenants : • Communes • Entreprises de proximité • CCI • CMA • Exploitant
Budget global	**Charges :** • Atelier à Guebwiller : o **3 396 € TTC** • Atelier à Soultz et Issenheim : o **3 396 € TTC** • Atelier à Buhl et Soultzmatt : o **3 396 € TTC** Accompagnement individuel : 10h/artisans, commerçants-10 artisans, commerçants : **6 600 € TTC** **TOTAL : 16 788 € TTC**

Modalité de financement	• Entreprises de proximité • CCRG • Partenaires et financeurs (Région, CDC, banques, fonds européens…)
Indicateur d'avancement	Comptes-rendus
Indicateur de résultat	Nombre de clients / an
Calendrier	2021 - 2024

Fiche – action

CCRG

Nom de l'action	**Chèques cadeaux**
Axe de rattachement	Axe 4 : Capter les consommateurs en centre-ville
Description générale	Le chèque cadeau est un bon d'achat, offert par une entreprise ou une collectivité, à ses employés. Il permet aux entreprises d'offrir à leurs salariés un crédit leur permettant d'acheter toute une série de biens et services auprès des commerces partenaires. Il peut se présenter sous forme papier ou carte magnétique. Un de ses nombreux avantages réside dans le fait que toutes les entreprises peuvent en bénéficier, de la TPE à la multinationale, avec ou sans Comité d'Entreprise. Ainsi, l'entreprise offre à ses salariés des bons d'achats qu'ils pourront dépenser comme ils le souhaitent, auprès des commerçants de la Région de Guebwiller adhérents à la démarche. Chaque employé peut bénéficier d'un montant annuel de 171 € de chèques cadeaux, montant exonéré à 100% de cotisations sociales et fiscales. **Public cible : Entreprises de proximité** • Commerçants • Artisans • Prestataires de services
Objectifs	Inciter les achats auprès des commerçants locaux en démarchant les entreprises et en valorisant l'exonération de charges sociales. De cette manière les « cadeaux » des entreprises à leurs salariés, pourront bénéficier aux commerçants locaux. • Faire la première année 50 000 euros de CA.
Porteur de projet / Intervenants	Porteur de projet : CCRG Intervenants : • Communes • Entreprises de proximité • CCI • CMA • Exploitant
Budget global	**Charges :** • Logiciel de gestion des chèques : o **1 680 € TTC** • Impression de 4 000 chèques : o **1 200 € TTC** • Coffre-fort : o **840 € TTC**

	• Action commerciale pour la vente – CE des entreprises :
	  ○ **11 400 € TTC**
	• Campagne de communication :
	  ○ **5 820 € TTC**
	• **Subvention des chèques :**
	  ○ 100 commerçants, artisans-commerçants adhérents sur la CCRG
	  ○ 500 € de chèque par commerçant, artisans-commerçants / an
	  ○ Subvention CCRG de 15% soit 7 500 €/an ou 15 000 / 2 ans
	TOTAL : 35 940 € TTC

Modalité de financement	• Entreprises de proximité • CCRG • Partenaires et financeurs (Région, CDC, banques, fonds européens…)
Indicateur d'avancement	Comptes-rendus
Indicateur de résultat	Nombre de clients / an
Calendrier	2021 - 2024

Fiche – action

CCRG

Nom de l'action	**Mon centre-ville à un incroyable commerce**
Axe de rattachement	Axe 4 : Capter les consommateurs en centre-ville
Description générale	Proposer un concours pour sélectionner de nouveaux porteurs de projets et leur proposer de s'installer dans les commerces vacants. **<u>Public cible : Entreprises de proximité</u>** • Commerçants • Artisans • Prestataires de services
Objectifs	Apporter une réponse à la vacance commerciale des centres villes
Porteur de projet / Intervenants	Porteur de projet : CCRG Intervenants : • Communes • Entreprises de proximité • CCI • CMA • Exploitant
Budget global	**Charges :** • Organisation et supports de communication : ○ 8 000 € TTC
Modalité de financement	• Entreprises de proximité • CCRG • Partenaires et financeurs (Région, CDC, banques, fonds européens…)
Indicateur d'avancement	Comptes-rendus
Indicateur de résultat	Nombre de clients / an
Calendrier	2021 - 2024

Tableau PPI

cliquez sur le n° pour atteindre la fiche

	Budget Principal et Annexes Ville de Guebwiller	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Mature engagée 3.1	Mature financée non engagée 3.2	Mature financement incomplet 3.3	Axe 1 Habitat	Axe 2 Commerce	Axe 3 Mobilité	Axe 4 Cadre et vie et patrimoine	Axe 5 Equipement
1	OPAH (tout compris (Rénovation des façades))									3.3	960 000				
2	Réhabilitation Place de la Liberté									3.3				1 500 000	
3	Rue de la République le long de la Place Jeanne D'arc									3.3				500 000	
4	Extension zone de rencontre								3.2					100 000	
5	Sécurisatio Selon les politiques sectorielles de la collectivités									3.3				60 000	
6	Parcours de fresques								3.2					60 000	
7	Video surveillance							3.1						200 000	
8	Droit de préemption des commerces (Achat /remise en état)											150 000			
9	Acquisition immeuble rue gouraud - Maison des ainés										195 000				195 000
10	Réfection du Musée Deck									3.3					1 000 000
11	Hôtel de ville								3.2					100 000	
12	Ad'Ap Cave Dîmière								3.2					106 000	
13	ETAT DSIL 0								3.2		500 000				
14	Réhabilitation logements Jules Grosjean								3.2		50 000				
15	Maison des associations								3.2					0	
16	**Création d'un pôle multimodal d'accueil d'entrée de ville**	Livré						**3.1**							
17	**Mise en place de points bleus**	Livré						**3.1**							
18	**Valorisation et ouverture du parc de la Neuenbourg**	Livré						**3.1**							
19	Finalisation Maison du Vélo							3.1				200 000			
20	Entretien des bâtiments														
21	Rénovation de la Chapelle du Saering									3.3				200 000	
22	Rénovation extérieure synagogue (Façade)								3.2					257 275	
23	Rénovation intérieure synagogue									3.3				665 520	
24	**Réhabilitation et Sécurisation de l'église Notre Dame**									**3.3**				8 406 000	
25	Remise en état des Fontaines									3.3				300 000	
29	Achat Louvre RDC														200 000
30	Achat Louvre + travaux (1er étage)														1 000 000
31	Plan restructuration des pôles sportifs									3.3					1 575 000
33	Freyhof (accueil DGFIP)									3.3					200 000
34	Salle culturelle									3.3					3 500 000
35	Rénovation de la Voirie									3.3			3 000 000		
36	Rue Deck								3.2				500 000		
37	Rénovation des Ponts dont Pont Lebouc							3.1					2 000 000		
39	Etude déplacement + mise en place d'un plan vélo							3.1					15 000		
40	Développement de liaisons douces en coeur de ville									3.3			40 000		
41	Piste cyclable Bois fleuri / Buhl									3.3			500 000		
42	Piste cyclable Centre-ville / Promenade Déroulède									3.3			200 000		
43	Accompagnement de l'arrivée du Tram-Train (foncier)												50 000		
44	Remplacement de l'éclairage public reseau mat led									3.3				3 000 000	
45	Bornes de recharge pour véhicules électriques									3.3			30 000		
46	Plantation d'arbres									3.3				50 000	
47	Aménagements d'aire de jeux et de loisirs enfants									3.3				200 000	
48	Skate park									3.3					300 000
49	Rénovation de l'école Bucher et de l'école St-Exupéry et périsolaire									3.3					2 000 000
50	Ecole primaire (mat et élémentaire _ 22 classes)									3.3					5 250 000
51	Maison des Ainés									3.3					500 000
52	Accompagnement du nouvel EHPAD								3,2				150 000		
54	**BA - Réhabilitation de la friche Carto-Rhin de l'Hypercentre**							**3.1**		**3.3 avec silo**	4 200 000				
55	**BA - Friches du Haut de la Ville - etudes Europan - relevés géomètre**	Livré						**3.1**							
56	BA - Friches du Haut de la Ville - etudes préopérationnelles									3.3	300 000				

CCRG

	Aménagement d'un pôle culturel et touristique : la Neuenbourg							3.1							

Nom de l'Action	Réhabilitation de la place de la Liberté		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Conjointement à l'OPAH-RU, la Ville de Guebwiller souhaite revoir l'aménagement de la Place de la Liberté. La place de la liberté située à proximité de la mairie et des sites culturels (musée, Dominicains, médiathèque, ...) accueille actuellement un parking automobile, mal agencé, sans attrait. L'extension de la zone de rencontre à l'ensemble du centre-ville intègre cette place. Celle-ci sera donc pacifiée et intégrera quelques places de stationnement pour les riverains et commerces de proximité afin d'évoluer pour améliorer le cadre de vie des habitants proches de cette place et d'offrir aux visiteurs et clients des commerces un cadre attractif. L'aménagement prévoit les aménagements complémentaires nécessaires à la pérénisation des nouveaux commerces devant venir remplacer les locaux vacants .		
Objectif	Augmenter l'attractivité touristique Intégration du déplacement en mode doux Amélioration du cadre de vie Favoriser la transition écologique Améliorer la sécurité de l'espace public		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR - DSIL	
	FNADT	/	
	Région	Soutien aux centralités rurales et urbaines sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		1 250 000 €	1 500 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	250 000 €	20 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	1 000 000 €	80 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre d'utilisateurs de la place et de touristes		
Calendrier	janvier 2021 - décembre 2021		

Nom de l'Action	Entrée de la Rue de la république et la place Jeanne d'Arc		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	La Ville de Guebwiller, dans une réflexion globale d'optimisation et d'apaisement de la circulation en entrée de ville, souhaite donner à l'entrée de ville une nouvelle forme urbaine, identifiée par un aménagement de qualité et attractif, rue de la République en revoyant l'aménagement sur le secteur de la place Jeanne d'Arc, en tenant compte des habitudes actuelles d'utilisation de l'espace public tout en privilégiant le développement de la mobilité en mode doux. Cet aménagement permettra également de mettre en valeur les atouts des bâtiments le structurant : l'Église Notre Dame, le Musée Deck et la Maison des Associations pourront alors offrir au public leurs qualités architecturales.		
Objectif	Augmenter l'attractivité touristique Intégration du déplacement en mode doux Amélioration du cadre de vie Favoriser la transition écologique Améliorer la sécurité de l'espace public		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	Soutien aux centralités rurales et urbaines sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		83 333 €	100 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	83 333 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Bilan accidentogène des voies de circulation Réappropriation de l'espace par les piétons et mode doux		
Calendrier	janvier 2022 - novembre 2022		

Nom de l'Action	Extension zone de rencontre		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	La Ville de Guebwiller, dans sa démarche de promotion des aménagements des espaces publics, a initié en 2016 la première zone de rencontre rue de la République. Cette réussite a encouragé la ville à étendre son périmètre au-delà de la rue principale, en redessinant les contours de l'extension de cette zone de rencontre autour du centre-ville.		
Objectif	Augmenter l'attractivité touristique Intégration du déplacement en mode doux Amélioration du cadre de vie Favoriser la transition écologique Améliorer la sécurité de l'espace public		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR - DSIL	
	FNADT	/	
	Région	Soutien aux centralités rurales et urbaines sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		416 667 €	500 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	83 333 €	20 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	333 334 €	80 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Bilan accidentogène des voies de circulation Taux de satisfaction des usagers utilisateurs du déplacement en mode doux Augmentation du nombre de touristes		
Calendrier	janvier 2022 - novembre 2022		

Nom de l'Action	Sécurisation de l'hypercentre		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Dans le cadre de manifestations événementielles et autres organisées rue de la République, la Ville veut renforcer la sécurisation des rues piétonnes de son centre-ville, par la limitation de passage de véhicules en implantant des bornes escamotables, et barrières amovibles sur les axes de circulation de l'hyper-centre de la ville. La Ville de Guebwiller, très concernée par la sécurité de ses habitants, a le devoir de garantir l'ordre et la sécurité publique. Des caméras de surveillance ont déjà été installées dans un parc remarquable et sur le parvis de la Mairie. La réussite de ce dispositif, plébiscité par les habitants, pousse la commune à étendre la surveillance des lieux stratégiques dans le respect d'un encadrement juridique spécifique.		
Objectif	Augmenter l'attractivité touristique Intégration du déplacement en mode doux Amélioration du cadre de vie Favoriser la transition écologique Améliorer la sécurité de l'espace public		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR - DSIL	
	FNADT	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres		
Budget global		montant HT	montant TTC
		50 000 €	60 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	30 000 €	60 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	20 000 €	40 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Bilan accidentogène des voies de circulation Taux de satisfaction des usagers utilisateurs du déplacement en mode doux Augmentation du nombre de touristes		
Calendrier	janvier 2022 - novembre 2022		

Nom de l'Action	Parcours de fresques		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	La Ville de Guewiller souhaite mettre en place un parcours de fresques pour développer l'attractivité culturelle et touristique de la Ville. La création d'un parcours vise à inciter riverains et touristes à parcourir la Ville de manière différente.en centre-ville En effet, après la création d'une fresque contemporaine de l'artiste Peeta sur un bâtiment appartenant à Habitats de Haute-Alsace, Résidence du Centre à Guebwiller (angle rue Schlumberger / rue du 8 mai) et celle de l'artiste Salamech rue de la Gare, le développement de la démarche a été décidé.		
Objectif	Augmenter l'attractivité touristique Intégration du déplacement en mode doux Amélioration du cadre de vie Favoriser la transition écologique Améliorer la sécurité de l'espace public		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		50 000 €	60 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	50 000 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Appropriation par les habitants Augmentation du nombre de visiteurs		
Calendrier	janvier 2022 - novembre 2022		

Nom de l'Action	Vidéo protection		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Il existe 2 cadres majeurs pour la vidéo-protection: surveillance générale permettant de retracer les événements (voies de passage) et la surveillance d'un site particulier (cf. bâtiment public sensible) ou des désordres déjà rencontrés. Le 1er cadre (parti entrées-sorties) a été chiifré en 2014 à près de 400K€ et le 2nd a fait l'objet de 3 projets lors du mandat précédent : parkings de l'HdV-Carto-Rhin, médiathèque et Neuenbourg pour un montant total de 51 K€ (hors maintenance). Sur la base d'une demande d'installation ciblée, le chiffrage porte sur : les 2 cityparks, l'aire de jeux de Carto-Rhin, le théâtre, le stade Throo, la place de la Liberté + angle république). 3 autres lieux peuvent compléter cette liste 09/11/2020 Ces lieux sont traditionnellement L'option présentée ici concerne l'achat de caméras 360° jour/nuit et leurs équipements (point wifi + VPN).		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	FNADT	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		166 667 €	200 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat DSIL 2018	**49 334 €**	30 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	117 332 €	70 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du sentiment de sécurité Réduction des infractions et incivilités Augmentation du nombre de visisteurs		
Calendrier	janvier 2021 - novembre 2023		

Nom de l'Action	Droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds commerciaux et les baux commerciaux		
Axe de rattachement	Axe 2 - Commerces		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Le droit de préemption sur les fonds de commerces et baux commerciaux fait partie du "package" ouvert aux communes bénéficiant du dispositif Action Coeur de ville. La ville avait déjà souhaité instituer cette possibilité avant même la signature du contrat eu égard à la situation des commerces en centre-ville. La délibération correspondante n'a toutefois été prise qu'en novembre 2019. Il s'agit maintenant de doter la ville des moyens nécessaires à l'exercice de cette compétence. L'estimation repose sur une action de ce type par an mais, afin de bénéficier d'un éventuel effet multiplicateur, la ville sollicitera le portage de ces actions par l'EPF d'Alsace.		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage			
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	EPF Alsace	
Budget global		montant HT	montant TTC
		125 000 €	150 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	125 000 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Nombre de commerces vacants en diminution		
Calendrier	janvier 2022 - novembre 2022		

Nom de l'Action	Acquisition immeuble rue gouraud - Maison des ainés		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 1 - Habitat**		
Description générale	Regrouper l'ensemble des intervenants auprès des aînés (cf. pôle gérontonlogique, CCAS, association APA, etc.) au sein d'un seul bâtiment qui leur serait dédié, est un projet déjà ancien de la ville. Des préaccords ont déjà été formulés par plusieurs partenaires pour une installation dans l'ancienne école Freyhof. Depuis et afin de répondre aux demandes de la DGFIP de trouver de nouveaux locaux, le projet se réoriente sur les locaux que la DGFIP s'apprêterait à quitter. Le montant des travaux vise aux quelques aménagement (hors accessibilité) permettant une intégration rapide des service dans le bâtiment, à l'horizon de juin 2021.		
Objectif	Augmenter l'attractivité commerciale du centre-ville Attractivité globale de la commune Maintien des personnes âgées à domicile		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	Si rénovation énergétique dispositif Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		390 000 €	390 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	390 000 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Nombre de commerces vacants en diminution		
Calendrier	janvier 2022 - novembre 2022		

Nom de l'Action	Réfection du musée Deck		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	La muséographie ne correspond plus aux attentes actuelles du public, ni sur le plan esthétique, ni sur le parcours de visite. Le musée nécessite un véritable projet muséographique qui sera élaboré à la suite du Projet Scientifique et Culturel du musée. Le bâtiment accueillant le musée demande quelques travaux d'entretien assez lourds qui découleront des diagnostics à effectuer de la charpente et de la toiture notamment. De plus, son accessibilité recquiert des travaux d'aménagement extérieur (rampe d'accès PMR), l'installation d'un systême élévateur permettant de rejoindre l'espace d'exposition situé à l'entre-sol et aujourd'hui inaccessible ; et enfin la création de sanitaires adaptés au rez-de-chaussée, inexsitants aujourd'hui. Enfin et comme souligné par le diagnostic sécurité, la reprise du système de protection contre le vol et de contrôle d'accès doivent être revus.		
Objectif	Augmenter l'attractivité commerciale du centre-ville		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR - DSIL / 40% de 50K€ accessibilité	
	DRAC	40% de 783K €	
	Région	soutien à l'aménagement des musées ou d'équipements muséographiques sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		833 333 €	1 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	50 000 €	6 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	783 333 €	94 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de visiteurs		
Calendrier	janvier 2022 - novembre 2022		

Nom de l'Action	Hôtel de ville		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Les trois bâtiments de l'hôtel de ville sont aujourd'hui sous un projet de rénovation concernant différents objectifs : un réaménagement de certains locaux nécessaire suite à la réorganisation interne des services, l'aménagement d'un local informatique permettant la bonne marche des serveurs de la commune, et le changement des portes d'accès principales dans le cadre de la mise en accessibilité et une meilleur performance thermique. Les portes ont déjà été présentées et ont fait l'objet d'une subvention DSIL en 2018, prorogée jusqu'en 2020.		
Objectif	Meilleur accueil du public Amélioration des conditions de travail		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	Dispositifs Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		83 333 €	100 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	83 333 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de visiteurs		
Calendrier	janvier 2022 - novembre 2022		

Nom de l'Action	Accessibilité cave Dimière		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	La cave Dimière est un espace incontournable pour la réalisation des animations et évènements de la ville. Sa localisation au haut du centre-ville, à proximité des stationnements jouxtant l'Eglise Saint Léger, édifice protégé au titre des monuments historiques, rend sa fréquentation favorisée. Le projet de mise en accessibilité de la Cave Dimière a déjà fait l'objet d'une demande de subventions mais le projet a subit d'importantes modifications de façon à apporter plus de cohérence et également de respecter les contraintes physiques et techniques imposées par cette cave semie-enterrée et maçonnée entièrement en moellon et pierres de tailles. Le projet, prévu pour être réceptionné au premier semestre 2021, est de rendre cet espace accessible aux personnes à mobilité réduite avec le déploiement d'un élévateur intérieur et d'un sanitaire équipé et adapté. Une nouvelle porte sera créée au niveau du parking favorisant une entrée réglementaire et un sanitaire adapté à l'étage du bas. La porte existante de l'entrée principale de la cave Dîmière située en contre-bas sera changée pour une menuiserie fine et chanfreinée en acier tout en gardant un vitrage important amenant la lumière naturelle à l'intérieur. Côté cour, un escalier métallique de service sera également mis en place.		
Objectif	Assurer un meilleur accueil du public à mobilité réduite Sécurisation des sorties d'issue de secours Mettre en accessibilité ce lieu incontournable des évènements et animations de la ville de Guebwiller et de ses associations.		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR - DSIL	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		88 333 €	106 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	35 333 €	40 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	53 000 €	60 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de manifestations		
Calendrier	janvier 2022 - novembre 2022		

Nom de l'Action	Réhabilitation bains municipaux		
Axe de rattachement	**Axe 1 - Habitat**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 5 - Equipements**		
Description générale	Le bâtiment ayant accueillis les bains municipaux est un bâtiment emblématique de la ville conservant des portions Art Déco qu'il convient de conserver. Propriété de la ville, il accueille, depuis le départ du multi-accueil, des praticiens médicaux et continue d'héberger des locataires d'appartements et des associations. Pour autant, ce bâtiment n'a fait l'objet de que de très faibles investissements. Il est énergivore et les réseaux secs comme humdies doivent être entièrement repris. Autant pas sa situation que par son histoire, le bâtiment mérite d'être conservé et réhabilité. Le projet consiste à prendre les réseaux et procéder à une isolation par l'extérieur et remettre sur le marché les logements actuellement inoccupés.		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	Dispositifs Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		416 667 €	500 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	416 667 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	janvier 2024 - juillet 2025		

Nom de l'Action	Réhabilitation logements rue Jules Grosjean		
Axe de rattachement	**Axe 1 - Habitat**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Les logements Jules Grosjean situés au centre ville, à proximité des écoles, des commerces, des pôles santés et sociaux sont au nombre de deux. Ils ont pour vocation d'être des logements de secours à destination des personnes en difficultés, également des personnes ayant le statut de réfugiés. Le projet consiste en la rénovation intérieure de ces deux logements : équipements, mise aux normes (notamment thermiques) et décoration de façon à les rendre plus actuels et en bon état. Le projet est prévu d'être réalisé en interne à la ville de Guebwiller, par le personnel constituant les ateliers municipaux et les services techniques. Cette réhabilitation est d'autant plus importante que les logements sont situés à l'entrée des friches Carto-Rhin actuellement en cours de requalification.		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	Dispositifs Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		41 667 €	50 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	41 667 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Accueillir dans un cadre décent les familles en difficultés ou ayant le statut de réfugiés Aider à l'amélioration du taux de réinsertion sociale		
Calendrier	janvier 2022 - novembre 2022		

Nom de l'Action	Maison des associations		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 5 - Equipements**		
Description générale	La maison des associations est un lieu d'accueil pour les associations actives de la ville. Ce bâtiment nécessite aujourd'hui une remise aux normes notamment sur le système de sécurité incendie. Le projet prend également en compte de menus aménagements intérieurs favorisant le confort et la fonctionnalité du lieu. D'autre part, la façade, le porche et l'accès principal donnant directement sur la place Jeanne d'Arc, en face du Musée Deck et de l'église Notre Dame demande à être reprise par endroit tout en favorisant un ravalement complet.		
Objectif	Fournir un meilleur accueil aux associations qui animent la ville de Guebwiller Donner à l'espace public la qualité architecturale du bâtiment Contribuer à la valorisation de l'entrée de la rue de le république et de la place Jeanne d'Arc		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	Dispositifs soutien aux centralités rurales et urbaines + Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		41 667 €	50 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	41 667 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	janvier 2022 - novembre 2022		

Nom de l'Action	Finalisation de la maison du vélo		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Dans le cadre du développement du déplacement en mode doux sur le territoire de Guebwiller, la commune a investi dans l'acquisition d'une maison d'habitation qui sera transformée en maison du vélo. Sa localisation a été retenue à cet endroit parce que marquant une netrée de centre-ville, parce que disposant d'une liaison directe avec le pôle multimodal ains qu'un accès direct à une voie de circulation douce Ce chantier a démarré en avril 2019. Il consiste en la transformation et la réhabilitation lourde d'une ancienne maison d'habitation en un commerce et atelier dédié au vélo. Aujourd'hui, le chantier est en cours pour une livraison en 2021.		
Objectif	Améliorer et développer le déplacement en mode doux sur la commune Développer le cycle sur le territoire de Guebwiller Assurer la maintenance des cycles des usagers Contribuer au développement commercial orienté vers la transition écologique		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	/	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		166 667 €	200 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller	166 667 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	janvier 2022 - novembre 2022		

Nom de l'Action	La chapelle du Sehring		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	La chapelle du Sehring situé route de colmar en entrée de ville, datée de 1618, est un monument inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1991. Située sur l'axe vers Issenheim, elle représente un des édifices religieux remarquables ponctuant une des entrées de la ville. Dans le but de sauvegarder et valoriser le patrimoine historique, le projet a pour objectif de sécuriser ce monument, en commençant par établir un diagnostic complet de la charpente et de la couverture et les travaux qui en découleront. Ce travail sera certainement étendu à la façade en favorisant l'importance de sécuriser les pierres de taille en l'ornent. Les ouvertures, constituées d'oculus et fenêtres seront également à prendre en compte de façon à garantir l'étanchéité complète du bâtiment.		
Objectif	Réaliser la première partie du projet : un diagnostic complet et la sécurisation minimale de la chapelle avant d'engager sa restauration complète Améliorer l'attractivité culturelle et touristique Préserver et valoriser le patrimoine remarquable		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	40 %	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		166 667 €	200 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	DRAC	66 667 €	40 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	100 000 €	60 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de touristes		
Calendrier	janvier 2022 - novembre 2022		

Nom de l'Action	Rénovation extérieure Synagogue		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Compte tenu de l'état de délabrement général de la synagogue, un partenariat Ville de Guebwiller – Consistoire Israélite du Haut-Rhin a permis à la ville d'assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux portant sur les zingueries, égouts et certains vitraux de la synagogue afin de la mettre hors d'eau, hors d'air. La Ville de Guebwiller et le consistoire souhaitent poursuivre la remise en état du bâtiment. Un audit sanitaire déjà réalisé fait état d'un besoin de travaux estimé à ce jour à 144 694 € hors maîtrise d'œuvre pour sa rénovation extérieure.		
Objectif	Réaliser la première partie du projet : un diagnostic complet et la sécurisation minimale de la chapelle avant d'engager sa restauration complète Améliorer l'attractivité culturelle et touristique Préserver et valoriser le patrimoine remarquable		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	40 %	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Consistoire israëlite	20 %	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		214 396 €	257 275 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	Consistoire israëlite	42 879 €	20 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	171 517 €	80 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de touristes		
Calendrier	janvier 2021 - novembre 2021		

Nom de l'Action	Rénovation intérieure Synagogue		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Après la rénovation extérieure de la synagogue (voir fiche infra), la ville et le consistoire israëlite du Haut-Rhin souhaitent poursuivre les travaux à l'intérieur de la synagogue. Ces travaux permettront de restaurer les peintures, boiseries et parquets, ainsi que de nettoyer les piliers en fonte, mettre aux normes l'électricité et installer des lustres chauffants. Une seule partie de ces travaux seront subventionnés par la DRAC mais la restauration prévue permettre de confirmer et renforcer le partenariat existant avec le consistoire pour permettre le développement de concerts au sein de l'édifice et en faire un lieu incontournable de la saison culturelle de la ville.		
Objectif	Restaurer un monument historique Le faire vivre au quotidien en l'intégrant comme un lieu d'expression de la saison culturelle Guebwilleroise		
Maitrise d'ouvrage	Consistoire israëlite et Ville de Guebwiller		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	20 %	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Consistoire israëlite	20 %	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		554 600 €	665 520 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Consistoire israëlite	A définir	#VALEUR!
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	554 600 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de touristes		
Calendrier	janvier 2023 - novembre 2024		

Nom de l'Action	Réhabilitation et sécurisation Eglise Notre Dame		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	L'édifice de l'église Notre Dame, construit après la révolution a subit de nombreux désordres structurels ces dernières décennies. Malgré des réparations, les désordres sont présents et non résorbables. Un programme de travaux a été établi par un Architecte des patrimoines et ne peut être tenu qu'avec l'aide des partenaires accompagnant la ville dans cette restauration lourde Une première tranche ferme de travaux dédiée à la sécurisation de l'Eglise Notre Dame a démarré fin 2019 et sera réceptionnée début 2022. Actuellement, l'Eglise Notre Dame est en travaux à l'extérieur au niveau du choeur et de la sacristie. Suivront les tranches optionnelles composées du massif du narthex, de la nef, et du transept. Pour atteindre les objectifs de restauration globale, plusieurs tranches sont prévues ces prochaines années dont une tranche liminaire pour l'accessibilité du bâtiment.		
Objectif	Restauration globale extérieur et intérieur de l'édifice sur plusieurs années, décomposée en 5 tranches de travaux. Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville Préserver et valoriser le patrimoine bâti et classé au titre des monuments historiques		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	DRAC	40 %	
	Région	soutien au patrimoine classé sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		7 005 000 €	8 406 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	350 250 €	5 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	6 654 750 €	95 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de touristes		
Calendrier	janvier 2023 - novembre 2024		

Nom de l'Action	Remise en état des fontaines		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	La Ville de Guebwiller possède de nombreuses fontaines, dont certaines remarquables. Un grand nombre d'entre elles ne fonctionnent plus depuis quelques années. Ces fontaines améliorent le cadre de vie, créent des lieux de rencontre et de jeux, elles adoucissent l'environnement urbain de la ville tout en favorisant la transition écologique par leur participation à la lutte contre les ilôts de chaleur. L'objectif est de remettre en service ces fontaines pour valoriser ce patrimoine non classé mais remarquable et acteur incontournable de l'espace public de Guebwiller. A noter que 2 de ces fontaines sont situées sur 2 places de l''hyper-centre qui font l'objet de projets de requalification.		
Objectif	Amélioration du cadre de vie Attractivité touristique Mettre en valeur le patrimoine de mobilier urbain Participer à la transition écologique		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	Si réflexion globale des espaces publics soutien aux centralités rurales et urbaines sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		250 000 €	300 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	87 500 €	35 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges	25000 prévisionnel	#VALEUR!
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	162 500 €	65 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de touristes Satisfaction des usagers Ressenti de chaleur en diminution		
Calendrier	janvier 2023 - novembre 2024		

Nom de l'Action	Achat Louvre (RDC)		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale			
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		166 667 €	200 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	166 667 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	janvier 2023 - novembre 2024		

Nom de l'Action	Achat Louvre + travaux (1er étage)		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale			
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		833 333 €	1 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	833 333 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	janvier 2023 - novembre 2024		

Nom de l'Action	Plan restructuration des pôles sportifs		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale			
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		1 312 500 €	1 575 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	1 312 500 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	janvier 2023 - novembre 2024		

Nom de l'Action	Freyhof (accueil DGFIP)		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	L'ancienne école primaire Freyhof avait intialement été conservée afin d'accueillir la maison des aînés c'est-à-dire un équipement centralisant différents services aujourd'hui dispersés dans la ville, devenant un point d'entrée unique d'information et d'activités pour cette population. Depuis, la ville a été sollicitée par les services fiscaux afin de les aider à localiser le nouveau service comptable aux collectivités issu de la dernière réorganisation des services, en lieu et place du bâtiment actuellement occupé par ces services (beaucoup trop grand). Le bâtiment d'une capacité d'environ 600 m² répondant parfaitement aux besoins exprimés tout autant que le bâtiment susceptible d'être libéré répondant mieux que l'ancienne école aux besoins d'une maison des âinés, le changement de programme a été acté et un accord de principe donné aux services fiscaux. Le présent porjet consiste en la matérialisation des travaux nécessaires à leur installation parmi lesquels figure la mise en accessibilité du bâtiment.		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	Dispositifs Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		166 667 €	200 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	166 667 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	janvier 2021 - juin 2021		

Nom de l'Action	Salle culturelle		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Sur l'ancien site industriel, la ville de Guebwiller souhaite implanter un équipement culturel dans les friches du Haut de la Ville. Il s'agit en effet d'un équipement essentiel pour une ville centre comme Guebwiller qui n'en dispose pas encore. Sa création n'a pas pour vocation de tenter de concurrencer les grands équipements régionaux mais de constituer en premier lieu une alternative pour la population de la zone de chalandise de Guebwiller. Une des hypothèses d'implantation se trouve dans un bâtiment actuellement occupé temporairement par une entreprise dans l'attente de sa réimplantation dans une zone d'activité gérée par la CCRG.		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	Climaxion + soutien à la résorption des friches sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		2 916 667 €	3 500 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	875 000 €	30 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	2 041 667 €	70 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Fréquentation de la saison culturelle		
Calendrier	janvier 2023 - novembre 2024		

Nom de l'Action	Rénovation de la voirie		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	La ville de Guebwiller gère 52 km de voirie sur son territoire. Aussi bien des voies communales que rurales et des voies de circulations départementales traversant la commune. Le programme de rénovation de la voirie et de l'aménagement de l'espace public, va privilégier la réhabilitation des axes de circulation piétons, cyclistes et automobiles. Ces travaux ont pour objectifs de participer à la transition écologique, d'améliorer le cadre de vie, la propreté de la ville et d'intégrer des circulations adaptées aux personnes à mobilité réduite. L'aménagement va conduire à une réorganisation profonde de l'espace urbain, de façon, notamment, à garantir la sécurisation de l'espace public.		
Objectif	Améliorer la voirie existante Augmenter la capacité des voies de circulation Améliorer la mobilité au sein du territoire Améliorer la sécurité des usagers de l'espace public Améliorer la prise en compte le déplacement en mode doux dans l'aménagement urbain des piétons et pour les cyclistes Favoriser la transition écologique		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		2 500 000 €	3 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	500 000 €	20 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	2 000 000 €	80 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Bilan accidentogènes des voies de circulation Taux de satisfaction des usagers utilisateurs du déplacement en mode doux		
Calendrier	janvier 2023 - novembre 2024		

Nom de l'Action	Requalification de la rue Deck		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	La rue Théodore Deck est aujourd'hui une voie départementale à forte circulation. Sa requalification a été identifiée comme stratégique pour le développement des transports modes doux, améliorer ainsi l'attractivité du centre-ville et améliorer la perméabilité avec tous les quartiers situés de l'autre coté de la rue. Les travaux consistant en l'installation de réseaux séparatif par la construction de réseaux pluviales est prévue pour le second trimestre en 2021, suivi de la requalification de la voirie, en intégrant le déplacement en mode doux. La pré-étude de voirie de requalification vient de débuter.		
Objectif	Améliorer la voirie existante Améliorer la sécurité des usagers de l'espace public Améliorer la prise en compte le déplacement en mode doux dans l'aménagement urbain des piétons et pour les cyclistes Favoriser la transition écologique		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		416 667 €	500 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	416 667 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Bilan accidentogènes des voies de circulation Taux de satisfaction des usagers utilisateurs du déplacement en mode doux		
Calendrier	janvier 2021 - novembre 2023		

Nom de l'Action	Rénovation des ponts et reconstruction du pont Lebouc		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Le pont Lebouc situé rue Wekerlin dans le haut de la commune, marque l'entrée de la ville depuis l'avenue du Général de Gaulle, départementale qui dessert la vallée du Florival. Le pont permettra la desserte du nouveau quartier issue de la reconquête des friches du Haut de la Ville à son Nord et le centre-ville de Guebwiller à son Sud La Ville de Guebwiller propriétaire des 7 ponts routiers enjambant la rivière « Lauch » a engagé en 2019 un audit de ceux-ci. Cet audit a identifié deux ponts présentant des désordres avancés, les cinq autres présentant également des désordres, mais dans une moindre mesure. La commune a donc lancé une campagne de rénovation de l'ensemble des ponts de façon à favoriser la fluidité de la mobilité sur le territoire grâce au lien physique de ces ponts avec notamment les voies départementales traversant la commune. Le pont Lebouc sera donc, à terme, intégralement reconstruit. Ces travaux doivent permettre d'intégrer un maillage de circulations douces et un meilleur repérage des entrées du centre-ville.		
Objectif	Sécurisation des ponts Réaménagement de la voirie des ponts Sécurisation du déplacement en doux sur les ponts des piétons et cyclistes Amélioration de l'éclairage des ponts Favoriser la transition écologique Améliorer la mobilité dans le territoire		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		1 666 667 €	2 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	166 667 €	10 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	1 500 000 €	90 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Bilan accidentogènes du pont Taux d'utilisation de circulation sur le pont Fluidité de circulation entre voies communales et voies départementales		
Calendrier	novembre 2020 - novembre 2025		

Nom de l'Action	Etude déplacement + mise en place d'un plan vélo		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Consciente de la nécessité d'une cohérence d'ensemble, la Ville de Guebwiller a missionné un bureau d'étude afin de l'aider à définir un shéma directeur des circulations douces à Guebwiller en intégrant les conclusions des diagnostics établis lors de la phase d'initialisation du programme Action Coeur de Ville, avec notamment la prise en compte du partage de l'espace public, l'amélioration des liaisons piétonnes que ce soit entre espace de stationnement ou quartiers, permettant de rejoindre les zones commerciales. La Ville souhaite aboutir à un plan vélo accompagné d'un plan de communication prônant l'usage du vélo. Le stationnement sécurisé vélo sera également développé. 3 étapes : réalisation du diagnostic (3 mois, mission confiée au BE Alinghari), propositions de scenarii, plans d'actions et fiches actions (2 mois), programmation pluriannuelle (1 mois)		
Objectif	Sécurisation du déplacement en doux sur les ponts des piétons et cyclistes Favoriser la transition écologique Améliorer la mobilité dans le territoire		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		12 500 €	15 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	12 500 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Accroissement des déplacements vélos		
Calendrier	janvier 2021 - juin 2021		

Nom de l'Action	Développement de liaisons douces en coeur de ville		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Consciente de la nécessité d'une cohérence d'ensemble, la Ville de Guebwiller a missionné un bureau d'étude afin de l'aider à définir un schéma directeur des circulations douces à Guebwiller en intégrant les conclusions des diagnostics établis lors de la phase d'initialisation du programme Action Coeur de Ville, avec notamment la prise en compte du partage de l'espace public, l'amélioration des liaisons piétonnes notamment entre espaces de stationnement ou quartiers, permettant de rejoindre les zones commerciales. La Ville souhaite aboutir à un plan vélo accompagné d'un plan de communication prônant l'usage du vélo. Le stationnement sécurisé vélo sera également développé comme il l'a déjà été par l'installation d'un premier box sécurisé en liaison directe avec le pôle multimodal inclu dans le premier contrat ACV.		
Objectif	Sécurisation du déplacement en doux sur les ponts des piétons et cyclistes Favoriser la transition écologique Améliorer la mobilité dans le territoire		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		33 333 €	40 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	13 333 €	40 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	20 000 €	60 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Accroissement des déplacements vélos		
Calendrier	juillet 2021 - novembre 2024		

Nom de l'Action	Piste cyclable Bois Fleuri / Buhl		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Une liaison cyclable est nécessaire pour rejoindre Buhl en toute sécurité notamment pour les collégiens qui pourront rejoindre le collège situé sur la commune de Buhl. Cette piste s'adressera également aux usagers du multi-accueil et de la déchetterie également présents près du collège Le schéma directeur des circulations douces permettra de préciser le futur tracé de la nouvelle liaison cyclable.		
Objectif	Réduire l'usage des véhicules polluants Favoriser le développement de l'autonomie chez l'adolescent Encourager dès que possible l'usage de mode de déplacements alternatifs		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	Etat	DSIL	
	Région	Soutien aux centralités urbaines et rurales sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		416 667 €	500 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	166 667 €	40 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	250 000 €	60 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Accroissement des déplacements vélos		
Calendrier	juillet 2021 - décembre 2022		

Nom de l'Action	Piste cyclable centre-ville / promenade Déroulède		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Dans la continuité du développement des liaisons douces, le traitement de la promenade Déroulède s'impose à plusieurs titres : c'est une liaison entre la ville et la forêt c'est le point de développement d'une nouvelle offre d'hébergement temporaire (gites et chambres d'hôtes) c'est également un parcours mémoriel (cf. cimetière militaire) c'est le tracé qui mène au lycée Kastler		
Objectif	Réduire l'usage des véhicules polluants Favoriser le développement de l'autonomie chez l'adolescent et le jeune adulte Encourager dès que possible l'usage de mode de déplacements alternatifs		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	Soutien aux centralités urbaines et rurales sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		166 667 €	200 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	66 667 €	40 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	100 000 €	60 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Accroissement des déplacements vélos		
Calendrier	janvier 2024 - novembre 2025		

Nom de l'Action	Accompagnement du tram-train		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale			
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	CPER	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		41 667 €	50 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	41 667 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	janvier 2024 - novembre 2025		

Nom de l'Action	Remplacement éclairage public réseau		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	La commune possède un parc d'éclairage de 1753 points lumineux répartis sur tout le territoire, dont plus de 50% vétustes. Dans le cadre de la démarche globale environnementale mise en place sur son territoire, la commune a décidé d'agir concrètement et de démarrer un projet d'amélioration et de rénovation des installations d'éclairage public. L'objectif est de réaliser un diagnostic d'éclairage public, incluant a minima un état des lieux comportant une cartographie, une analyse des besoins et proposant un plan d'actions et des préconisations chiffrées. Cet audit sera suivi des travaux s'y rapportant et incluant également le parc de feux tricolores. Ce projet sera réalisé sur un marché sur les performances énergétiques où l'opérateur génère lui-même les demandes de subventions pour permettre de diminuer le montant de la facturation qu'il fera à la ville de Guebwiller.		
Objectif	Améliorer le cadre de vie de vie des habitants de Guebwiller Augmenter le taux de sécurisation des voiries communales Réduire les sites accidentogènes Réduction de la pollution lumineuse Réduction de la consommation énergétique		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	ETAT DSIL ACV	ETAT DSIL	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		2 500 000 €	3 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	5 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	2 500 000 €	95 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Amélioration de la visibilité routière de la voirie Améliorer la sécurité des usagers, Mieux signaler les zones de déplacement en mode doux dans l'aménagement urbain des piétons et pour les cyclistes		
Calendrier	janvier 2021 - novembre 2023		

Nom de l'Action	Bornes de recharge pour véhicules électriques		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Dans le cadre du développement durable, la commune s'engage à déployer des bornes de recharges électrique. Compte tenu du nombre croissant de véhicules électriques en circulation, la Ville de Guebwiller se doit de développer son propre parc de bornes de recharge électrique. L'objectif, tant environnemental qu'écologique, est de réduire l'effet de serre dans la ville pour devenir une ville propre, en proposant ce service aux usagers utilisant des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. La ville a déjà installé en 2017, deux bornes de rechargement sur le parking de la mairie, et souhaite agrandir son parc, pour capter un nouveau mode d'utilisation de transport propre.		
Objectif	Améliorer le cadre de vie de vie des habitants de Guebwiller Réduire la pollution en ville issue des véhicules thermique Faciliter la venue de touristes équipés de véhicule électrique		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	Dispositifs Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	PETR	
Budget global		montant HT	montant TTC
		25 000 €	30 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	10 000 €	40 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres	2 500 €	10 %
	Ville de Guebwiller *	12 500 €	50 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de touristes "écologiques" Augmentation du nombre de véhicules électriques présents sur la commune		
Calendrier	janvier 2022 - 2023		

Nom de l'Action	Plantation d'arbres		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels, au bien-être de ses concitoyens et des générations futures, la Ville de Guebwiller a mis en place en 2019 un plan de renouvellement de son patrimoine arboré sur 3-4 ans, prévoyant la plantation de 115 arbres sur une dizaine de sites et de remplacer les arbres dépérissant. Ce projet de renouvellement du patrimoine arboré prévoit majoritairement la plantation d'arbres d'ornement (Chêne rouge, Cyprès, Hêtre pourpre, Liquidambar, Charme zelkova...). Seuls l'Érable champêtre, espèce locale caractéristique des collines sous-vosgiennes et les arbres fruitiers sont éligibles au titre de la subvention du GERPLAN.		
Objectif	Amélioration du cadre de vie des habitants de Guebwiller Réduire les îlots de chaleur au centre ville		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		41 667 €	50 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	16 667 €	40 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	25 000 €	60 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Mesure de température Taux de satisfaction des usagers		
Calendrier	janvier 2021- novembre 2025		

Nom de l'Action	Aménagement d'aires de jeux et de loisirs		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	La ville de Guebwiller possèdent et gèrent plusieurs sites d'aires de jeux. Les aires de jeux font parties intégrantes des structures de mobilier urbain indispensables au cadre de vie des habitants de Guebwiller afin d'attirer les familles au centre-ville. La création de ces aires de jeux est un vecteur de relations sociales, de valeurs conviviales, familiales et le bien être au coeur de la ville de Guebwiller en tenant compte du besoin des citoyens.		
Objectif	Amélioration du cadre de vie des habitants de Guebwiller Développer le vecteur social et familial autour des aires de jeux Favoriser la vie citoyenne		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	Soutien aux centralités rurales et urbaines sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	CAF	
Budget global		montant HT	montant TTC
		166 667 €	200 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres	16 667 €	10 %
	Ville de Guebwiller *	150 000 €	90 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Taux d'occupation des aires de jeux Taux de satisfaction des usagers		
Calendrier	janvier 2021 - novembre 2024		

Nom de l'Action	Skate Park		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Afin de compléter son offre d'équipement sportif, la ville de Guebwiller a le projet de réaliser un nouveau skate park en en élargissant le public. La commune souhaite bénéficier d'un projet s'intégrant parfaitement dans son environnement, à l'aide d'un équipement appelé le « bowl ». L'ensemble de cet équipement nécessitera également une réflexion sur les matériaux employés, comme l'utilisation d'un béton spécifique, qui en plus de permettre une réalisation durable, possède également la capacité d'imposer une réduction du niveau sonore. Le projet sera soumis à l'approbation des architectes des bâtiments de France pour garantir son intégration dans le périmètre urbain derrière le collège Grunewald à proximité du lycée Joseph Storck et directement relié par une piste cyclo sécurisée.		
Objectif	Développer la pratique des sports sur roulettes (Skate-board, roller, BMX,…) Améliorer le cadre de vie des usagers et des lieux d'expression sportif		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	Soutien aux centralités rurales et urbaines sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	CAF	
Budget global		montant HT	montant TTC
		250 000 €	300 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	250 000 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	taux de fréquentation du skate park		
Calendrier	janvier 2021 - novembre 2022		

Nom de l'Action	Rénovation de l'école primaire Jeanne Bucher et périscolaire		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	L'école Saint Exupéry est une école maternelle, l'école Jeanne Bucher est une école élémentaire. les 2 écoles ont fusionné en un groupe primaire unique. Les deux structures sont physiquement proches et nécessitent toutes deux une rénovation énergétique qui permettra d'en changer les menuiseries extérieures, de les isoler par l'extérieur et de refaire les façades. La rénovation intérieure sera plus douce, la décoration sera revue mais les espaces conserveront leur volume. Conformément au schéma directeur adopté en 2015, la rénovation s'accompagnera de la construction d'un périscolaire. Profitant de leur proximité, le bâtiment accueillant le périscolaire sera commun aux deux entités et constitue un projet de construction neuve que la ville souhaite économe en énergie.		
Objectif	Améliorer la qualité de vie scolaire des élèves de maternelle et d'élémentaire		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	Etat	DSIL	
	Région	Dispositifs Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	CAF	
Budget global		montant HT	montant TTC
		1 666 667 €	2 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	666 667 €	40 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	0 %
	Département	A définir	0 %
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres	166 667 €	10 %
	Ville de Guebwiller *	833 333 €	50 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Satisfaction des enfants et des familles concernés ainsi que des équipes enseignantes		
Calendrier	janvier 2021 - novembre 2023		

Nom de l'Action	Ecole primaire (maternelle et élémentaire - 22 classes)		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Dans le cadre du schéma directeur des écoles défini en 2015, la ville souhaite construire une nouvelle école qui regroupera 3 écoles actuellement dispersées sur le ban communal. La nouvelle structure, souhaitée au plus près des nouvelles et futures zones d'habitation (cf. friches du nord de la ville) comprendra également un périscolaire aujourd'hui absent des structures actuelles		
Objectif	Améliorer la qualité de vie scolaire des élèves de maternelle et d'élémentaire		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	Dispositifs Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	CAF	
Budget global		montant HT	montant TTC
		4 375 000 €	5 250 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	1 750 000 €	40 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres	656 250 €	15 %
	Ville de Guebwiller *	1 968 750 €	45 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Satisfaction des enfants et des familles concernés ainsi que des équipes enseignantes		
Calendrier	janvier 2022 - juin 2025		

Nom de l'Action	Maison des ainés		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Le projet de la maison des aînés consiste en la conception d'un équipement entièrement dédié et adapté aux personnes âgées. Le programme se compose de logements, services administratifs et espace associatif d'activités diverses situé en rez-de-chaussée d'un bâtiment accessible. Dans l'optique où l'achat de l'immeuble Rue Gouraud se concrétiserait, sa surface d'environ 1700m2, son bon état général, son accessibilité facilitée et son ancien statut d'immeuble d'habitation donne aujourd'hui l'opportunité de réaliser un équipement complet qui regrouperait toutes les exigences d'un tel programme. Cet espace en rez-de-chaussée sera financé et géré par la ville et plus particulièrement le service du Centre Communal d'Action Sociale pour en faire le gichet unique pour les aînés de la commune. Les aides sollicitées ne concernent que la partie de travaux et aménagements liés au service apportés aux aînés soit sur une valeur globale de 150 000 €		
Objectif	Créer un lieu d'information, d'échange et d'entraide unique Aider les ainés dans les démarches d'information, d'orientation Aider les acteurs dans leur accompagnement et de leur prise en charge Aider les personnes agées en situation de fragilité et/ou de vulnérabilité		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR ou DSIL - 60% de 150K€	
	Région	Dispositifs Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	10% de 150 K€ prévisionnel	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		416 667 €	500 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	60 000 €	14 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges	15 000 €	4 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	341 667 €	82 %
Indicateur d'avancement	Action matures 2021		
Indicateur de résultat	Taux de dossiers gérés Nombre de dossiers aboutis		
Calendrier	janvier 2021- décembre 2022		

Nom de l'Action	Accompagnement du nouvel EHPAD		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Dans le cadre de la construction d'un nouvel EHPAD à Guebwiller, des aménagements urbains et de voirie seront intégrés dans le projet même de l' EHPAD. Une requalification du carrefour au niveau de la rue Théodore Deck et la rue de la République permettra de sécuriser, notamment pour les cylo et les piétons, la circulation de cette portion de voie après l'ouverture de cet établissement, et d'assurer également un accès aux services des pompiers. Les aides sollicitées ne concernent que la partie de travaux et aménagements liés au service apportés aux aînés soit sur une valeur globale de 150 000 €		
Objectif	Améliorer la voirie existante Augmenter de la capacité des voies de circulation Améliorer la sécurité des usagers et de l'espace public Améliorer la prise en compte de déplacement doux dans l'aménagement urbain Favoriser la transition écologique		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR ou DSIL	
	FNADT	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		125 000 €	150 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	50 000 €	40 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	75 000 €	60 %
Indicateur d'avancement	Action matures 2021		
Indicateur de résultat	Bilan accidentogènes des voies de circulation Taux de satisfaction des usagers utilisateurs du déplacement en mode doux		
Calendrier	janvier 2021- décembre 2022		

Nom de l'Action	BA - Réhabilitation de la friche Carto-Rhin de l'Hypercentre		
Axe de rattachement	**5 axes - Habitat - Commerces - Mobilités - Cadre de vie - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**/**		
Description générale	La reconversion de la friche Carto-Rhin, qui se réalise dans le cadre d'une concession confiée à CITIVIA SPL, est emblématique de la reconquête du centre-ville et donc de la revitalisation du territoire : mêlant requalification de l'espace public, construction de nouveaux logements, de nouveaux espaces commerciaux ou de services et une nouvelle offre de stationnement. A ce jour, dans le cadre de la commercialisation des lots, un promoteur étudie le lot 03 pour la réalisation d'une quinzaine de logements et des locaux commerciaux au RDC. La Ville de Guebwiller a demandé à CITIVIA d'étudier la faisabilité de la réalisation d'un parking en superstructure. En 2019 et 2020 les démolitions (6 bâtiments) se sont poursuivies pour libérer le foncier et permettre ainsi l'aménagement futur. Des fouilles phase diagnostic archéologique ont également eu lieu. En 2020, une première tranche de travaux correspondant au parking situé derrière la Mairie a été réalisée. L'opération de réhabilitation des friches a fait l'objet d'une première phase financé lors de la phase d'initialisation d'ACV. Le montant total des travaux est augmenté car il y a eu des imprévus de chantier (désamiantage, traitement mitoyen) et la décison d'augementer le nombre de la places de stationnement du fait de l'étude menée à propos de la nécessité ou non d'un parking en ouvrage .		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DSIL 2016 - 2019	
	Etat	DSIL ACV 2021 et 2022 projet structurant	
	Région	soutien à la résorption des friches	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		4 200 000 €	5 040 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat DSIL 2016 et 2019	**269 864 €**	6 %
	ETAT DSIL ACV 2021 et 2022	450 000 €	11 %
	Région 2018	**374 954 €**	9 %
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	3 105 182 €	74 %
Indicateur d'avancement	2021 - 2024		
Indicateur de résultat	meilleure attractivité du centre-ville		
Calendrier	janvier 2021- juin 2026		

Nom de l'Action	BA - Friches du Haut de la Ville - etudes Europan - relevés géomètre		
Axe de rattachement	**5 axes - Habitat - Commerces - Mobilités - Cadre de vie - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**/**		
Description générale	En 2020, la Ville de Guebwiller dans la continuité du concours Europan 14 a confié l'étude d'un Plan Directeur d'Aménagement à l'équipe Bering équipe mentionnée Europan 14. Le programme confié à l'équipe comprenait de nouvelles formes d'habitat à proposer, l'introduction d'un équipement culturel, d'une école primaire de 10 classes et l'introduction d'activités économiques dans le cadre d'un écoquartier. Le projet a été rendu en février 2020.		
Objectif	Définir un plan directeur d'aménagement des friches		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	soutien à la résorption des friches	
	Département		
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Banque des Térritoires	ACV	
Budget global		montant HT	montant TTC
		130 000 €	156 000 €
Modalité de financement		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	**- €**	12 %
	Région 2019	**35 847 €**	28 %
	Département		0 %
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Europan	15 000 €	12 %
	Ville de Guebwiller *	79 153 €	48 %
Indicateur d'avancement	2021 - 2024		
Indicateur de résultat	meilleure attractivité du centre-ville		
Calendrier	janvier 2021- juin 2026		

Nom de l'Action	BA - Friches du Haut de la Ville - études préopérationnelles		
Axe de rattachement	**5 axes - Habitat - Commerces - Mobilités - Cadre de vie - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**/**		
Description générale	En 2020, la Ville de Guebwiller dans la continuité du concours Europan 14 a confié l'étude d'un Plan Directeur d'Aménagement à l'équipe Bering équipe mentionnée Europan 14. Le programme confié à l'équipe comprenait de nouvelles formes d'habitat à proposer, l'introduction d'un équipement culturel, d'une école primaire de 10 classes et l'introduction d'activités économiques dans le cadre d'un écoquartier. Le projet a été rendu en février 2020. Depuis, la ville de Guebwiller a pris contact avec des aménageurs potentiels afin de poursuivre le montage de l'opération. Dans ce cadre, une phase d'étude complémentaire est nécessaire afin de passer du plan directeur d'aménagement (phase faisabilité) à un plan directeur opérationnel. Puis, la forme d'intervention ainsi que la procédure opérationnelle seront décidées par la ville.		
Objectif	Définir un plan directeur opérationnel		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	soutien à la résorption des friches	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		300 000 €	360 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A défnir
	Département	A définir	A défiinir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	300 000 €	100 %
Indicateur d'avancement	2021 - 2022		
Indicateur de résultat			
Calendrier	janvier 2021- novembre 2022		

Fiches – actions

SOULTZ

Nom de l'action	**Valoriser et travailler la qualité de l'offre commerciale existante**
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Description générale	Accompagner les commerçants à la rénovation de leur façade commerciale : Aide financière directe de la commune à hauteur de 1 000 € Mise en place d'un covering des vitrines vides du centre-ville : mise en valeur avec des images du patrimoine urbain de la ville (monuments, paysages…)
Objectifs	5 façades par an sur 3 ans (2021 à 2023)
Porteur de projet / Intervenants	Commune
Budget global	2 000 € par façade sur 3 ans, soit 15 000 € Budget annuel covering : 6 000 €
Modalité de financement	Commune, CCRG et cofinancement Etat dans le cadre de l'ORT
Indicateur d'avancement	Nombre de façades rénovées Nombre de covering realisés
Indicateur de résultat	
Calendrier	2021 à 2023 : façades 2021 : covering

Nom de l'action	**Encourager le développement d'une nouvelle offre commerciale**
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Description générale	Permettre l'installation de commerces éphémères locaux Favoriser l'installation de nouveaux commerces et limiter la vacance des locaux commerciaux
Objectifs	Versement d'une aide financière directe de 2 000 € par local à raison de l'occupation de 5 locaux par an sur 3 ans (2021 à 2023)
Porteur de projet / Intervenants	Commune
Budget global	2 000 € à raison de l'occupation de 5 locaux par an sur 3 ans (2021 à 2023)
Modalité de financement	Commune, CCRG et cofinancement Etat dans le cadre de l'ORT
Indicateur d'avancement	Nombre de commerces éphémères sur la durée Nombre de commerces installées
Indicateur de résultat	Durée d'installation des nouveaux commerces
Calendrier	2021 à 2023

Nom de l'action	**Capter les consommateurs en centre-ville**
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Description générale	Encourager des ouvertures évènementielles du commerce par la mise en place d'animations par la ville (budget de 500 € par évènement), soit au total un budget annuel de 6 000 € Mettre en place des chèques cadeau ville de Soultz
Objectifs	▪ Mise en place d'un marché du terroir hebdomadaire le vendredi soir à compter d'avril 2021 ▪ Nocturne 1er vendredi du mois ▪ Brocante le 2ème samedi du mois 100 chèques de 20 € par an ou 200 chèques de 10 € par an
Porteur de projet / Intervenants	Commune
Budget global	8000 € par an répartis entre 6000 € d'animations et 2000 e chèques-cadeaux
Modalité de financement	Commune, CCRG et cofinancement Etat dans le cadre de l'ORT
Indicateur d'avancement	Nombres d'animations / an et de chèques cadeaux /an
Indicateur de résultat	Effet sur la consommation au sein des commerces du centre-ville : par chèque-cadeau et par l'augmentation du CA le jour des manifestations
Calendrier	2021 à 2023

Nom de l'action	**Rénovation de rues secondaires/transversales au centre-ville**
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Description générale	Réfection de la rue du Fossé : rue proche du centre-ville, dans le périmètre OPAH-RU et ORT Réfection des rues attenantes aux artères commerçantes du centre-ville
Objectifs	Permettre une meilleure accessibilité du centre-ville par une des rues remarquables du bourg centre
Porteur de projet / Intervenants	Commune/CCRG
Budget global	520 000 € hors travaux CCRG
Modalité de financement	Commune, CCRG et cofinancement Etat dans le cadre de l'ORT
Indicateur d'avancement	Réalisation des travaux
Indicateur de résultat	
Calendrier	2021

Nom de l'action	**Sécurisation des voiries d'entrée de ville**
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Description générale	Il s'agit de sécuriser, d'embellir et de rendre attractif les entrées de la ville vers le centre-ville qui aujourd'hui sont dans un mauvais état et ne permet pas le développement de modes de déplacement doux en toute sécurité. Sont concernés les axes suivants : route de Bollwiller / route de Wuenheim / route de Guebwiller
Objectifs	Hors travaux CCRG ▪ Réfection de la route de Bollwiller (section Joseph Vogt) en deux tronçons (2022/2023 : 100 000 €) et 2026 : 250 000 € ▪ Route de Wuenheim : 2021/2022 : 100 000 € ▪ Route de Guebwiller : 2024-2026, 1,4 M€
Porteur de projet / Intervenants	Commune/CCRG
Budget global	Hors travaux CCRG 2021 :100 000 € 2022/2023 : 100 000 € 2024-2026 :1,65 M€
Modalité de financement	Commune, CCRG et cofinancement Etat dans le cadre de l'ORT
Indicateur d'avancement	Réalisation des travaux
Indicateur de résultat	
Calendrier	2021 à 2026

Nom de l'action	**Mise en place d'une signalétique qui facilite l'accès au centre-ville, ses commerces, ses services et ses musées**
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Description générale	Une signalisation urbaine est en cours de déploiement. La ville de Soultz ne dispose pas d'une réelle signalétique urbaine. Ceci pose difficulté au regard de la situation géographique du centre-ville qui n'est pas traversé par les axes qui desservent directement les routes départementales. Le trajet entre les villes de la CCRG n'implique en effet pas nécessairement le passage par le centre-ville de Soultz. il faut donc pouvoir indiquer préalablement les monuments et musées de la ville
Objectifs	Signaler de façon esthétique et homogène le centre-ville et ses points d'intérêt
Porteur de projet / Intervenants	Commune
Budget global	40 000 €
Modalité de financement	Commune et cofinancement Etat dans le cadre de l'ORT
Indicateur d'avancement	Réalisation des travaux
Indicateur de résultat	
Calendrier	2021

Nom de l'action	**Rénovation des parkings du cœur de ville**
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Description générale	Afin de faciliter l'accès du centre-ville, la visite de ses points d'intérêt et de traiter les distances psychologiques avec le cœur commerçant, les parkings doivent faire l'objet de travaux de réfection de la chaussée, de végétalisation et des éclairages. Il s'agit également de permettre l'installation de stationnements périphériques au centre-ville pour développer les cheminements doux (vélo et piéton) au sein du centre-ville et y développer la flânerie
Objectifs	Sont visés : le Parking des Vosges, le parking de stationnement rue De Lattre, le parking rue de la Marne à créer
Porteur de projet / Intervenants	Commune/CCRG
Budget global	Hors travaux CCRG 2021 : 50 000 € 2024 à 2025 : 100 000 €
Modalité de financement	Commune, CCRG et cofinancement Etat dans le cadre de l'ORT
Indicateur d'avancement	Réalisation des travaux des trois parkings
Indicateur de résultat	
Calendrier	2021 à 2025

Nom de l'action	**Théâtraliser et animer les espaces publics de centre-ville**
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Description générale	Il s'agit de mettre en scène de différentes manières le centre-ville : ▪ Par l'éclairage de la ville à Noël ▪ Par l'éclairage des bâtiments remarquables du centre-ville : ▪ Par l'usage de nouveaux arts et de détournements de décoration : o en 2021 : street art o Suspensions à mettre en place dans les artères commerçantes et la place de la République (exemple des parapluies), 2021 à 2023, budget annuel de 2 000 €
Objectifs	▪ Développer le street art ▪ Illumination Noël ▪ Illumination de la mairie ▪ Mise en valeur des artères commerçantes de façon détournée à l'instar des rues décorées avec des parapluies multicolores (ex de St Amarin qui a importé l'idée du Portugal)
Porteur de projet / Intervenants	Commune
Budget global	2020 : 8 000 €, illumination Noël, 20 000 €nouvelle illumination de la mairie 2021 : 8 000 €, Street Art, 8000 €, illumination Noël, décorations centre-ville, 5 000 € 2022 : 8 000 €, illumination Noël, décorations centre-ville, 5 000 € 2023 : décorations centre-ville, 5 000 €
Modalité de financement	Commune et cofinancement Etat dans le cadre de l'ORT
Indicateur d'avancement	Mise en place des illuminations et des décorations
Indicateur de résultat	
Calendrier	2021 à 2023

Nom de l'action	**Proposer de nouveaux usages / redynamiser des espaces publics**
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Description générale	La ville a engagé depuis 2018 une réfection des voiries et des espaces publics. Pour certains, il s'agissait de réaliser leur entretien et de permettre leur rénovation, pour d'autres, comme pour la Place de la République et les travaux du pôle culturel, de redynamiser le centre-ville en lui donnant de nouveaux usages et de mise en valeur de ses points d'intérêt. Dans la poursuite de cette perspective et d'adapter le centre-ville aux nouveaux usages des habitants, la ville souhaite engager d'autres travaux.
Objectifs	Les travaux portent sur : -Les parcs du Bucheneck et le Forestier : o Bucheneck : mise en lumière/mobiliers de jardin colorés-palettes/4 petits jeux d'enfants o Le Forestier : mise en lumière/mobiliers de jardin colorés-palettes, 2022, budget -Nouveaux espaces publics : nouveau parc et aire de jeux sur un terrain de la ZI -Réfection de la place de l'Eglise qui clôt la rénovation des grands espaces du centre-ville et crée un continuum place de la République/nouveau pôle culturel
Porteur de projet / Intervenants	Commune/CCRG
Budget global	Hors travaux CCRG 2021 : 10 000 €, Bucheneck 2022 : 20 000 €, Le Forestier 2024 à 2025 : nouveau parc, 300 000 €, place de l'Eglise, 800 000€
Modalité de financement	Commune, CCRG et cofinancement Etat dans le cadre de l'ORT
Indicateur d'avancement	Réalisation des travaux
Indicateur de résultat	
Calendrier	2021 à 2025

Nom de l'action	**Etablir un plan de végétalisation du centre-ville**
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Description générale	Végétalisation des artères commerçantes mise en lumière et nouveau mobilier urbain
Objectifs	Sont concernées les rues Jean Jaurès et De Lattre de Tassigny.
Porteur de projet / Intervenants	Commune
Budget global	2020 : 10 000 € 2021 : 20 000 €
Modalité de financement	Commune et cofinancement Etat dans le cadre de l'ORT
Indicateur d'avancement	Réalisation des travaux
Indicateur de résultat	
Calendrier	2020 à 2021

Nom de l'action	**Réintégrer la place de l'eau dans le centre-ville**
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Description générale	Redonner vie à la fontaine de la source salée, source originelle/historique de la ville
Objectifs	Réparation de la fontaine et réfection du mur
Porteur de projet / Intervenants	Commune
Budget global	4 000 €
Modalité de financement	Commune et cofinancement Etat dans le cadre de l'ORT
Indicateur d'avancement	Réalisation des travaux
Indicateur de résultat	
Calendrier	2021

Nom de l'action	**Extension des locaux du périscolaire**
Axe de rattachement	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Description générale	Afin de faire face à la demande des parents d'élèves en constante augmentation, le projet vise à la rénovation d'une friche industrielle proche de l'école élémentaire et du centre-ville. Il s'agit de créer des salles supplémentaires de restauration afin de permettre l'accueil d'enfants supplémentaires sur la pause méridienne.
Objectifs	Améliorer les services de garde d'enfants sur le temps périscolaire de la pause méridienne
Porteur de projet / Intervenants	Commune
Budget global	1,8 M€
Modalité de financement	Commune et cofinancement Etat dans le cadre de l'ORT
Indicateur d'avancement	Réalisation des travaux
Indicateur de résultat	
Calendrier	2024-2026

Fiche – action

ISSENHEIM

Nom de l'action	**Reconstituer un Cœur urbain**
Axe de rattachement	• Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine • Favoriser un développement économique et commercial équilibré • Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Description générale	Il s'agit de reconstituer un Cœur urbain où le piéton est prioritaire et le patrimoine architectural valorisé. Il est dynamisé par des espaces ouverts, des aménagements paysagers et de nouveaux équipements publics. Le Vivre ensemble est favorisé. La circulation est contrôlée sous forme d'une Boucle à sens unique, ponctuée d'espaces publics et entourant le Cœur urbain. La commune est mise en relation avec son centre. Issenheim n'est plus un village traversé, déconnecté de ses espaces résidentiels périphériques, mais redevient un lieu à vivre fort de son Histoire, de son environnement et de sa volonté d'exister.
Objectifs	• Endiguer la problématique de dévitalisation progressive du centre urbain ; • Maintenir (voire étoffer) l'offre de restauration et de commerces ; • Exploiter les possibilités de réhabilitation des friches commerciales, et notamment celle du site de la Demi-Lune ; • Améliorer le cadre de vie pour les forces vives de la commune (habitants, commerçants, associations) et permettre à Issenheim de disposer d'un centre-ville sécurisé et en harmonie avec les besoins de chacun ; Un urbanisme à recadrer, un trafic restreint, un potentiel architectural et un bel environnement géographique sont autant d'arguments pour requalifier le centre-ville d'Issenheim. Quatre éléments ressortent de notre projet : 1. L'aménagement urbain est cohérent. Il reprend les codes stylistiques traditionnels d'un village avec de la pierre naturelle au sol et des fils d'eau architecturés. Les bâtiments sont magnifiés par un éclairage de valorisation. Les espaces piétons et routiers se confondent, permettant ainsi de limiter naturellement la vitesse de circulation et libérer de la place aux piétons. Les différents espaces se dilatent en fonction des lieux qu'ils accueillent. Le Grand Ballon offre un arrière-plan de premier ordre. Les vues sont cadrées, la végétation est maîtrisée, rien ne vient occulter cette belle perspective ; 2. La Boucle autour du Coeur veut proposer un aménagement qualitatif agréable aux concitoyens d'Issenheim, en leur donnant envie de réinvestir leur centre-ville. Cette nouvelle dynamique va stimuler l'implantation de nouveaux commerces, restaurants, cafés, ce qui participe à l'attrait du centre-ville.

	Issenheim n'est plus un village traversé, déconnecté de ses espaces résidentiels périphériques, mais redevient un lieu à vivre fort de son Histoire, de son environnement et de sa volonté d'exister ; 3. Il est proposé de constituer un maillage végétal qui va mettre en relation les différents lieux et permettre une respiration du Cœur de Ville. Cet espace pourra être traversé à pied ou à vélo, les enfants pourront y jouer, les personnes âgées s'y retrouveront en toute sécurité. De nouveaux équipements peuvent s'y implanter comme une crèche ou une salle des fêtes communale. 4. La commune d'Issenheim est riche de plus d'un vingtaine associations sportives, culturelles ou de loisirs, une quinzaine commerces de proximité. Un grand nombre d'entre eux organisent au cours de l'année des manifestations ou des évènements ouverts à un large public et dont le rayon d'attraction dépasse largement le périmètre intercommunal. En l'absence d'espace suffisant en centre-bourg, la quasi-totalité des manifestations exigeantes en espace sont organisées en périphérie de la commune, alors que le centre-bourg recèle une grande richesse historique qui mériterait d'être valorisé lors de ces multiples occasions. Par l'aménagement du centre-bourg et la création d'un vaste espace d'accueil, l'attractivité touristique et celle de la population en générale, s'en trouveront notoirement améliorées ; ***Issenheim en sa qualité de porte d'entrée du pôle urbain majeur doit participer à la création d'espaces publics de qualité. Les places publiques doivent être des lieux de rendez-vous, de rassemblement, de manifestations fréquentées par l'ensemble des habitants du pôle urbain majeur et des autres communes.***
Porteur de projet / Intervenants	Maître d'ouvrage : commune d'Issenheim
Budget global	3 000 000 € HT
Modalité de financement	1 000 000 € HT (demande de subvention le 27/08/2020)
Indicateur d'avancement	Lancement étude de programmation et chiffrage pour le réaménagement du centre-ville/espace public Autorisation d'urbanisme
Indicateur de résultat	Retours sur la qualité urbaine Comparatif avant/après Retour de satisfaction des commerçants, des habitants, des usagers
Calendrier	Date prévisionnelle de démarrage des travaux : ↳ 15 décembre 2020 Date prévisionnelle de fin des travaux : ↳ 30 mars 2026

Fiche – action

ISSENHEIM

Nom de l'action	**Étude de préfaisabilité et de programmation en vue de la reconversion du site de l'ancienne filature Gast.**
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Description générale	Cette démarche s'inscrit dans une volonté forte de développer l'attractivité d'Issenheim et plus généralement de l'agglomération guebwilleroise. Issenheim, par sa localisation, constitue l'entrée du Florival et de l'agglomération guebwilleroise. Le site de l'ancienne filature Gast, idéalement implanté, est situé au cœur du ville, à proximité des grands axes de circulation et desservi par les réseaux piétons. La municipalité met tout en œuvre pour donner une nouvelle vie à ce site qui pendant des décennies.
Objectifs	• Valoriser un témoin architectural majeur de l'histoire de la ville • Définir les fonctionnalités du site ; • Définir les vocations du sol ; • Accueillir de nouvelles activités tertiaires sur un site stratégique ; ***Ce projet est le reflet d'un mouvement de reconquête progressif des friches industrielles et sites d'activités à l'abandon, très présentes au sein du pôle urbain majeur, en vue de la réalisation de logements, mais aussi de l'accueil d'activités économiques, d'équipements, de services.Il contribue à la mise en valeur de l'héritage industriel et à un retour des bourgs sur eux-mêmes et participe à la réduction de l'étalement urbain sur des terres agricoles ou naturelles périphériques.***
Porteur de projet / Intervenants	Maître d'ouvrage : commune d'Issenheim
Budget global	40 000 €
Modalité de financement	Caisse des dépôts : 20 000 €
Indicateur d'avancement	Lancement étude de programmation et chiffrage pour le réaménagement du site Rythme des démolitions, dépôts du PC, Nombre de contacts et prospects
Indicateur de résultat	Comparatif objectifs / résultats et comparatif avant /après Nombre de projets implantés, superficies cédées
Calendrier	Date prévisionnelle de lancement de l'étude ↳ 4ème trimestre 2020 Date prévisionnelle de rendu de l'étude ↳ 2ème trimestre 2021

Fiche – action

ISSENHEIM

Nom de l'action	**Extension / restructuration de l'école maternelle Sœur Fridoline**
Axe de rattachement	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Description générale	Le projet consiste en l'extension / re-structuration de l'école élémentaire Soeur Fridoline à Issenheim. L'école existante est composée, sur rue, d'un bâtiment historique du XVIIIème, d'une annexe de modénature identique. En fond de parcelle, une extension en béton a été bâtie dans les années 1950, dont un diagnostic a révélé de nombreuses pathologies. Cette extension qui ne présente pas d'intérêt architectural particulier sera démoli. Le projet prévoit la création de 4 nouvelles salles de classe élémentaires, d'une salle de motricité, de locaux de repos et de propreté, d'un local ATSEM et d'un hall d'accueil en liaison avec les bâtiments historiques. L'extension vient s'implanter en partie Nord afin de conserver au maximum la lisibilité de la façade historique depuis la rue. En façade Est, une galerie entièrement en bois massif vient offrir un espace intermédiaire entre les salles de classes et les espaces extérieurs. Ce dispositif sert également de brise-soleil pour lutter de manière passive contre les surchauffes estivales. Cette galerie se prolonge et s'élargit en partie Sud vers la rue pour proposer un préau, en lien avec la cour et la future nouvelle entrée principale de l'équipement. Un traitement particulier du parvis, de la rampe, de l'emmarchement et des pieds de poteau bois par l'utilisation d'un béton rosacé permet de créer un rappel et un lien avec le grès rose des Vosges utilisé en soubassement et en modénature architecturale du bâtiment historique. L'extension sera entièrement isolée par l'extérieur (murs périphériques, toitures, dallages). Les toitures sont en structure bois (poutres de bois massif faisant support du complexe d'étanchéité isolé). Les murs porteurs et dallages seront maçonnés. Une centrale de traitement de l'air double flux (CTA) sera mise en place pour la ventilation de l'extension. Le chauffage de l'extension sera assuré par des planchers chauffants basse température raccordé à la chaufferie gaz à condensation de l'école élémentaire adjacente. La conception architecturale répond à de nombreux concepts bio-climatiques (peu d'ouverture en façade Nord, forte compacité, ventilation naturelle et free-cooling, protection solaire passive…).

Objectifs	• Améliorer la qualité des équipements et services à la population dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse ; • Poursuivre le développement du pôle urbain majeur et conforter le niveau d'emplois et d'équipements ; • Maintenir, renforcer et développer les équipements existants d'intérêt supra-communal, tels que les administrations, les établissements d'enseignement ; • Issenheim s'engage à poursuivre de manière volontaire et raisonnée la réalisation des programmes d'équipements nécessaires aux besoins de la population. ***La vocation d'Issenheim en tant que lieu de vie diversifié et animé sera renforcée avec ce projet structurant qui complétera l'offre scolaire du pôle urbain majeur***.
Porteur de projet / Intervenants	Maître d'ouvrage : commune d'Issenheim Assistant à maître d'ouvrage : Tout Un Programme Maître d'œuvre : Dratler Duthoit
Budget global	2 075 626 € HT
Modalité de financement	DETR : 6 000 000 €
Indicateur d'avancement	Permis de construire Lancement du marché Mise en place d'une concertation avec les commerçants, habitants et usagers
Indicateur de résultat	Retour de satisfaction des commerçants, des habitants, des usagers
Calendrier	Date prévisionnelle de démarrage des travaux : ↳ Janvier 2021 Date prévisionnelle de fin des travaux : ↳ Juin 2022

Fiche – action

ISSENHEIM

Nom de l'action	**Construction de deux ouvrages de franchissement de la Lauch et création d'une voie nouvelle**
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Description générale	Le projet consiste en la construction : - **Franchissement de la Lauch :** Un ouvrage de franchissement de la Lauch pour désengorger le centre-ville en rééquilibrant les flux de circulation automobile ; Un ouvrage de transparence hydraulique permettant également le rétablissement de la piste cyclable. Le plus important sera un pont de franchissement routier entre les quartiers des Fontaines et Pfleck afin de permettre le désengorgement du centre-ville. Ce pont débouchera en sa partie sud sur la rue de Nevers. Le second, de type ouvrage de transparence hydraulique, répondra au besoin de continuité des voies cyclables permettant un accès à tous aux déplacements doux intra-muros. - **Une voie nouvelle :** Trait d'union entre le nord et le sud de l'agglomération. Celle-ci démarrera rue du Markstein pour rejoindre la rue de Guebwiller en s'appuyant sur le nouveau pont précité et la rue de Nevers. Cette infrastructure se veut comme la nouvelle voie traversante de la ville et permettra de soulager le trafic rue de Rouffach. A cet effet, cet axe sera classé en route départementale et réciproquement, la rue de Rouffach sera classée en voirie communale.
Objectifs	- Revitaliser le centre-ancien et d'améliorer le fonctionnement urbain de l'agglomération - Repenser les circulations pour améliorer le fonctionnement urbain : o retrouver un meilleur équilibre, pour redonner attractivité et dynamisme au centre-ville : o Rééquilibrer les flux de circulation automobile et désengorger le centre-ville. En effet, la situation géographique de la commune et les équipements structurants dont elle dispose (Institution Champagnat et zone commerciale Leclerc) entraînent un engorgement routier marqué de son centre urbain. Pour exemple : la rue de Rouffach dénombre 5 000 véhicules jour, quant à la rue de Guebwiller, près de 8 000 véhicules jour o o Favoriser la rénovation des espaces publics et promouvoir les mobilités douces - Convertir et optimiser le foncier : accueillir un nouveau quartier en densification d'habitat mixte (226 logements) - Améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants (piétonisation, renaturation et pacification du centre-ville)

	- Renforcer la sécurité et la cohabitation sur la voie publique - Contribuer à la requalification de l'entrée Est de l'agglomération ***Ces nouvelles infrastructures contribueront à l'attractivité et amélioreront l'accessibilité du pôle urbain majeur et de la ville centre. Une attention particulière sera portée à dans la qualité de l'entrée de ville.***
Porteur de projet / Intervenants	Maître d'ouvrage : Commune d'Issenheim Maître d'œuvre ouvrage art : TEKTO Maître d'œuvre voirie : AMS
Budget global	2 415 223,60 € HT
Modalité de financement	DSIL 2020 : 1 000 000 € (demande réalisée le 27/08/2020) Département : 134 212,21 € (subvention attribuée 22/09/2019)
Indicateur d'avancement	Lancement des travaux
Indicateur de résultat	Report modal Construction du pont Création des deux ouvrages d'art
Calendrier	Date prévisionnelle de démarrage des travaux : ↳ Septembre 2020 Date prévisionnelle de fin des travaux : ↳ Mars 2022

Fiche – action

Buhl

Nom de l'action	**Réhabilitation du pont du Cordonnier**
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Description générale	Le Pont du cordonnier est situé au cœur de Buhl. C'est un **point névralgique des dessertes des commerces et services** : pharmacie, cabinet médical, écoles, périscolaire, commerces de bouche… Fortement abîmé, à l'instar de nombreux ponts dans la vallée ou dans le pays, il a été fermé à la circulation en novembre 2019. Or, il est indispensable à la circulation du centre du village.
Objectifs	Rétablir la circulation automobile sur le pont pour restaurer un plan de circulation cohérent entre les deux rives de la Lauch Faire le lien entre les différents services au cœur de la commune.
Porteur de projet / Intervenants	Commune de Buhl
Budget global	260 000 € TTC
Modalité de financement	30% d'aide DETR / DSIL demandée au titre du fonds exceptionnel promis par le gouvernement suite à l'effondrement du pont de Mirepoix/Tarn.
Indicateur d'avancement	Pré-étude financée en 2020
Indicateur de résultat	
Calendrier	Démolition 2021 et reconstruction 2022

Fiche – action

Buhl

Nom de l'action	**Démolition de deux maisons rue Florival**
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Description générale	La commune a acquis les maisons contiguës à la mairie dans les années 1990. Elles sont depuis inoccupées. Une réhabilitation en logement paraît peu appropriée au vu de leur emplacement (en bordure immédiate de chaussée, pas de terrain, « arche » sous laquelle passe une voie d'accès relativement fréquentée). La démolition de ces deux maisons à faible potentiel permettrait d'ouvrir le cœur urbain et amplifiera les efforts de réhabilitation des logements alentour.
Objectifs	« Aérer » l'espace urbain du cœur de ville Créer une place urbaine au pied de la mairie Créer de l'espace et optimiser le stationnement au pied des commerces et services
Porteur de projet / Intervenants	Commune de Buhl
Budget global	60 000 € TTC
Modalité de financement	Fonds propres
Indicateur d'avancement	
Indicateur de résultat	
Calendrier	Prévu au BP 2020 mais reporté en 2021 cause COVID

Fiche – action

Buhl

Nom de l'action	**Réhabilitation de l'ancienne école des garçons en centre administratif**
Axe de rattachement	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Description générale	L'ancienne école des garçons est désaffectée depuis plus de 30 ans. Situé en plein cœur de bourg, sa transformation en logement a été étudiée mais souffre de contraintes trop importantes. En parallèle, la mairie située en face, n'est plus adaptée (accessibilité et taille des locaux). Le souhait est de redonner vie à ce cœur d'îlot en y réalisant un centre administratif moderne et accessible.
Objectifs	Accessibilité des services publics Rénovation du bâti en cœur de bourg
Porteur de projet / Intervenants	Commune de Buhl
Budget global	1 000 000 € HT
Modalité de financement	A définir
Indicateur d'avancement	
Indicateur de résultat	
Calendrier	Pré étude lancée en 2020 auprès d'un architecte Réalisation : Fin de mandat

Fiche – action

Buhl

Nom de l'action	**Réaménagement du centre bourg**
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Description générale	Sous l'effet conjugué des réhabilitations et démolitions prévues dans les autres actions portées par la commune, et des interventions sur l'habitat dans le cadre de l'OPAH, l'aménagement urbain du cœur de bourg a vocation à évoluer vers un espace public davantage partagé. Il est prévu de revoir le plan de circulation, les aménagements piétons, de créer une place, d'optimiser le stationnement…
Objectifs	Accessibilité des services publics, des commerces Mise en sécurité des circulations Création d'un cœur de bourg et d'une place
Porteur de projet / Intervenants	Commune de Buhl
Budget global	Inconnu à ce jour
Modalité de financement	A définir
Indicateur d'avancement	
Indicateur de résultat	
Calendrier	Réalisation : Fin de mandat

N°05 – 12/2020

MARCHE PUBLIC
ANIMATION D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)
AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1er adjoint au maire délégué au développement durable du territoire et à l'urbanisme.

Dossier non présenté en commission

Dans le cadre de sa compétence *Politique Habitat et cadre de vie*, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) s'est engagée dans une politique intercommunale en faveur du logement.

Afin d'analyser l'habitat privé, de quantifier les besoins en termes de rénovation et d'amélioration de l'habitat, la CCRG a piloté une étude pré-opérationnelle OPAH-RU sur le pôle urbain (Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl). L'étude de faisabilité permet de préciser les conditions de mise en place d'un programme, en définissant les objectifs opérationnels dans le cadre des orientations de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), les partenaires associés ainsi que la programmation budgétaire. Cette démarche permettra d'aboutir à la signature d'une convention OPAH-RU multi-sites dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la CCRG.

Par ailleurs, afin d'entrer dans la phase opérationnelle de mise en œuvre de l'OPAH-RU sur le pôle urbain de la CCRG, un suivi-animation de l'opération doit être organisé. Les principales composantes du suivi-animation sont :

- l'accueil et l'information du grand public,
- l'animation et la communication sur le dispositif,
- l'accompagnement des propriétaires : l'opérateur délivrera des conseils techniques et financiers aux propriétaires occupants et bailleurs. Il se chargera de la réalisation des diagnostics complets (techniques, sociaux, juridiques…) et des bilans énergétiques. L'opérateur aura également un rôle d'accompagnement social et sanitaire des ménages les plus fragiles. Parallèlement, il accompagnera les propriétaires dans la recherche de devis, dans le pilotage du chantier jusqu'à la réception des travaux.
  Il assistera également les propriétaires dans le montage des dossiers de subventions jusqu'au paiement.
- le traitement de missions spécifiques, à savoir l'accompagnement des copropriétés, la mobilisation du parc vacant et la mise en valeur du patrimoine,
- l'accompagnement de la CCRG et des communes du pôle urbain dans la bonne réalisation du programme.

Pour rappel, les objectifs quantitatifs de réhabilitation sont issus de l'étude pré-opérationnelle et discutés avec l'ANAH.

Afin de renforcer l'attractivité de l'OPAH-RU, les communes ont la possibilité de mettre en place des actions plus coercitives en utilisant des procédures d'Opération de Restauration Immobilière (ORI).

M. MULLER explique que Guebwiller va utiliser cette option pour obliger les propriétaires à mener des opérations de rénovations en matière d'habitat.

Les ORI consistent en des travaux de remise en état, de modernisation ou de démolition ayant pour objet ou pour effet la transformation des conditions d'habitabilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles. Ainsi, pour un meilleur accompagnement des propriétaires et pour l'obtention d'un effet levier sur la requalification de l'habitat, la mise en œuvre d'une OPAH-RU doit être coordonnée avec la procédure d'ORI. Il est précisé que la mise en place d'une Opération de Restauration Immobilière est assurée par une maîtrise d'ouvrage communale.

Il s'agit dès lors de conjuguer l'OPAH-RU sous maîtrise d'ouvrage de la CCRG et l'ORI sous maîtrise d'ouvrage communale. La mission ORI serait toutefois optionnelle et activée uniquement par les communes souhaitant sa mise en place.

Sur la base d'un conventionnement en date du 17 septembre 2019 pour la période 2020-2025, un groupement de commande a été constitué entre la CCRG et les communes membres, portant sur différentes prestations mutualisées (fourniture et livraison de vêtements professionnels et d'équipements de protection individuelle, carburant, matériel électrique, impression de documents divers…).

Dans le cadre du groupement de commande, la CCRG intervient en tant que coordonnateur chargé de mener à bien la procédure de consultation et d'attribuer les marchés. Chaque membre reste cependant chargé de l'exécution du marché et de son paiement pour les prestations qui lui incombent.

La structure du groupement de commande permettrait de mutualiser la prestation *Animation OPAH-RU* portée par la CCRG et la prestation *Suivi d'une ORI* portée par les communes. Pour ce faire, la signature d'un avenant au groupement de commande, entre la CCRG et les communes du pôle urbain, s'avère nécessaire. Le projet d'avenant n°1 figure en annexe.

Le marché public de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain multi-sites, avec mission optionnelle de mise en œuvre et de suivi d'une procédure d'Opération de Restauration Immobilière pourra être lancé courant janvier 2021. La mission optionnelle ORI sera levée ou non par les communes au moment de la signature du marché.

M. le Maire explique qu'il s'agit de la mise en concurrence pour le choix d'un opérateur qui va accompagner l'opération d'amélioration de l'habitat. Cet opérateur accompagnera les propriétaires dans leurs travaux.
L'ORI qui sera mise en place à Guebwiller va permettre d'améliorer l'habitat et les logements de certains quartiers de la Ville où les propriétaires ne font pas le nécessaire. Cette opération coercitive permet à la Ville d'obliger les propriétaires à entreprendre des rénovations. L'ORI sera sous la maîtrise des communes d'où le besoin d'un groupement de commande.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 32
F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant : C. FACCHIN / P. VEZINE / F. LATRA

- **Valide l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commande, période 2020-2025, conclu entre la CCRG et les communes du pôle urbain (cf annexe), portant sur une prestation Animation-suivi d'une OPAH-RU/ Mise en œuvre Suivi d'une ORI;**

- **Habilite M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant ;**

- **Autorise M. le Président de la CCRG à lancer la consultation relative à une prestation Animation-suivi d'une OPAH-RU/ Mise en œuvre Suivi d'une ORI selon les modalités précitées.**

---0---

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER

Convention constitutive d'un groupement de commande conclue entre la CCRG et ses communes membres

-

Avenant n° 1

Entre

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (ci-après dénommée la CCRG), représentée par Monsieur Marcello Rotolo, Président, spécialement habilité à cet effet par délibération du Conseil de Communauté du .....

Et

La Commune de Buhl, représentée par Monsieur Yves Coquelle, Maire, spécialement habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du .....

Et

La Ville de Guebwiller, représentée par Monsieur Francis Kleitz, Maire, spécialement habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du .....

Et

La Commune d'Issenheim, représentée par Monsieur Marc Jung, Maire, spécialement habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du .....

Et

La Ville de Soultz, représentée par Monsieur Marcello Rotolo, Maire, ou son représentant, spécialement habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du .....

Il est convenu ce qui suit

Un groupement de commande est constitué entre la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et ses communes membres. Il est régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique. Il permet de rationnaliser l'achat public, l'objectif affiché étant d'obtenir de meilleurs prix sur la commande groupée de certains services ou fournitures, tout en réduisant les frais de consultation pour l'ensemble des participants.

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'ajouter une nouvelle prestation à la présente convention de groupement de commande. Elle ne concerne que la CCRG et les communes du pôle urbain, à savoir : Buhl, Issenheim, Guebwiller et Soultz.

L'ajout porte sur une prestation de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)-Renouvellement Urbain (RU) multi-site (sous maîtrise d'ouvrage de la CCRG) et une mission optionnelle de mise en œuvre et de suivi d'une procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) (sous maîtrise d'ouvrage des communes).

Article 2 – Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature.

L'ensemble des clauses de la convention initiale non modifiées demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires à celles du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

À Guebwiller, le .....

Pour la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Le Président

Marcello ROTOLO

Pour la Commune de Buhl

Yves COQUELLE

Pour la Commune d'Issenheim

Marc JUNG

Pour la Ville de Guebwiller

Francis KLEITZ

Pour la Ville de Soultz

M. .....

N°06 – 12/2020

PRODUITS COMMUNAUX - CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint au maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale du 07 décembre 2020.

Le recouvrement de produits communaux, au profit du budget principal n'a pu être obtenu pour des causes diverses mentionnées dans les états transmis par la trésorerie municipale.

Un état de demande d'admission en non-valeur a été établi par le Trésorier d'un montant total de créances irrécouvrables de 1 103,03 € dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Objet de la créance	Année d'origine-numéro du titre	Montants des titres de recette émis à l'origine	Montants des admissions en non-valeur demandées par le Trésorier	Motif d'irrécouvrabilité
Périscolaire	2017-1203	21,44	21,44	PV Carence
Périscolaire	2013-832	503,76	13,76	
Périscolaire	2014-1041	29,06	6,52	
Périscolaire	2014-1236	9,42	9,42	
Périscolaire	2015-322	6,15	6,15	
Périscolaire	2015-388	86,80	28,49	
Périscolaire	2015-993	22,26	22,26	
Périscolaire	2015-1253	6,15	6,15	
Périscolaire	2015-1275	11,33	11,33	
Périscolaire	2016-169	16,08	16,08	
Périscolaire	2016-198	17,46	17,46	
Périscolaire	2016-210	10,72	10,72	
Périscolaire	2016-223	14,84	14,84	
Périscolaire	2016-342	7,74	7,74	RAR inférieur seuil poursuite
Périscolaire	2016-440	17,97	17,97	
Périscolaire	2016-449	6,47	6,47	
Périscolaire	2016-629	36,44	27,28	
Périscolaire	2016-637	21,44	10,86	
Périscolaire	2016-1009	7,74	7,74	
Périscolaire	2016-1011	139,31	16,21	
Périscolaire	2016-1099	4,06	4,06	
Périscolaire	2016-1174	8,00	8,00	
Périscolaire	2016-1177	11,00	11,00	
Périscolaire	2016-1180	12,94	12,94	
Périscolaire	2016-1188	10,72	10,72	
Périscolaire	2016-1190	8,88	8,88	
Périscolaire	2016-1196	29,56	29,56	
Périscolaire	2016-1471	16,08	9,84	
Périscolaire	2016-1472	5,68	5,68	
Périscolaire	2016-1481	7,42	7,42	RAR inférieur seuil poursuite
Périscolaire	2016-1570	16,08	9,84	
Périscolaire	2016-1663	3,80	3,80	
Périscolaire	2016-1665	7,74	7,74	
Périscolaire	2016-1679	16,08	16,08	
Périscolaire	2016-1680	16,08	16,08	
Périscolaire	2017-193	26,80	26,80	
Périscolaire	2017-283	11,36	11,36	
Périscolaire	2017-299	18,45	18,45	
Périscolaire	2017-301	5,36	5,36	
Périscolaire	2017-303	5,36	5,36	
Périscolaire	2017-304	5,36	5,36	
Périscolaire	2017-434	27,68	27,68	
Périscolaire	2017-747	22,72	22,72	
Périscolaire	2017-1200	18,45	18,45	
Périscolaire	2017-1206	22,84	22,84	
Périscolaire	2017-1311	28,30	28,30	
Périscolaire	2017-1333	28,09	28,09	
Périscolaire	2017-1542	25,88	25,88	
Périscolaire	2018-248	24,60	24,60	
Périscolaire	2018-440	18,45	18,45	
Périscolaire	2018-473	27,12	27,12	
Périscolaire	2018-612	16,50	16,50	
Périscolaire	2018-705	17,46	17,46	
Périscolaire	2018-714	27,50	27,50	
Périscolaire	2018-837	27,39	27,39	
Périscolaire	2018-858	26,36	26,36	
Périscolaire	2018-1005	73,94	0,54	
Périscolaire	2018-1073	20,40	20,40	
Périscolaire	2018-1085	21,44	21,44	
Périscolaire	2018-1088	24,60	24,60	
Périscolaire	2018-1117	16,50	16,50	

Périscolaire	2018-1144	17,80	17,80	
Périscolaire	2018-1213	28,24	28,24	
Périscolaire	2018-1214	49,99	0,09	
Périscolaire	2018-1241	32,35	0,10	
Périscolaire	2018-1251	28,46	28,46	
Périscolaire	2018-1260	41,93	5,99	
Périscolaire	2018-1264	24,60	24,60	
Périscolaire	2018-1285	16,00	16,00	
Demande de remboursement suite trop perçu	2015-907	464,54	5,51	
Frais inhumation	2018-642	20,20	20,20	
Total restant dû			1 103,03	

Les états et pièces annexes sont tenus à votre disposition au Service des finances et des budgets.

Mme WIESSER souhaite savoir si les enfants dont les parents ont des créances irrécouvrables sont toujours admis au périscolaire.
M. le Maire et Mme DEHESTRU confirment qu'aucun enfant n'a été exclu pour des raisons financières.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 32
F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant : C. FACCHIN / P. VEZINE / F. LATRA

- **Accepte d'admettre en non-valeur une somme de 1 103,03 € sur le budget principal ;**
- **Décide l'ordonnancement des sommes admises en non-valeur sur les crédits inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».**

---0---

Service des finances

N°07 - 12/2020

BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES – REPRISES ANTICIPÉES DES RÉSULTATS 2020

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint au maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 07 décembre 2020.

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant le vote du compte administratif et être repris par anticipation au budget, en vertu de l'article L.2311-5 du code général des collectivités locales (CGCT) qui permet au conseil municipal, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, de reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Le budget primitif 2021 du budget général et ceux des budgets annexes de réhabilitation des friches et de la gendarmerie qui seront soumis à votre approbation reprennent par anticipation les résultats de l'exercice 2020.

A ce titre et conformément à l'article R.2311-13 du CGCT les fiches de calcul des résultats prévisionnels ci-annexés, relatifs aux résultats prévisionnels et aux résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes, sont soumis à votre approbation.

Si le compte administratif devait faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

M. BRAUN donne les chiffres du budget présents en annexe. Il précise concernant le budget de la gendarmerie que tous les loyers n'ont pas encore été encaissés et qu'il reste des factures à régler suite aux travaux.

De même, lors du vote du compte administratif, une délibération d'affectation du résultat devra obligatoirement intervenir même si les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec la reprise anticipée.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 32
F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant : C. FACCHIN / P. VEZINE / F. LATRA

- **Constate et approuve les résultats prévisionnels et d'exécution de l'exercice 2020 tels qu'ils figurent en annexe pour le budget principal et les budgets annexes ;**

- **Approuve les reprises anticipées des résultats de l'exercice 2020 et de la prévision d'affectation sur le budget primitif principal 2021 de la Ville et des budgets primitifs annexes 2021 de réhabilitation des friches et de la gendarmerie ;**

- **Dit que si un compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, il sera procédé à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021 ;**

- **Dit que lors du vote des comptes administratifs, une délibération d'affectation définitive du résultat devra obligatoirement intervenir même si les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec la reprise anticipée.**

---0---

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

COMMUNE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2020 (A)	10 479 232 €	11 376 162 €	5 083 538 €	6 577 608 €
résultat de l'année (B)		896 930 €		1 494 070 €
Excédent/déficit n-1 (C)		680 231 €		7 632 668 €
Total cumulé (A+C)	10 479 232 €	12 056 393 €	5 083 538 €	14 210 276 €
Excédent/déficit cumulé	1 577 161 €		9 126 738 €	
Proposition d'affectation	800 000 €			
Excédent à reporter en n+1	777 161 €			

VILLE DE GUEUGNON

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

BA GENDARMERIE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2020 (A)	103 177 €	289 268 €	828 865 €	348 014 €
résultat de l'année (B)		186 091 €	480 851 €	
Excédent/déficit n-1 (C)	154 844 €			361 €
Total cumulé (A+C)	258 021 €	289 268 €	828 865 €	348 375 €
Excédent/déficit cumulé	31 247 €		-480 490 €	
Proposition d'affectation				
Excédent à reporter en n+1	31 247 €			

VILLE DE GUEUGNON

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

BA FRICHES	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2020 (A)	941 640 €	977 847 €	941 640 €	658 908 €
résultat de l'année (B)		36 207 €	282 732 €	
Excédent/déficit n-1 (C)		162 932 €	658 908 €	
Total cumulé (A+C)	941 640 €	1 140 779 €	1 600 548 €	658 908 €
Excédent/déficit cumulé	199 139 €		-941 640 €	
Proposition d'affectation				
Excédent à reporter en n+1	199 139 €			

VILLE DE GUEUGNON

N°08 – 12/2020

IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – TAUX D'IMPOSITION 2021

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint au maire délégué aux finances et à l'administration générale

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 07 décembre 2020.

La loi 80-10 du 10 janvier 1980 dispose que les conseils municipaux fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Le conseil municipal de la Ville de GUEBWILLER aurait du, comme les années précédentes, se prononcer sur les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties.

Pour autant et comme cela a été rappelé lors de la présentation des orientations budgétaires 2021 le 17 novembre dernier, la réforme de la taxe d'habitation démarrée en 2018 entrera dans une phase clef avec le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.
Ainsi et dès 2021, le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties se verra naturellement augmenté de la valeur du taux appliqué jusqu'alors par le département, soit à la hauteur de 27,70 % (taux communal de TFPB : 14,53 % + taux départemental de la TFPB : 13,17 %) et sur cette base que se devra se prononcer le conseil.

Conformément aux orientations budgétaires précitées, il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe en 2021.

M. le Maire précise que les taux changent à cause de la part départementale qui est appliquée pour les communes, sinon ils restent inchangés.

Pour mémoire, les bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit des taxes foncières sont actualisées par l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire fixé par la loi de finances.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 32
F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant : C. FACCHIN / P. VEZINE / F. LATRA

- **Décide d'appliquer pour 2021, aux impôts directs locaux, les taux suivants :**
  - **taux de la taxe sur le foncier bâti : 27,70 %**
  - **taux de la taxe sur le foncier non bâti : 64,07 %**

---0---

N°09 - 12/2020

DROITS ET TARIFS 2021

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint au maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 07 décembre 2020.

M. BRAUN explique qu'il est proposé de maintenir les droits et tarifs existants en 2021.

A l'occasion de l'approbation du budget primitif, le conseil municipal est également appelé à décider la révision annuelle des droits et tarifs existants ainsi que l'ajout de nouveaux tarifs permanents lorsque cela s'avère nécessaire.

Conformément aux orientations budgétaires présentées et débattues en novembre dernier, il n'est pas proposé de revalorisation générale des grilles tarifaires de 2020 pour 2021.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 32
F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant : C. FACCHIN / P. VEZINE / F. LATRA

- **Accepte les droits et tarifs 2021 liés au budget principal de la Ville proposés en annexe ;**
- **Décide que les droits et tarifs 2021 liés au budget principal de la Ville sont applicables à compter du 1er janvier 2021.**

---0---

DROITS et TARIFS

Édition 2021

ANNEXE POINT N°

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL....5
I.CIMETIÈRE MUNICIPAL....5
1.CIMETIÈRE....5
2.COLUMBARIUM....5
3.TRAVAUX DE TERRASSEMENT....6
4.FRAIS D'INHUMATIONS....6
5.EXHUMATIONS ET REINHUMATIONS....6
6.TRAVAUX DE TERRASSEMENT PAR HEURE....6
7.JARDIN DU SOUVENIR....7
II.ENGINS ET MATÉRIELS DIVERS....7
III.MATÉRIEL DE DÉCORATION....10
IV.DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT....11
1.DROITS DE PLACE AUX MARCHES OU FOIRES....11
2.DROITS DE PLACE DU DOMAINE PUBLIC....12
V.CESSION DE LIVRES, CARTES POSTALES, ETC. (par unité)....12
VI.MUSÉE THÉODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL....13

VII.MÉDIATHÈQUE....14
1.ABONNEMENT ANNUEL POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE GUEBWILLER POUR LES PLUS DE 14 ANS....14
2.ABONNEMENT ANNUEL POUR LES HABITANTS DES AUTRES COMMUNES....14
3.PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION....14
4.CARTE D'ADHÉSION ANNUELLE....14
VIII.ESPACE JEUNESSE....14
IX.LOCATION DE SALLE....15
1.CAVE DIMIERE....15
2. CENTRE MÉDICO-SPORTIF....15
3.MAISON RITTER....16
4.MUSEE THEODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL....16
5.SALLE 1860....17
6.THÉÂTRE....17
X.LOCATION ÉQUIPEMENT SPORTIF....18
1.GYMNASE R. FACCHIN, SALLE 1860....18
2.STADES THROO ET DU HEISSENSTEIN....18
XI.DONS POUR NOCES D'OR, DE DIAMANT, ETC....19

XII.PRIX POUR MAISONS FLEURIES.....20

BUDGET PRINCIPAL	
THÉMATIQUES et INTITULÉS	**Tarif 2021 en €**
I. CIMETIÈRE MUNICIPAL	
1. CIMETIÈRE	
ENTRETIEN DES TOMBES	
Nettoyage, arrosage, taille des plantes avec	
2 plantations annuelles (printemps & automne) de 1 à 9 pensées ou dipladénias	**67,00**
2 plantations annuelles (printemps & automne) de 10 à 20 pensées ou dipladénias	**136,00**
plantations annuelles de 1 à 9 pensées ou dipladénias	**42,00**
plantations annuelles de 10 à 20 pensées ou dipladénias	**84,00**
Nettoyage, taille des plantes sans plantation ou nettoyage et désherbage 3 fois par an (fête des mères, juillet et Toussaint)	**62,00**
CONCESSIONS	
Acquisition ou renouvellement d'une tombe ordinaire pour une durée de 10 ans (simple tombe)	**260,00**
Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 15 ans (double tombe)	**344,00**
Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 30 ans (double tombe)	**645,00**
Acquisition d'une tombe adulte double profondeur avec caveau existant pour une durée de 30 ans	**1 144,00**
Acquisition ou renouvellement d'une tombe pour enfant pour une période de 10 ans	**84,00**
2. COLUMBARIUM	
1 CASE (compris plaque + ouverture + fermeture)	
Durée 10 ans	**208,00**

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €
2 CASES (compris plaque + ouverture + fermeture)	
Durée 10 ans	**312,00**
MINI CAVEAU (70 x 85 x 50 profond) 2 ou 3 urnes - Hauteur max des pierres tombales : 1,20 m.	
Durée 10 ans	**208,00**
MINI CAVEAU (120 x 80 x 60 profond) 6 à 8 urnes - Hauteur max des pierres tombales : 1,20 m.	
Durée 10 ans	**260,00**
Durée 30 ans	**645,00**
3. TRAVAUX DE TERRASSEMENT	
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour un adulte (1 place)	**192,00**
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour un adulte (double profondeur)	**261,00**
Ouverture et fermeture d'une tombe concessionnée (plus-value pour travaux extraordinaires facturées à l'heure)	**644,00**
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour enfant de moins de 10 ans	**51,00**
Terrassement pour enfouissement d'une urne funéraire dans une tombe pleine terre	**35,00**
4. FRAIS D'INHUMATIONS	
Inhumation d'un corps	**52,00**
Inhumation d'un corps dans un caveau déjà occupé par un premier cercueil	**65,00**
Inhumation d'une urne funéraire en caveau	**25,00**
5. EXHUMATIONS ET REINHUMATIONS	
Exhumation et réinhumation de corps adulte	**113,00**
Exhumation et réinhumation pour un enfant de moins de 10 ans	**30,00**
6. TRAVAUX DE TERRASSEMENT PAR HEURE	
Agent échelle 3	**25,00**

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €
Agent échelle 4	**26,00**
Agent échelle 5	**28,00**
Agent échelle 6	**28,00**
Agent de maîtrise principal	**29,00**
Technicien de travaux	**30,00**
Technicien de travaux principal	**31,00**
7. JARDIN DU SOUVENIR	
Ouverture et fermeture	**20,00**
II. ENGINS ET MATÉRIELS DIVERS	
La main d'œuvre est facturée en sus	
Aspirateur GLOUTON / *tarif par heure*	**16,00**
Bacs à glace / *tarif par jour*	**1,00**
Balayeuse CITYCAT sans chauffeur / *tarif par heure*	**59,00**
Bancs brasserie / *tarif par jour et par unité*	**8,00**
Barrières VAUBAN / *tarif par jour et par unité*	**4,00**
Bennes ($3m^3$) / *tarif par jour*	**11,00**
Broyeur / *tarif par heure*	**16,00**
Cabanon / *tarif par jour et par cabanon*	**30,00**
Cabanon pendant toute la période de l'événement / *tarif par jour et par cabanon*	**25,00**

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €
Caisson frigo - remorque frigo / *tarif par jour*	**233,00**
Camion / *tarif par heure*	**25,00**
Camion-nacelle (12m) sans chauffeur / *tarif par heure*	**33,00**
Camion-nacelle (17m) sans chauffeur / *tarif par heure*	**34,00**
Camionnette / *tarif par heure*	**16,00**
Chaise / *tarif par jour*	**2,00**
Chariot élévateur petit modèle / *tarif par heure*	**24,00**
Chariot élévateur grand modèle / *tarif par heure*	**49,00**
Coffret de chantier / *tarif par jour*	**6,00**
Coffret sur touret / *tarif par jour*	**18,00**
Combiné tracto-pelle KUBOTA / *tarif par heure*	**35,00**
Compresseur (avec accessoires) / *tarif par heure*	**15,00**
Echafaudage tubulaire par m^2 en façade / *tarif par jour*	**2,00**
Flexible pour débouchage / *tarif par location*	**14,00**
Grand coffret de distribution / *tarif par jour*	**58,00**
Groupe électrogène sans carburant / *tarif par jour*	**30,00**
Lame-biaise / *tarif par heure*	**14,00**
Lampe de signalisation de chantier (sans piles) / *tarif par jour*	**21,00**
Laveuse BOSCHUNG / *tarif par heure*	**108,00**
Machine à bois / *tarif par jour*	**38,00**
Microtracteur YANMAR / *tarif par heure*	**18,00**
Panneau de signalisation de chantier / *tarif par jour*	**4,00**
Panneau signalitique commerciale / *tarif par flèche / par an*	**90,00**

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €
Parasol / *tarif annuel*	**500,00**
Passage de câble 1m X 60 cm / *tarif par jour*	**10,00**
Pelle CASE / *tarif par heure*	**38,00**
Petite nacelle Péllican / *tarif par heure*	**12,00**
Piaggio / *tarif par heure*	**16,00**
Piste de danse (par éléments de 1,50 x 1.50 x 0.15 m) / *tarif par jour*	**2,00**
Podium métallique (10,80 X 3,6 m) / *tarif par jour*	**54,00**
Podium réglable (en hauteur) 2x1 m (=2 m^2) / *tarif par jour*	**22,00**
Pompe vide-cave électrique / *tarif par jour*	**33,00**
Potelets de séparation rouge / *tarif par jour*	**5,00**
Poubelle 240 litres / *tarif par jour*	**5,00**
Praticable de 2 x 0,5 x 0,25 m (= 0,25 m^3) / *tarif par jour*	**1,00**
Praticable de 2 x 0,5 x 0,5 m (= 0,5 m^3) / *tarif par jour*	**2,00**
Praticable de 2 x 1 x 0,25 m (= 0,5 m^3) / *tarif par jour*	**2,00**
Praticable de 2 x 1 x 0,5 m (= 1 m^3) / *tarif par jour*	**3,00**
Projecteur avec pied pour intérieur / *tarif par jour*	**9,00**
Pupitre / *tarif par jour*	**5,00**
Rallonges électriques 20 m / *tarif par jour*	**2,00**
Saleuse ACOMETIS / *tarif par heure*	**15,00**
Socles en bois du Musée / *tarif par jour*	**5,00**
Sonorisation portative / *durée de la manifestation*	**117,00**
Spots à pinces / *tarif par jour*	**1,00**

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €
Spots à quartz / *tarif par jour*	**2,00**
Table avec tréteaux / *tarif par jour*	**2,00**
Table de brasserie / *tarif par jour*	**6,00**
Tente 3 m x 3 m par jour / manifestation	**208,00**
Tente 4,5 m x 3 m par jour / manifestation	**312,00**
Tondeuse à gazon par heure (conducteur marchant)	**6,00**
Tondeuse portée / *tarif par heure*	**12,00**
Tracteur SAME / *tarif par heure*	**25,00**
Tronçonneuse / *tarif par heure*	**5,00**
Vidéo-projecteur + tablette + ordinateur portable / *tarif par jour*	**81,00**
Vitrine table / *tarif par jour*	**22,00**
III. MATÉRIEL DE DÉCORATION	
Oriflamme / *tarif par jour*	**3,00**
Drapeau tricolore / *tarif par jour*	**2,00**
Grandes plantes décoratives sans transport / *tarif par jour*	**5,00**
Petites plantes décoratives sans transport / *tarif par jour*	**3,00**
Jardinière / *tarif par jour*	**12,00**
Panneaux d'exposition (non compris les frais de transport, etc,) / *tarif par jour et par panneau*	**5,00**
Guirlande de Noël / *tarif par jour*	**3,00**
Guirlande électrique 25 mètres / *tarif par jour*	**6,00**

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €
IV. DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT	
Marchés, foires, occupations des voies publiques	
1. DROITS DE PLACE AUX MARCHES OU FOIRES	
Tables, étalages et autres installations semblables, couverts et non couverts le ml. / *tarif par jour*	**2,00**
Camions divers (outillage, légumes, etc.) / *tarif par m/l /jour*	**4,00**
FOIRE SAINT-ANDRÉ	
Prix unique par ml. d'étalage	**4,00**
Pour les commerçants locaux	**Gratuit**
FOIRE DE PÂQUES ET DU MOIS DE JUILLET	
Boutique, étalages de moins de 4m de profondeur le ml. / *tarif par foire*	**7,00**
Attractions diverses de plus de 4 m de profondeur le ml. / *tarif par foire*	**11,00**
Auto-skooter et analogue / *prix forfaitaire par foire*	**284,00**
Chenilles et analogues / *prix forfaitaire par foire*	**253,00**
Piste infernale, mur de la mort et grands manèges de plus de 10m de diamètre / *forfait par foire*	**252,00**
Manèges de moins de 10 m de diamètre / *forfait par foire*	**169,00**
Cirque (jusqu'à 500 m²/jour) + chèque de caution unique de 350,00 €	**64,00**
Cirque (+ de 500 m²/jour) + chèque de caution unique de 350,00 €	**88,00**
Enlèvement des panneaux publicitaires, du fléchage, remise en état si nécessaire / *forfait*	**378,00**

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €
2. DROITS DE PLACE DU DOMAINE PUBLIC	
Marchands de marrons / *tarif par jour et par étalage*	**6,00**
Marchands de glaces / *tarif par jour et par voiture*	**6,00**
Occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de café le m^2 pour la saison d'été (avril à octobre)	**16,00**
Occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de café le m^2 pour la saison hivernale (novembre à mars)	**8,00**
Exposition de voitures et de caravanes jusqu'à 3 véhicules par jour sauf le samedi	**71,00**
au-delà de 3 véhicules (maximum 8)	**120,00**
à partir de la 4ème semaine par jour et par m^2	**1,00**
Spectacle de Marionnettes / *tarif par jour*	**18,00**
Cascadeurs / *forfait journalier*	**59,00**
Autres manifestations / *tarif par jour*	**42,00**
Horodateur place de l'hôtel de ville / *(première demi-heure gratuite) tarif par heure*	**2,00**
Stationnement caravane place de la Foire / *tarif par jour*	**16,00**
Amendes pour le stationnement en cas de non paiement	**15,00**
V. CESSION DE LIVRES, CARTES POSTALES, ETC. (par unité)	
Inventaire et Richesse Artistique Guebwiller (2 volumes) à des particuliers	**55,00**
aux revendeurs : libraires, ... (par quantités minimales)	**50,00**
Inventaire sommaire des archives municipales de Guebwiller avt.1790 GINSBURGER	**7,00**
Affiche (à l'unité)	**3,00**
Affiche (par deux)	**5,00**

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €
Médaille Centenaire Théodore DECK	**5,00**
Catalogue Théodore DECK vente au public	**6,00**
Catalogue Théodore DECK vente aux librairies, Offices de Tourisme, etc.	**5,00**
Carte postale (l'unité)	**1,00**
Enveloppe prêt à poster	**1,00**
Combiné enveloppe + carte postale	**2,00**
Chronique de Guebwiller à des particuliers	**10,00**
Chronique de Guebwiller aux revendeurs : libraires, SMHR, ... (par quantités minimales)	**8,00**
Ouvrage Théodore Deck Magicien des Couleurs	**8,00**
VI. MUSEE THEODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL	
Adultes (tarif plein)	**5,00**
Groupe (+10 personnes)	**3,00**
Tarif réduit (chômeurs, handicapés, étudiants de plus de 25 ans)	**1,50**
Moins de 25 ans / groupes scolaires	**Gratuit**
Location d'audio-guide (comme OTI et Dominicains...)	**2,00**

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €
VII. MÉDIATHÈQUE	
1. Abonnement annuel pour les habitants de la Communauté de communes de Guebwiller à partir de 14 ans	
prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD)	**8,00**
tarif réduit pour les scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité	**4,00**
2. Abonnement pour les habitants des autres communes	
prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD)	**16,00**
tarif réduit pour les scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité	**8,00**
3. Participation aux frais de gestion en cas de retard dans le retour des documents empruntés / *tarif par lettre de retard*	**2,00**
4. Carte d'adhésion annuelle	**5,00**
VIII. ESPACE JEUNESSE	
Carte d'adhésion annuelle	**5,00**

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €
IX. LOCATION DE SALLE	
1. CAVE DIMIERE	
Guebwiller intérêt public local / *tarif par occupation*	**Gratuit**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par jour*	**24,00**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par week-end*	**36,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**167,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *forfait participation charges par week-end*	**250,00**
Guebwiller Autre / *tarif par semaine*	**667,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par jour*	**167,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par week-end*	**250,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**334,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par week-end*	**501,00**
Extérieur Autre / *tarif par semaine*	**1 333,00**
2. CENTRE MÉDICO-SPORTIF	
Guebwiller intérêt public local	**Gratuit**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par occupation*	**30,00**
Guebwiller Autre / *possibilité de contrat de location à l'année*	**Consulter le service animations**
Extérieur intérêt public local / *tarif par occupation*	**30,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par occupation*	**60,00**

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €
3. MAISON RITTER	
Guebwiller intérêt public local	**Gratuit**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif salle simple par occupation*	**30,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif salle modulable par occupation*	**60,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif salle de danse par occupation*	**90,00**
Guebwiller Autre / *possibilité de contrat de location à l'année*	**Consulter le service animations**
Extérieur intérêt public local / *tarif salle simple par occupation*	**30,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif salle modulable par occupation*	**60,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif salle de danse par occupation*	**90,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif salle simple par occupation*	**60,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif salle modulable par occupation*	**120,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif salle de danse par occupation*	**180,00**
4. MUSEE THEODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL	
Location du 1er étage soit 5 salles / *tarif par jour*	**650,00**
Location du 1er étage soit 5 salles / *tarif par demi-journée*	**350,00**
Location d'une salle / *tarif par jour*	**150,00**
Location d'une salle / *tarif par demi-journée*	**80,00**
Location du café Deck / *tarif par jour*	**250,00**
Location du café Deck / *tarif par demi-journée*	**130,00**
Forfait de nettoyage / *tarif par jour*	**60,00**
Forfait de nettoyage / *tarif par demi-journée*	**30,00**

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €
Agent de sécurité non inclus - protocole de sécurité proposé selon modalités de l'événement	**Consulter le service culture**
Organisation d'événements: possibilité de prestations sur mesure, petit déjeuner, déjeuner, cocktail, décoration spécifique, matériel de sono, projection de lumière, animations originales. ***Facturation en sus***	**Consulter le service culture**
5. SALLE 1860	
Guebwiller intérêt public local / *tarif par occupation*	**Gratuit**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par jour*	**48,00**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par week-end*	**72,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**269,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par week-end*	**403,00**
Guebwiller Autre / *tarif par heure*	**16,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par jour*	**269,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par week-end*	**403,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**538,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par week-end*	**807,00**
Extérieur Autre / *tarif par heure*	**48,00**
6. THÉÂTRE	
Guebwiller intérêt public local / *tarif par occupation*	**Gratuit**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par jour*	**60,00**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par week-end*	**90,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**269,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par week-end*	**403,00**

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €
Guebwiller Autre / *tarif pour 3 représentations par an*	**60,00**
Guebwiller Autre / *tarif par semaine d'immobilisation*	**126,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par jour*	**269,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par week-end*	**403,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**538,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par week-end*	**807,00**
Extérieur Autre / *tarif par semaine d'immobilisation*	**126,00**
X. LOCATION ÉQUIPEMENT SPORTIF	
1. GYMNASE R. FACCHIN, SALLE 1860	
Clubs locaux	**Gratuit**
Clubs extérieurs / *tarif par heure*	**16,00**
Écoles primaires Guebwiller	**Gratuit**
Autres établissements scolaires / *tarif par heure*	**16,00**
2. STADES THROO ET DU HEISSENSTEIN	
Entraînements - stages	
Clubs locaux + ententes - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires	**Gratuit**
Clubs locaux + ententes - Terrain de football + vestiaires	**Gratuit**
Clubs locaux + ententes - Éclairage terrain / *tarif en nocturne*	**30,00**
Clubs locaux + ententes - Court couvert tennis	**Gratuit**

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / *tarif par heure*	**19,00**
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / *tarif par heure*	**19,00**
Clubs extérieurs - Éclairage terrain / *tarif en nocturne*	**30,00**
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / *tarif par heure*	**19,00**
Manifestations	
Clubs locaux - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires	**Gratuit**
Clubs locaux - Terrain de football + vestiaires	**Gratuit**
Clubs locaux - Éclairage terrain / *tarif en nocturne*	**30,00**
Clubs locaux - Court couvert tennis	**Gratuit**
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / *tarif par demi-journée*	**104,00**
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / *tarif par jour*	**252,00**
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / *tarif par demi-journée*	**104,00**
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / *tarif par jour*	**252,00**
Clubs extérieurs - Éclairage terrain / *tarif en nocturne*	**30,00**
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / *tarif par demi-journée*	**60,00**
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / *tarif par jour*	**114,00**
Écoles primaires Guebwiller	**Gratuit**
Autres établissements scolaires / *tarif par heure*	**16,00**
XI. DONS POUR NOCES D'OR, DE DIAMANT, ETC.	
Dons faits par la Ville à l'occasion des anniversaires de mariage de couples Guebwillerois	**80,00**

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €
XII. PRIX POUR MAISONS FLEURIES	
Prix offerts par la Ville aux lauréats des maisons fleuries	
Hors concours et 1er prix	**82,00**
2ème prix	**72,00**
3ème prix	**65,00**
4ème prix	**57,00**
5ème prix	**50,00**
6ème prix	**42,00**

N°10 – 12/2020

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENTS 2021-2026

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint au maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 07 décembre 2020.

Comme cela a été rappelé lors de l'examen de la décision n°3 au budget général 2020 en septembre 2020, puis le 16 novembre dernier lors de l'examen des orientations budgétaires 2021, les AP[3] ouvertes lors du mandat précédent ne seront pas maintenues pour la période 2021-2026.

Il avait également été précisé qu'afin de conserver une lisibilité sur l'avancée des différents programmes, de nouvelles autorisations seraient proposées lors de la séance du conseil consacrée à l'examen du budget primitif 2021.

Le présent rapport a ainsi pour objet de présenter, telles qu'elles figurent en annexe, ces AP et leurs exécutions prévisionnelles sur le mandat et dont les CP[4] 2021 sont intégrés au budget primitif 2021.

D'un montant total de 42 119 795 €, les AP sont au nombre de 17 réparties au sein de 6 grandes orientations :

• attractivité du centre ville	3 920 000 €
• modernisation du patrimoine et des équipements	18 929 795 €
• voies, réseaux et mobilité	9 670 000 €
• épanouissement de la jeunesse	7 750 000 €
• accompagnement des aînés	650 000 €
• besoins des services	1 200 000 €

Il est enfin rappelé que les caractéristiques de fonctionnement de ces AP et de ces CP, notamment en ce qui concerne les règles prévalant à leurs modifications sont précisées dans le règlement financier de la commune, adopté par délibération n°1 du 14 décembre 2017[5].

M. PHILIPPE précise que le groupe Gueb' Avenir ne va pas voter l'autorisation de programme en l'état. En effet, le programme présenté semble trop peu ambitieux sur les aspects structurants de la commune, notamment sur deux axes. Tout d'abord concernant l'environnement, le budget ne présente pas de cohérence environnementale, il est trop faible pour l'aménagement d'une voix cyclable et manque de volontarisme pour le retour du rail à Guebwiller. Une cohérence environnementale globale est demandée dans la lecture de ce programme. Le deuxième axe est la culture. Une somme est prévue pour un projet de salle culturelle sur la commune mais un projet culturel de fond intégrant les associations, le CCAS et les citoyens serait plus cohérent. La création d'un comité consultatif est demandé en accompagnement de ce projet culturel.

M. PHILIPPE souligne le fait que cette autorisation de programme ne sera pas votée par leur groupe mais la budget primitif 2021 sera validé en espérant que les futurs budgets intégreront les présentes demandes.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'autorisation de programme sur une mandature, c'est une première pour la ville de Guebwiller. Le principal objectif de cette opération est de montrer que ces projets sont financés à l'échelle de la mandature. Concernant le projet culturel, celui-ci n'est pas encore définit trois ans avant. Mme GRAWEY montera un groupe de travail pour définir ensuite un concept. L'objectif est de montrer comment cela sera financé. Les autorisations de programme sont des autorisations budgétaires et non une liste de projets. La constitution de groupe de projet et de consultation est prévue dans le processus.

C. MULLER ajoute que le volet environnemental ne se résume pas qu'aux pistes cyclables, l'ORT et ses cinq axes stratégiques entrent en jeu également. Les rénovations de l'habitat sont aussi environnementales dans la réduction de consommation d'énergie par exemple. Les énormes investissement dans le patrimoine industriel et notamment la réhabilitation des friches participent eux aussi au volet environnemental. L'ensemble des projets a un impact sur le côté environnement, il ne peut pas être ramené juste à la mobilité.

M. le Maire explique que le projet à venir de réhabilitation de la rue Théodore Deck sera favorable aux vélos et à leur circulation. L'environnement est intégré dans les projets qui sont réfléchis en fonction. Par exemple, le pont Lebouc a été élargi pour comprendre une piste cyclable.

[3]Autorisations de Programme
[4]Crédits de Paiements
[5]Disponible sur simple demande auprès du secrétariat de l'assemblée ou à l'adresse suivante : dgs@ville-guebwiller.fr

Mme GRAWEY précise qu'effectivement avant de mettre en place un lieu culturel il faut mettre un projet culturel en place. C'est la dynamique actuelle, la rencontre des différents partenaires et leurs échanges tendent vers un projet culturel fort, ce qui amènera ensuite à un espace culturel.

M. PHILIPPE remercie les différents élus pour leurs interventions et compte sur la mise en œuvre des projets tels qu'exposés par les élus précédemment.

M. le Maire ajoute que bien que l'enveloppe soit très importante au cours de la mandature, les financements sont là. Il rappelle que les ratios d'endettement sont raisonnables, il y a une opération de réflexion qui permet de mesurer le potentiel d'investissement de la Ville.

Mme WIESSER demande des informations sur certains points de l'autorisation de programme, notamment sur le sens et l'endroit de la zone d'extension mais aussi les sites concernés par la vidéosurveillance. Elle demande également quel sera le site prévu pour la maison des aînés et pour la construction de l'école maternelle.

M. le Maire répond concernant la maison des aînés qu'elle était initialement prévue dans l'ancienne école Freyhof qui va accueillir le nouveau service des impôts pour la comptabilité publique. Le projet actuel est de racheter le bâtiment des impôts de la rue du Général Gouraud pour en faire la maison des aînés. Celui-ci est plus grand et pourrait permettre d'ajouter des logements pour seniors aux étages. En ce qui concerne l'école maternelle, le projet actuel est la rénovation complète de l'école Jeanne BUCHER fusionnée avec l'école Saint-Exupéry. Cette école a besoin de beaucoup de travaux de réhabilitation, l'ajout d'un périscolaire est aussi prévu. Ce projet d'école maternelle du haut de la Ville va démarrer plutôt vers la mi-mandat, aujourd'hui c'est un travail de préparation qui est en cours.

M. le Maire ajoute au sujet de la vidéoprotection que c'est également en cours, un premier groupe de travail est en place. C'est un projet sur l'ensemble de la mandature qui représente à peu près un budget de 50 000 euros par an sur les cinq ans à venir. Il précise que l'idée est une vidéosurveillance ciblée qui va aider les policiers municipaux et les gendarmes dans l'exercice de leurs fonctions.

M. BRAUN précise qu'il s'agit d'un cadre de programmation budgétaire, toutes les opérations listées passeront dans les commissions dédiées puis seront présentées et débattues lors des prochains conseils municipaux. Ce programme est un cadrage budgétaire qui permet également de vérifier que les ressources affectées à ses dépenses permettent de rester dans les limites fixées en terme d'endettement notamment. Chaque opération sera détaillée au moment venu.

M. le Maire rappelle que des enveloppes sont définies avec des projets mais eux-mêmes sont encore à définir précisément. L'objectif dans cette mandature est aussi d'intégrer les volets environnementaux dans chaque projet. L'objet de cette délibération est de faire une programmation financière.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 32
F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant : C. FACCHIN / P. VEZINE / F. LATRA

- **Autorise la création et l'ouverture à compter du 1er janvier 2021 des autorisations de programme et d'adopter le découpage des autorisations de programme en crédits de paiement (AP/CP), tels qu'ils sont présentés, avec leurs modalités prévisionnelles de financement, dans le document ci-annexé ;**

- **Autorise M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à leur mise en œuvre.**

---0---

	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Orientation n°1 : Attractivité du centre ville	**3 920 000 €**	1 560 000 €	910 000 €	710 000 €	280 000 €	230 000 €	230 000 €
Programme n°11 : Habitat	960 000 €	50 000 €	100 000 €	150 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €
OPAH							
Programme n°12 : Cadre de vie	2 420 000 €	970 000 €	810 000 €	560 000 €	60 000 €	10 000 €	10 000 €
Réhabilitation Place de la Liberté / Entrée rue de la République (Place Jeanne D'arc) / Extension zone de rencontre / Sécurisation de l'hyper-centre / Parcours de fresques / Vidéo surveillance							
Programme n°13 : Commerces	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Droit de préemption des commerces							
Programme n°14 : Autres	390 000 €	390 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Acquisition immeuble rue Gouraud							
Orientation n°2 : Modernisation du Patrimoine et des équ	**18 929 795 €**	2 683 275 €	2 620 000 €	3 045 000 €	3 785 520 €	3 420 000 €	3 376 000 €
Programme n°21 : Bâtiments	2 306 000 €	556 000 €	200 000 €	475 000 €	575 000 €	450 000 €	50 000 €
Réfection du Musée Deck / Hôtel de ville / Ad'Ap Cave Dîmière / Ad'Ap école Storck / Réhabilitation Bains municipaux / Réhabilitation logements Jules Grosjean / Maison des associations / Finalisation Maison du Vélo / Entretien des bâtiments							
Programme n°22 : Patrimoine remarquable	9 828 795 €	1 707 275 €	1 500 000 €	1 600 000 €	2 115 520 €	1 450 000 €	1 456 000 €
Rénovation de la Chapelle du Saering / Rénovation extérieure synagogue / Rénovation intérieure synagogue / Sécurisation Notre Dame / Remise en état des fontaines							
Programme n° 23 : Équipements sportifs	2 895 000 €	120 000 €	820 000 €	970 000 €	945 000 €	20 000 €	20 000 €
Adaptation des équipements divers / Achat Louvre + travaux (1er étage) / Plan restructuration des pôles sportifs							
Programme n° 24 : Autres équipements	3 900 000 €	300 000 €	100 000 €	0 €	150 000 €	1 500 000 €	1 850 000 €
Cimetière Freyhoff (accueil DGFIP) / salle culturelle							
Orientation n°3 : Voies, Réseaux et mobilités	**9 670 000 €**	950 000 €	1 070 000 €	2 220 000 €	1 770 000 €	1 960 000 €	1 700 000 €
Programme n°31 : Rénovation de la voirie et des ponts	5 800 000 €	750 000 €	550 000 €	1 150 000 €	1 150 000 €	1 150 000 €	1 050 000 €
Rénovation de la Voirie Rue Deck / Rénovation des Ponts / Réparations divers mobiliers et voirie							
Programme n°32 : Mobilités	790 000 €	160 000 €	310 000 €	60 000 €	10 000 €	200 000 €	50 000 €
Développement de liaisons douces en coeur de ville / Piste cyclable Bois fleuri - Buhl / Piste cyclable Centre-ville - Promenade Déroulède / Accompagnement de l'arrivée du Tram-Train							
Programme n°33 : Réseaux	3 030 000 €	30 000 €	200 000 €	1 000 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €
Remplacement de l'éclairage public / Bornes de recharge pour véhicules électriques							
Programme n°34 : Cadre de vie (hors centre-ville)	50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Plantation d'arbres							
Orientation n°4 : Éducation – Jeunesse	**7 750 000 €**	535 000 €	1 635 000 €	235 000 €	235 000 €	3 030 000 €	2 080 000 €
Programme n°41 : Équipements jeunesse	500 000 €	335 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	30 000 €	30 000 €
Aménagements d'aire de jeux et de loisirs / Skate park							
Programme n°42 : Écoles	7 250 000 €	200 000 €	1 600 000 €	200 000 €	200 000 €	3 000 000 €	2 050 000 €
Rénovation du groupe Jeanne Bucher + périscolaire / Construction d'une école maternelle dans le Haut de la ville							
Orientation n°5 : Accompagnement des Aînés	**650 000 €**	350 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Programme n°51 : Maison des Aînés	500 000 €	200 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Programme n°52 : Accompagnement du nouvel EHPAD	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Orientation n°6 : Besoins des services	**1 200 000 €**	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
programme n°61 : besoins des services (200K€/an)	1 200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
TOTAL	42 119 795 €	6 278 275 €	6 735 000 €	6 410 000 €	6 270 520 €	8 840 000 €	7 586 000 €

Bilan des orientations	
Orientation n°1 : Attractivité du centre ville	3 920 000 €
Orientation n°2 : Modernisation du Patrimoine et des équiper	18 929 795 €
Orientation n°3 : Voies, Réseaux et transports	9 670 000 €
Orientation n°4 : Épanouissement de la Jeunesse	7 750 000 €
Orientation n°5 : Accompagnement des Aînés	650 000 €
Orientation n°6 : Besoins des services	1 200 000 €
	42 119 795 €

Epargne « usuelle » – 1,2M€	7 200 000 €	17,09 %
Prélèvement sur épargne Caléo – 1,5M€/an	9 000 000 €	21,37 %
Dotations (FCVA essentiellement) – base 13 %	5 475 573 €	13,00 %
Subventions – base 20 % (sauf ND = 80%)	10 529 949 €	25,00 %
Valorisation du patrimoine communal	600 000 €	1,42 %
Emprunts	9 314 273 €	22,11 %
total	**42 119 795 €**	

financement prévisionnel

N°11 – 12/2020

BUDGET GÉNÉRAL – BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint au maire. Délégué aux finances et à l'administration générale

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 7 décembre 2020.

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le projet de budget primitif pour 2021 du budget général, d'un montant de **27 265 048 €** qui se décompose en :

- une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 11 924 280 € ,
- une section d'investissement de 7 527 915 €, en suréquilibre de 7 812 853 €

Conforme aux orientations budgétaires présentées et débattues lors du dernier conseil municipal, le budget proposé présente les caractéristiques principales suivantes par rapport au budget primitif 2020[6] :

- En section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 11 924 280 €, soit en augmentation par rapport à l'année dernière (+3,3% hors report à nouveau (excédent n-1). Les évolutions majeures par rapport au budget primitif 2020 sont :

- diminution du chapitre 013 (atténuations de charges) pour 55 000 € compte tenu des remboursements attendus de frais de personnel (certains dossiers ayant été clôturés ou devant être clôturés rapidement),
- diminution des recettes des services (-26 000 €) afin de tenir compte notamment des chutes de ventes de bois,
- augmentation des recettes des impôts et taxes (+109 000 €), liée notamment à l'augmentation de l'attribution de compensation de la CCRG et de l'évolution des droits de mutations
- augmentation des dotations et subventions compte tenu notamment des compléments de dotation de solidarité rurale et de solidarité urbaine (+146 000 €),
- augmentation des produits financiers (+229 000 €),
- augmentation de l'excédent reporté prévisionnel (+97 000 €).

Les dépenses de fonctionnement sont présentées à hauteur équivalente de 11 924 280 €. Les variations principales sont les suivantes :

- diminution des charges à caractère général (-98 000 €),
- augmentation des autres charges courantes (+160 000 €) afin de faire face aux demandes de versement des subventions dues au titre des ravalements de façades ainsi que l'augmentation de la subvention versée au CCAS (cf. DOB 2021),
- diminution des charges exceptionnelles (-10 000 €) et des atténuations de produits (-15 000 €),
- diminution des frais financiers (chap 66) (-30 000 €),
- augmentation du crédit des dépenses imprévues (+50 000 €),
- augmentation du virement à la section d'investissement (+590 000 €).

- En section d'investissement :

Les recettes d'investissement s'établissent à 15 340 768 € et comprennent notamment :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé (800 000 €) et l'excédent prévisionnel 2020 de la section (9 126 738 €) représentant le prix de la cession des parts de Caléo pour 10 250 000 € diminué du prélèvement nécessaire au financement des investissements de 2020 (323 262 €),
- les subventions pour un montant de 1 297 000 €,
- les dotations pour 590 000 € et les amortissements pour un montant de 746 000 €,
- le virement en provenance de la section de fonctionnement pour un montant de 1 162 830 €,
- un emprunt prévisionnel à hauteur de 1 500 000 €.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 7 527 915 € et comprennent :

- les investissements issus des Autorisations de Programme pour un montant de 6 294 275 €,
- les dépenses financières (remboursement du capital des emprunts notamment) pour un montant de 1 110 000 €,
- les opérations d'ordre entre sections pour un montant de 123 640€.

[6] Tous les montants présentés dans le présent rapport sont arrondis au millier ; les montants exacts figurent dans le document budgétaire joint en annexe.

M. le Maire précise pour illustrer son intervention au précédent point, qu'on retrouve pour 2021 le montant assez précis des autorisations de programme, plus on s'éloigne de 2021 pour s'approcher de 2026 plus les montants sont approximatifs, ils seront reprécisés au fur et à mesure de la définition des projets.

M. LATRA félicite l'équipe pour la bonne gestion et indique que certaines annexes du budget primitif sont manquantes notamment la liste des ratios et souhaite savoir s'il est possible de l'obtenir.

M. le Maire confirme que les documents lui seront remis.

Mme WIESSER informe que son groupe va voter en faveur du budget présenté car ils ont la volonté d'être constructifs. Leur positionnement au regard du déficit démocratique, de la crise sanitaire et de la future crise économique et sociale à venir, est que les élus doivent prendre leurs responsabilités en évitant les querelles stériles et en revenant à l'essentiel à savoir comment bien vivre ensemble.

Mme WIESSER demande une mise en place spécifique d'aide pour la cantine. La demande faite précédemment de cantine à un euro a été repensée. Il ne s'agit pas d'une demande d'assistanat supplémentaire mais d'une mesure sociale nécessaire dans la suppression de la pauvreté. Malgré la tarification sociale mise en place et des aides du département pour la cantine sept écoliers sur dix vont à la cantine mais 40 % des enfants de familles défavorisées ni mangent pas faute de moyens. La réussite scolaire dépend également d'un repas sain à midi selon plusieurs études. L'accès à la cantine pour les plus défavorisés constitue donc un facteur de réussite scolaire et de sortie du cercle de la reproduction sociale.

Mme WIESSER demande une étude de terrain menée par l'action du CCAS pour définir le nombre d'enfants qui ne peuvent accéder à la restauration scolaire en raison de son tarif. Une note à l'intention des familles dans les cahiers de correspondance des enfants pourrait être rédigée afin que les familles en grande précarité puissent se manifester au service dédié. Des dossiers pourront alors être instruits et en fonction des situations une demande spécifique d'aide pour la cantine pourrait être attribuée. Une aide facultative du CCAS serait alors mise en place pour ses familles. Elle rappelle qu'il existe effectivement des créance irrécouvrables en matière de périscolaire comme vu précédemment.

Mme WIESSER rappelle leur volonté d'inscrire la Ville de Guebwiller dans le projet territoire « zéro chômeur ».

M. le Maire prend note des souhaits exprimés, une discussion avec le CCAS est envisagée mais aucune promesse n'est faite à ce jour.

Mme DEHESTRU souligne que le problème des familles précaires ne se règle pas par un repas par jour quatre jours dans la semaine alors qu'il y a seize semaines de congés par an, les week-ends et les mercredis. Si une précarité alimentaire existe, la cantine à un euro n'est pas la solution, une prise en charge plus globale doit être faite de la famille. C'est la politique sociale souhaitée actuellement : un accompagnement global de la famille, une prise en charge toute l'année, sur la durée et pas seulement sur les jours de classe.

M. VEZINE explique que la question de la cantine à un euro n'est plus à l'ordre du jour, il s'agit d'encourager la municipalité dans la démarche évoquée, dans la détection des familles en difficulté. La cantine fait partie du bien être à l'école.

M. le Maire propose de discuter de ce sujet lors d'un point divers d'un prochain conseil d'administration du CCAS.

Mme CORNEC précise qu'au CCAS une assistante sociale travaille déjà sur ce sujet de manière active, elle étudie en profondeur toutes les situations compliquées pour proposer les solutions en adéquations avec chaque situation.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 32
F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant : C. FACCHIN / P. VEZINE / F. LATRA

- **Approuve le budget primitif 2021 du budget général, de 27 265 048 €, qui se décompose en une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 11 924 280 € et en une section d'investissement de 7 527 915 €, en suréquilibre de 7 812 853 € ;**

- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.**

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE DE GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680112600014

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération du 01/01/1900.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 924 280,00	11 147 120,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 777 160,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	11 924 280,00	11 924 280,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 527 915,00	6 214 030,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 9 126 738,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 527 915,00	15 340 768,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	19 452 195,00	27 265 048,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 600 000,00	0,00	2 501 600,00	0,00	2 501 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 423 000,00	0,00	5 500 000,00	0,00	5 500 000,00
014	Atténuations de produits	65 000,00	0,00	41 500,00	0,00	41 500,00
65	Autres charges de gestion courante	1 490 006,00	0,00	1 650 700,00	0,00	1 650 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**9 578 006,00**	**0,00**	**9 693 800,00**	**0,00**	**9 693 800,00**
66	Charges financières	167 712,27	0,00	143 000,00	0,00	143 000,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	28 900,00	0,00	28 900,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		150 000,00	0,00	150 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**9 885 718,27**	**0,00**	**10 015 700,00**	**0,00**	**10 015 700,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*573 154,81*		*1 162 830,00*	*0,00*	*1 162 830,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*686 376,92*		*745 750,00*	*0,00*	*745 750,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***1 259 531,73***		***1 908 580,00***	***0,00***	***1 908 580,00***
	TOTAL	**11 145 250,00**	**0,00**	**11 924 280,00**	**0,00**	**11 924 280,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**11 924 280,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	140 000,00	0,00	85 000,00	0,00	85 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	364 366,00	0,00	339 500,00	0,00	339 500,00
73	Impôts et taxes	5 786 000,00	0,00	5 895 000,00	0,00	5 895 000,00
74	Dotations et participations	3 130 000,00	0,00	3 276 000,00	0,00	3 276 000,00
75	Autres produits de gestion courante	741 000,00	0,00	721 300,00	0,00	721 300,00
	Total des recettes de gestion courante	**10 161 366,00**	**0,00**	**10 316 800,00**	**0,00**	**10 316 800,00**
76	Produits financiers	471 000,00	0,00	700 000,00	0,00	700 000,00
77	Produits exceptionnels	54 600,00	0,00	26 600,00	0,00	26 600,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**10 686 966,00**	**0,00**	**11 043 400,00**	**0,00**	**11 043 400,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*104 000,00*		*103 720,00*	*0,00*	*103 720,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***104 000,00***		***103 720,00***	***0,00***	***103 720,00***
	TOTAL	**10 790 966,00**	**0,00**	**11 147 120,00**	**0,00**	**11 147 120,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**777 160,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**11 924 280,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**1 804 860,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	41 000,00	0,00	173 375,00	0,00	173 375,00
204	Subventions d'équipement versées	51 370,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 213 700,00	0,00	1 101 000,00	0,00	1 101 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 034 100,00	0,00	4 999 900,00	0,00	4 999 900,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**5 340 170,00**	**0,00**	**6 294 275,00**	**0,00**	**6 294 275,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 022,00	0,00	1 110 000,00	0,00	1 110 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**1 000 022,00**	**0,00**	**1 110 000,00**	**0,00**	**1 110 000,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**6 340 192,00**	**0,00**	**7 404 275,00**	**0,00**	**7 404 275,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*104 000,00*		*103 720,00*	*0,00*	*103 720,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*41 358,00*		*19 920,00*	*0,00*	*19 920,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***145 358,00***		***123 640,00***	***0,00***	***123 640,00***
	TOTAL	**6 485 550,00**	**0,00**	**7 527 915,00**	**0,00**	**7 527 915,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 527 915,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 216 000,00	0,00	1 297 460,00	0,00	1 297 460,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 000 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**2 216 000,00**	**0,00**	**2 797 460,00**	**0,00**	**2 797 460,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	783 048,83	0,00	590 000,00	0,00	590 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	3 039 721,00	0,00	800 000,00	0,00	800 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	4 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 941,44	0,00	17 070,00	0,00	17 070,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
	Total des recettes financières	**4 843 711,27**	**0,00**	**1 488 070,00**	**0,00**	**1 488 070,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**7 059 711,27**	**0,00**	**4 285 530,00**	**0,00**	**4 285 530,00**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*573 154,81*		*1 162 830,00*	*0,00*	*1 162 830,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*686 376,92*		*745 750,00*	*0,00*	*745 750,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*41 358,00*		*19 920,00*	*0,00*	*19 920,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 300 889,73***		***1 928 500,00***	***0,00***	***1 928 500,00***

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		8 360 601,00	0,00	6 214 030,00	0,00	6 214 030,00
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					9 126 738,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					15 340 768,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 804 860,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 501 600,00		2 501 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 500 000,00		5 500 000,00
014	Atténuations de produits	41 500,00		41 500,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 650 700,00		1 650 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	143 000,00	*0,00*	143 000,00
67	Charges exceptionnelles	28 900,00	*0,00*	28 900,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*745 750,00*	745 750,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00		150 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*1 162 830,00*	1 162 830,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**10 015 700,00**	***1 908 580,00***	**11 924 280,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**11 924 280,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*3 720,00*	3 720,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 110 000,00	*0,00*	1 110 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*		*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	173 375,00	*0,00*	173 375,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	*0,00*	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 101 000,00	*100 108,00*	1 201 108,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 999 900,00	*19 812,00*	5 019 712,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		**7 404 275,00**	***123 640,00***	**7 527 915,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 527 915,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	85 000,00		85 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	339 500,00		339 500,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*100 000,00*	100 000,00
73	Impôts et taxes	5 895 000,00		5 895 000,00
74	Dotations et participations	3 276 000,00		3 276 000,00
75	Autres produits de gestion courante	721 300,00	*0,00*	721 300,00
76	Produits financiers	700 000,00	*0,00*	700 000,00
77	Produits exceptionnels	26 600,00	*3 720,00*	30 320,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**11 043 400,00**	***103 720,00***	**11 147 120,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**777 160,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**11 924 280,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	590 000,00	*0,00*	590 000,00
13	Subventions d'investissement	1 298 460,00	*0,00*	1 298 460,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 500 000,00	*0,00*	1 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*19 920,00*	19 920,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	17 070,00	*0,00*	17 070,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*482 673,08*	482 673,08
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*263 076,92*	263 076,92
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*1 162 830,00*	1 162 830,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00		80 000,00
	Recettes d'investissement – Total	**3 485 530,00**	***1 928 500,00***	**5 414 030,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**9 126 738,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**800 000,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**15 340 768,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général**	**2 600 000,00**	**2 501 600,00**	**0,00**
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	50 000,00	54 000,00	0,00
60611	Eau et assainissement	80 000,00	80 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	525 290,00	528 000,00	0,00
60621	Combustibles	20,00	20,00	0,00
60622	Carburants	63 845,00	63 700,00	0,00
60623	Alimentation	3 000,00	3 000,00	0,00
60624	Produits de traitement	21 800,00	21 700,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	54 000,00	53 900,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	18 500,00	32 500,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	264 500,00	254 150,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	32 500,00	40 000,00	0,00
60636	Vêtements de travail	11 000,00	11 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	21 520,00	20 400,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	33 400,00	32 200,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	30 000,00	30 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	600,00	500,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	137 800,00	125 105,00	0,00
6132	Locations immobilières	800,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	123 500,00	99 000,00	0,00
61521	Entretien terrains	18 000,00	18 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	50 000,00	49 000,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	1 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	45 000,00	68 000,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 800,00	6 500,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	53 550,00	53 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	28 000,00	25 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 000,00	7 000,00	0,00
6156	Maintenance	105 240,00	108 885,00	0,00
6161	Multirisques	23 000,00	23 000,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	23 000,00	23 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	16 200,00	16 200,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	8 785,00	11 330,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	50 000,00	50 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	600,00	900,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	4 000,00	1 000,00	0,00
6226	Honoraires	31 840,00	24 800,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	2 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	31 690,00	28 600,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	65 080,00	64 200,00	0,00
6233	Foires et expositions	51 000,00	48 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	42 810,00	44 500,00	0,00
6237	Publications	9 000,00	8 000,00	0,00
6238	Divers	2 000,00	2 000,00	0,00
6241	Transports de biens	1 000,00	2 000,00	0,00
6247	Transports collectifs	19 300,00	18 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	3 000,00	0,00
6256	Missions	3 500,00	3 500,00	0,00
6257	Réceptions	39 000,00	35 300,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	24 550,00	23 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	68 000,00	60 960,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	4 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 650,00	13 650,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	15 000,00	14 100,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	40 200,00	57 000,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	42 000,00	39 000,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	88 000,00	500,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	10 000,00	10 000,00	0,00
63512	Taxes foncières	74 000,00	74 000,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	5 000,00	6 000,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 300,00	1 000,00	0,00
6358	Autres droits	300,00	300,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 030,00	3 200,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**5 423 000,00**	**5 500 000,00**	**0,00**
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	37 000,00	50 000,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	12 700,00	12 700,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 000,00	16 000,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 000,00	57 000,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 500,00	9 500,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64111	Rémunération principale titulaires	2 700 000,00	2 764 000,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	60 000,00	60 000,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	569 500,00	569 500,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	215 000,00	215 000,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	60 000,00	60 000,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	27 000,00	27 000,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	21 000,00	21 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	624 000,00	624 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	801 000,00	801 000,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	37 000,00	37 000,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 000,00	100 000,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	13 700,00	13 700,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 195,00	1 195,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	19 405,00	19 405,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	42 000,00	42 000,00	0,00
014	**Atténuations de produits**	**65 000,00**	**41 500,00**	**0,00**
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	65 000,00	41 500,00	0,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 490 006,00**	**1 650 700,00**	**0,00**
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	915,00	3 880,00	0,00
6531	Indemnités	152 000,00	152 000,00	0,00
6532	Frais de mission	3 500,00	2 500,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	13 468,00	13 450,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	12 045,00	12 000,00	0,00
6535	Formation	6 000,00	5 000,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	1 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	8 300,00	5 000,00	0,00
6553	Service d'incendie	241 000,00	253 000,00	0,00
65548	Autres contributions	30 649,00	30 650,00	0,00
6557	Contribut° politique de l'habitat	100 000,00	100 000,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	26 400,00	26 400,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	222 200,00	280 000,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	350,00	350,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	672 079,00	765 370,00	0,00
65888	Autres	100,00	100,00	0,00
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		**9 578 006,00**	**9 693 800,00**	**0,00**
66	**Charges financières (b)**	**167 712,27**	**143 000,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	170 000,00	144 729,91	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 214,81	-4 729,91	0,00
6688	Autres	2 927,08	3 000,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**40 000,00**	**28 900,00**	**0,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	500,00	0,00
6714	Bourses et prix	6 400,00	6 400,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	2 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	31 100,00	20 000,00	0,00
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (e)**	**100 000,00**	**150 000,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		**9 885 718,27**	**10 015 700,00**	**0,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***573 154,81***	***1 162 830,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)***	***686 376,92***	***745 750,00***	***0,00***
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*423 300,00*	*482 670,00*	*0,00*
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*263 076,92*	*263 080,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***1 259 531,73***	***1 908 580,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***1 259 531,73***	***1 908 580,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**11 145 250,00**	**11 924 280,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**11 924 280,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	24 965,96
Montant des ICNE de l'exercice N-1	29 695,87
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 729,91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges**	**140 000,00**	**85 000,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	140 000,00	85 000,00	0,00
70	**Produits services, domaine et ventes div**	**364 366,00**	**339 500,00**	**0,00**
7022	Coupes de bois	170 000,00	100 000,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	2 000,00	2 000,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	39 000,00	43 000,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	13 000,00	13 000,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	23 000,00	23 000,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	20 000,00	10 000,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	9 906,71	7 000,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	15 000,00	17 000,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	10 000,00	8 000,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	3 000,00	2 000,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	20 000,00	9 500,00	0,00
70688	Autres prestations de services	7 500,00	8 000,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	80 000,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	16 459,29	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	14 500,00	16 200,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 000,00	800,00	0,00
73	**Impôts et taxes**	**5 786 000,00**	**5 895 000,00**	**0,00**
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 200 000,00	3 200 000,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	3 000,00	5 000,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 100 000,00	2 150 000,00	0,00
73221	FNGIR	50 000,00	50 000,00	0,00
7336	Droits de place	23 000,00	15 000,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	4 800,00	4 800,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	165 000,00	170 200,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	200,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	240 000,00	300 000,00	0,00
74	**Dotations et participations**	**3 130 000,00**	**3 276 000,00**	**0,00**
7411	Dotation forfaitaire	1 000 000,00	1 180 000,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	400 000,00	440 000,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	975 000,00	1 100 000,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	350 000,00	280 000,00	0,00
744	FCTVA	0,00	11 000,00	0,00
74718	Autres participations Etat	35 000,00	38 300,00	0,00
7472	Participat° Régions	8 000,00	8 000,00	0,00
7473	Participat° Départements	15 000,00	6 000,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	160 000,00	120 000,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	500,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	20 000,00	15 000,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	48 500,00	49 000,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	8 000,00	8 000,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	110 000,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	20 700,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**741 000,00**	**721 300,00**	**0,00**
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	335 429,34	306 367,27	0,00
752	Revenus des immeubles	403 570,66	414 730,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	2 000,00	202,73	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	**10 161 366,00**	**10 316 800,00**	**0,00**
76	**Produits financiers (b)**	**471 000,00**	**700 000,00**	**0,00**
761	Produits de participations	270 427,74	498 100,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	950,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	100,00	98,53	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	199 522,26	199 522,26	0,00
7688	Autres	0,00	2 279,21	0,00
77	**Produits exceptionnels (c)**	**54 600,00**	**26 600,00**	**0,00**
7713	Libéralités reçues	42 000,00	20 000,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	100,00	1 000,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	100,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	500,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	12 000,00	5 000,00	0,00
78	**Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		**10 686 966,00**	**11 043 400,00**	**0,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)***	***104 000,00***	***103 720,00***	***0,00***
722	*Immobilisations corporelles*	*100 000,00*	*100 000,00*	*0,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*4 000,00*	*3 720,00*	*0,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***104 000,00***	***103 720,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**10 790 966,00**	**11 147 120,00**	**0,00**
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			**0,00**
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			**777 160,00**
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			**11 924 280,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)**	**41 000,00**	**173 375,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	10 000,00	133 375,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	30 000,00	40 000,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (hors opérations)**	**51 370,00**	**20 000,00**	**0,00**
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	50 370,00	20 000,00	0,00
20423	Privé : Projet infrastructure	1 000,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**1 213 700,00**	**1 101 000,00**	**0,00**
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	10 000,00	0,00
21311	Hôtel de ville	100 000,00	100 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	30 900,00	390 000,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	150 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	381 600,00	50 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	25 000,00	85 000,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	50 000,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	5 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	20 000,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	50 000,00	0,00
21571	Matériel roulant	160 000,00	24 000,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	91 700,00	49 500,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	54 500,00	31 450,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	10 000,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	3 000,00	1 050,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	48 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	50 000,00	20 000,00	0,00
2184	Mobilier	17 000,00	12 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	275 000,00	20 000,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**4 034 100,00**	**4 999 900,00**	**0,00**
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	400 000,00	0,00
2313	Constructions	1 834 100,00	2 784 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 200 000,00	1 815 900,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**5 340 170,00**	**6 294 275,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**1 000 022,00**	**1 110 000,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	1 000 022,00	1 110 000,00	0,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**1 000 022,00**	**1 110 000,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**6 340 192,00**	**7 404 275,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7)***	***104 000,00***	***103 720,00***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	***4 000,00***	***3 720,00***	***0,00***
13918	*Autres subventions d'équipement*	*4 000,00*	*3 720,00*	*0,00*
	Charges transférées (9)	***100 000,00***	***100 000,00***	***0,00***
21318	*Autres bâtiments publics*	*100 000,00*	*100 000,00*	*0,00*
041	***Opérations patrimoniales (10)***	***41 358,00***	***19 920,00***	***0,00***
2188	*Autres immobilisations corporelles*	*0,00*	*108,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*1 536,00*	*15 744,00*	*0,00*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*39 822,00*	*4 068,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***145 358,00***	***123 640,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**6 485 550,00**	**7 527 915,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			7 527 915,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042.*

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**	**1 216 000,00**	**1 297 460,00**	**0,00**
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	16 460,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 036 000,00	600 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	75 000,00	400 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	55 000,00	200 000,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	5 000,00	1 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	20 000,00	30 000,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	25 000,00	50 000,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**1 000 000,00**	**1 500 000,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	1 500 000,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**2 216 000,00**	**2 797 460,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**3 822 769,83**	**1 390 000,00**	**0,00**
10222	FCTVA	702 760,00	540 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	80 288,83	50 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 039 721,00	800 000,00	0,00
138	**Autres subvent° invest. non transf.**	**4 000,00**	**1 000,00**	**0,00**
1388	Autres subventions non transférables	4 000,00	1 000,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**16 941,44**	**17 070,00**	**0,00**
274	Prêts	5 500,00	5 500,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	11 441,44	11 570,00	0,00
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**1 000 000,00**	**80 000,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**4 843 711,27**	**1 488 070,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**7 059 711,27**	**4 285 530,00**	**0,00**
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	***573 154,81***	***1 162 830,00***	***0,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)***	***686 376,92***	***745 750,00***	***0,00***
28031	*Frais d'études*	*10 345,00*	*14 785,00*	*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*0,00*	*4 470,00*	*0,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*1 800,00*	*15 200,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*19 041,79*	*26 469,54*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*3 168,00*	*3 262,24*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*82 138,00*	*92 193,20*	*0,00*
28138	*Autres constructions*	*667,00*	*667,00*	*0,00*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*13 251,05*	*13 313,23*	*0,00*
281571	*Matériel roulant*	*36 364,00*	*49 995,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*17 632,26*	*24 044,24*	*0,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*43 037,19*	*43 742,10*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*41 685,04*	*26 586,20*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*62 103,68*	*58 882,02*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*37 716,98*	*38 500,31*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*54 350,01*	*70 563,00*	*0,00*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*263 076,92*	*263 076,92*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	***1 259 531,73***	***1 908 580,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***41 358,00***	***19 920,00***	***0,00***
2031	*Frais d'études*	*40 926,00*	*15 168,00*	*0,00*
2033	*Frais d'insertion*	*432,00*	*4 752,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***1 300 889,73***	***1 928 500,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**8 360 601,00**	**6 214 030,00**	**0,00**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			9 126 738,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			15 340 768,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	1 110 000	1 148 000	0	196 000	1 893 275	455 000	200 000	0	0	2 202 000	200 000	7 404 275
- Equipements municipaux (2)		1 148 000	0	196 000	1 873 275	455 000	200 000	0	0	2 202 000	200 000	6 274 275
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	0	20 000
- Opérations financières	1 110 000											1 110 000
Dépenses d'ordre	103 720											123 640
Total dépenses de l'exercice	**1 213 720**	**1 148 108**	**0**	**196 000**	**1 908 263**	**455 000**	**200 000**	**0**	**0**	**2 206 068**	**200 756**	**7 527 915**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses d'investissement	**1 213 720**	**1 148 108**	**0**	**196 000**	**1 908 263**	**455 000**	**200 000**	**0**	**0**	**2 206 068**	**200 756**	**7 527 915**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**6 173 825**	**108**	**0**	**0**	**20 488**	**0**	**0**	**0**	**0**	**18 853**	**756**	**6 214 030**
RAR N-1 et reports	**9 126 738**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**9 126 738**
Total cumulé recettes d'investissement	**15 300 563**	**108**	**0**	**0**	**20 488**	**0**	**0**	**0**	**0**	**18 853**	**756**	**15 340 768**
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	**2 272 580**	**7 148 123**	**256 050**	**97 860**	**230 950**	**322 630**	**283 400**	**383 700**	**4 490**	**909 097**	**15 400**	**11 924 280**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**2 272 580**	**7 148 123**	**256 050**	**97 860**	**230 950**	**322 630**	**283 400**	**383 700**	**4 490**	**909 097**	**15 400**	**11 924 280**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**10 112 387**	**262 243**	**0**	**14 000**	**19 250**	**81 500**	**80 000**	**113 950**	**284 600**	**155 890**	**23 300**	**11 147 120**
RAR N-1 et reports	**777 160**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**777 160**
Total cumulé recettes de fonctionnement	**10 889 547**	**262 243**	**0**	**14 000**	**19 250**	**81 500**	**80 000**	**113 950**	**284 600**	**155 890**	**23 300**	**11 924 280**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

VILLE DE GUEBWILLER

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		**1 213 720**	**1 148 108**	**0**	**196 000**	**1 908 263**	**455 000**	**200 000**	**0**	**0**	**2 206 068**	**200 756**	**7 527 915**
Dépenses réelles		1 110 000	1 148 000	0	196 000	1 893 275	455 000	200 000	0	0	2 202 000	200 000	7 404 275
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 110 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 110 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	45 000	0	500	13 275	40 000	500	0	0	74 100	0	173 375
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	0	20 000
21	Immobilisations corporelles	0	758 000	0	500	10 000	20 000	500	0	0	312 000	0	1 101 000
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	345 000	0	195 000	1 850 000	395 000	199 000	0	0	1 815 900	200 000	4 999 900
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*103 720*	*108*	*0*	*0*	*14 988*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 068*	*756*	*123 640*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*103 720*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*103 720*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*108*	*0*	*0*	*14 988*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 068*	*756*	*19 920*
RECETTES													
Total recettes investissement		**6 173 825**	**108**	**0**	**0**	**20 488**	**0**	**0**	**0**	**0**	**18 853**	**756**	**6 214 030**
Recettes réelles		4 280 030	0	0	0	5 500	0	0	0	0	0	0	4 285 530
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 390 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 390 000
13	Subventions d'investissement	1 298 460	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 298 460

VILLE DE GUEBWILLER

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	11 570	0	0	0	5 500	0	0	0	0	0	0	17 070
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*1 893 795*	*108*	*0*	*0*	*14 988*	*0*	*0*	*0*	*0*	*18 853*	*756*	*1 928 500*
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*1 162 830*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 162 830*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*730 965*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*14 785*	*0*	*745 750*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*108*	*0*	*0*	*14 988*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 068*	*756*	*19 920*

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**2 272 580**	**7 148 123**	**256 050**	**97 860**	**230 950**	**322 630**	**283 400**	**383 700**	**4 490**	**909 097**	**15 400**	**11 924 280**
Dépenses réelles		364 000	7 148 123	256 050	97 860	230 950	322 630	283 400	383 700	4 490	909 097	15 400	10 015 700
011	Charges à caractère général	4 000	1 390 373	0	78 450	74 700	121 830	3 400	500	0	817 947	10 400	2 501 600
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	5 442 000	0	0	0	8 000	0	0	0	50 000	0	5 500 000
014	Atténuations de produits	41 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 500
022	Dépenses imprévues	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
65	Autres charges de gestion courante	5 000	310 350	256 050	19 410	156 250	189 800	280 000	383 200	4 490	41 150	5 000	1 650 700
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	143 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	143 000
67	Charges exceptionnelles	20 500	5 400	0	0	0	3 000	0	0	0	0	0	28 900
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*1 908 580*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 908 580*
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 162 830*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 162 830*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*745 750*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*745 750*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

VILLE DE GUEBWILLER

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
						RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		**10 112 387**	**262 243**	**0**	**14 000**	**19 250**	**81 500**	**80 000**	**113 950**	**284 600**	**155 890**	**23 300**	**11 147 120**
Recettes réelles		10 008 667	262 243	0	14 000	19 250	81 500	80 000	113 950	284 600	155 890	23 300	11 043 400
013	Atténuations de charges	0	85 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 000
70	Produits des services, du domaine, vente	17 000	56 900	0	0	14 500	11 500	80 000	0	4 600	155 000	0	339 500
73	Impôts et taxes	5 880 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	5 895 000
74	Dotations et participations	3 103 700	48 300	0	14 000	0	70 000	0	40 000	0	0	0	3 276 000
75	Autres produits de gestion courante	306 367	47 043	0	0	4 750	0	0	73 950	280 000	890	8 300	721 300
76	Produits financiers	700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	700 000
77	Produits exceptionnels	1 600	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 600
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*103 720*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*103 720*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*103 720*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*103 720*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE GUEBWILLER

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

VILLE DE GUEBWILLER

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**12 506 894,24**									
1641 Emprunts en euros (total)					12 506 894,24									
95966560	La Banque Populaire	30/12/2019		08/04/2020	300 000,00	F	Fixe	0,000	0,930		T	P	N	-
10278033000003229250 3	CCM	17/01/2007	09/01/2007	30/04/2007	900 000,00	F	Fixe	3,750	3,750	Euro	A	P	O	A-1
2000000000110114	CCM	21/12/2016	21/12/2016	31/03/2017	1 400 000,00	F	Fixe	0,950	0,950	Euro	T	P	O	A-1
86290012602	CAAV	30/07/2013	26/08/2013	25/11/2013	740 000,00	F	Fixe	3,260	3,260	Euro	T	P	O	A-1
86290167190	CAAV	13/01/2016	05/01/2016	29/02/2016	900 000,00	F	Fixe	1,440	1,440	Euro	M	P	O	A-1
MIS277932-1 1	Dexia CL	01/03/2016	01/03/2016	01/05/2016	930 757,49	F	Fixe	1,500	1,500	Euro	A	P	O	A-1
MIS277932-2 1	Dexia CL	01/03/2016	01/03/2016	01/05/2016	2 416 136,75	F	Fixe	1,500	1,500	Euro	A	C	O	A-1
MIS277932-3 1	Dexia CL	01/03/2016	01/03/2016	01/12/2016	3 420 000,00	F	Fixe	1,500	1,500	Euro	A	C	O	A-1
MON524072EUR/0525083/001	La Banque Postale	28/12/2018		01/07/2019	1 500 000,00	F	Fixe	0,000	0,930		T	P	O	-
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

VILLE DE GUEBWILLER
Page 342

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**12 506 894,24**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

VILLE DE GUEBWILLER

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**7 906 167,28**					**961 173,65**	**111 914,46**	**0,00**	**377,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 906 167,28					961 173,65	111 914,46	0,00	377,00
05966560	N	0,00	-	285 971,95	15,00	F		0,000	18 856,75	2 593,89	0,00	0,00
102780330000032292503	N	0,00	A-1	74 585,24	3,00	F	Fixe	3,750	74 585,24	2 796,95	0,00	0,00
2000000000110114	N	0,00	A-1	1 045 928,27	15,00	F	Fixe	0,950	90 637,75	9 614,05	0,00	0,00
86290012602	N	0,00	A-1	426 990,65	15,00	F	Fixe	3,260	49 249,43	13 321,89	0,00	377,00
86290167190	N	0,00	A-1	626 121,17	15,00	F	Fixe	1,440	58 115,34	8 633,58	0,00	0,00
MIS277932-1 1	N	0,00	A-1	607 644,98	12,00	F	Fixe	1,500	74 630,85	9 241,27	0,00	0,00
MIS277932-2 1	N	0,00	A-1	1 486 853,40	12,00	F	Fixe	1,500	185 856,67	22 612,56	0,00	0,00
MIS277932-3 1	N	0,00	A-1	2 104 615,40	12,00	F	Fixe	1,500	263 076,92	32 007,69	0,00	0,00
MON524072EUR/0525083/001	N	0,00	-	1 247 456,22	10,00	F		0,000	146 164,70	11 092,58	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

VILLE DE GUEBWILLER

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**7 906 167,28**					**961 173,65**	**111 914,46**	**0,00**	**377,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

VILLE DE GUEBWILLER

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	REALISATION DE DOCUMENTS D'URBANISME	10	28/09/2020
L	BIENS DONT LA VALEUR EST INFERIEUR A 500€ TTC	1	28/09/2020
L	LOGICIELS BUREAUTIQUES	2	28/09/2020
L	LOGICIELS APPLICATIFS, PROGICIELS	5	28/09/2020
L	SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS VERSEES - BIENS MOBILIERS, MATERIEL, ETUDES	5	28/09/2020
L	SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS VERSEES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	28/09/2020
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	28/09/2020
L	PLANTATIONS	20	28/09/2020
L	IMMEUBLE PRODUCTIFS DE REVENUS	50	28/09/2020
L	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	6	28/09/2020
L	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	10	28/09/2020
L	VEHICULES (SAUF CAMIONS)	10	28/09/2020
L	CAMIONS - MATERIEL ROULANT ET OUTILLAGE DE VOIRIE	8	28/09/2020
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	28/09/2020
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE	10	28/09/2020
L	MOBILIER	15	28/09/2020
L	MOBILIER URBAIN	8	28/09/2020
L	PETITS MATERIELS D EQUIPEMENT	10	28/09/2020
L	COFFRES FORT, ARMOIRES IGNIFUGES	30	28/09/2020
L	MATERIEL ET EQUIPEMENT	15	28/09/2020
L	MATERIEL ET OUTILLAGE D INCENDIE	8	28/09/2020
L	MATERIEL DE VOIRIE	6	28/09/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**1 113 720,00**	I **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**1 110 000,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 110 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**3 720,00**	**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*3 720,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**1 113 720,00**	**0,00**	**0,00**	**1 113 720,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 596 650,00**	**III** **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**608 070,00**	**0,00**
10222	FCTVA	540 000,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	1 000,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	5 500,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	11 570,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**1 988 580,00**	**0,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*		
27...	*Autres immobilisations financières*		
28...	*Amortissement des immobilisations*		
28031	*Frais d'études*	*14 785,00*	*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*4 470,00*	*0,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*15 200,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*26 469,54*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*3 262,24*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*92 193,20*	*0,00*
28138	*Autres constructions*	*667,00*	*0,00*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*13 313,23*	*0,00*
281571	*Matériel roulant*	*49 995,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*24 044,24*	*0,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*43 742,10*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*26 586,20*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*58 882,02*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*38 500,31*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*70 563,00*	*0,00*
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*		
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*		
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*263 076,92*	*0,00*
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*		
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*1 162 830,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**2 596 650,00**	**0,00**	**9 126 738,00**	**800 000,00**	**12 523 388,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 113 720,00
Ressources propres disponibles	IV	12 523 388,00
Solde	V = IV – II (6)	11 409 668,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE IV B1.1

BENEFICIAIRE DE LA GARANTIE	PRETS GARANTIS A L'ORIGINE	DETTE AU 1.1.2021	INTERETS 2021	CAPITAL 2021	ANNUITE 2021	DETTE AU 31.12.2021
HABITATS DE HAUTE ALSACE	7 419 023,75	3 863 685,28	63 869,44	475 061,43	538 930,87	3 388 623,85
DOMIAL	8 286 988,03	4 938 150,35	127 053,89	221 907,58	348 961,47	4 716 242,77
SG CINEMA LE FLORIVAL	120 000,00	70 406,88	3 205,63	7 950,33	11 155,96	62 456,55
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE	855 800,00	729 251,98	9 844,90	42 262,14	52 107,04	686 989,84
TOTAUX	16 681 811,78	9 601 494,49	203 973,86	747 181,48	951 155,34	8 854 313,01

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6557	URBA-6557-URBA-020	Aide aux particuliers pour le ravalement des façades	Particuliers/Syndic (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Personne physique	100 000,00
657362	ADM-657362-CCAS-520	Subvention de fonctionnement	Centre Communal Action Sociale (CCAS)	Etablissement de droit public	280 000,00
65738	CULT-65738-CULTU-33	Subvention de fonctionnement	Université de Haute Alsace	Etablissement de droit public	350,00
6574	CULT-6574-DOM-33	Subvention de fonctionnement	Association de gestion du Centre Culturel des Dominicains	Association	75 000,00
6574	CULT-6574-CULTU-33	Subvention de fonctionnement	Ecole de Musique de Guebwiller	Association	38 400,00
6574	CULT-6574-CULTU-33	Subvention de fonctionnement	Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC)	Association	20 000,00
6574	CULT-6574-VIE-90	Subvention de fonctionnement	UMIH 68 Section de Guebwiller	Association	1 500,00
6574	FIN-6574-LOGEM-70	Subvention de fonctionnement	ADIL du Haut-Rhin	Association	1 590,00
6574	POP-6574-POPU-022	Subvention de fonctionnement	OMSPAC	Association	2 000,00
6574	RH-6574-ADM-020	Subvention de fonctionnement	Amicale du Personnel de la Ville de Guebwiller	Association	18 417,00
6574	RH-6574-POMP-113	Subvention de fonctionnement	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Guebwiller	Association	3 050,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Aide pour l'organisation du Tour du Piémont	MJC de Buhl	Association	300,00
6574	VIE-6574-VIE-90	Subvention de fonctionnement	Comité des Jumelages de la Ville de Guebwiller	Association	1 000,00
6574	ENS-6574-ECO-211	Subvention de fonctionnement	Cirko Markstein	Association	500,00
6574	CULT-6574-CULTU-33	Subventions de fonctionnement	Associations culturelles (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	15 000,00
6574	CULT-6574-CULTU-33	Subvention de fonctionnement	Associations (projets culturels forts) (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	6 000,00
6574	ENS-6574-ECO-211	Subvention de fonctionnement	Association Marque Pages	Association	400,00
6574	ENS-6574-ECO-211	Projets pédagogiques	Office Centrale de la Coopération à l'Ecole (OCCE) (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	2 850,00
6574	ENS-6574-ECO-211	Subventions classes vertes	Associations centres de loisirs (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	15 500,00
6574	ENS-6574-ECO-211	Actions de sensibilisaion dans les écoles	Association Prévention Routière	Association	160,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Subventions de fonctionnement	Associations de loisirs et de compétitions (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	66 000,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Aides pour l'organisation de manifestations	Clubs sportifs bénéficiaires	Association	9 000,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Aides pour les écoles de sport	Clubs écoles de sport (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	5 000,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Aides aux athlètes de haut-niveau	Sportifs de haut niveau (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	3 000,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Subvention de fonctionnement	Office Municipal des Sports (OMS)	Association	2 000,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Subvention de fonctionnement	Centre Médico Sportif	Association	4 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2021-11 Habitat	960 000,00	0,00	960 000,00	0,00	0,00	50 000,00	910 000,00
2021-12 Cadre de vie	2 420 000,00	0,00	2 420 000,00	0,00	0,00	970 000,00	1 450 000,00
2021-13 Commerces	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
2021-14 Autres	390 000,00	0,00	390 000,00	0,00	0,00	390 000,00	0,00
2021-21 Bâtiments	2 306 000,00	0,00	2 306 000,00	0,00	0,00	556 000,00	1 750 000,00
2021-22 Patrimoines remarquables	9 828 795,00	0,00	9 828 795,00	0,00	0,00	1 707 275,00	8 121 520,00
2021-23 Equipements sportifs	2 895 000,00	0,00	2 895 000,00	0,00	0,00	120 000,00	2 775 000,00
2021-24 Autres équipements	3 900 000,00	0,00	3 900 000,00	0,00	0,00	300 000,00	3 600 000,00
2021-31 Rénovation de la voirie et des ponts	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00	0,00	0,00	750 000,00	5 050 000,00
2021-32 Mobilité	790 000,00	0,00	790 000,00	0,00	0,00	160 000,00	630 000,00
2021-33 Réseaux	3 030 000,00	0,00	3 030 000,00	0,00	0,00	30 000,00	3 000 000,00
2021-34 Cadre de vie (hors centre-ville)	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	10 000,00	40 000,00
2021-41 Equipements jeunesse	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	335 000,00	165 000,00
2021-42 Ecoles	7 250 000,00	0,00	7 250 000,00	0,00	0,00	200 000,00	7 050 000,00
2021-51 Maison des aînés	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	200 000,00	300 000,00
2021-52 Accompagnement du nouvel EHPAD	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
2021-61 Besoins des services	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	1 000 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Tableau des effectifs sur emploi permanent (stagiaires, titulaires) au 1er janvier 2021				IV - C1
Grades ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires	Emplois pourvus	Emplois vacants
Emplois fonctionnels				
Directeur Général des services	A	1	1	0
Directeur des Services Techniques	A	1	1	0
Total		2	2	0
Filière administrative				
Adjoint administratif	C	14	12	2
Adjoint administratif ppl 2 classe	C	4	4	0
Adjoint administratif ppl 1 classe	C	3	3	0
Rédacteur	B	4	4	0
Rédacteur ppl 2 classe	B	0	0	0
Rédacteur ppl 1° classe	B	2	2	0
Attaché	A	3	3	0
Attaché ppl	A	3	2	1
Total		33	30	3
Filière animation				
Adjoint d'animation	C	4	4	0
Adjoint d'animation ppl 2 classe	C	2	2	0
Animateur	B	0	0	0
Animateur ppl 2 classe	B	1	1	0
Animateur ppl 1 classe	B	0	0	0
Total		7	7	0
Filière culturelle				
Adjoint du patrimoine	C	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppl de 2° classe	C	1	1	0
Adjoint du patrimoine ppl de 1° classe	C	1	1	0
Assistant de conservation	B	2	2	0
Assistant de conservation ppl 2 classe	B	1	1	0
Assistant de conservation ppl 1 classe	B	1	1	0
Attaché de conservation	A	0	0	0
Attaché de conservation ppl	A	1	1	0
Conservateur	A	1	1	0
Total		8	8	0
Police municipale				
Gardien brigadier	C	1	1	0
Filière sociale				
Atsem ppl 2 classe	C	2	2	0
Atsem ppl 1 classe	C	0	0	0
Assistant socio éducatif		1	1	0
Total		3	3	0
Filière Technique				
Adjoint technique	C	35	31	4
Adjoint technique ppl 2 classe	C	13	12	1
Adjoint technique ppl 1 classe	C	4	4	0
Agent de maîtrise	C	8	8	0
Agent de maîtrise ppl	C	12	11	1
Technicien	B	2	2	0
Technicien ppl 2 classe	B	2	2	0
Technicien ppl 1 classe	B	0	0	0
Ingénieur	A	2	1	1
Ingénieur ppl	A	1	1	0
Total		79	72	7

Tableau des effectifs sur emploi permanent (contractuels de droit public sur emploi permanent) au 1er janvier 2021				
Grades ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires	Emplois pourvus	Emplois vacants
Emplois fonctionnels				
Directeur Général des services	A	0	0	0
Directeur des Services Techniques	A	0	0	0
Total		0	0	0
Filière administrative				
Adjoint administratif	C	0	0	0
Adjoint administratif ppl 2 classe	C	0	0	0
Adjoint administratif ppl 1 classe	C	0	0	0
Rédacteur ppl 2 classe	B	0	0	0
Rédacteur ppl 1° classe	B	0	0	0
Attaché ppl	A	0	0	0
Total		3	3	0
Filière animation				
Adjoint d'animation	C	0	0	0
Adjoint d'animation ppl 2 classe	C	0	0	0
Animateur	B	0	0	0
Animateur ppl 2 classe	B	0	0	0
Animateur ppl 1 classe	B	0	0	0
Total		0	0	0
Filière culturelle				
Adjoint du patrimoine	C	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppl de 2° classe	C	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppl de 1° classe	C	0	0	0
Assistant de conservation	B	0	0	0
Assistant de conservation ppl 2 classe	B	0	0	0
Assistant de conservation ppl 1 classe	B	0	0	0
Attaché de conservation	A	0	0	0
Attaché de conservation ppl	A	0	0	0
Conservateur	A	0	0	0
Total		0	0	0
Police municipale				
Gardien brigadier	C	0	0	0
Filière sociale				
Atsem ppl 2 classe	C	0	0	0
Atsem ppl 1 classe	C	0	0	0
Total		0	0	0
Filière Technique				
Adjoint technique	C	0	0	0
Adjoint technique ppl 2 classe	C	0	0	0
Adjoint technique ppl 1 classe	C	0	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0
Agent de maîtrise ppl	C	0	0	0
Technicien	B	0	0	0
Technicien ppl 2 classe	B	0	0	0
Technicien ppl 1 classe	B	0	0	0
Ingénieur	A	0	0	0
Ingénieur ppl	A	0	0	0
Total		0	0	0

Tableau des effectifs sur emploi non permanent (contractuels de droit public et de droit privé)

Temps de travail	Catégorie	Filière	Grade	Rémunération		Fondement du contrat
				SMIC	Indice Brut	
Temps complet	A	Culture	Attaché de conservation		444	Accroissement temporaire d'activité
temps non complet	C	Technique	Adoint technique		350	Accroissement temporaire d'activité
Temps complet	C	Technique	Adjoint technique	x		Contrat aidé
Temps complet	C	Technique	Adjoint technique	x		Contrat aidé
temps non complet	C	Technique	Adjoint technique		350	Accroissement temporaire d'activité
Temps complet	C	Technique	Adjoint technique		350	Accroissement temporaire d'activité
temps non complet	C	Technique	Adjoint technique		350	Accroissement temporaire d'activité
temps non complet	C	Technique	Adjoint technique		350	Accroissement temporaire d'activité
Temps complet	C	Administrative	Adjoint administratif		412	Accroissement temporaire d'activité
temps non complet	C	Technique	Adjoint technique		350	Accroissement temporaire d'activité
Temps complet	C	Culture	Adjoint du patrimoine ppl 2ème classe		353	Accroissement temporaire d'activité
Temps complet	C	Technique	Adjoint technique		354	Accroissement temporaire d'activité
Temps complet	C	NC	NC	% du SMIC		Contrat apprentissage
Temps complet	C	Technique	Adjoint technique		350	Accroissement temporaire d'activité
Temps complet	C	Culture	Adjoint du patrimoine ppl 2ème classe		354	Accroissement temporaire d'activité
Temps complet	C	Technique	Adjoint technique		350	Accroissement temporaire d'activité
temps non complet	C	Technique	Adjoint technique		350	Accroissement temporaire d'activité
Temps complet	C	Technique	Adjoint technique	x		Contrat aidé
temps non complet	C	Technique	Adjoint technique		350	Accroissement temporaire d'activité
Temps complet	C	Technique	Adjoint technique		350	Accroissement temporaire d'activité
Temps non compet	C	Technique	Adjoint technique	x		Contrat aidé
Temps complet	C	Technique	Adjoint technique		350	Accroissement temporaire d'activité

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller		Fiscalité propre	0,00
Autres organismes de regroupement			
Syndicat départemental d électricité et de gaz du Haut-Rhin			0,00
Parc Naturel Régional des Ballons des Voges		Nombre d'habitants	15 000,00
Association des Maires du Haut-Rhin		Nombre d'habitants	5 100,00
Syndicat mixte de la Lauch aval		Pourcentage en fonction des travaux réalisés	6 890,00
Association du Massif Vosgien		Forfaitaire	60,00
Association des Communes Forestières d Alsace		Surface forêt communale (nombre ha)	300,00
Conseil National des Villes et Villages Fleuris		Forfaitaire	350,00
CAUE du Haut-Rhin		Nombre d'habitants	1 200,00
Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM)	23/09/2016	Forfaitaire	2 000,00
Citivia SPL	16/11/2016	Participation au capital	8 000,00
Association des Petites Villes de France	30/03/2019	Nombre d'habitants	1 140,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement public à caractère administratif	Gendarmerie	01/01/2016	7-11/2015 - 16/11/2015	21680112600014	Maintien de l'ordre public	Non
Etablissement à caractère administratif	Réhabilitation friches	18/05/2016	12-05/2016 - 17/05/2016	21680112600162	Réhabilitation friches	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Etablissement public à caractère administratif	Forêt communale		-	Exploitation
Etablissement à caractère administratif	Location bâtiment CALEO	01/01/2006	6-29/03/2006 - 29/03/2006	Location

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	27,70	0,00	3 379 400,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	64,07	0,00	69 324,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

N°12 – 12/2020

BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE – BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, 1adjoint au maire. Délégué aux finances et à l'administration générale

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 7 décembre 2020.

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le projet de budget primitif pour 2021 du budget annexe de la gendarmerie, d'un montant de 1 121 950 **€** soit 341 460 € en section de fonctionnement et 780 490 € en section d'investissement. Conforme aux orientations budgétaires, le budget proposé présente les caractéristiques principales suivantes :

Il comporte :

- en recettes d'investissement :
  - les versements des soldes des subventions de l'État pour un montant de 139 530 €,
  - un emprunt pour un montant de 379 500 €
  - l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement d'un montant de 261 460 €.
- en dépenses d'investissement :
  - la reprise anticipée du déficit estimé 2020 d'un montant de 480 490 €
  - l'inscription d'un crédit de 120 000 € au chapitre 23 « immobilisations en cours » nécessaire au paiement des soldes de travaux,
  - ainsi qu'un crédit de 180 000 € pour assurer le remboursement annuel du capital de l'emprunt.
- en recettes de fonctionnement :
  - la reprise anticipée de l'excédent estimé 2020 d'un montant de 31 247 €
  - un montant de 310 213 € de loyers.
- en dépenses de fonctionnement :
  - l'inscription d'un crédit de 5 000 € de dépenses courantes liées aux diverses maintenances et assurances,
  - ainsi qu'un montant de 75 000 € correspondant aux intérêts de l'emprunt,
  - l'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement d'un montant de 261 460 €.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 32
F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant : C. FACCHIN / P. VEZINE / F. LATRA

- **d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe de la gendarmerie, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 121 950 €, soit 341 460 € en section de fonctionnement et 780 490 € en section d'investissement ;**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.**

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE DE GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680112600154

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : GENDARMERIE (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération du 01/01/1900.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	341 460,00	310 213,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 31 247,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	341 460,00	341 460,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	300 000,00	780 490,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 480 490,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	780 490,00	780 490,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 121 950,00	1 121 950,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	17 739,15	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**17 739,15**	**0,00**	**5 000,00**	**0,00**	**5 000,00**
66	Charges financières	80 000,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**97 739,15**	**0,00**	**80 000,00**	**0,00**	**80 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*75 000,00*		*261 460,00*	*0,00*	*261 460,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***75 000,00***		***261 460,00***	***0,00***	***261 460,00***
	TOTAL	**172 739,15**	**0,00**	**341 460,00**	**0,00**	**341 460,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	341 460,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	300 000,00	0,00	310 213,00	0,00	310 213,00
	Total des recettes de gestion courante	**320 000,00**	**0,00**	**310 213,00**	**0,00**	**310 213,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**320 000,00**	**0,00**	**310 213,00**	**0,00**	**310 213,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	**320 000,00**	**0,00**	**310 213,00**	**0,00**	**310 213,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	31 247,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	341 460,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	261 460,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	550 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**550 000,00**	**0,00**	**120 000,00**	**0,00**	**120 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	176 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**176 000,00**	**0,00**	**180 000,00**	**0,00**	**180 000,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**726 000,00**	**0,00**	**300 000,00**	**0,00**	**300 000,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	**726 000,00**	**0,00**	**300 000,00**	**0,00**	**300 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**480 490,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**780 490,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	419 000,00	0,00	139 530,00	0,00	139 530,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	160 847,00	0,00	379 500,00	0,00	379 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**579 847,00**	**0,00**	**519 030,00**	**0,00**	**519 030,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**579 847,00**	**0,00**	**519 030,00**	**0,00**	**519 030,00**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*75 000,00*		*261 460,00*	*0,00*	*261 460,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***75 000,00***		***261 460,00***	***0,00***	***261 460,00***

VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		654 847,00	0,00	780 490,00	0,00	780 490,00
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					780 490,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	261 460,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 000,00		5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	75 000,00	*0,00*	75 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*261 460,00*	261 460,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**80 000,00**	***261 460,00***	**341 460,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	341 460,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	180 000,00	*0,00*	180 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*		*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	120 000,00	*0,00*	120 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		**300 000,00**	***0,00***	**300 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	480 490,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	780 490,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	310 213,00	*0,00*	310 213,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		**310 213,00**	***0,00***	**310 213,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**31 247,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**341 460,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	139 530,00	*0,00*	139 530,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	379 500,00	*0,00*	379 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*261 460,00*	261 460,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		**519 030,00**	***261 460,00***	**780 490,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**780 490,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général**	**17 739,15**	**5 000,00**	**0,00**
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	500,00	0,00
6156	Maintenance	15 739,15	1 500,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	3 000,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	**17 739,15**	**5 000,00**	**0,00**
66	**Charges financières (b)**	**80 000,00**	**75 000,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	80 000,00	75 000,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (e)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	**97 739,15**	**80 000,00**	**0,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***75 000,00***	***261 460,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***75 000,00***	***261 460,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***75 000,00***	***261 460,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**172 739,15**	**341 460,00**	**0,00**

\+

RESTES A REALISER N-1 (11)	**0,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**341 460,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	20 000,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	20 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	300 000,00	310 213,00	0,00
752	Revenus des immeubles	300 000,00	310 213,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	320 000,00	310 213,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	320 000,00	310 213,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	320 000,00	310 213,00	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	31 247,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	341 460,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	550 000,00	120 000,00	0,00
2313	Constructions	550 000,00	120 000,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	550 000,00	120 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	176 000,00	180 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	176 000,00	180 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	176 000,00	180 000,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	726 000,00	300 000,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (9)	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	726 000,00	300 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	480 490,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	780 490,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042.*

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	419 000,00	139 530,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	389 710,00	139 530,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	29 290,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	160 847,00	379 500,00	0,00
1641	Emprunts en euros	160 847,00	379 500,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	579 847,00	519 030,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	579 847,00	519 030,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*75 000,00*	*261 460,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*75 000,00*	*261 460,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*75 000,00*	*261 460,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	654 847,00	780 490,00	0,00

\+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	780 490,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0	0	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
- Equipements municipaux (2)		0	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	**0**	**0**	**300 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**300 000**
RAR N-1 et reports	**480 490**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**480 490**
Total cumulé dépenses d'investissement	**480 490**	**0**	**300 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**780 490**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**0**	**0**	**780 490**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**780 490**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé recettes d'investissement	**0**	**0**	**780 490**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**780 490**
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	**0**	**0**	**341 460**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**341 460**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**0**	**0**	**341 460**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**341 460**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**0**	**0**	**310 213**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**310 213**
RAR N-1 et reports	**31 247**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**31 247**
Total cumulé recettes de fonctionnement	**31 247**	**0**	**310 213**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**341 460**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

VILLE DE GUEBWILLER

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		**0**	**0**	**300 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**300 000**
Dépenses réelles		0	0	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	180 000	0	0	0	0	0	0	0	0	180 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
RECETTES													
Total recettes investissement		**0**	**0**	**780 490**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**780 490**
Recettes réelles		0	0	519 030	0	0	0	0	0	0	0	0	519 030
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	139 530	0	0	0	0	0	0	0	0	139 530

VILLE DE GUEBWILLER

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	379 500	0	0	0	0	0	0	0	0	379 500
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*261 460*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*261 460*
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0*	*0*	*261 460*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*261 460*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**0**	**0**	**341 460**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**341 460**
Dépenses réelles		0	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
011	Charges à caractère général	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	75 000	0	0	0	0	0	0	0	0	75 000
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*261 460*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*261 460*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0*	*0*	*261 460*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*261 460*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

VILLE DE GUEBWILLER

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
						RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		**0**	**0**	**310 213**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**310 213**
Recettes réelles		0	0	310 213	0	0	0	0	0	0	0	0	310 213
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	310 213	0	0	0	0	0	0	0	0	310 213
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE GUEBWILLER

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

VILLE DE GUEBWILLER

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**5 000 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					5 000 000,00									
03300 00032292504	CCM	07/12/2017	28/12/2017	31/03/2019	5 000 000,00	F		1,600	1,600		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

VILLE DE GUEBWILLER

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**5 000 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N								Annuité de l'exercice			
						Taux d'intérêt						
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**4 652 568,29**					**177 921,28**	**73 377,12**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 652 568,29					177 921,28	73 377,12	0,00	0,00
03300 00032292504	N	0,00	A-1	4 652 568,29	25,00	F		1,600	177 921,28	73 377,12	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**4 652 568,29**					**177 921,28**	**73 377,12**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

VILLE DE GUEBWILLER

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

N°13 – 12/2020

BUDGET ANNEXE RÉHABILITATION DES FRICHES
BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint au maire, délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 7 décembre 2020

Le budget de l'exercice 2021 du budget annexe de réhabilitation des friches est équilibré en dépenses et en recettes à 3 624 420 €, soit 2 183 640 € en section d'investissement et 1 440 780 € en section de fonctionnement.

Il est précisé que, compte tenu de la nature du budget et de la comptabilisation de stock qu'il impose, cette somme ne correspond qu'à 1 440 420 € de budget réel ; la différence correspondant aux écritures d'ordre.

Les 1 440 420 € se décomposent en :

- les participations 2021 dues à CITIVIA en application de la convention d'aménagement de 2017 et modifiée à la suite du compte-rendu d'activité 2018 (CRAC 2018), pour 245 000 €,
- un montant de 55 000 € pour, pour quelques frais d'études complémentaires sur les friches .
- Le budget reprend par ailleurs l'excédent cumulé de 2020 de la section de fonctionnement pour 198 780 € et le déficit cumulé de la section d'investissement pour 941 640 €.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 32
F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant : C. FACCHIN / P. VEZINE / F. LATRA

- **Approuve le budget primitif 2021 du budget annexe des friches qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 3 624 420 €, soit 2 183 640 € en section d'investissement et 1 440 780 € en section de fonctionnement ;**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE DE GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680112600162

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : REHABILITATIONS FRICHES (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc)

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération du 01/01/1900.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 440 780,00	1 242 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 198 780,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 440 780,00	1 440 780,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 242 000,00	2 183 640,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 941 640,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 183 640,00	2 183 640,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 624 420,00	3 624 420,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**0,00**	**0,00**	**300 010,00**	**0,00**	**300 010,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**0,00**	**0,00**	**300 010,00**	**0,00**	**300 010,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*198 770,00*	*0,00*	*198 770,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*		*942 000,00*	*0,00*	*942 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***0,00***		***1 140 770,00***	***0,00***	***1 140 770,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**1 440 780,00**	**0,00**	**1 440 780,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 440 780,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*		*1 242 000,00*	*0,00*	*1 242 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***0,00***		***1 242 000,00***	***0,00***	***1 242 000,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**1 242 000,00**	**0,00**	**1 242 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	198 780,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 440 780,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**-101 230,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*1 242 000,00*	*0,00*	*1 242 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***		***1 242 000,00***	***0,00***	***1 242 000,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**1 242 000,00**	**0,00**	**1 242 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	941 640,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 183 640,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	1 042 870,00	0,00	1 042 870,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**1 042 870,00**	**0,00**	**1 042 870,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**1 042 870,00**	**0,00**	**1 042 870,00**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*0,00*		*198 770,00*	*0,00*	*198 770,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*942 000,00*	*0,00*	*942 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***1 140 770,00***	***0,00***	***1 140 770,00***

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		0,00	0,00	2 183 640,00	0,00	2 183 640,00
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 183 640,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-101 230,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	300 000,00		300 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*942 000,00*	942 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*198 770,00*	198 770,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**300 010,00**	***1 140 770,00***	**1 440 780,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**1 440 780,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*		*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*1 242 000,00*	1 242 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		**0,00**	***1 242 000,00***	**1 242 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**941 640,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 183 640,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*1 242 000,00*	1 242 000,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**0,00**	***1 242 000,00***	**1 242 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	198 780,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 440 780,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 042 870,00	*0,00*	1 042 870,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*942 000,00*	942 000,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*198 770,00*	198 770,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**1 042 870,00**	***1 140 770,00***	**2 183 640,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 183 640,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	300 000,00	0,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	0,00	300 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10,00	0,00
65888	Autres	0,00	10,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		0,00	300 010,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		0,00	300 010,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*198 770,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)*	*0,00*	*942 000,00*	*0,00*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*0,00*	*942 000,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*0,00*	*1 140 770,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*0,00*	*1 140 770,00*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	1 440 780,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 440 780,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*0,00*	*1 242 000,00*	*0,00*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*0,00*	*1 242 000,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*1 242 000,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	0,00	1 242 000,00	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	198 780,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 440 780,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7)*	*0,00*	*1 242 000,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (9)	*0,00*	*1 242 000,00*	*0,00*
3354	*Etudes et prestations de services*	*0,00*	*1 242 000,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*1 242 000,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	1 242 000,00	0,00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			941 640,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 183 640,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	1 042 870,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	1 042 870,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	1 042 870,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	1 042 870,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*198 770,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*0,00*	*942 000,00*	*0,00*
3354	*Etudes et prestations de services*	*0,00*	*942 000,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*0,00*	*1 140 770,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*1 140 770,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	2 183 640,00	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 183 640,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	1 242 000											1 242 000
Total dépenses de l'exercice	1 242 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 242 000
RAR N-1 et reports	941 640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	941 640
Total cumulé dépenses d'investissement	2 183 640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 183 640
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	2 183 640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 183 640
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	2 183 640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 183 640
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 440 780	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 440 780
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 440 780	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 440 780
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	1 242 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 242 000
RAR N-1 et reports	198 780	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	198 780
Total cumulé recettes de fonctionnement	1 440 780	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 440 780

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

VILLE DE GUEBWILLER

Page 403

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		**1 242 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 242 000**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*1 242 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 242 000*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 242 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 242 000*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
RECETTES													
Total recettes investissement		**2 183 640**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 183 640**
Recettes réelles		1 042 870	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 042 870
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE GUEBWILLER

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	1 042 870	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 042 870
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*1 140 770*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 140 770*
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*198 770*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*198 770*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*942 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*942 000*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**1 440 780**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 440 780**
Dépenses réelles		300 010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 010
011	Charges à caractère général	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
658	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*1 140 770*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 140 770*
023	*Virement à la section d'investissement*	*198 770*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*198 770*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*942 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*942 000*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

VILLE DE GUEBWILLER - REHABILITATIONS FRICHES - BP (projet de budget) - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
						RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		**1 242 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 242 000**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*1 242 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 242 000*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 242 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 242 000*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE GUEBWILLER

Service Ressources Humaines

N°14 – 12/2020

PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX
TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION D'EMPLOI

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint au maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 07 décembre 2020.

Conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et des emplois à temps non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le grade et la durée hebdomadaire de travail afférents à l'emploi.

Considérant les nécessités de service, il est proposé aux membres du conseil d'approuver la création d'un emploi permanent d'agent de nettoyage, à temps non complet (22/35èmes), relevant du grade d'adjoint technique territorial, à compter du 1er janvier 2021.

Placé sous la responsabilité de la coordinatrice des travaux d'entretien, l'agent recruté sera chargé d'assurer la surveillance, la propreté et l'hygiène des bâtiments communaux.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 32
F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant : C. FACCHIN / P. VEZINE / F. LATRA

- **Crée au tableau des effectifs de la commune un emploi permanent d'agent de nettoyage, relevant du grade d'adjoint technique, à temps non complet (22/35èmes), à compter du 1er janvier 2021 ;**

- **Autorise M. le Maire à procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et à prendre l'acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;**

- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.**

---0---

Service des Affaires Culturelles

N°15 - 12/2020

RÈGLEMENT PERMANENT DU MARCHE DE NOËL DE GUEBWILLER

Rapporteur : Mme Claudine GRAWEY, adjointe au maire déléguée à la culture, la jeunesse et la citoyenneté.

Dossier présenté à la Commission Culture, Éducation, Jeunesse, en date du 3 décembre 2020

Le marché de Noël de Guebwiller, installé durant la période de Noël Bleu place de l'Hôtel de Ville et place St-Léger, ne dispose pas à ce jour de règlement permanent.

Mme GRAWEY précise que l'ensemble des manifestations : la village des enfants avec les chalets et animations culturelles, la marché de noël, la manège et la patinoire ; deux acquisitions de la Ville ; seront donc rassemblés dans un document unique. L'objectif est de veiller à une authenticité et à un caractère artisanal, d'encourager une

diversité mais aussi une cohérence, d'avoir une répartition équitable des chalets, de veiller à la sécurité, la circulation, le stationnement et l'hygiène, d'établir une réglementation des emplacements et de prendre en compte le respect de l'environnement. Un avenant a aussi été rattaché concernant les mesures sanitaires applicables aux marchés de noël en période de COVID.

A ce titre, et afin d'encadrer au mieux l'organisation de la manifestation et d'assurer un développement qualitatif des marchés de Noël, un règlement permanent (en annexe du présent rapport), pourrait être mis en place dès janvier 2021.

Les modalités de mise en œuvre du règlement, destiné à favoriser l'harmonisation et l'équité entre exposants, feront l'objet d'un arrêté annuel comprenant :

- les diverses mesures d'organisation de la manifestation,
- la liste des sites composant les marchés de Noël,
- la liste des produits donnant lieu à autorisation individuelle.

L'arrêté déterminera en outre les dates d'installation et de démontage des stands, les horaires d'ouverture et de fermeture au public ainsi que différentes modalités pratiques et de sécurité. Il sera pris suffisamment tôt pour laisser la possibilité aux artisans, commerçants et associations d'en prendre connaissance à temps, avant dépôt de leur candidature, dont la date limite est fixée au 31 mars de chaque année.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 32
F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant : C. FACCHIN / P. VEZINE / F. LATRA

- **Valide le règlement permanent du marché de Noël de Guebwiller tel que présenté en annexe ;**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre tout acte y afférent.**

---0---

Règlement permanent du marché de Noël de Guebwiller

Vu :
- la loi 69-3 du 3 janvier 1969 modifiée par la loi n°2008-776 du 4 août 2008, sa circulaire du 1 octobre 1985 et son décret du 30 novembre 1993, respectivement relatifs à la validation des documents du commerce et artisanat des professionnels avec ou sans domicile fixe ;
- le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L2121-29, L2212-1 et 2,3° et L 2224-18 ;
- le code général de la propriété des personnes publiques et, notamment ses articles L 2122-1 et 2, L 2125-1 et L 2125-3 ;
- le Code de la Route et plus particulièrement les art. R417-10 et suivants ;
- le Règlement Sanitaire Départemental mis à jour au 21 janvier 2004 ;

Considérant qu'il appartient à la Ville de Guebwiller de :

- faire respecter les traditions de Noël, évènement populaire et festif,

- conforter et transmettre l'authenticité des marchés de Noël de Guebwiller, afin de développer leur renommée

- promouvoir et sélectionner la qualité des produits qui sont proposés à la vente,

- assurer la plus grande cohérence entre les marchés de Noël et l'ensemble des animations concourant à la manifestation "Noël Bleu",

- développer la cohérence esthétique et touristique de la manifestation,

- faire respecter de la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique, ainsi que la commodité de la circulation,

- assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de la manifestation,

- délivrer les autorisations d'occupation du domaine public adaptées pour ces activités,

Le règlement suivant s'applique de manière permanente, à compter de la 13ème édition des marchés de Noël de l'événement « Noël Bleu », et ce à partir du 1er janvier 2021.
.
Il a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du ….

PRÉAMBULE

Les marchés de Noël de la Ville de Guebwiller s'inscrivent dans l'événement « Noël Bleu » depuis 2010.

Pour faire face aux évolutions tant économiques que sociologiques, la municipalité marque par le présent règlement, sa volonté d'affirmer l'authenticité de la manifestation en consolidant sa cohérence d'ensemble.

Elle est déterminée à renforcer d'année en année sur cette base, la qualité, l'authenticité, la diversité et une répartition équilibrée entre les différents articles vendus sur les marchés de Noël. Le savoir faire, le caractère artisanal, les références et expériences professionnelles probantes dans le cadre de manifestations similaires, rentrent en compte dans l'appréciation des candidatures.

C'est pourquoi, l'ensemble des manifestations de Noël sont rassemblées dans un règlement unique, fixant les modalités de la cohérence, de l'harmonie, de la qualité des produits mis en vente, de la décoration des sites désormais traditionnels tant en ce qui concerne les chalets que les devantures et vitrines des magasins alentours. Il s'agit ainsi de promouvoir l'authenticité des marchés de Noël de Guebwiller.

Dans le respect du principe de la liberté du commerce et de l'industrie et afin de garantir l'égalité d'accès au Domaine Public, la Ville de Guebwiller a expérimenté depuis 2019 une procédure d'examen et de sélection des candidatures. La ville se donne ainsi les moyens de veiller à la qualité globale des marchés et des produits proposés, conformément aux dispositions prévues à cet effet dans le présent règlement.

L'examen et la sélection du dossier se font au regard de critères précis énoncés dans le présent règlement. Ils seront vérifiés au moment de la sélection des candidatures, puis contrôlés de manière systématique durant toute la période de la manifestation.

TITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Sites et modalités pratiques

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions d'occupation du domaine public de l'ensemble des sites des marchés de Noël sur le territoire de la Ville de Guebwiller.

La Ville de Guebwiller connaît deux types d'occupants des chalets dans le cadre des marchés de Noël : les artisans et commerçants d'une part, et les associations d'autre part.

Le service en charge de l'organisation des marchés de Noël, a pris depuis 2019 les mesures qui s'imposent pour parvenir à une harmonisation du fonctionnement de l'ensemble des marchés, avec le souci de la recherche de l'équilibre et de l'équité.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble de ces marchés et animations.

Chaque année, le Maire fixe par arrêté :
- les diverses mesures d'organisation de la manifestation,
- la liste des sites composant les marchés de Noël
- la liste des produits donnant lieu à autorisation individuelle.

Cet arrêté détermine en outre, les dates d'installation et de démontage des stands, les horaires d'ouverture et de fermeture au public ainsi que différentes modalités pratiques et de sécurité. Il est pris suffisamment tôt pour laisser la possibilité aux artisans, commerçants et associations d'en prendre connaissance à temps, avant dépôt de leur candidature.

Chaque permissionnaire devra notamment respecter :
1. Le contenu de son autorisation individuelle
2. Le présent règlement et l'arrêté annuel portant organisation de la manifestation.
3. Les mesures de sécurité exigées et les mesures sanitaires éventuelles en vigueur

La Ville organise également les actions suivantes:
· un manège 1900
· un Village des enfants,
· une patinoire pour adultes et enfants

Article 2 : Règles communes à l'occupation d'un emplacement

Les règles d'occupation des emplacements sur les sites du Marché de Noël sont fixées par le Maire, en se fondant sur des motifs tirés de l'ordre public et de la meilleure occupation possible du domaine public, de la qualité et de la cohérence des différentes installations. Quel que soit le type d'emplacement considéré, il concerne une parcelle du domaine public et, de ce fait, l'autorisation de l'occuper ne peut avoir qu'un caractère précaire.

L'autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité pour le bénéficiaire, si l'intérêt de l'ordre public, de la sécurité et de la salubrité publique, de la voirie, ou de la circulation l'exige, ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux conditions qui lui auront été imposées ainsi que pour tout motif de non-respect du présent règlement.

Article 3 : Catégories professionnelles autorisées

Les catégories professionnelles présentes sur les sites du Marché de Noël

Elles sont de plusieurs natures :
- Les professionnels commerçants sédentaires ayant un domicile ou une résidence fixe
- Les commerçants non sédentaires
- Les salariés des professionnels précités
- Les artistes libres
- Les producteurs
- Les artisans

Article 4 : Les emplacements affectés

a) Définition des emplacements

L'emplacement qui a pour destination l'installation d'un chalet est affecté nommément à une personne physique et non à une personne morale. Chaque emplacement, parcelle du domaine public, est attribué annuellement à une personne pouvant justifier de son statut de commerçant ou d'artisan. Concernant les associations, les chalets sont attribués après tirage au sort, et sont affectés nominativement à l'association bénéficiaire.

b) Autorisations individuelles

Chaque permissionnaire est en possession d'une autorisation d'occupation du domaine public pour un site précis et une catégorie d'articles.

Les emplacements ne peuvent constituer un élément du fonds de commerce.

Les autorisations délivrées porteront les noms, prénoms, le statut juridique et le domicile des permissionnaires, l'indication des objets autorisés à la vente, les dimensions du chalet, ainsi que la durée de l'occupation.

Il est joint également en annexe, l'arrêté annuel portant organisation des marchés de Noël. Dès lors, tout agrandissement de l'emplacement par adjonction d'une partie ou de la totalité d'une quelconque infrastructure est soumis à autorisation préalable.

Afin de tenir compte de la destination des sites du marché de Noël, **il est interdit au permissionnaire d'un emplacement de vendre des articles autres que ceux pour lesquels il a obtenu l'autorisation individuelle d'occupation du domaine public quand bien même son registre du commerce et des sociétés ou son registre des métiers le lui permettrait**.

c) Qualité et décoration des stands

Il est demandé à chaque permissionnaire de décorer et d'illuminer l'intérieur de son chalet. Les permissionnaires dont les stands ne répondraient pas à ces critères en seront avisés par écrit et devront avant l'ouverture voire pendant la manifestation avoir pris toutes les dispositions pour remédier à ces manquements. La Ville de Guebwiller s'autorise à retirer l'autorisation du permissionnaire qui ne répondrait pas à la présente, sous un délai de 48 heures.

d) Contrôles des emplacements

Toute forme de sous-location est strictement interdite. Le permissionnaire ne pourra ni céder son autorisation, ni louer voire prêter son emplacement. Le stand devra être tenu soit par le permissionnaire lui-même ou son conjoint collaborateur, ou par un(e) employé(e) pouvant présenter, en cas de contrôle, la fiche de salaire établie par son employeur ainsi que le contrat de travail dûment établi.
Toute entente postérieure à l'attribution d'un emplacement, qui aurait pour but dissimulé de transférer son utilisation à une autre personne (physique ou morale) que celle à laquelle il a été attribué entraînera, de plein droit, le retrait de l'autorisation précédemment accordée. Un contrôle des permissionnaires est effectué par le service en charge de l'organisation du marché de Noël. Tout travail clandestin porté à la connaissance des services compétents de l'État ou constatés directement par ces derniers, pourra entraîner des suites judiciaires le cas échéant.

TITRE II: ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

Article 5 : Demandes d'autorisation préalable

Le marché de Noël est ouvert aux commerçants sédentaires et non sédentaires, artisans, producteurs, artistes libres pouvant justifier de documents réglementaires permettant l'exercice d'une activité sur le domaine public. Tout candidat à l'un des marchés de Noël doit pouvoir justifier de son statut de professionnel conformément à la loi 69-3 du 3 janvier 1969 modifiée par la loi n°2008-776 du 4 août 2008, sa circulaire du 1 octobre 1985 et son décret du 30 novembre 1993.

Il adressera ainsi un dossier de candidature à M. le Maire de Guebwiller avant le 31 mars de l'année en cours.

Ce dernier est établi sur la base du dossier-type annexé au présent règlement, qui sera téléchargeable sur le site www.ville-guebwiller.fr

Afin de faciliter l'examen de chaque candidature, le formulaire renseigné devra être accompagné de deux planches photographiques permettant d'apprécier la qualité des produits et de la tenue du chalet.

Toutes modalités pratiques concernant le renseignement du dossier de candidature sont décrites sur le site de la Ville, afin de faciliter les démarches des candidats.
Le dossier de candidature sera également envoyé par voie postale au service en charge du marché de Noël. Il précise notamment la nature des objets proposés à la vente. En outre, seront joints les documents commerciaux et les photos permettant d'apprécier les objets proposés.
Le postulant est ensuite inscrit sur la liste des candidatures, laquelle sera examinée dans un délai de 3 mois.

Article 6 : Modalités d'attribution des chalets sur les marché des Noël

a) Principes généraux

Tous les dossiers de candidature sont examinés par le service compétent en matière de marchés de Noël et par l'élu en charge de la manifestation, sur la base d'un rapport technique de synthèse, préparé par le service concerné qui en assure le secrétariat. Les propositions sont ensuite soumises à M. le Maire de Guebwiller pour attribution.

b) Critères de sélection

La sélection est opérée chaque année à partir du dossier de chaque candidat, établi selon les dispositions de l'article 4 du présent règlement. Afin de vérifier la cohérence et la fiabilité des informations fournies par le candidat, le service et l'élu en charge des marchés de Noël se réservent la faculté de procéder à l'examen d'échantillons et de matériel de démonstration.

L'attribution des emplacements s'effectue selon les critères tirés à la fois de la recherche d'une parfaite cohérence mais aussi du souci de protection de l'ordre public, de respect de l'hygiène et de la meilleure utilisation possible du domaine public dans le cadre spécifique de la manifestation de Noël.
Les manquements aux dispositions du présent règlement seront pris en compte dans le cadre d'une prochaine candidature. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de remplir dûment, et de façon la plus exhaustive qui soit les dossiers de candidature. Le dossier peut être complété par toute pièce pouvant étayer la candidature.

Il est précisé que l'emplacement arrêté ne relève pas du choix du demandeur. Le cas échéant, une bourse d'échange pourrait être mise en place si nécessaire.

Concernant les associations, il sera procédé à un tirage au sort, afin d'attribuer les chalets en fonction des dates et des lieux.

Les dossiers de candidature pour tout site du Marché de Noël (y compris le Village des enfants le cas échéant) seront examinés en tenant compte des critères suivants :
1er critère : le respect des principes de sécurité, de santé, d'hygiène notamment rappelés dans le présent règlement. Un test préalable sera obligatoirement effectué pour les installations électriques. L'ajout en cours d'occupation d'un chalet, de matériel supplémentaire entraînant des dysfonctionnements électriques, entraînera des sanctions financières, à hauteur de 100 euros par jour, si le matériel n'est pas retiré par l'occupant du chalet.
2ème critère : la nature et la qualité des produits proposés en rapport avec les fêtes de Noël.
A ce titre sont notamment valorisés :
- le respect de la liste des produits figurant dans l'arrêté municipal portant organisation de l'édition annuelle
- la prise en compte des thématiques et valeurs véhiculées par les fêtes de Noël
- toute précision quant à l'origine et aux caractéristiques des produits
- le respect du principe de développement durable et du commerce équitable
- l'originalité des produits, leur authenticité comme témoignage d'un savoir-faire reconnu et susceptible de donner lieu à des animations de démonstrations sur le marché de Noël, ou à des ateliers de pratique.

Il est précisé que les artisans dont le dossier sera retenu et qui proposeront des ateliers de pratique bénéficieront de la gratuité de leur chalet
3ème critère : la présentation soignée et l'aspect festif du périmètre de vente affecté, uniquement à l'intérieur des chalets.
Seront notamment valorisés :
- le "design" d'ensemble de la structure de vente,
- la prise en compte d'éléments décoratifs strictement liés au cadre esthétique propre aux fêtes de Noël,
- la précision quant à la nature des matériaux utilisés pour la décoration du chalet
- l'intégration du mobilier dans l'environnement (respect du principe de développement durable). A ce titre, le candidat peut fournir toute pièce (label, certification) pouvant conforter sa candidature.
4ème critère : l'expérience ou de références professionnelles établies à l'occasion de manifestations de même nature

Article 7 : Articles de Noël donnant lieu à autorisation individuelle

La liste des articles que peuvent proposer les commerçants des marchés de Noël est volontairement limitative, de manière à correspondre au plus juste aux traditions de Noël en Alsace. Ces articles sont de différentes natures et la sélection opérée préserve un équilibre et une diversité propre aux marchés de noël traditionnels.

Cette liste est répartie en plusieurs catégories (décorations de noël, cadeaux, épices, thés et tisanes, sucreries, salés, boissons, artisanat…) et donne la possibilité aux professions artisanales, non sédentaires qui animent ces marchés depuis plusieurs années, de mettre en valeur leur savoir-faire et leur expérience professionnelle.

Dans le souci d'une meilleure utilisation possible du domaine public, afin de préserver la vocation traditionnelle et l'authenticité des marchés de Noël guebwillerois, la délivrance des autorisations individuelles tient compte de la diversité et de l'équilibre nécessaire entre les produits mis en vente à l'échelle des marchés dans leur ensemble et sur chaque site.

Article 8 : Identité des vendeurs- Affichage des prix

En vertu des dispositions légales, tout occupant d'un emplacement doit prévoir sur son étalage un écriteau indiquant d'une manière visible ses noms, prénoms et qualités. Les prix des marchandises mises en vente doivent être affichés, soit par étiquette ou écriteau placé de manière bien visible devant les produits, soit par étiquette placée ou attachée sur les produits ou leur emballage selon la réglementation en vigueur.

Article 9 : Redevance et perception des droits de place

Chaque permissionnaire autorisé à s'installer dans un but lucratif sur l'un des marchés de Noël comme énoncé à l'article 1 du présent règlement, qu'il soit commerçant non sédentaire ou sédentaire des marchés de Noël organisés par la ville, devra s'acquitter du paiement d'un droit d'occupation de son ou ses emplacements, au profit de la Ville.

Le montant des droits de place est spécifié dans l'autorisation individuelle et sera réglé au plus tard la veille de l'ouverture des marchés de Noël.

Les modalités de détermination et de fixation des droits de place sont établies annuellement par délibération du Conseil Municipal dans le respect de l'article L.2125-3 du CG3P, après consultation des organisations professionnelles conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, avant la date d'ouverture des marchés de Noël. Le défaut ou le refus de paiement des droits de place dus pourra entraîner, après mise en demeure, sous 48 heures, le retrait de l'autorisation d'occupation pour les permissionnaires.

Les associations ne sont pas soumises à ce régime et bénéficient de la gratuité. Il en est de même pour les artisans qui se seront engagés à donner des ateliers de pratique durant la période des marchés de Noël.

Les frais énumérés tels que spécifiés dans chaque autorisation individuelle, seront à acquitter directement auprès du régisseur de recettes dès réception de la présente autorisation.

Le service compétent pour la réception des chèques sera spécifié annuellement dans l'arrêté réglementant l'organisation des marchés de Noël.

TITRE III- DISPOSITIONS LIÉES A LA SÉCURITÉ

Article 10 : Sécurité des emplacements

Toutes les infrastructures installées sur le Domaine Public devront respecter les limites des emplacements autorisés. Ces limites sont indiquées par des marquages au sol qui doivent obligatoirement tenir compte de la réglementation en vigueur en ce qui concerne :
- les accès de sécurité en cas de sinistre,
- les distances à respecter entre les infrastructures installées dans le cadre de l'opération Noël Bleu et ses marchés de Noël

En cas de non respect de ces prescriptions, le service en charge de l'organisation des marchés de Noël a l'obligation de demander le démontage et la mise en conformité avec les différentes réglementations en vigueur.

En cas de refus de la part des contrevenants, un procès verbal de constat de l'infraction sera établi par la Police Municipale. La procédure d'expulsion en urgence par constat d'huissier et saisine du Tribunal compétent pourra s'appliquer en cas de refus d'obtempérer. Les marchandises mises en vente seront disposées uniquement à l'intérieur des chalets afin de ne pas gêner les secours en cas de sinistre.

Article 11 : Conditions météorologiques

En cas de conditions météorologiques défavorables émises par Météo France, les permissionnaires sont tenus de prendre et d'observer en permanence toutes mesures de prudence et de sécurité propres à éviter tout danger et accident.

Par ailleurs, en cas d'alerte météorologique de niveau orange ou rouge émise par les services de la Préfecture du Haut-Rhin, le service en charge de l'organisation des marchés de Noël prendra toutes les dispositions nécessaires pour informer les commerçants et leur permettre de prendre toutes dispositions afin que l'ensemble des chalets soient fermés. Ces mesures doivent faciliter l'évacuation du public des différents marchés de Noël le cas échéant. Les contrevenants à la présente disposition engagent de fait leur responsabilité.

Article 12 : Responsabilité des permissionnaires et assurance

Les permissionnaires sont responsables de tous les accidents et/ou dommages pouvant résulter de l'existence de leurs installations sur la voie publique, de leur matériel, du personnel à leur service, et de l'usage de l'autorisation qui leur a été accordée. Ils sont aussi responsables en cas d'inobservation des précautions nécessaires, propres à assurer la liberté de la circulation et de la Sécurité Publique.

Le titulaire de l'emplacement doit être en possession sur site et durant toute la manifestation d'une police d'assurance. Une attestation de cette assurance sera obligatoirement jointe au dossier de candidature. L'assurance du permissionnaire a l'obligation de couvrir, au titre de l'exercice de sa profession et de l'occupation de l'emplacement, sa responsabilité professionnelle pour les dommages corporels et matériels causés à quiconque par lui-même, ses employés, ses installations ou ses produits.

Article 13 : Réglementation de la circulation et du stationnement

a) Stationnement

Le stationnement des véhicules est strictement interdit et qualifié de gênant en vertu de l'article R417-10 du Code de la Route à l'intérieur et aux abords immédiats des marchés de Noël , aux emplacements matérialisés par des panneaux réglementaires et des barrières. Est déclaré gênant au sens de l'article R417-10 du code de la route et verbalisé, tout stationnement de véhicules en infraction aux dispositions du présent règlement.

Les rues et places occupées par les marchés de Noël sont définies annuellement par un arrêté municipal spécifique.

Pour des raisons de sécurité, il est également spécifié que :
- Les livraisons prennent fin obligatoirement à 13heures
- L'ensemble des véhicules devra avoir quitté les différents sites à 14 heures pour permettre l'ouverture des marchés de Noël fixé les mercredi, vendredi, samedi et dimanche à 15 heures.
- Les véhicules de livraison des marchandises ne sont pas autorisés, après déchargement des marchandises, à stationner sur les marchés de Noël
- Seuls les chalets sont autorisés sur les sites des marchés de Noël

b) Circulation

Pendant les heures d'ouverture au public des marchés de Noël, dont les horaires sont fixés par arrêté portant organisation de la manifestation :
- Les zones de circulation entre les stands et dans les allées doivent être laissées libres en permanence.
- Aucun objet encombrant ne peut y être déposé dans les allées, entre les stands, ainsi qu'aux abords des contenants à déchets.
- Seuls les piétons sont autorisés à circuler sur les sites des marchés de Noël. L'accès est interdit à tout véhicule et engin à deux roues pendant l'ouverture de la manifestation au public. La circulation des livreurs est interdite aux horaires d'ouverture des marchés de Noël.

Les contrevenants seront sanctionnés en cas de non respect de ces consignes de sécurité.

c) Conditions concernant les associations

Les associations qui bénéficieront de créneaux d'occupation à titre gratuit, sur la base d'un tirage au sort, s'engagent à respecter toutes les dispositions relatives à la sécurité et au stationnement. A l'issue de leur occupation, les associations devront laisser les chalets dans un parfait état de propreté.

Article 14 : Mesures de sécurité imposées aux associations

Les associations bénéficiaires de créneaux d'occupation d'un chalet devront faire parvenir au service en charge des autorisations des marchés de Noël :
- une attestation d'assurance
- une attestation ou tout document certifiant la norme de tout appareil électrique utilisé et une attestation témoignant du traitement M1 de tout élément de décoration.

Elles veilleront en outre :

- à ce qu'aucun objet suspect (sac, paquet) ne soit déposé aux abords du chalet, de n'accepter aucun colis, même pour un instant, en application du plan VIGIPIRATE.
- à l'évacuation du public en cas de conditions météorologiques défavorables émises par les services de Météo France et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'ouverture de leur chalet prenne fin si nécessaire.

En cas de sinistre pour non respect de cette prescription, la responsabilité pénale de l'association occupant le chalet pourra être mise en jeu. Un numéro de téléphone fixe et un numéro de téléphone mobile du responsable présent sur le site pendant toute la durée de l'opération devront être transmis au service en charge des autorisations des marchés de Noël.

Article 15 : Mesures de sécurité imposées des chalets

Toutes les chalets doivent être équipés d'un ou plusieurs extincteurs qui répondent aux normes de sécurité. Les extincteurs devront porter mention du contrôle annuel certifié par un organisme agréé. Le service en charge de l'organisation des marchés de Noël procédera à la vérification systématique de tous les appareils. En l'absence de respect de ces dispositions, les contrevenants seront sanctionnés, à hauteur de 100 euros par jour, si le matériel défectueux n'a pas fait l'objet d'un remplacement par un matériel aux normes sous 24 heures.

Il est obligatoire d'utiliser des matériaux ignifugés M1 pour la décoration intérieure des chalets,et de fournir l'attestation qui en témoigne.

Pour raisons de sécurité, aucun câble ne doit se trouver sans protection dans les allées de circulation.

L'usage des groupes électrogènes est interdit sur tous les sites.

Article 16 : Distribution d'électricité

Sur les sites des marchés de Noël organisés par la Ville, les raccordements électriques sont effectués par les services techniques de la Ville de Guebwiller.

Article 17 : Prévention contre les accidents, le vol

L'utilisation et l'installation des chalets doivent être réalisées de manière à éviter, lors d'un mouvement de foule ou pour une cause naturelle (neige, vent, etc...), tout risque d'accident.

Les couloirs de sécurité situés entre les stands ne devront pas être encombrés, ni par des engins à hauts risques tels que réchauds à vin chaud ou machines à griller, bonbonnes de gaz, ni par des boîtes de cartons vides ou tout autre encombrant.

Par ailleurs, les permissionnaires commerçants vendant du vin chaud à l'intérieur de leur stand devront obligatoirement sécuriser leurs installations par des protections pour éviter tout contact avec le public.

La Ville de Guebwiller se réserve le droit, après constat par courrier, d'interdire aux permissionnaires l'accès à leurs chalets qui ne présenteraient pas les garanties suffisantes de sécurité.

Article 18 : Interdictions d'accès

Dans le but de préserver la sécurité et la tranquillité publique et à l'exception des opérations d'animations et de spectacles organisés par la Ville dans le cadre de Noël Bleu, l'accès des marchés est interdit aux véhicules publicitaires, cortèges, chanteurs, photographes et artistes ambulants, distributeurs de journaux ou de tracts, organisateurs de loterie, sous quelque forme que ce soit, quêteurs et d'une façon plus générale, à toute personne exerçant ordinairement son activité sur la voie publique.

Article 19 : Interdiction de fumer

Pour des raisons de sécurité et en application de l'article R 35 11-1 du Code de la Santé Publique, il est formellement interdit à toute personne, de fumer dans les locaux des salles d'exposition ouvertes au public (Cave Dîmière, Musée Deck, Médiathèque…).

Il est interdit aux permissionnaires de fumer à l'intérieur des chalets.

Article 20 : Autres interdictions

Pour le maintien de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publiques, il est interdit :

- de vendre à la criée ;
- de dépasser les alignements, les marquages des emplacements ;
- d'aller au-devant des passants pour leur offrir leurs marchandises ou les attirer par le bras ou les vêtements, près des chalets;
- de vendre des alcools en vertu de l'article 56 du Code Local des Professions et de l'article 10 du Code des Débits de Boissons, sauf ceux autorisés dans le présent règlement ;
- de vendre ou de proposer des textiles ou des objets à l'effigie de substances ou de plantes stupéfiantes ;
- de vendre ou proposer tout objet religieux à caractère ostentatoire pouvant susciter des troubles à l'ordre public ;
- de distribuer ou faire distribuer dans les allées et les passages de sécurité des marchés de Noël des prospectus, tracts, écrits, images, photographies ou objets quelconques qu'ils soient d'ordre commercial, associatif, politique ou syndical ;
- de proposer à la vente tout objet ou image à caractère pornographique pouvant porter atteinte aux bonnes mœurs ;
- d'allumer des feux pour se réchauffer, utiliser des groupes électrogènes ;
- d'installer autour des chalets, des réchauds, grills, auvents ou volets trop bas pouvant provoquer des accidents ;
- de vendre ou proposer des armes blanches (couteaux de combat, katanas, etc.) et des reproductions d'armes à feu ayant l'apparence de véritables armes de combats (fusils d'assaut, armes de poing…) qui peuvent par leur apparence et leur réalisme susciter des troubles à l'ordre public ;

TITRE IV : DISPOSITIONS LIÉES A L'HYGIÈNE

Article 21 : Hygiène, qualité et transport des denrées

Le transport des marchandises doit être effectué dans un véhicule fermé, à l'abri des souillures, et dans des conditions répondant aux prescriptions réglementaires en la matière.

Le Service de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité peut être sollicité en cas de problème ostentatoire. Il est habilité à faire retirer de la vente les comestibles avariés, altérés, gâtés, falsifiés, insalubres ou nuisibles pour la santé, aux frais du contrevenant.

En cas de refus, il sera fait appel aux agents de police qui pourront dresser procès verbal à l'encontre des contrevenants.

Article 22 : Protection des denrées alimentaires

Afin de garantir aux consommateurs une sécurité optimale des produits alimentaires, les exposants ont l'obligation de conserver dans une enceinte réfrigérée les denrées facilement altérables.

Celles exposées sur l'étalage du chalet devront être protégées sur tous les côtés par des cloisons de préférence transparentes d'au moins 25 cm de hauteur. Ces cloisons seront maintenues en bon état de propreté. Chaque permissionnaire veillera à ce que les personnes chargées de manipuler des denrées consommables n'aient pas à entrer en contact avec la monnaie.

Par ailleurs, il est interdit :
- de mettre en vente sur un même étalage des denrées incompatibles entre elles ;
- de se servir de papier journal ou de tout autre papier souillé par de l'encre d'imprimerie pour l'emballage des denrées alimentaires ;
- de laisser les acheteurs manipuler les denrées alimentaires non préemballées ou à consommer en l'état ;
- de placer sur la partie supérieure de ces protections des denrées non préemballées.

Des contrôles sont susceptibles d'être effectués par les services compétents de la ville.

Tout contrevenant s'exposera à des sanctions pouvant aller au retrait du titre d'occupation et à l'expulsion par les voies de droit adéquates des marchés de Noël. Les contrevenants en seront avisés par écrit.

Article 23 : Propreté des lieux

Tout attributaire d'un chalet est responsable, pendant toute la durée du marché de Noël, du maintien de la propreté de son chalet et de son entourage immédiat. Il est interdit aux permissionnaires pendant l'ouverture du marché de Noël de laisser sur place ses cartons d'emballage et papiers de toutes sortes.

Il a l'obligation, et ce avant l'ouverture au public fixée à 15 heures les mercredi, vendredi, samedi et dimanche, soit d'évacuer par ses propres moyens les détritus, soit de les emballer de telle manière que les agents de la Ville puissent les enlever le plus facilement possible.

En cas de manquements constatés par les services de la Ville à cette présente disposition, les contrevenants pourront se voir retirer leur titre d'occupation et être expulsés par recours aux voies de droit adéquates. Les contrevenants pourront également faire l'objet d'une facturation pour frais d'enlèvement et de nettoyage pour les invendus et autres encombrants ou détritus de toutes sortes laissés sur site.
Les droits de place n'intègrent pas les éventuels frais de nettoyage de l'emplacement qui peuvent être facturés aux permissionnaires qui ne rendraient pas leur place dans un état de propreté acceptable.

Article 24 : Respect de l'environnement

Il est interdit de détériorer les revêtements de sol, les armoires de distribution de branchements électriques et autres équipements mis à la disposition des permissionnaires.

L'endommagement des arbres par la fixation de clous sur leurs troncs, ou l'élagage des branches, sont formellement interdits. Un état des lieux est effectué avant et après la manifestation. Toute dégradation est supportée par le permissionnaire.

TITRE V : ANIMATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC : VILLAGE DES ENFANTS

Article 25 : Site d'accueil du village des enfants

La Ville de Guebwiller propose aux guebwillerois et aux différents visiteurs des marchés de Noël, un lieu d'animations destinées aux enfants. Il s'agit pour l'essentiel d'animations à but non lucratives, dont l'organisation et la gestion sont assurées par la Ville.

Le site d'accueil de cette animation est précisé chaque année par le service organisateur de la manifestation puis confirmé dans l'arrêté portant organisation des marchés de Noël.

Outre les actions menées par la Ville, un ou plusieurs chalets dont l'activité correspond aux enfants (friandises, vente de jeux etc.) pourront être installés sur le site dédié.

Article 26 : Articles proposés au public

Si des articles sont proposés à la vente au public dans ce cadre, ils devront être conformes en tous points aux dispositions préalables du présent règlement, notamment ses articles 5 et 6 et à la totalité des dispositions concernant la sécurité.
Il en est de même pour les produits alimentaires qui devront satisfaire aux normes d'hygiène en vigueur tel que décrites préalablement.

TITRE VI : EXÉCUTION DU RÈGLEMENT

Article 27 : Respect de la réglementation en vigueur

Outre les dispositions du présent règlement, les professionnels autorisés sur les marchés de Noël devront respecter l'ensemble de la législation et de la réglementation applicable à leur profession, notamment les règles de salubrité, d'hygiène et d'information du consommateur.

Article 28 : Sanctions encourues

Outre les poursuites éventuelles pouvant être engagées contre lui devant les tribunaux, le permissionnaire coupable d'infractions au présent règlement, de troubles à l'ordre public, ou n'obéissant pas aux injonctions des agents de police et des agents en charge du contrôle des emplacements, s'expose aux sanctions ci-après :

- la mise en demeure ou l'avertissement,
- la non délivrance de l'autorisation,
- le retrait de l'autorisation pendant le déroulement du marché de Noël,
- l'expulsion domaniale selon les voies de droit appropriées.

Ces sanctions seront dûment motivées dans un courrier remis directement à l'intéressé en mains propres contre récépissé par un agent assermenté.

Un rapport présentant les sanctions prononcées lors de la précédente édition, sera soumis à M. Le Maire en amont de l'examen des candidatures pour l'attribution des chalets, pour information.

Article 29 : Réclamations

Toute réclamation de quelque nature que ce soit doit être adressée par courrier à M. le Maire de la Ville de Guebwiller.

Article 30 : Fraudes et tromperies

En cas de tromperie volontaire sur le poids, de vente de marchandises fardées, gâtées ou de mauvaise qualité, avariées ou impropres à la consommation, la Ville, ou à défaut tout consommateur peuvent :
- saisir la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes;
- porter plainte auprès du Procureur de la République (Tribunal de Grande Instance).

Article 31 : Exécution

Le Directeur Général des Services de la Ville de Guebwiller, le commandant de la brigade de gendarmerie ainsi que les personnels placés sous ses ordres, le régisseur des droits de place ou le délégataire, les agents de police municipale de la commune, le service en charge des marchés de Noël, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'application du présent règlement.

ANNEXE 1

MESURES SANITAIRES APPLICABLES DURANT LE MARCHE DE NOËL DE GUEBWILLER EN PÉRIODE DE COVID

En cas de crise sanitaire liée à une épidémie de COVID des mesures sanitaires particulières sont mises en œuvre dans le cadre de l'organisation du marché de Noël, et plus largement de l'organisation de l'événement Noël Bleu.

Les mesures suivantes seront mises en œuvre, si nécessaire, durant la période d'ouverture du marché de Noël :

1. Port du masque obligatoire
2. Compteur de personnes pour limiter la jauge de fréquentation, tant au marché de Noël qu'au village des enfants de la place St-Léger.
3. Compteur de personnes au départ des spectacles déambulatoires de Noël Bleu
4. Recours à une société de sécurité pour faire respecter le port du masque et la jauge autorisée
5. Interdiction de déguster les produits alimentaires (vin chaud, marrons, crêpes etc.) aux abords des chalets
6. Si la situation sanitaire l'exige, augmentation de l'espacement des chalets
7. Village des enfants place St-Léger : port du masque obligatoire à partir de 11 ans, respect des distances sanitaires, désinfection des espaces et décors après les représentations. Jauge limitée à 8 personnes pour les ateliers.
8. Fléchage du parcours en sens unique du marché de Noël et de la Place St-Léger
9. Désinfection des patins loués par la patinoire après chaque utilisation, masque obligatoire à partir de 11 ans. Chaque utilisateur utilisera ses gants personnels. Une surface de 8m2 par personne doit être respectée.
10. Manège : désinfection des sujets après chaque utilisation. Jauge de 50 % de l'installation

N°16 - 12/2020

DIVERS

1) Serait-il possible d'organiser de manière formelle, dès que le contexte sanitaire le permettra, des rencontres entre les scolaires et nos lieux de culture, au travers d'un passeport culturel ? (question de M. VEZINE)

M. VEZINE rappelle que le secteur culturel est très durement touché par la crise sanitaire. Quand le contexte le permettra il propose que les écoliers s'engagent de manière volontariste dans un parcours d'éducation artistique au travers d'un passeport pour l'art qui existe dans de nombreuses villes de France comme Chambéry par exemple. Ce passeport mettrait en lien les savoirs, les artistes et tous les lieux de culture à Guebwiller. Il permettrait de garder en mémoire les parcours culturels des élèves à la fin de leurs cycles et de faire découvrir des pratiques artistiques. Les offres culturelles existantes seraient regroupées en un document unique en cohérence avec les programmes scolaires avec le concept d'un parcours pédagogique.

Mme GRAWEY précise que pour l'instant ce sera plutôt un parcours culturel qui sera mis en place avec les différents partenaires de la Ville avec la mise en place de conventions. On peut parler de parcours plutôt que de passeport en lien avec les équipes éducatives, qui elles vont accompagner vers la création d'un passeport. Pour l'instant, au niveau de la culture, le parcours se met en place au travers d'outils de médiations qui sont adaptés en fonction des demandes faites. Cela fait un an que le service culturel travaille sur des nouveaux projets comme ce parcours, le service a d'ailleurs été renforcé dans l'idée de pouvoir offrir la culture à tous.

---0---

2) Peut-on mettre en place des outils de pilotage et de promotion du développement durable ? (question de Mme WIESSER)

Mme WIESSER demande s'il est possible de mettre en place un plan communal de développement durable ? Il s'agit d'un outil de mise en œuvre du développement durable à l 'échelle du territoire qui peut se mettre en parallèle avec les cinq axes stratégiques de l'ORT. Cela permettrait d'officialiser l'engagement de la ville dans une politique de développement durable afin de donner plus de lisibilité aux actions déjà menées sur le territoire. Les actions misent en place par la commune de Guebwiller en matière de développement durable méritent d'être mises en lumière et de s'inscrire dans une démarche globale et transversale.

Mme WIESSER explique qu'il s'agit d'identifier les grandes orientations stratégiques de la ville et de décliner les actions à mettre en œuvre pour une période donnée. Un diagnostic stratégique doit être mené entre la ville et les différentes parties prenantes. Un exemple d'orientation serait « préserver la biodiversité, les milieux, les ressources ainsi que le cadre de vie », l'action déjà identifiée pour celle-ci peut être « ville zéro pesticide ». La mise en place d'un plan communal permet à la commune de se doter d'une vision stratégique en terme de développement durable en prenant en compte toutes les dimensions : économique, sociale, environnementale etc.avec pour objectif l'inclusion des différents acteurs. Il assure par ailleurs une réelle transparence pour les citoyens. La démarche peut commencer par le recensement de ce qui existe déjà sur la Ville puis continuer par de nouveaux axes.

Mme WIESSER propose concernant les outils de promotion la mise en place de la semaine du développement durable sur le même modèle que la semaine bleue. Des stands participatifs et créatifs et des animations peuvent être imaginés, une chasse aux trésors sur le thème de la biodiversité par exemple. Cette semaine pourrait aussi être l'occasion de présenter le plan communal de développement durable.

M. KELLER répond qu'un plan communal peut être intéressant mais qu'il existe déjà plusieurs outils de pilotage au sein de la ville notamment des plans d'actions par exemple le plan de gestion différencié des espaces verts ou le plan zéro phyto. Concernant les outils de promotion, il souligne que le SM4 se réunit en janvier pour un séminaire qui aura pour objectif de mettre en place une ligne directrice en matière de prévention dans le domaine du développement durable à l'échelle d'un territoire plus grand que celui de la Ville. Par ailleurs, lors du dernier conseil municipal un outil a été évoqué « le budget vert » , cela peut aussi être un outil de pilotage.

M. MULLER explique que le développement durable va au-delà de l'environnement,il y a d'autres critères comme l'éthique ou le social. La réflexion menée pour l'instant est de voir l'impact des opérations et projets existants sur ces critères. Plusieurs domaines sont à étudier, les modes de transports doux, le sport et la santé mais aussi des aspects techniques comme les modes de chauffage, la consommation d'énergie, l'entretien et la maintenance des équipements etc. l'idée est donc de voir l'impact des opérations selon ses critères et de donner un label à la ville de Guebwiller en fonction des résultats et des paramètres définis.

M. MULLER explique des ce sont des discussions et projets en cours, il propose d'en discuter lors de la prochaine commission développement durable. La mise en place d'une semaine du développement durable peut être envisageable.

M. le Maire explique qu'une réflexion est en cours pour organiser un week-end ou un salon suite au lancement des opérations de rénovation de logements et de l'habitat pour parler de développement durable et notamment la rénovation thermique. De nombreux services en la matière existent et sont méconnus, ce serait l'occasion d'en faire la promotion lors d'un évènement.

Mme SCHROEDER souligne l'intérêt d'une semaine du développement durable en association avec le service animation.

---0---

3) Pour les nouveaux élus, et tous les autres qui le souhaitent, est-il envisageable d'organiser une visite des services de la commune, et d'avoir parallèlement un organigramme ? (question de M. PHILIPPE)

M. PHILIPPE demande pour les nouveaux élus et pour les anciens également s'il est possible de mieux connaître l'organisation des services, les agents et leurs missions ainsi que les différents locaux.

M. le Maire précise que le collaborateur de cabinet M. GLATZ était chargé d'organiser une visite en semaine, sûrement un vendredi après-midi pour rencontrer les agents des différents services. Cela n'a pas pu être organisé pour l'instant compte tenu du contexte sanitaire mais cela est prévu.

M. PHILIPPE souhaite obtenir un organigramme des services de la Ville.

M. le Maire ajoute qu'un organigramme sera diffusé à l'ensemble du conseil municipal.

---0---

4) Quels sont les moyens d'actions pour inciter les propriétaires à diminuer l'éclairage nocturne sur leurs propriétés ? (question de Mme FRANCOIS-HAULLEN)

Mme FRANCOIS-HAULLEN précise sa question. Elle a été interpellée par des guebwillerois au sujet de bâtiments éclairés toute la nuit, ce qui engendre des nuisances. Elle demande s'il existe des moyens pour inciter à éteindre l'éclairage la nuit, des moyens de communication par exemple sur facebook ou le site de la Ville.

M. le Maire précise qu'il est possible de mettre en place des actions d'incitations. Par ailleurs, quand il s'agit de bâtiments communaux l'éclairage est déjà limité et dès qu'il y a un signalement celui-ci est communiqué au service concerné qui fait le nécessaire, par exemple une lumière du préau de l'école Adélaïde Hautval allumée tôt le matin avait été signalée, le nécessaire va être fait.

M. TOGNI précise que les services de la ville sont très vigilants en ce qui concerne les bâtiments de la commune.

M. le Maire rajoute concernant les particuliers qu'il est possible de faire de l'incitation pour la réduction des éclairages la nuit.

Mme FRANCOIS-HAULLEN précise l'importance de cette question avec la mise en place d'un couvre-feu à 20h prochainement, l'éclairage nocturne des bâtiments privés n'est donc pas nécessaire. Elle donne l'exemple de la Villa des Glycines qui est allumée toute la nuit sans que cela soit nécessaire.

M. Le Maire dit que cela va être signalé au propriétaire.

---0---

5) Est-il envisagé de passer des contrats pour l'entretien des locaux scolaires avec des entreprises privées ? (question de Mme FRANCOIS-HAULLEN)

Mme FRANCOIS-HAULLEN rappelle que pendant la crise sanitaire des agents d'entretiens avaient été redéployés pour répondre à la demande du moment surtout dans les établissements scolaires. Elle demande comment cela s'est passé pendant ce deuxième confinement. Un poste vient d'être crée pour un agent d'entretien. Elle explique que certains guebwillerois(es) se posent des questions quand au recours à des entreprises privées.

M. LEVI-TOPAL répond que concernant les écoles il n'est pas prévu de faire appel à des entreprises privées, par contre dans les autres bâtiments ou cela était nécessaire le dispositif a du être renforcé. Ceci pour permettre aux équipes de se concentrer sur les écoles lors de la crise sanitaire. Un aménagement a été fait pour des bâtiments comme des gymnases par exemple mais cela n'a pas touché les écoles et cela n'est pas le souhait actuellement. Le système existant va être conservé.

M. le Maire précise que les services de nettoyage dans les écoles sont très engagés.

Mme FRANCOIS-HAULLEN demande une confirmation que rien ne va changer au niveau des agents d'entretien de la mairie, mais qu'il y aura un appel aux entreprises privées sur les gymnases.

M. LEVI-TOPAL confirme effectivement mais précise que ce ne sera pas que sur les gymnases mais aussi sur les autres bâtiments de la ville pour dégager du temps au personnel existant.

M. le Maire précise que pour les bâtiments de la ville comme les écoles ou la Mairie ce sont les agents municipaux qui s'occupent du nettoyage.

---0---

M. le Maire précise que pour le projet de réhabilitation de la rue Théodore Deck, une réunion de concertation publique était prévue mais elle ne pourra pas avoir lieu compte tenu du contexte sanitaire mais le projet se doit d'avancer malgré tout, les travaux doivent en effet, être engagés au mois d'avril.
Il donne donc rendez-vous mercredi 16 décembre à 18h30 pour un live facebook sous forme d'émission télévision pour présenter et débattre du projet mais aussi répondre aux questions et interventions éventuelles.

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire, lève la séance, il est 21h30.